

Universités de Montréal & Nantes

**La dynamique du désordre : incivilités, insécurité,  
inefficience, criminalité**

par

Julien Piednoir

Thèse de doctorat effectuée en cotutelle

à

l'École de Criminologie

Université de Montréal

ET

l'École Doctorale Droit et Sciences Sociales

Faculté de Droit et des Sciences Politiques

Université de Nantes

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal  
en vue de l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph.D)

et

La Faculté de Droit de l'Université de Nantes  
en vue de l'obtention du grade de Docteur en Droit

septembre, 2006

© Julien Piednoir, 2006



HV

6015

U54

2007

v. 007

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures  
et  
Université de Nantes  
Faculté de Droit et des Sciences Politiques

Cette thèse intitulée :

La dynamique du désordre : incivilités, insécurité, inefficience, criminalité

présentée et soutenue à l'Université de Nantes par :

Julien Piednoir:

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Maurice Cusson, directeur de recherche (Université de Montréal)

Reynald Ottenhof, directeur de recherche (Université de Nantes)

M. Jean-Luc BACHER

M. Stéphane LEMAN-LANGLOIS

Mme Soizic LORVELLEC

## Résumé

Partant du constat des difficultés d'adaptation éprouvées par le système social et l'organe policier, notre hypothèse est celle de leur inefficience à résoudre le problème des incivilités. Une revue de littérature (américaine, canadienne, française) et la passation de questionnaires auprès des résidents d'un quartier de Montréal révèlent d'abord les caractéristiques essentielles des incivilités. La gravité de celles-ci apparaît relative à leur concentration et associée au sentiment d'insécurité. En ayant identifié les erreurs contenues au sein des définitions proposées, en particulier l'existence d'un glissement analytique consistant à confondre la nature substantielle des incivilités et celle normative d'infraction assignée par la police, il s'agit ensuite de voir comment celle-ci les encode, les valorise et les traite. Si les incivilités constituent dans leur quasi-totalité des contraventions, voire des délits, l'interface pénale, l'infraction, fonctionnant sur une logique individuelle, unitaire, et répressive, ne peut permettre d'appréhender correctement un phénomène qui s'apprécie sur une échelle territoriale. Une réponse sociale et policière efficiente suppose de reconceptualiser les incivilités comme une partie et une étape d'un phénomène criminel qui, dans l'espace et le temps, agrège des actes, non pas tant de nature (pénale et criminelle) que de degrés, différents. Afin de contrer l'effet dynamique d'une spirale de décomposition d'un quartier urbain, la police et le système social doivent adopter des instruments, méthodes et pratiques, qui contribuent à la mise en place de stratégies territoriales, coordonnées et anticipatives.

**Mots-clés :** incivilité, désordre, insécurité, criminalité, police, infraction, inefficience, réaction sociale.

## Abstract

Observing the difficulties of adaptation experienced by the social system and the police organ, our hypothesis is one of their inefficiency in resolving problems of incivilities (assimilating disorders). A literature review (American, Canadian, and French) and the passing of questionnaires to residents of a Montreal neighbourhood disclose at first the essential characteristics of incivilities. The gravity of the latter appears relative to its concentration and association to feelings of insecurity. Having identified the suppressive errors within the proposed definitions, in particular the existence of an analytical downturn consisting of confusing the substantial nature of incivilities and its normative of infractions assigned by the police, it is a matter of examining how they (the police) encode, value and treat these incivilities. If the incivilities constitute effectively in almost entirety fines, the penal interface, indeed the infraction, functions on an individual, unitary and repressive logic and does not allow for one to correctly apprehend the phenomenon appraised on a territorial scale. An efficient social and police response implies a re-conceptualization of incivilities as a part and a step of the criminal phenomenon which, in space and time, aggregates the acts, not so much of nature (penal and criminal) but of different degrees. Finally, notably, to counter the dynamic effect of the spiral of decay of an urban neighbourhood, the police and the social system must adopt instruments, methods and practices which contribute to the implementation of territorial, coordinated and anticipative strategies.

**Keywords :** Incivility, disorder, insecurity, crime, police, infraction, inefficiency, social reaction.

## Table des matières

Introduction .....	2
Le constat de l'adaptation des polices aux incivilités et à leurs enjeux .....	7
L'efficience policière et sociale : combinaison des moyens, résultats, fins et organes	12
L'hypothèse d'une erreur de configuration policière et sociale.....	18
PREMIÈRE PARTIE : La gravité relative des incivilités .....	22
Chapitre I- La gravité relative : fonction de la nature et de la concentration.....	23
Section 1. Le constat de définitions équivoques .....	24
§1- L'absence d'une définition et d'une classification communes.....	24
§2- La confusion de la nature matérielle et normative de l'acte d'incivilité .....	26
§3- La mutation du concept d'incivilité .....	28
Section 2. Les caractéristiques essentielles des incivilités.....	31
§1- La mise en perspective des incivilités par la théorie des « vitres cassées » .....	32
§2- L'association des incivilités avec le sentiment d'insécurité, les crimes et l'efficacité collective.....	34
§3- La gravité des incivilités relative à la nature matérielle des actes et à leur concentration .....	38
Chapitre II- La gravité relative des incivilités associée au sentiment rationnel d'insécurité...	42
Section 1. Présentation des résultats empiriques.....	46
§1- Le sentiment de sécurité de nuit : variable dépendante .....	46
§2- Profil des répondants .....	51
§3- Conditions d'habitation .....	53
§4- La fréquentation des répondants de leur quartier le soir.....	54
§5- Satisfaction de l'environnement physique dans le quartier .....	56
§6- Les incivilités.....	59
§7- Satisfaction des services de police.....	64
§8- Le réseau d'aide sociale et de surveillance formelle ou informelle entre voisins .	70
§9- Le temps d'exposition aux médias d'informations.....	71

§10- La probabilité estimée d'être victime au cours des six prochains mois et l'existence d'un lieu particulièrement dangereux .....	72
§11- Comportements d'autoprotection .....	76
§12- Victime dans les six derniers mois .....	79
§13- Appréciations des gravités d'ensembles d'actes.....	81
§14- Résumé des résultats statistiquement significatifs des analyses bivariées .....	85
Section 2. Discussion et interprétation.....	89
§1- L'association de la gravité relative des incivilités avec le sentiment d'insécurité	89
§2- Restitution des facteurs et des effets au sein d'un processus de décomposition ...	90
§3- La fiabilité du sentiment d'insécurité comme indicateur.....	92
DEUXIÈME PARTIE : Une stratégie unitaire et réactive incompatible.....	100
Chapitre I- L'interface pénale insuffisante pour une intervention territoriale coordonnée ...	101
Section 1. La gravité pénale non- conforme à la gravité relative des incivilités .....	104
§1- La nature normative d'infraction et la gravité contraventionnelle assignées aux incivilités.....	104
§2- La gravité relative de l'incivilité faussée par la structure et la fonction de l'infraction.....	110
Section 2. Une interface territoriale policière nécessaire à une action sociale coordonnée	115
§1- L'application discrétionnaire et pertinente de la Loi pénale par l'adoption d'une interface policière d'intervention territoriale .....	115
§2- Une action policière et sociale à coordonner .....	119
Chapitre II- Une stratégie anticipative : fonction d'une dynamique criminelle.....	125
Section 1. Les incivilités : fonction et figure de l'inefficience policière et sociale .....	129
§1- Les effets sociaux négatifs : fonction de l'erreur de configuration policière .....	129
§2- Les incivilités : preuve visible de l'inexécution policière au regard de la nature de l'obligation de sécurité.....	136
Section 2. La dynamique d'un déséquilibre contractuel : fondement d'une spirale de décomposition .....	141

§1- La dynamique d'un déséquilibre contractuel.....	141
§2- La modélisation spatio-temporelle d'une spirale de décomposition .....	145
Conclusion .....	150
Bibliographie.....	153
Annexe 1 : L'état des lieux. Analyses du questionnaire d'enquête sur le sentiment de sécurité des résidents de l'arrondissement Ville-Marie .....	I
Annexe 1-1 : Questionnaire d'enquête sur le sentiment de sécurité des résidents de l'arrondissement de Ville-Marie du 22 avril 2005 .....	CI
Annexe 1-2 : Indication des lieux où les répondants trouvent les incivilités (présence de graffitis, de condoms, de seringues, de vendeurs de drogues, prostitué(e)s...) particulièrement nombreuses ou concentrées .....	CXXVII
Annexe 2 : Tableau du profil des répondants et sentiment de sécurité de nuit.....	CXXXV
Annexe 3 : Tableau du profil des répondants de l'arrondissement et sentiment de sécurité de jour .....	CXXXVIII
Annexe 4 : Tableau des conditions d'habitation et sentiment de sécurité .....	CXL
Annexe 5 : Tableau de la fréquentation le soir des répondants de leur quartier et sentiment de sécurité .....	CXLII
Annexe 6 : Tableau du jugement sur le bruit environnant et sentiment de sécurité .....	CXLIV
Annexe 7 : Tableau du réseau d'aide sociale et sentiment de sécurité .....	CXLV
Annexe 8 : Tableau du temps d'exposition aux médias d'informations et sentiment de sécurité .....	CXLVI
Annexe 9 : Corrélations des probabilités estimées d'être victime et sentiment de sécurité (arrondissement).....	CXLVII

## Liste des tableaux

Tableau I : Jugement sur le caractère sécuritaire du quartier et le sentiment de sécurité « quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général » ...	50
Tableau II : Fréquentation par les répondants de leur quartier, seul et à pied, le soir et le sentiment de sécurité (de nuit) .....	56
Tableau III : Satisfaction globale de l'environnement physique et sentiment de sécurité...	58
Tableau IV : Échelle de la fréquence moyenne des incivilités et sentiment de sécurité.....	62
Tableau V : Efficacité de la police à prévenir ou résoudre les incivilités, satisfaction générale de ses services et sentiment de sécurité .....	65
Tableau VI : Tableau croisé du jugement en général de la qualité des services de police offerts et de l'efficacité à prévenir ou résoudre les incivilités .....	67
Tableau VII : Place de la criminalité sur l'échelle des préoccupations et sentiment de sécurité .....	69
Tableau VIII : Surveillance de voisinage et sentiment de sécurité .....	71
Tableau IX : Probabilité globale estimée et sentiment de sécurité .....	74
Tableau X : L'existence d'un lieu dangereux évité par le répondant et sentiment de sécurité .....	75
Tableau XI : Comportements d'autoprotection et sentiment de sécurité.....	77
Tableau XII : Victime personnellement au cours des six derniers mois et sentiment de sécurité .....	80
Tableau XIII : Victimation des proches au cours des six derniers mois et sentiment de sécurité .....	81
Tableau XIV : Gravités (faibles, moyennes, fortes) et sentiment de sécurité.....	84

## Liste des figures

Figure 1 : l'efficience : rapport triangulaire entre les valeurs de moyens, résultats et fins .	14
Figure 2 : Degré du sentiment de sécurité, seul et à pied durant la journée dans le quartier	48
Figure 3 : Degré du sentiment de sécurité, seul et à pied durant la nuit dans le quartier.....	48
Figure 4 : Variations des moyennes significativement associées au sentiment de sécurité.	85
Figure 5 : Modèle prédictif du degré du sentiment de sécurité- insécurité des résidants de l'arrondissement Ville-Marie .....	98
Figure 6 : Le sentiment d'insécurité, fonction de l'erreur de configuration de la police au regard de la gravité relative des incivilités.....	134
Figure 7 : La spirale du désordre.....	135
Figure 8 : Modélisation spatio-temporelle de la dynamique d'un désordre social ambiant .....	147

*A Mathilde*

## Remerciements

Je remercie celles et ceux qui, par leur écoute, leurs conseils, leur présence ou leurs pensées, ont contribué à la réalisation de cette thèse.

Je remercie ainsi mes directeurs, MM. les professeurs Maurice Cusson et Reynald Ottenhof. Ils m'ont accompagné et éclairé de leurs intellects, expériences et tact. Je leur en suis sincèrement reconnaissant et espère avoir eu les capacités de ne pas les décevoir.

Je remercie également de leur soutien financier l'École de Criminologie de Montréal, le comité des bourses d'excellence de la Faculté des Études supérieures de l'Université de Montréal, le laboratoire « droit et changement social » de l'Université de Nantes et notamment pour leur compréhension, son directeur M. Jean-Pierre Le Crom ainsi que Mme Karine Marquis. Je remercie Mme Lucie Major et Mme Mireille Bourcier de leur écoute et de leur attention. Je remercie le programme de prévention de la criminalité de la ville de Montréal : Tandem Ville-Marie, et notamment Mmes Michèle Faille, Hélène Angelopoulos, Jocelyne Lebrun. Je remercie également le Centre International de Criminologie Comparée (Montréal) d'avoir participé au financement de cette étude.

L'affection de mes parents, sébastien, marie, charlotte, de ma grand-mère et de toute ma famille, a été plus précieuse que jamais. Je remercie tout spécialement sébastien pour m'avoir assisté et corrigé lors de l'établissement de formulations mathématiques. Je pense à eux. Je remercie mes amies et amis de leur patience, de leurs rires. Merci mon infailible mik. Merci oudy, paikan, fred, sandra, karine, ariane, carol, jeanne, ulrich, florence, maryline, pascal, antoine, alexandre, david, olivier, corinne, jérôme, luc, sandrine, géraldine, ludovic, denis, estelle, laurent, stéphanie, mes très chers compères. Merci encore katarina, edo, stephanie, gita, aden, jackie et joni. Merci martin, guillaume, samuel, mélanie, annie, joanne, alexandre, philippe, mathias, ludovic, anita, vincianne. Je remercie les personnes que j'oublie nécessairement mais pour un moment seulement.

Je vous remercie également M. Jouët de vos enseignements, de votre esprit et de votre droiture. Merci à celles et ceux qui, par leur sincérité, leur honnêteté et leur courage, rendent mon monde meilleur et encouragent mon dépassement.

Merci ma douce pour voir en moi ce que j'aspire à devenir. Merci pour tous ces moments magiques qui ponctuent une réflexion toujours en composition.

« Le comportement intelligent présuppose la faculté de représenter le monde d'une certaine façon. Ainsi, nous ne pouvons pas expliquer le comportement cognitif à moins de présumer qu'un agent réagisse en représentant les éléments pertinents des situations dans lesquelles il se trouve. Dans la mesure où sa représentation de la situation est fidèle, le comportement de l'agent sera adéquat, toutes choses égales par ailleurs. » (Varela, F.J. « Connaître. Les Sciences cognitives », 1989, p. 37).

## Introduction

« Les images d'émeutes urbaines qui se succèdent depuis la mort de deux adolescents à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) ne constituent pas un simple accès de fièvre. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier [2005], près de 70 000 faits de violences urbaines ont été recensés en France. Ce chiffre apparaît dans le nouvel indicateur national géré par la direction centrale des renseignements généraux (DCRG) qui compile ses propres constatations sur le terrain avec celles de la sécurité publique, de la police judiciaire et de la gendarmerie. Loin d'être exhaustif, il donne toutefois une idée de la gravité du phénomène des incendies volontaires, des heurts avec les forces de l'ordre ou des rixes entre bandes. Mis en place en fin 2004, il a pour vocation d'offrir au ministère de l'Intérieur un nouvel outil d'analyse dans les quartiers sensibles, au travers de neuf rubriques. L'indicateur permet de déceler un creux dans l'évolution des violences urbaines en février et en août, dû dans un cas au mauvais temps, dans l'autre aux départs de nombreux jeunes gens en vacances. Au total depuis le 1<sup>er</sup> janvier, plus de 28 000 voitures et près de 17 500 poubelles ont été incendiées dans le pays. Plus de 5760 dégradations de mobilier urbain, 442 affrontements entre bandes et 3832 faits de violence contre les services de sécurité ou de secours ont été signalés. « On ne recense que les faits qu'on constate ou qui nous sont rapportés, explique-t-on à la DCRG. Pour les rodéos et les rixes entre bandes, on sait bien qu'il existe un grand chiffre noir. » (Smolar Piotr, « Les RG ont recensé 70 000 cas de violences urbaines depuis janvier ». Le Monde, Vendredi 4 novembre 2005, p.9)

L'embrassement des banlieues françaises, débuté le 28 octobre 2005 suite au décès d'adolescents qui tentaient d'échapper à une interpellation, a été largement médiatisé. A l'ère télévisuelle d'un « big brother » omniprésent, les images et les mots des médias français et étrangers ont évoqué une société en (quasi-) guerre civile. Un père de famille a été battu à mort par une meute d'adolescents incontrôlés. Des tirs à balles réelles ont été essuyés par les forces de l'ordre. Des milliers de biens publics et privés ont été saccagés, endommagés, ou sont partis en fumée. Durant ce temps, de fortes dissensions apparaissaient au sein du gouvernement.

Le contexte préélectoral était sans doute propice à cet accès de violence. D'une part, les tensions sociales se cristallisent à l'approche des élections présidentielles françaises de 2007. Chacun à sa manière tentant de faire entendre ses intérêts et sa voix, les grèves et revendications s'intensifient sur fond d'un certain marasme et exercent une forte pression sur le gouvernement. D'autre part, l'unité politique nécessaire au bon fonctionnement des appareils exécutifs se désagrège au fur et à mesure que se révèlent les ambitions électorales des dirigeants. Cet état quelque peu anémique favorise la propagation rapide d'une flambée de violences urbaines, surtout si celle-ci est largement attisée par le souffle des médias. Il suffit d'un fait marquant comme le décès de deux jeunes, consécutif à l'intervention de représentants de l'État, pour enflammer certaines banlieues françaises. Ces poudrières concentrant des populations défavorisées socialement et économiquement, de nombreuses inégalités et discriminations, s'apparentant parfois à des zones de « non droit », étaient déjà échauffées par une charge policière de plus en plus pressante.

Si l'embrasement et la propagation de ces émeutes peuvent ainsi être expliqués, il demeure néanmoins un fait singulier et dérangeant. L'intensité de ces violences urbaines attire l'attention sur une période de courte durée et amène à identifier un état d'agitation intense mais passager et anormal. Elle tend à le déconnecter d'une problématique de fond. Il semble au contraire que ce pic de violences ne constitue pas « un simple accès de fièvre » mais, au regard du nombre et de la variété des actes anti-sociaux commis depuis (au moins) le début de l'année 2005, qu'il s'apparente au symptôme d'un mal plus profond.

D'ailleurs, le couvre-feu instauré a jugulé la crise mais l'embrasement des banlieues françaises et le thème de l'insécurité se sont diffusés au cœur des débats portant sur la réforme de la justice, de l'emploi, de la politique d'urbanisme, de l'éducation et de l'immigration... La question de l'insécurité paraît avoir fortement ébranlée l'ensemble des valeurs sociétales et républicaines françaises. « 30 ans de promesses » (le Point, 22 septembre 2005, n° 1600, p.31) sur le thème de l'insécurité et de la fracture sociale faites par MM. Jacques Chirac, François Mitterrand, ou Lionel Jospin... n'ont apparemment pas

été tenus et invitent, semble-t-il, avec la récente crise des banlieues, la société française d'aujourd'hui, à un examen de conscience et à celui de sa représentation politique.

Si spectaculaires par leur ampleur, leur intensité, et les moyens drastiques auxquels elles ont donné lieu, les dernières émeutes ne constituent pas non plus une nouveauté. La question de l'insécurité (avec celle de l'emploi) était déjà au centre de la dernière campagne présidentielle de 2002. Suite à la victoire de M. Jacques Chirac et à la nomination de M. Nicolas Sarkozy au poste de ministre de l'Intérieur, le budget 2003 du Ministère, rebaptisé de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, progresse de 5% par rapport à la loi de finances 2002. M. Nicolas Sarkozy déclare alors que le budget du Ministère de l'Intérieur : « est à l'image de notre détermination pour réussir la mission confiée par les français : faire reculer l'insécurité »<sup>1</sup>. Le budget de la police nationale augmente de 5,83% contre 3,52 % (d'augmentation moyenne entre 2003 et 1993). La récente crise des banlieues rappelle également les émeutes qui se sont déroulées en France en 1990-1991<sup>2</sup>. Une échelle destinée à les anticiper avait alors été proposée par Lucienne Bui-Trong<sup>3</sup> (1993, 1998, 2000). Celle-ci souligne que les émeutes, en plus d'apparaître cycliques, loin de constituer des événements isolés, s'inscrivent en définitive dans la lignée d'actes déviants, constituant la phase critique d'un phénomène de violence urbaine aux larges dimensions.

---

<sup>1</sup> Budget du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Collectivités Locales :

[http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c2\\_le\\_ministere/c25\\_dossiers\\_et\\_documents/budget\\_2003/BAT.pdf](http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c2_le_ministere/c25_dossiers_et_documents/budget_2003/BAT.pdf)

Une détermination qui n'a cependant pas abouti à revoir la répartition des effectifs de police sur le territoire français, alors qu'en 1977, le rapport Peyrefitte ou « commission d'étude sur la violence », soulignait déjà que la carte policière (répartition géographique et partage police- gendarmerie) n'était plus en correspondance avec la population.

<sup>2</sup> Vaulx-en-Velin (octobre 1990), Sartrouville (mars 1991), Mantes-la-Jolie (mai 1991) et Meaux (juin 1991).

<sup>3</sup> A l'époque : commissaire principale à la Direction Centrale des Renseignements Généraux (D.C.R.G.).

« ... La Direction centrale des renseignements généraux avait demandé à ses services territoriaux de faire une étude sur leurs quartiers en difficulté socio-économique. Il apparaissait, en effet, que les émeutes ne s'étaient pas produites *ex-nihilo*, dans des zones dépourvues de tout antécédent et que l'on pouvait jusqu'à un certain point, anticiper sur des épisodes de crise, pour peu que l'on s'attache, en observant la vie du quartier au quotidien, à relever les incidents susceptibles de déclencher des réactions, à repérer les prémices d'agitation, à déceler les acteurs potentiels d'émeute, à observer les phénomènes psychologiques et idéologiques de nature à activer l'émotion et à souder des groupes [...] Si l'écoute des habitants des quartiers sensibles, en 1991, avait permis de mettre en exergue le sentiment d'insécurité et d'élaborer l'échelle de la violence, celle-ci permet en retour, aujourd'hui, de situer et d'évaluer le sentiment d'insécurité, dont les formes changent à mesure que le quartier devient le théâtre d'incidents de degrés plus élevés. » (Bui-trong, L., 1998, p.30/32).

L'échelle tire son unicité de « la remise en cause ouverte et provocatrice de l'ordre et/ou des institutions... les comportements étant classés à la fois selon l'importance du défi qu'ils lancent et selon le potentiel de rébellion collective qu'ils impliquent. » (Bui-trong, L., 1998, p.32). Elle regroupe, sous le terme de « violence urbaine » utilisé par la Direction Centrale des Renseignements Généraux, un certain nombre d'actes objectifs et comptabilisables « commis en réunion, de façon ouverte et provocatrice » (Bui-trong, L., 1998, p.31). Elle est graduée sur un continuum. Les guérillas, les émeutes, les saccages massifs suivis d'affrontements avec les forces de l'ordre constituent le huitième et dernier échelon. Réalisées notamment par un petit noyau d'individus ayant activement participé à ceux-ci en 1990-1991, les incivilités forment les premiers degrés de cette échelle.

« [Les incivilités sont des] actions parfois dénuées de qualification pénale (impolitesse, grossièretés), ou ne donnant pas lieu à plainte, ou classées sans suite en raison de la faiblesse du préjudice matériel, de leur futilité apparente, ou à cause de la nature même du phénomène collectif (d'où la difficulté de démontrer une culpabilité individuelle) et s'inscrivant dans la durée (alors que la justice s'en tient au jugement d'un acte isolé). Comptabilisables en dehors du cadre rigide des statistiques des crimes et des délits ayant fait l'objet de procédures, elles supposent des dispositifs spécifiques d'observation (mains courantes et rapports des commissariats,

des H.L.M., de l'Éducation nationale, des transports en commun, etc.). » (Bui-trong, L., 1998, p.31).

Si les dernières émeutes ne sont pas isolées et déconnectées d'un phénomène criminel d'ensemble ou ne se produisent pas *ex-nihilo*, il devient pertinent de s'interroger sur la capacité des organes sociaux à prévenir la réalisation de cette phase ultime. Les méthodes employées sont-elles, ou ont-elles été, alors efficaces et les résultats obtenus sont-ils satisfaisants?

Répondre à ces questions suppose la réalisation d'une entreprise de taille et notre ambition n'est pas de constituer une étude exhaustive qui ferait appel à une approche des différents champs et mouvements, sociaux, économiques et politiques tout en effectuant une exploration des motifs des délinquants. Nous nous concentrerons en réalité sur la réaction sociale adoptée afin de lutter contre l'insécurité, et ce à travers un organe social clairement désigné, la police. Nous nous attacherons également à analyser, non pas l'ensemble des actes délinquants que cet organe doit traiter mais, ceux que constituent les incivilités. En effet, en appréhendant d'une part la dernière crise des banlieues comme un précipité d'une insécurité diffuse et latente, les actes d'incivilité constituant les premiers degrés, font (et ont fait) l'objet d'un traitement policier continu. D'autre part, les incivilités représentant un enjeu politique, social et économique de premier ordre apparaissent également une figure et un moteur de changement des pratiques policières. Conçues ainsi au double titre d'actes déviants à part entière et indiquant les premiers degrés d'un phénomène criminel, les incivilités, et la (ré-) action sociale, à travers celle policière mise en œuvre, constituent l'objet de notre étude.

Partant ainsi du constat de l'adaptation de la police aux incivilités et aux enjeux qu'elles représentent, en développant ensuite une réflexion sur l'efficience, notion au cœur des dernières mutations des modèles policiers, nous préciserons les éléments de notre hypothèse.

### **Le constat de l'adaptation des polices aux incivilités et à leurs enjeux**

Les actes d'incivilité avaient fait l'objet d'une attention particulière lors de la campagne en vue des élections présidentielles françaises de 2002. Logées au centre des mesures visant à réduire l'insécurité, la lutte contre les incivilités avait été érigée en priorité sociale (et économique), politique et policière.

Le 18 mars 2003, une nouvelle « Loi pour la sécurité intérieure » (n°2003-239)<sup>4</sup> élargit ainsi par exemple, le champ des infractions qui recouvre les incivilités en sanctionnant pénalement l'attroupement ou le blocage des parties communes d'un immeuble. L'approche n'est pourtant ni résolument nouvelle, ni propre à la France.

« Ce mouvement déborde la France, il est européen. Tony Blair, en Grande-Bretagne, a fait de son slogan « dur avec le crime et dur avec les causes du crime » un must. Comme il se plaît à le souligner lui-même, les mesures de Nicolas Sarkozy sont en continuité avec celles de Jean-Pierre Chevènement ou de Daniel Vaillant. Ce dernier a d'ailleurs l'honnêteté de le reconnaître. La loi du 15 novembre 2001 avait déjà pris pour cible les blocages de halls d'immeubles. » (Roché S., 2002a)<sup>5</sup>.

Le législateur met ainsi un outil répressif à disposition de la police (ainsi qu'aux autorités de jugement). En France, et dans quelques pays européens, cette dernière bénéficie alors non seulement d'une augmentation de son enveloppe budgétaire mais également d'une assise pénale nécessaire à une interpellation. L'attroupement d'individus dans les cages d'escaliers, notamment dans des cités dites « chaudes », bien que parfois intimidant et bruyant posait, avant la loi du 15 novembre 2001, en plus des difficultés rencontrées sur le terrain, celles des policiers à caractériser et à prouver une quelconque infraction. « Tony Blair [qui] lance une vaste campagne contre les incivilités » conduit une politique similaire.

---

<sup>4</sup> Loi consultable sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

<sup>5</sup> L'infraction est aujourd'hui rédigée sans référence à une obligation particulière de sécurité, par exemple celle d'entraver les issues de secours ou de gêner l'évacuation des personnes.

« Un arsenal de mesures punitives vise à réprimer les « comportements antisociaux ». Comme beaucoup de grands pays modernes, à forte population urbaine, le Royaume-Uni est malade de l'incivilité. On n'en finirait pas d'énumérer la liste des « comportements antisociaux » dont souffrent les habitants des villes, des nuisances de voisinage aux actes de pur vandalisme en passant par la mendicité agressive ou les troubles publics provoqués par l'alcoolisme. » (Langellier J.- P., « Tony Blair lance une vaste campagne contre les incivilités ». Le Monde, 16 octobre 2003).

La police est dès lors clairement désignée comme un organe social chargé de résoudre le problème des incivilités. Sur le continent nord-américain, dans les grandes villes du Canada et des États-Unis, les policiers adoptent également des stratégies visant à réduire les actes d'incivilité. En 2003, dans la revue annuelle adressée aux Montréalais par leur service de police, ils sont érigés en priorité.

« En 2002, c'était l'heure des bilans. Vous nous avez fait connaître vos opinions et vos attentes [...] La police de quartier optimise ses services. Au cours de l'année 2004, vous verrez... une augmentation de la présence policière dans votre quartier, entre autres, davantage de patrouilles à pied [...] La lutte renforcée aux incivilités (graffitis, itinérance, vente de stupéfiants sur la rue...). Nous allons identifier plus clairement les différentes formes d'incivilités pour mieux cerner et résoudre les problèmes de cette nature, en dresser le bilan, en assurer le suivi, entreprendre des actions mieux ciblées et être plus visibles dans les endroits où leur présence a été signalée... » (S.P.V.M., 2003)

Le chef de police de la ville de Montréal propose alors une définition et tente d'établir une nouvelle classification. Elles sont ainsi destinées à permettre, en concertation avec les partenaires locaux, un meilleur diagnostic et traitement de la situation, en repérant les endroits où les appels sont concentrés, en identifiant les principales incivilités, en assurant un meilleur suivi (règlement informel, constat d'infraction, dossier de résolution de problème, implication plus importante des enquêteurs notamment par regroupement ou concentration d'incivilités...) et une meilleure lisibilité de l'action policière (par la publication de rapports bimestriels et annuels). A ces fins et pour pallier l'utilisation des « termes comme troubler la paix, méfaits et conflits [qui] étaient de véritables catégories

fourre-tout dont on ignorait très souvent le contenu précis » (S.P.V.M., 2004), une liste révisée de 26 nouvelles catégories s'ajoutant aux codes d'appel déjà existants est préconisée.

« Une incivilité, c'est un comportement ou une action qui perturbe la tranquillité des citoyens et compromet leur sentiment de sécurité et leur qualité de vie (...) Certaines incivilités peuvent relever de la simple politesse et du civisme, d'autres de la criminalité et de la paix publique. Quelques exemples : les incivilités vont des graffitis au bruit, en passant par les attitudes dérangeantes, la consommation et la vente de drogues et la présence de prostitués (es), pour n'en nommer que quelques-unes. L'ensemble des actes et des marques d'incivilité qui ont été définis dans les nouveaux codes d'appel et d'intervention y étaient déjà, mais se trouvaient regroupés sous quelques appellations très générales. [...]. En reflétant mieux la réalité de chaque quartier et arrondissement de la ville, nos données sur les incivilités permettront de mieux cibler les interventions et de mieux répondre aux besoins et attentes de la population, de chacun ». (S.P.V.M., 2004).

Les actes d'incivilité, associés au sentiment d'insécurité, sont au cœur des mutations contemporaines des modèles policiers et de celles de ses instruments techniques (Maltz et coll. 1990). La mise en place de la police de résolution (de problème) et communautaire (ou police de proximité) s'est ainsi produite au contact des incivilités. Le « mapping », approche spatiale de l'analyse de la criminalité, « is part of a problem-oriented strategy for policing, as opposed to a reactive strategy... (see Goldstein 1979, 1990) » (Vann Irvin B. G., Garson D., 2003). Il permet notamment de repérer des « hot spots », points chauds où les incivilités sont en général particulièrement concentrées (Sherman et Weisburd, 1995 ; Koper 1995 ; Weisburd et Green, 1995 ; Green, 1995).

« Dans leur formulation originelle, ces programmes de réforme impliquaient un double élargissement du mandat et des modes d'intervention de la police. L'action policière devait d'abord s'étendre à la lutte contre le désordre et l'incivilité, comme Wilson et Kelling (1982) l'ont réclamé avec fracas, ainsi que Skogan (1990) avec moins de panache mais plus de profondeur. Ensuite, les modes d'intervention policière devaient multiplier les solutions de rechange à la judiciarisation des problèmes » (Brodeur, 2003, p.214).

Il ne s'agit pas de préjuger de la valeur des objectifs sécuritaires, ni des moyens pour y parvenir mais de mettre d'abord en lumière que l'incivilité, logée au sein de l'enjeu sécuritaire, apparaît comme un problème social, politique (Damon, J., 2000) économique et policier de premier ordre sur le continent européen comme nord-américain. Notre propos ne consiste pas à affirmer, non plus, que la police<sup>6</sup> est l'unique organe social compétent pour connaître d'un problème d'incivilité mais de constater qu'il en est bien un, clairement désigné, identifié et reconnu. Les interactions entre l'organe policier et les incivilités n'excluent pas la prise en compte d'autres champs sociaux<sup>7</sup>. Loin de constituer le monopole de l'organe policier, Monjardet souligne l'existence d'un « partenariat »<sup>8</sup> entre les différents acteurs sociaux.

« Cette notion marque la prise de conscience que loin d'être le monopole d'une agence spécialisée (comme la police), ou d'être l'objet de conflits de compétence incessants entre agences qui se renvoient l'une à l'autre la responsabilité de l'échec, la sécurité est « l'affaire de tous » : le reflet d'une qualité des rapports sociaux, qui met en jeu aussi bien l'action socialisatrice de la famille et de l'école, le fonctionnement des services collectifs liés au logement et au transport, l'action culturelle et sociale de la ville, les actions de prévention, de dissuasion et de répression des agences spécialisées, police et justice, etc., et qu'il leur faut donc, quand la qualité du tissu social se dégrade, travailler ensemble à la restaurer. [...] On peut sans doute attester aujourd'hui que l'idée d'une responsabilité collective, et qui doit être mise

---

<sup>6</sup> Désignant ici les différents corps qui peuvent la constituer : Polices nationales ou fédérales, provinciales et municipales, gendarmerie en France, voire plus largement encore, les acteurs privés et publics qui pourraient y être assimilés en assurant une mission de service public de sécurité.

<sup>7</sup> Nombre d'auteurs relèvent également les liens étroits qui unissent l'incivilité à des champs sociaux divers et variés. L'éducation (Debarbieux, 1996 ; 1999 ; Dubet, 1994 ; Duglery, 1994 ; Payet, 1999 ; 1995 ; 1992 ; Testanière, 1972 ; 1967), l'architecture urbaine (Levy, 1998), la pauvreté et l'exclusion (Wacquant, 1999), une surmédiation ou une mutation profonde des valeurs sociales (Lagrange, 1995 ; Michaud, 2002 ; Lazar J. 2001), un problème multidimensionnel Roché (2002, 2000, 1996...).

<sup>8</sup> Cette notion de « partenariat » constitue le fondement de la mise en place en France, suite aux travaux de la commission Bonnemaïson (1981), des Conseils communaux de prévention de la délinquance et plus généralement des Contrats Locaux de sécurité et des Contrats de Ville.

en oeuvre de façon concertée, est partagée par l'essentiel des intervenants.»  
(Monjardet, 2002, p. 272-273).

Il s'agit alors de relever que la police tend à s'adapter à une double réalité : les incivilités et les enjeux qu'elles représentent. Cette adaptation n'apparaît ni facile ni rapide et les résultats obtenus parfois mitigés. La police est-elle, dès lors, efficiente dans la résolution du problème des incivilités ? Si nous ne réfutons pas l'hypothèse d'enjeux politiques nuisant parfois à une action policière éclairée, preuve quasi- « diabolique » à apporter et à manipuler, notre réflexion sur la notion d'efficience sera prudemment policière et technique.

### **L'efficacité policière et sociale : combinaison des moyens, résultats, fins et organes**

« The majority of changes that have been advocated in policing over the past several decades reflects a continuing preoccupation with means over ends ; with operating methods, process, and efficiency over effectiveness in dealing with substantive problems... » (Goldstein, 1979 ; 1990, p. 15).

L'efficacité est au centre des récentes mutations de l'appareil policier. Elle est souvent associée à l'efficacité. Cette dernière consiste à mesurer l'impact ou le résultat des actions prises afin de résoudre un problème. Une action peut ainsi être considérée comme efficace dans plusieurs cas. Le problème est totalement éliminé. Le nombre d'incidents qui constituent le problème décroît. Leur gravité diminue. Eck et Spelman (1987, pp. 5-6) précisent également deux autres types d'actions efficaces au regard des résultats obtenus : les actions policières permettent la mise en place de méthodes mieux adaptées au traitement des incidents; ces actions aboutissent à extraire le problème du champ de compétence de la police (considérant en définitive que le problème serait mieux résolu par un autre organe social). (Eck et Spelman, 1987; Clarke et Eck, 2003).

L'efficacité peut dans une certaine mesure, être assimilée à la notion d'efficacité mais elle nécessite en outre l'idée d'un ratio, d'un rendement, d'une performance et non pas seulement l'obtention d'un impact positif. L'opération consiste en la division de la valeur de ce qui est produit (les résultats) par celle de son outil de production (les moyens). L'efficacité (rapportée ainsi au critère de rentabilité) suppose non seulement la prise en compte du résultat et de celle des moyens utilisés pour l'obtenir mais également du rapport entre la valeur des moyens et de celle (hiérarchisée) des fins (ou objectifs) fixés.<sup>9</sup> Si la police obtient de bons résultats en réduisant l'ampleur d'un problème, elle peut être efficace mais non efficace si la dépense des moyens est extrêmement coûteuse. En outre, si les solutions mises en place sont « efficaces » (dans le sens où le ratio des résultats obtenus et

---

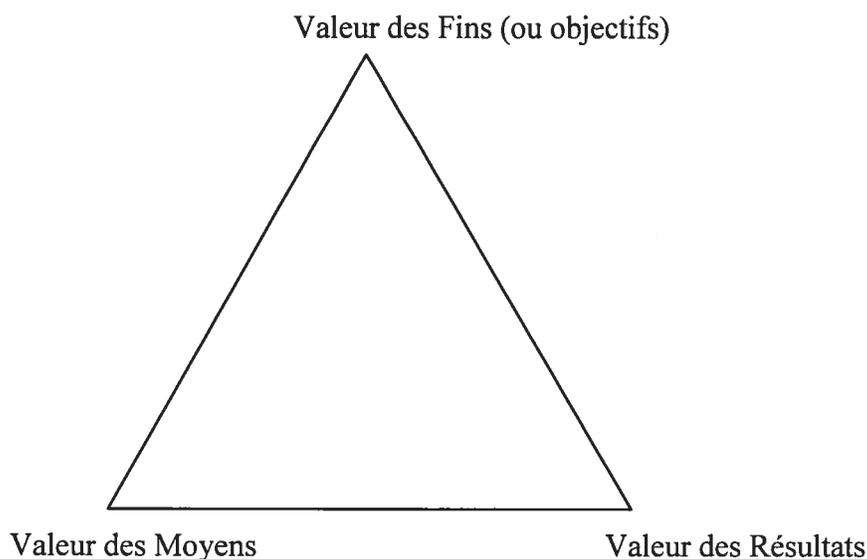
<sup>9</sup> Et de manière incidente du rapport entre la valeur des objectifs et des résultats obtenus.

des moyens utilisés est correct), la police peut ne pas être efficiente si la hiérarchisation de la valeur des objectifs à atteindre ne correspond pas aux priorités qui lui sont assignées. La police dépenserait argent, temps et énergie sur un problème qu'elle résoudrait mais qui n'est pas celui qu'il faudrait.

« Goldstein compare la situation régnant dans les corps policiers à celle d'une industrie privée ' qui étudie le rythme de sa chaîne de montage, la productivité de ses employés et la validité de son plan de relations publiques, mais qui néglige d'évaluer la qualité de son produit ' (...). C'est précisément pour retourner l'équilibre en faveur du produit externe que Goldstein développera les thèmes maintenant bien connus de la primauté du produit final sur les moyens employés (...) et de la nécessité de se concentrer sur des problèmes qui sont significatifs pour la communauté (1987, p. 15). » (Brodeur, 2003, p.180).

L'efficience se trouve alors non seulement dans le rapport moyens/résultats (ou « produit») mais aussi dans le rapport moyens/objectifs (« de la nécessité de se concentrer sur des problèmes qui sont significatifs pour la communauté »). L'efficience suppose la prise en compte du rapport triangulaire de la valeur des moyens, des fins, des résultats.

Figure 1 : l'efficience : rapport triangulaire entre les valeurs de moyens, résultats et fins



La notion d'efficience appelle deux questions essentielles. La police est-elle bien adaptée, par la forme et la quantité d'actions qu'elle utilise, pour lutter contre les incivilités au regard des résultats obtenus ? La police répartit-elle correctement ses forces en fonction de la valeur des enjeux que les incivilités représentent aujourd'hui au sein de l'ensemble des objectifs qui lui sont assignés ? La première a trait à la qualité des moyens d'action en fonction des résultats obtenus, la seconde se rapporte à la répartition correcte de leur quantité selon la valeur réelle des fins (ou des objectifs). L'évaluation du résultat d'action(s) prise(s) sur un problème identifié et aux caractéristiques relevées permet, le cas échéant, de modifier la forme de l'action (et accessoirement la quantité de moyens qui y est assignée). Elle est en revanche partielle et insuffisante lorsqu'il s'agit d'apprécier la capacité de la police à allouer, au mieux, la quantité de ses moyens limités en fonction de la valeur hiérarchisée d'une de ses fins. Notre questionnement se précise : les polices ont-elles configuré de manière optimale leurs moyens limités au regard de la valeur réelle d'un de leurs objectifs sociaux fixés : résoudre le problème des incivilités ?

L'incivilité abordée comme un facteur d'adaptation du système policier positionne ce dernier au cœur de notre étude mais celui-ci apparaît alors comme un organe, ou une unité d'un système social, lié aux autres entités par l'existence d'objectifs déterminés communs et de moyens sociaux limités. La recherche d'une adaptation optimale des moyens du système policier et plus largement social afin de résoudre le problème des incivilités dévoile la question omniprésente du coût d'opportunité. C'est-à-dire celle d'investir telle quantité de moyens policiers ici et maintenant, plutôt que de les investir ailleurs et/ou à un moment différent, en comparaison des autres ressources sociales disponibles. Il s'agit ainsi d'obtenir une meilleure rentabilité, à court, moyen ou long terme, par le système policier, partie et représentation du système social au caractère fractal (Morin, 1990; Favard, A.-M. et R. Ottenhof, 1992), dans la résolution du problème des incivilités. L'efficacité d'un système suppose alors non seulement la prise en compte du rapport triangulaire moyens- résultats- fins mais également celle de la combinaison optimale des organes qui le composent. L'introduction d'un instrument analytique correspondant à la notion d'une « erreur de configuration » c'est-à-dire d'une incohérence entre la répartition des moyens ou/et des fins assignés à chacune des unités qui diminue la performance de l'ensemble. L'erreur de configuration correspond ainsi à une efficacité de configuration non- optimale des moyens policiers et sociaux, permet de préciser en outre, de manière axiomatique, la perspective projetée.

Soit donc (S), un système (social ou policier) constitué de (n) sous-systèmes unitaires dénommés unités (U) (par exemple la police et l'activité policière si le système est référé au social; ou si le système étudié est policier, les différents corps et activités qui le composent). Soit (ES), l'efficacité d'un système et (EU) l'efficacité de chaque sous-système ou unité. L'efficacité unitaire correspond à la rentabilité ou à la productivité attendues. Elle est le résultat de la valeur d'un objectif, ou d'une fin (VF) visée, divisée par la valeur d'un ou des moyens alloués à cette fin (VM). C'est-à-dire que :

$$EU = VF / VM$$

On pose que la somme des moyens du système (S), en un lieu et temps donnés, est égale à 1 (les moyens sont limités), soit :

$$\Sigma (VM) = 1$$

On pose que la somme des objectifs du système (S), en un lieu et un temps donnés, est égale à 1.

$$\Sigma (VF) = 1$$

Posons que dans un système (S) donné, l'efficience de configuration globale (EC) de (S) est égale à la somme des efficacités de configuration de chaque unité (ECU) relativement à (S), (c'est-à-dire ECU (S) qui compose (S)).

$$EC = \Sigma ECU (S)$$

L'efficience de configuration unitaire (de l'unité dépendante du système) est optimale (ECU (S) optimale) si le rapport du moyen sur la fin ( $EU(S) = VF/VM$ ) est de 1, la valeur du moyen étant parfaitement égale à celle de la fin.

$$ECU (S) \text{ optimale} = 0 ; EU (S) \text{ optimale} = 1$$

Si chacune des efficacités de configuration unitaire est optimale, le rapport du moyen sur la fin est de 1 et l'efficience systémique est alors, elle aussi, optimale. On peut ainsi écrire que l'efficience systémique optimale (ES optimale) est égale à l'addition d'une part de l'efficience de configuration optimale (EC optimale) et d'autre part, de la somme des efficacités unitaires optimales ( $\Sigma EU$  optimale). Or l'efficience unitaire optimale vaut 1 et par conséquent, l'efficience systémique optimale est de 1, donc :

$$1 = EC \text{ optimale} + \Sigma EU$$

$$1 = EC \text{ optimale} + 1$$

donc EC optimale = 0

Si EC optimale = 0 alors ES optimale = 1

$$ES = EC + \Sigma EU$$

L'efficacité de configuration optimale est égale à zéro. Elle représente alors une répartition parfaite de la distribution de la valeur des moyens en fonction de celle des objectifs au sein du système. L'efficacité systémique optimale est égale à 1. Lorsque cette répartition est imparfaite, elle prend une valeur qui se retranche de celle de toutes les efficacités unitaires qui composent le système. L'efficacité globale systémique est moindre que ce qu'elle aurait pu être ; à son minimum elle tend vers 0 tandis que l'efficacité de configuration prend une valeur proche de 1, point d'inefficacité totale du système, de rupture, de mutation ou de désagrégation.

Si  $EC < 0$  alors  $ES < 1$

et si  $EC / n$  tend vers  $-1$  alors  $ES$  tend vers 0

ou

$$1 > ES \text{ non- optimale} > 0$$

Plus l'efficacité de configuration a une valeur négative forte, témoignant d'un déséquilibre de la répartition au sein du système des moyens au regard de la valeur des objectifs, plus l'efficacité systémique diminue par rapport à sa valeur optimale. L'efficacité de configuration non- optimale ou « erreur de configuration » du système social apparaît en partie fonction de celle de l'organe policier dans la résolution du problème des incivilités.

### **L'hypothèse d'une erreur de configuration policière et sociale**

Nous avons donc constaté que la police tend à s'adapter aux incivilités, à ses enjeux et qu'elle n'est pas le seul organe social concerné dans leur résolution. Nous avons précisé que l'efficacité du système social est optimale à la condition que celle policière le soit, celle-ci supposant notamment la juste estimation des fins poursuivies et des moyens affectés.

Notre hypothèse est alors qu'il existe une erreur de configuration du système social car l'organe policier attribue une valeur incorrecte aux incivilités et les dénature, les moyens sociaux (incluant ceux policiers) étant alors approximativement répartis. L'inefficacité révélée participe à la compréhension et intensifie le problème des incivilités. Des stratégies d'adaptation du système social et de l'organe policier, visant à l'allocation optimale de leurs moyens, pourront alors être proposées non seulement par la mise en place d'outils nécessaires à une appréciation corrigée mais également au regard de la nature et de la valeur alors dévoilées du phénomène à traiter.

Afin de vérifier l'hypothèse posée, partant de l'existence de définitions équivoques, il est d'abord nécessaire d'une part, d'identifier les caractéristiques essentielles des incivilités à l'aide des études criminologiques déjà menées et d'autre part, de relever parallèlement les erreurs d'analyses contenues en leur sein. Il est ensuite possible par la réalisation d'une étude empirique, de tester la validité de la définition alors proposée et d'explorer la relation, apparemment forte, entre la nature et la fréquence des incivilités et le sentiment d'insécurité ressenti par les résidents d'un quartier.

La nature et la valeur substantielles des incivilités sont ainsi établies. Il s'agit alors de préciser la nature et la valeur normatives dont elles sont revêtues par l'organe policier. S'il est nécessaire d'abord, de vérifier que les incivilités constituent bien des infractions, il est ensuite opportun de contrôler si la structure et la fonction inhérentes à cette interface pénale

ne sont pas incompatibles avec la réalité qu'elle tend à encoder et à traiter. Si la nature et la valeur (pénales) allouées par la police, à travers la notion d'infraction, parasitent l'appréhension correcte des incivilités, la compréhension du phénomène et ses facteurs ainsi que les outils, moyens et stratégies, policières et sociales, devront être redéfinis.

Les méthodes utilisées sont alors multiples. Celle théorique consiste ainsi à opérer au préalable une réflexion axiomatique de l'efficacité du système social et de l'organe policier afin de poser les bases claires et solides d'un développement apolitique, technique et relatif<sup>10</sup>. Elle se poursuit par l'analyse des définitions, des écrits et des expériences, français, canadiens et américains (pour une approche comparée : Body-Gendrot, 1998) portant sur les incivilités afin de permettre l'émergence d'éléments communs. Elle est entrecoupée d'une étude empirique destinée à les tester sur un territoire donné. Une enquête statistique auprès des résidents de l'arrondissement Ville-Marie de l'agglomération Montréalaise est ainsi réalisée. Si Montréal est une métropole nord américaine qui ne possède pas (ou très peu) d'ensembles urbains de type « cités » française ou « ghettos » américains et dont les habitants jugent généralement la qualité de vie et celle de leur service de police satisfaisantes, ces particularités ne semblent pas remettre en cause le choix du territoire à l'étude. En effet, plus de la moitié des montréalais considèrent les incivilités (essentiellement au titre du vandalisme, des graffitis et de la malpropreté) comme un problème et leur service de police les identifie comme une priorité (S.P.V.M., 2003, 2004). En outre l'arrondissement Ville-Marie regroupe trois quartiers : Peter Mc Gill, Saint-Jacques, Sainte-Marie dont la variation des conditions socio-économiques des résidents, des

---

<sup>10</sup> Dans le sens où les différences de structures policières entre, par exemple, les villes françaises et canadiennes (notamment Montréal) n'empêchent pas l'application de cette formulation mathématique. Les polices municipales des villes françaises ont en effet une compétence réduite au regard de la police nationale (ou de la gendarmerie dans les zones plutôt rurales). Les services de police municipaux des villes canadiennes et américaines, notamment le Service de Police de la Ville de Montréal, bien que lui aussi en concurrence avec la Sûreté du Québec (provinciale) et la Gendarmerie Royale du Canada (fédérale), est compétent pour connaître, dans son ressort territorial, de la quasi-totalité des infractions commises.

problèmes (notamment d'incivilité et du sentiment d'insécurité) connaît une amplitude suffisante pour réaliser une mise en contexte éclairante (autorisant dans une certaine mesure, la translation des observations effectuées à l'intérieur, comme à l'extérieur, de l'espace sélectionné). Une analyse de type juridique, par sa nature adéquate, sert ensuite l'examen de la notion normative d'infraction et de son application aux incivilités. Enfin, un travail conceptuel permet d'aborder, au vu des éléments dégagés, la redéfinition du problème et du traitement des incivilités.

Les limites de notre étude sont nombreuses. La première est d'ordre géographique et temporelle. Notre travail est circonscrit à la contemporanéité et à des espaces plus ou moins localisés. Il l'est par opportunité et par l'absence de contre-indication. Réalisé entre la France et le Canada, il permettait de les comparer d'un point de vue privilégié<sup>11</sup>. L'espace et la période à arpenter étaient suffisamment importants pour s'y cantonner et comportaient des reliefs à la fois répétés et variés. Les méthodes conceptuelle et empirique cumulées rendent possible la distinction entre le commun et le particulier. Les ruptures d'échelles (pays, villes, quartiers) parfois effectuées, plutôt que de nuire à la mise en exergue d'observations communes, rappellent la prise en compte nécessaire d'une constante relativité.

La deuxième est d'ordre analytique. Traversant plusieurs champs d'études : l'incivilité, l'efficacité, le sentiment de sécurité, le système pénal et social, la criminalité (et le crime)... nous nous exposons à la critique de délaisser des controverses et des éléments essentiels qui gravitent autour de chacune de ces notions. Trop d'éléments aux vastes dimensions seraient abordés. Il nous aura fallu, de surcroît, délimiter de manière peut-être arbitraire l'espace à baliser. Il nous semble cependant que nos interrogations premières

---

<sup>11</sup> Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une co-tutelle de thèse qui a été réalisée suite à la proposition du sujet « Approche criminologique du concept d'incivilité » par M. Reynald Ottenhof (professeur émérite à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université de Nantes) et sous la codirection de M. Maurice Cusson (professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal).

amènent à la mise en lumière d'une constellation singulière. Les champs d'exploration de chacune des notions se délimitent alors au regard du scintillement suffisamment net de l'ensemble. Notre analyse tente d'identifier la cohérence d'un système social et policier qui apparaissent avoir des difficultés certaines à définir et à mesurer la valeur des incivilités. Cette approche systémique concentre notre attention sur les actes d'incivilité et leur agrégation (Boudon, 1984) excluant ainsi, a priori, certaines dimensions criminologiques axées davantage sur l'individu (par exemple celles psychosociologiques) néanmoins utiles à leur compréhension et à leur traitement. Il n'est cependant pas contradictoire, qu'a posteriori, les explications apportées à un niveau « macro » puissent éclairer certains comportements individuels.

Notre étude n'a pas enfin vocation à fournir des solutions de type « clés en mains » (car nous posons l'existence d'une relativité). Notre ambition est de fournir des outils conceptuels permettant de mieux comprendre un phénomène et d'envisager une réaction sociale efficiente. Ils devront encore être affinés par les différents acteurs et organes ainsi qu'être ajustés aux diverses réalités afin, le cas échéant, d'être implantés correctement. Notre thèse consiste en définitive, à interpeller l'organe policier et le système social sur la nécessité de prendre en compte le problème des incivilités comme révélateur d'une difficulté d'adaptation des structures et des méthodes de traitement d'un phénomène criminel.

Notre plan s'articule ainsi en deux parties. La première met en relief une gravité des incivilités relative à la nature matérielle de l'acte et à leur concentration, associée au sentiment rationnel d'insécurité. La seconde aborde son incompatibilité avec une stratégie policière et sociale, unitaire et réactive.

PREMIÈRE PARTIE : La gravité relative des incivilités

DEUXIÈME PARTIE : Une stratégie unitaire et réactive incompatible

## **PREMIÈRE PARTIE :**

### **La gravité relative des incivilités**

Dans un premier temps, en relevant les erreurs contenues au sein des définitions équivoques proposées, à la lumière des études criminologiques déjà réalisées, une définition mettant en exergue une nature substantielle des incivilités relative à leur concentration est alors dévoilée.

Dans un second temps, l'analyse du sentiment de sécurité- insécurité des résidents de l'arrondissement Ville-Marie de Montréal poursuit plusieurs objectifs. Elle permet d'abord de vérifier la définition posée en testant empiriquement l'association entre la nature et la concentration des actes d'incivilités et le sentiment d'insécurité. Elle permet ensuite de resituer les observations effectuées au sein d'un processus de décomposition des conditions de vie des résidents d'un quartier urbain. Elle permet enfin de contrôler la fiabilité de la gravité relative des incivilités et du sentiment d'insécurité comme indicateurs de l'intensité du désordre social ambiant.

Chapitre I- La gravité relative : fonction de la nature et de la concentration

Chapitre II- La gravité relative associée au sentiment d'insécurité

## **Chapitre I- La gravité relative : fonction de la nature et de la concentration**

« Le modèle doit être une image au moyen de laquelle nous comparons la réalité, et grâce à laquelle nous représentons comment elle se comporte. Non pas une image au moyen de laquelle nous falsifions la réalité ». (Carnet de Cambridge et de Skjolden 1930-1932, 1936-1937, tr. fr. Cometti, 1999, p. 163).

Définir les incivilités est l'opération qui permet d'identifier leurs caractères essentiels ou saillants. Le constat de définitions équivoques (section 1) et de la présence, en leur sein, de sources de confusions permet dans un premier temps de retirer des éléments qui nuisent à l'établissement d'une définition commune.

Les caractéristiques essentielles des incivilités (section 2) apparaissent alors à la lecture des développements criminologiques qui tentent de répondre aux questionnements fondamentaux soulevés par la théorie des vitres cassées (« Broken windows », Wilson et Kelling, 1982) ainsi que la mise en exergue du rôle primordial joué par leur concentration.

## **Section 1. Le constat de définitions équivoques**

Il appert d'abord l'absence d'une définition et d'une classification communes des incivilités (§1). La confusion de la nature matérielle et de la nature normative de l'acte d'incivilité (§2), et la mutation concomitante du concept d'incivilité (§3) sont ensuite identifiées comme des sources parasitant l'identification unanime des caractéristiques essentielles de l'incivilité.

### **§1- L'absence d'une définition et d'une classification communes**

Bonnemain, après avoir consulté la quasi-totalité des préfectures françaises, observe ce que tous les auteurs, qu'ils soient nord-américains ou européens, constatent ou confirment : les incivilités ont des difficultés à être clairement et communément identifiées, ou encore classées. Il indique la présence d'une multitude de définitions.

« Il n'y a pas une définition de l'incivilité, mais des définitions multiples renvoyant à la fois au registre du social et du pénal. L'incivilité désigne indifféremment le non-respect d'autrui, l'incivisme, une infraction bénigne, un délit ou même tout acte nuisant à la société. Être incivil, c'est tout aussi bien être impoli, squatter les escaliers, casser les boîtes aux lettres, voler, menacer, resquiller ou mendier. L'incivilité s'oppose à la délinquance ou est de la délinquance. C'est une violation de la loi sociale et/ou de la loi pénale. L'incivilité déplace la frontière entre les deux, la distinction devient floue : l'incivilité, c'est aussi ce qui est officiellement réprimé par les textes mais n'est en réalité pas sanctionné et qui de ce fait, tend à passer du domaine pénal au domaine social. » (Bonnemain, 2000, p. 65).

Il apparaît d'abord que ce qui est qualifié d'incivilité dépend du territoire et du moment. Un acte déterminé « incivilité » (parler fort, éructer...) peut, dans un autre contexte, ne pas en être une (voire être un acte de civilité). Le concept est ainsi, par nature, contextuel. Sa dimension variable peut alors introduire une difficulté de compréhension. Les listes d'exemples associées aux différentes définitions viennent parfois, sans référence à l'environnement ou par désir de généralisation, brouiller une image perceptible et

cohérente des incivilités, celle d'un réel problème dans un espace et un temps plus ou moins circonscrits. Ainsi, « si l'espace joue un rôle dans la contextualisation des incivilités, il en va de même du temps » (Hubert, Lacroix et Tange, 1999, p. 229). Or, concernant l'espace, il ressort que les principales incivilités citées au gré des définitions proposées (et notamment celle de Bonnemain) sont les mêmes en France, au Canada ou aux États-unis. Ensuite, si sur une période de temps, les actes qualifiés « incivilités » peuvent être différents, sur une échelle réduite et contemporaine, les comportements visés sont identiques et constants. La plupart des incivilités énumérées demeurent ainsi en réalité largement semblables sur l'ensemble des territoires étudiés. En définitive, si la prise en compte nécessaire du contexte spatial et temporel induit une difficulté à définir les incivilités, plus celui-ci est homogène, plus elles apparaissent communément identifiables.

Les difficultés d'élaborer une définition unanime des incivilités tiennent alors davantage à la pluralité des organes et acteurs sociaux qui sont, ensemble, chargés de les résoudre en un temps et sur un territoire donné. A titre d'exemple, la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité français achoppe à la capacité des organes et acteurs sociaux à s'entendre. Ces contrats ont notamment comme objectif de réduire l'insécurité par un partenariat entre différents acteurs sociaux (police nationale, municipale, gendarmerie, justice, éducation nationale, services sociaux, de transports, bailleurs sociaux, associations...) d'une même ville ou agglomération. L'I.H.E.S.I. (Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure) est chargé d'en faire son évaluation. Il relevait au sein du dispositif de lutte contre la délinquance implanté dans la ville de Nantes :

« 3-2 Les incivilités, troubles et signalements scolaires : des indicateurs à interpréter avec prudence. Les données recueillies par le transporteur, les bailleurs sociaux et les directeurs d'établissements scolaires n'ont pas le même statut que les statistiques de police et de gendarmerie. Relevant de classifications propres aux gestionnaires de ces espaces, elles sont néanmoins des indicateurs d'ambiance dont le recueil actuel mérite d'être amélioré. » (I.H.E.S.I., 2000a, p. 10, voir également 2000).

Les tentatives de catégorisation des incivilités diffèrent également selon les auteurs. Skogan (1999) s'attache à diviser des incivilités physiques de celles sociales. Roché (1996a) utilise 4 catégories : dégradations, abandons, comportements, conflits, ou 3 (1996) en fonction de l'atteinte portée à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité et en ajoute d'autres (en 2002 par exemple : incivilités légales/ incivilités infractionnelles non poursuivies/ incivilités infractionnelles poursuivies). Soullez (2001) distingue 5 catégories, Bui-Trong (1993, 2000) ou Chaline (1997) organisent une classification d'une autre échelle. Les incivilités ont donc des difficultés à être clairement définies et classées par les différents organes sociaux ou encore ordonnées communément par les différents auteurs. Il semble cependant que ce n'est pas tant l'objet (les incivilités) qui ne puisse être défini que la manière dont les acteurs et organes sociaux le qualifient au regard de catégories construites qui leur sont plus ou moins propres.

## **§2- La confusion de la nature matérielle et normative de l'acte d'incivilité**

L'existence de définitions équivoques permet d'identifier une tendance générale à un glissement analytique. Celles-ci tendent parfois à confondre sur un même plan, la nature substantielle des incivilités (ce qu'elles sont) avec leur nature normative (ce qu'elles représentent ou la manière dont elles sont encodées par les différents acteurs sociaux). Visible notamment dans le constat effectué par Bonnemain, l'exercice de définition des incivilités nécessite donc de distinguer deux plans d'analyse.

Le premier est constitué de la description de la réalité des incivilités. Si « l'ensemble des incivilités, n'est répertorié nulle part » (Roché, 1996, p. 66), Roché en note cependant quelques incarnations communément admises : « ... Les dégradations de boîtes aux lettres, les odeurs d'urine dans les cages d'escalier, les bruits, et les vitres brisées, les groupes de jeunes impolis et parfois agressifs assemblés au pied des immeubles. » (Roché, 1996, p. 47). Bauer et Rauffer illustrent de manière convergente les actes d'incivilité comme « un comportement sans gêne et provocateur, source de perturbation et d'exaspération dans la vie

quotidienne des cités. Ex. : rassemblement au pied des immeubles, attitudes menaçantes, bruits dans les halls, déplacement en bandes, quolibets, présence de chiens. » (Bauer et Raufer, 1998, p.16). Skogan repère également les incivilités sous la forme identique de : « noise, graffiti, broken windows, dirty streets and sidewalks, public drinking... » (Skogan, 1999, p.42). Illustrée des listes d'exemples plutôt convergentes, contenue au sein des définitions équivoques proposées de l'incivilité par les différents auteurs, acteurs ou organes sociaux, la nature des actes apparaît diverse. La nature matérielle de l'acte varie ainsi largement d'une incivilité à l'autre : brûler, uriner, cracher, tagger, salir, jeter... ou injurier, squatter, faire peur, provoquer... Les premières correspondent à des détériorations du milieu (immobilier et mobilier) urbain, souvent public ou semi-public (poubelles, abribus, bus, station et rames de métro, cage d'escalier, ascenseur, parc, jardin...) mais parfois privé (murs de maisons, véhicules, boîtes aux lettres...). La seconde catégorie correspond à une détérioration du milieu social ou des relations interpersonnelles. La nature matérielle de l'acte a pour caractère commun d'être visible.

Le second plan d'analyse est normatif, il coupe le premier en ayant trait à une classification organisationnelle : pénale ou non par exemple. Sans arguer ici du fait que les actes d'incivilité constituent dans leur totalité (ou quasi-totalité pour les plus retors) des infractions de faible gravité pénale comparés aux autres actes pénalement sanctionnés, il faut cependant remettre en contexte les incivilités au cœur d'un mouvement de pénalisation opéré au cours des dernières années. Certains actes d'incivilité qui n'étaient pas constitutifs d'infraction le sont devenus au cours du temps et au gré des lois, règlements, arrêtés préfectoraux ou municipaux (ex. : attroupements dans les halls d'immeuble, mendicité...) S'agit-il d'une réaction sociale à une période de décivilisation (Elias, 1973; Haroche, 1993) ou d'un processus de pénalisation (Garapon A. et Salas D., 1996), la Loi (au sens large) a, dans tous les cas, de puissantes vertus politiques à faibles coûts économiques. Le déplacement du curseur pénal vers l'ensemble des actes d'incivilité au cours du temps semble contrebalancer une intervention pénale déjà saturée dans les faits et des directives

criminelles conséquemment sélectives quant aux affaires à poursuivre (dont les incivilités, faute de moyens, de détermination ou de conviction, ne font pas toujours partie).

Il ne pourrait s'agir cependant que d'une confusion d'ordre temporel. Force est de reconnaître pourtant que certains n'ont pas hésité à l'entretenir en faisant varier l'incivilité d'une nature infrapénale (en l'associant à un fondement d'impolitesse) à une nature pénale (en l'attachant cette fois à un phénomène criminel). La première attitude consiste donc à minimiser la gravité des actes. Il s'agit de teinter les actes pénalement sanctionnables, de la nature non criminelle des faits d'impolitesse. L'emploi du terme d'incivilité permet alors de masquer une réalité parfois difficilement avouable ou acceptable (politiquement) et souligne une perspective sans référence au champ pénal. On préférera user de l'expression d'actes d'incivilité plutôt que de prononcer les mots de vol, incendies, agression, et de les comptabiliser. La seconde attitude consiste, au contraire, à mettre l'accent sur les actes d'incivilité les plus graves: les crimes, et de conclure à leur généralisation, ou prolifération. La coloration s'effectue ici dans le sens inverse alimentant un discours sécuritaire et démagogique. Les actes de faible gravité vont être assimilés aux crimes par la globalisation que permet le concept d'incivilité. Le pouvoir des chiffres invite autant à la douceur des mots qu'à leur manipulation prudente.

Ce glissement analytique et ces intérêts politiques parasitent la compréhension des caractéristiques essentielles des incivilités. Retenus au titre de sources de confusions, ces éléments sont accompagnés d'une mutation concomitante du concept d'incivilité.

### **§3- La mutation du concept d'incivilité**

Le terme d'incivilité désigne originellement dans le langage courant le fondement de l'acte, teinté de son origine française d'un renvoi à la civilité, c'est-à-dire « une impolitesse ou un manque de courtoisie... ». L'incivilité est ainsi parfois assimilée à l'incivisme. En réalité, l'incivisme correspond par exemple au fait de ne pas voter ou de refuser le service militaire national obligatoire, c'est-à-dire à l'absence d'acte positif dans la

vie politique. L'incivilité désigne aujourd'hui, un « acte, [un] comportement qui manifeste l'ignorance ou le rejet des règles élémentaires de la vie sociale » (Le Petit Larousse illustré, 2001) et renvoie à la présence d'actes négatifs dans la vie de la cité. Les auteurs français et nord-américains, pointent d'ailleurs avant tout l'incivilité comme la manifestation de la violation de la règle plutôt qu'ils se réfèrent à la règle violée. Cette dernière est en outre élargie à des règles élémentaires de la vie en société qui englobent celles de politesse mais aussi plus largement, sociales (représentées notamment par la protection pénale dont elles bénéficient).

L'acception, en France, du terme d'« incivilité » va être modifiée au contact de ceux anglo-américains d'« incivilities » (Goffman, E., 1971; Conklin, J., 1975; Hindelang, Gottfredson et Garofalo, 1978) et de « disorder » qui apparaissent dans les années 1970 et se diffusent dans les années 1980. L'article de « la vitre cassée » de Wilson et Kelling en 1982 annonce une vague de travaux sur le sujet, d'abord aux États-Unis, puis au Royaume-Uni, en France et plus largement en Europe. Le terme se teinte d'une coloration criminologique. Il est alors également utilisé dans le champ des recherches et des politiques policières. Goldstein qui pour sa part, en 1979, pose les bases de la police de résolution, remarque l'importance centrale des incivilités. La politique de tolérance zéro menée par William Bratton (1998), chef de la police de New York entre 1994 et 1996, est concentrée sur la lutte aux incivilités. Si celle-ci s'inspire d'ailleurs largement de ce courant, elle s'en écarte pourtant par son aspect répressif notable. Kelling lui-même, la désigne comme un « enfant bâtard » (Brodeur, 2003, p. 215) de la théorie des vitres cassées. Les incivilités comportent ainsi un certain nombre de connotés attribués au gré des approches criminologiques et policières qui y font référence.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> L'article de « broken windows » et les recherches qu'elle a suscitées se situent clairement dans la lignée de l'École de Chicago (notamment Burgess, 1925, Shaw et Mc Kay, 1942 ; Kornhauser, 1978). Elles entretiennent des renvois réciproques avec les récentes théories criminologiques qui lui sont temporellement concomitantes comme la théorie des opportunités criminelles ou du choix rationnel, (notamment Cohen et

Le concept actuel d'incivilité a donc été transposé d'une période à une autre, d'un lieu à un autre. Du langage soutenu et politique des salons, le terme d'incivilité est entré dans le champ des recherches criminologiques et policières pour désigner des actes qui se commettent aujourd'hui dans les cités.

---

Felson, 1979 ; Felson 2002 ; Cusson, 1998, 2002). De nombreux auteurs dont les travaux touchent étroitement ceux de Wilson et Kelling (1968, 1982) forment en fin de compte un corpus dense de recherches ayant trait aux rapports entre urbanisation, lien social, communauté, sentiment d'insécurité, incivilités et crimes. Loin de viser un rappel exhaustif : Brangtingham and Brangtingham (1994, avec Wong, 1991) ; Braga, Weisburd, Waring, Mazerolle, Spelman, (1999) ; Ferraro, Kenneth et Lagrange R. (1987) ; Hunter (1978) ; Kelling (1999, 1999a) avec Coles (1996) ; Maltz, Gordon, Friedman (1990) ; Langswothy, (1999) ; Maxfield (1984) ; Merry (1981) ; Ross et Mirowsky (1999) ; Sampson et Raudenbush, (2001 ; 1999), avec Earls, (1997) ; Sherman, Gottfredson, Mackenzie, Eck, Reuter, Bushway, (1997) ; Robinson, Lawton, Taylor, et Perkins (2003). Rosebaum, (1994, 1990, 1990a) ; Skogan (1999, 1990, 1986) ; Stephens (1999) ; Taub, Garth Taylor, and Jan Dunham. (1984) ; Taylor, (1999, 1999a), avec Gottfredson, (1986) et Schumaker (1985) ; Warr (2000)... Nombre d'entre eux sont donc associés soit au « Home Office » (Royaume-Uni) soit, au « National Institute of Justice » (U.S. department of Justice). En France, nombre d'auteurs se sont également intéressés à la notion d'incivilité en la rattachant à divers champs sociaux : Bonnemain (2000) ; Bonafé-Schmitt (1991) ; Bui-Trong (1993 ; 2000) ; Chaline (1997) ; Chalom (2001) ; Coing (1966) avec Meunier (1980) ; Damon (1999, 2000) ; Dhoquois, (1996) ; Lagrange (2001, 1998, 1995) ; Moser et Lidvan, (1991) ; Ollendorff et Ruthardt (1996) ; Mucchielli, (1999) ; Peroni, (1991) ; Roché (2002...) ; Wacquant (1999)...

## Section 2. Les caractéristiques essentielles des incivilités

« Récapitulons. Ces désordres font peser un doute sur la possibilité d'avoir des relations civiles avec ce que l'on côtoie et ils présentent plusieurs caractéristiques. La première est qu'il ne s'agit pas de vols personnels -leurs motifs n'est pas l'appropriation- ni d'agressions physiques, sans parler de l'exhibitionnisme ou de l'homicide. Le vol est un comportement calculé lié à la recherche du profit, qui nécessite une faible visibilité (éviter les témoins). Le conflit est une confrontation collective centrée sur des lieux de pouvoir [...] Les incivilités sont des comportements non profitables, non conflictuels mais frictionnels, peu organisés et très visibles. La seconde caractéristique, qui découle en partie de la première, est qu'elles ne sont guère réprouvées : elles sont très rarement jugées graves et condamnables si on les compare à d'autres comportements déviants. Cela rend difficile de se mobiliser collectivement contre elles. Enfin, dernière caractéristique, les désordres sont publics, c'est-à-dire qu'ils se déroulent dans des lieux publics ou qu'ils rendent publics des lieux privés (cf. plus haut, les exemples du bruit ou des dégradations dans un jardin) : ils se donnent à voir. Il s'agit donc de tensions sur les modes d'occupation de l'espace et sur la négociation des relations interindividuelles. Il y a une dimension ethnique à ces tensions sur les usages et à la visibilité dans les lieux collectifs qui a été décrite. Ce peut être à l'école ou dans les cités [...] Enfin, l'aspect numérique des désordres est central. Répétons qu'ils ne choquent pas moralement mais souillent, humilient, lorsque leur fréquence est très importante. Ce n'est pas l'incivilité qu'on ne supporte pas, mais son accumulation. On ne peut séparer son analyse de celle de son empiement spatial [...] Jugées peu condamnables, mais, par leur nombre, insupportables, ce qui est très différent, elles suscitent plus que tout autre chose des contournements d'un côté, la défection et la rétractation de l'autre » (Roché, 2002, p. 49).

Les caractéristiques essentielles qui forment la nature substantielle<sup>13</sup> des incivilités se précisent à la lecture des importants développements criminologiques exposés par Wilson et Kelling (1982) dans leur article « Broken Windows » et ceux auxquels ils ont donné lieu. Une mise en perspective des incivilités est ainsi effectuée par la théorie des « vitres cassées » (§1). Ces recherches s'attachent à révéler l'association qu'entretiennent

les incivilités avec le sentiment d'insécurité, les crimes de plus forte gravité pénale et l'efficacité collective qui règnent au sein d'un quartier (§2). La gravité des incivilités relative à la nature matérielle des actes mais également à leur concentration (§3) apparaît alors constituer une composante principale de leur définition.

### **§1- La mise en perspective des incivilités par la théorie des « vitres cassées »**

Wilson et Kelling (1982) s'enracinant dans les travaux de l'école de Chicago et autour de la notion de « delinquency area » (Shaw et Mc Kay, 1929, 1931, 1942), s'inscrivent dans une approche écologique. Cependant, ils insistent davantage sur le rôle à part entière que revêt l'incivilité ou plus généralement le désordre. Brodeur (2003) résume ce que Wilson et Kelling, observent à l'échelle d'un quartier.

« 1. Le désordre et la petite délinquance sont au premier chef responsables de la genèse et du développement d'un sentiment aigu d'insécurité dans un quartier. 2. Lorsqu'il est suffisamment aigu, ce sentiment d'insécurité paralyse et démobilise les habitants d'un quartier, et il détermine un effondrement des contrôles informels (par exemple le contrôle familial). 3. Lorsque les contrôles informels qui régissent les comportements se sont effondrés et que la police porte tout le poids du contrôle social, elle est impuissante à réprimer le désordre, la petite délinquance et la grande criminalité. 4. Les grands délinquants ont alors le champ libre et le quartier qui est pris dans ce processus de dégradation se vide peu à peu de ses éléments les plus actifs. 5. Au terme du processus, on trouve une zone habitée par une population démobilisée (chômeurs, familles monoparentales, enfants, personnes âgées, personnes dépendantes) qui est à la fois terrifiée et exploitée par ceux qui y exercent leurs activités criminelles en toute impunité. (Brodeur, 2003, p.148).

Wilson et Kelling (1982) illustrent leur théorie par l'image du bris successif des carreaux d'une vitre, à partir de ceux qui l'ont déjà été. La visibilité du désordre (incluant les incivilités) produit un degré élevé de sentiment d'insécurité qui appauvrit les forces sociales

---

<sup>13</sup> Rappelons que la nature substantielle renvoie à la substance et est opposée à la nature normative d'un acte (par exemple la qualification pénale qui lui est assignée).

et économiques de la population du quartier, un processus alimente alors, sous l'effet du temps et du nombre, une diminution de l'impact positif policier et une augmentation de la criminalité. Skogan met alors l'emphase sur le rôle à part entière du désordre sur la délinquance ou la criminalité et le désordre lui-même. Il met alors en lumière que celui-ci constitue l'amorce et l'alimentation d'un mouvement de spirale de décomposition dans un quartier urbain (« Disorder and decline : crime and the spiral of decay in American neighbourhoods », Skogan, 1990).

« Social disorder is a matter of behavior ; you can see it happen or observe direct and tangible evidence that is a problem... By and large, physical disorder refers to ongoing conditions, while social disorder appears as a series of more-or-less episodic events. What these conditions have in common is they signal a breakdown of the social order. » (Skogan, 1999, p.42)

L'observation, à partir d'une vitre cassée, du bris progressif de l'ensemble des carreaux composant une surface verrée rappelle celle déjà menée, quelques années auparavant, par le psychosociologue (américain) Zimbardo (Zimbardo, P. 1970). Une première voiture avait été abandonnée (dépourvue de plaque d'immatriculation et le capot relevé) dans un quartier défavorisé (le Bronx). Elle est dix minutes après et rapidement, dans les 24 heures, désossée. Il effectue la même expérience dans un quartier résidentiel, attend pendant plus d'une semaine, et observe que rien ne se passe. Il décide alors de casser lui-même, à coups de masse, quelques éléments du véhicule (pare-brise, feux...). Peu de temps après, cette seconde voiture est elle aussi démontée et pillée en quelques heures. La visibilité du désordre, ou le caractère d'abandon, occupe une place centrale dans chacune de ces études. Zimbardo l'utilise dans une perspective individualiste comme un facteur de choix et d'action. Schelling, illustre néanmoins le lien pouvant exister entre ces deux dimensions (individuelle et écologique), dans son ouvrage « Micromotives and macrobehavior » (Schelling, Th. C., 1978) :

« Par ailleurs, les journaux annoncent que certains vieux quartiers résidentiels se dégradent ; ils se dégradent parce que les gens qui aiment

conserver à leur maison un aspect attrayant s'en vont ; et ils s'en vont parce que le quartier se dégrade... Tous ces exemples ont un point commun, à savoir que la conduite des gens dépend du nombre de ceux qui adoptent un comportement particulier, ou de la mesure dans laquelle ils l'adoptent » (Schelling, p. 95-96, tr. Fr. 1980).

La mise en perspective des incivilités se réalise alors sous trois dimensions : le nombre (des incivilités qui participent au degré, ou à la masse, de désordre social) (Wilson et Kelling, 1982); le sens (ou le mouvement de désagrégation sociale alors initié et/ou alimenté) (Skogan, 1990, 1993, 1999) ; la vitesse (à laquelle le mouvement s'effectue), (Zimbardo, 1970 ; Schelling, 1978). Utile à la mise en place de stratégies policières et sociales efficaces, une hypothèse est alors précisée. La vitesse de désagrégation du système social sur un territoire et une période donnée est une fonction du nombre des entités (individus et actes) anti-sociaux qui le constituent. Posons, autrement dit, que l'énergie<sup>14</sup> (du système social) existante sur un territoire à un temps donné dépend alors, semble-t-il, du nombre des éléments qui le constituent (individus, organes, actes), de leur charge (sociale positive ou négative) unitaire et de leur vitesse d'agrégation.

## **§2- L'association des incivilités avec le sentiment d'insécurité, les crimes et l'efficacité collective**

Deux points essentiels sont alors au cœur des recherches. Le premier consiste à vérifier une association entre les incivilités et le sentiment d'insécurité éprouvé par les résidents d'un quartier urbain. Le second porte sur l'existence d'un lien unissant la commission d'incivilités (ou de désordres) à celle d'actes criminels ou reconnus de plus forte gravité pénale.

---

<sup>14</sup> « Grandeur caractérisant un système et exprimant sa capacité à modifier l'état d'autres systèmes avec lesquels il entre en interaction ». (Bibiorum Larousse, Version office 1.0, 1996).

Roché (2002) a le double mérite de reprendre les principales conclusions obtenues jusqu'alors par les auteurs nord-américains et de les tester avec pertinence sur le territoire français. Il souligne d'une part de manière accessoire mais notable, l'aspect numérique ou l'accumulation des incivilités dans le cadre d'un empilement spatial. « Les incivilités, au delà d'un certain niveau, sont associées à une augmentation de la peur dans la population. » (Roché, 2002, p.101). D'autre part, il relève à titre principal que la concentration des incivilités est associée au sentiment d'insécurité et à des comportements de contournement, de défection ou de rétractation. A partir de deux enquêtes quantitatives menées à Saint Etienne et à Romans, Roché mesure ainsi statistiquement les effets négatifs sociaux de la concentration des incivilités et du sentiment d'insécurité qui lui est fortement associé.

« Nous avons présenté des relations entre la fréquence des incivilités et l'inquiétude. Mais si la peur n'était présente que dans la tête des gens sans avoir d'effet sur leurs actes ou leurs relations avec les pouvoirs publics, on pourrait penser qu'il n'y a là rien de bien sérieux. Or ce qu'il faut mesurer, c'est précisément le changement des conduites. Et l'on découvre que les comportements d'adaptation [déménagement, évitement de certains lieux, renforcement des portes...] sont statistiquement étroitement liés d'une part à la fréquence des incivilités et d'autre part à la confiance dans les institutions publiques. » (Roché, 2002, p.76)... « Le contrôle statistique de la zone de résidence n'annule pas le rôle des incivilités, autrement dit, dans tous les espaces de la ville, qu'ils soient résidentiels ou non, préservés ou non, la pression relative des désordres modifie progressivement les opinions et les comportements de chacun. » (Roché, 2002, p. 89-90).

Il semble néanmoins que, si la nature et le nombre des incivilités sont étroitement associés au sentiment d'insécurité et à des comportements d'autoprotection (Furstenberg, 1971), celui-ci ne se confond pas avec les incivilités.

« On peut donc affirmer que la mesure des incivilités affecte celle du sentiment d'insécurité, mais on ne saurait dire que les deux dimensions sont des mesures redondantes de la même chose. Et l'on ne peut pas faire l'hypothèse que la vulnérabilité corporelle ou sociale soit projetée dans l'environnement. Le désordre perçu dans le voisinage ne peut être apparenté purement et simplement à une crainte ressentie subjectivement, même si le

premier affecte la seconde. L'inactivité de la variable d'associativité milite dans le même sens : l'isolement et la vulnérabilité sociale de ceux qui se coupent de la vie collective locale ne sont pas un facteur de perception différente de la fréquence des incivilités. » (Roché, 2002, p. 76).

Ayant répondu par la positive à « la première des deux questions impliquées dans la théorie des vitres cassées, à savoir si la fréquence des incivilités augmente la méfiance et l'inquiétude » (Roché, 2002, p. 89), il aborde ensuite la question de savoir si les incivilités favorisent le vol ou l'agression ou plus largement les autres crimes ?

Avouant se heurter à quelques difficultés sur le sujet, Sampson et Raudenbush semblent être mieux armés pour résoudre ce problème. A l'aide d'une étude menée à grande échelle (196 secteurs, 23 000 rues) et dont les moyens étaient considérables (photos, vidéos, 3800 entretiens réalisés avec les résidents) dans l'agglomération de Chicago, ils constatent :

« ... Disorder does not directly promote crime, although the two phenomena are related, and that collective efficacy is a significant factor in explaining levels of crime and disorder. Disorder and crime alike were found to stem from certain neighborhood structural characteristics, notably concentrated poverty. The findings imply that although reducing disorder may reduce crime, this happens indirectly, by stabilizing neighborhoods via collective efficacy. » (Sampson et Raudenbush, 2001, p.2).

Sampson et Raudenbush proposent ainsi une interprétation alternative du lien direct et présumé par la théorie de la « vitre cassée » qui unit les incivilités aux crimes. Ils identifient d'abord deux types de « contraintes structurelles » au sein d'un quartier, celles « économiques » (revenus, taux de chômage, dépendance d'aides sociales) et celles « sociales » (par exemple : la répartition inégale de la densité ou l'instabilité résidentielle). En plus de ces contraintes structurelles, ils créent une variable agrégée d'« efficacité collective » constituée d'échelles de « cohésion sociale » et de « contrôles sociaux informels ». Ils observent que, plus il y a de contraintes économiques (notamment lorsque la pauvreté et l'immigration sont concentrées) plus les désordres et les crimes sont

nombreux. En revanche, plus l'efficacité collective est forte moins il existe de désordres (et de crimes). L'efficacité collective joue donc comme un facteur inhibant tant sur les crimes que sur les désordres. Ainsi, il n'y a pas de relation directe entre les incivilités et 4 catégories sur 5 des crimes retenus. Seuls les vols sont directement associés aux incivilités car, selon les auteurs, l'impact visible de ceux-ci mine l'efficacité collective. Ils concluent donc que les désordres ne sont pas directement reliés aux crimes mais qu'ils le sont indirectement par l'instabilité résidentielle générée. Celle-ci, composante des contraintes structurelles sociales, vient également diminuer l'efficacité collective. Les actions sociales (formelles ou informelles) à mettre en place doivent donc viser à réduire les désordres mais surtout à restaurer l'efficacité collective à un niveau suffisant.

Précisons cependant qu'une des échelles de contrôles sociaux informels qui entre dans la constitution de l'efficacité collective, mesure la capacité des personnes à prévenir les incivilités (Sampson et Raudenbush, 1997, 2001). Les incivilités apparaissent alors une composante et un témoin de l'efficacité collective. A ce titre, le lien direct entre les incivilités et les crimes est, dans une certaine mesure, confirmé. En outre, l'efficacité collective est minée par la présence visible de crimes (ici les vols) et de désordres, qui en sont donc à la fois les résultats, les indicateurs et les facteurs. La forme d'une spirale de décomposition (Skogan, 1990) d'un quartier urbain semble être confirmée. Les incivilités, augmentant l'instabilité résidentielle, et la pauvreté, sont associées à une efficacité collective faible, qui elle, est directement associée aux désordres et aux crimes. Le sentiment d'insécurité peut ainsi apparaître comme un facteur jouant sur l'efficacité collective qu'il neutralise ou diminue. Enfin, l'un des principaux intérêts de cette étude réside dans l'identification de facteurs communs (cohésion sociale et contrôles sociaux) aux incivilités et aux crimes, et de manière incidente, en la réunion plutôt qu'en l'opposition de ces deux notions.

A ce stade de notre réflexion, à la recherche des caractéristiques essentielles des incivilités et à la lumière des études empiriques déjà menées, il apparaît que les incivilités

sont associées au sentiment d'insécurité, aux crimes de (plus) forte gravité pénale, à la cohésion sociale et aux contrôles sociaux (formels et informels). La nature matérielle de l'acte mais également l'aspect numérique des incivilités, autrement dit, leur concentration ou leur accumulation (Roché, 2002) semble constituer un élément fondamental de leur définition.

### **§3- La gravité des incivilités relative à la nature matérielle des actes et à leur concentration**

La capacité de l'incivilité à être associée au sentiment d'insécurité des résidents d'un quartier, et à être hautement relative à leur forte concentration réelle dans certains espaces (banlieues, ghettos, lieux chauds...), constitue quant à elle, un élément essentiel de définition. Les effets, la gravité et en définitive la valeur de l'acte sont ainsi modifiés relativement à la nature matérielle (cracher, uriner, insulter, brûler, jeter... qui renvoie implicitement à la règle violée), mais également au nombre des incivilités.

« On remarque que le jugement porté sur la gravité des rassemblements de jeunes est corrélé à la fréquence des gênes perçues dans le voisinage. Il y a là un effet d'accumulation : la gravité estimée est d'autant plus intense que les gênes ressenties sont multiples. » (Roché 2002, p. 74-75).

La gravité changeante d'une incivilité au regard de son accumulation dans un milieu donné fait alors justement partie de la nature substantielle des incivilités. Ce n'est pas tant le sentiment d'insécurité comme effet qui importe, que le caractère de l'incivilité à être hautement relatif à sa concentration (qui est elle-même associée au sentiment d'insécurité). La gravité relative des incivilités, à la lueur des analyses énoncées, peut alors être caractérisée par les propositions suivantes :

La gravité unitaire d'un acte d'incivilité (x) est égale à sa valeur initiale, à celle qui est assignée à un acte considéré isolément.

$$\text{Gravité Unitaire (x)} = \text{GU}_{(x)}$$

La concentration d'une incivilité est égale au nombre d'actes ramené à une unité de temps (jour, semaine, mois, année...) et de lieu (immeuble, rue, zone, quartier, ville, agglomération, État...). Plus il y a un nombre important d'actes dans un espace et un temps restreints, plus la concentration est forte.

Concentration (x) = nombre d'actes (x) / (Unité de Temps × Unité de Lieu)

$$C_{(x)} = n_{(x)} / (UT \times UL)$$

La gravité relative d'un acte est une fonction de sa gravité unitaire et de sa concentration. Elle mesure autrement dit la gravité d'un acte relativement à sa concentration.

Gravité Relative (x) = fonction (Gravité Unitaire (x) × Concentration (x))

$$GR_{(x)} = f (GU_{(x)} \times C_{(x)})$$

Cette gravité relative détermine donc la nature substantielle des incivilités. Elle apparaît comme une caractéristique essentielle et à part entière de la définition de l'incivilité.

L'incivilité est un acte de nature matérielle ostensible manifestant le rejet ou l'ignorance d'une règle sociale élémentaire (et constitue une infraction de faible gravité pénale). Elle est d'une gravité relative à la nature matérielle de l'acte et à sa concentration. Cette caractéristique essentielle de l'incivilité est associée positivement au sentiment d'insécurité et à la perte de confiance dans les institutions. Elle influence négativement la stabilité résidentielle, les contrôles sociaux informels et la cohésion sociale. Elle participe à un mouvement de spirale de décomposition sociale observable dans des zones, souvent urbaines ou périurbaines, où elle se trouve en nombre suffisant.

Cette gravité relative d'une incivilité indique, en définitive, la valeur réelle que les personnes attribuent à telle ou telle incivilité, c'est-à-dire, appréciée dans une réalité contextuelle donnée. Elle s'écarte de la gravité unitaire, initiale (ou absolue) au fur et à mesure que les actes sont concentrés. Lorsque la gravité relative des incivilités est mise en concurrence avec celle des autres désordres sociaux contre lesquels lutte la police, elle indique en définitive la valeur respective des objectifs entre eux. La somme de l'ensemble des gravités relatives, dans un espace/lieu donné, est égale à une valeur totale de 1 ( $\sum GR_{(x)} = 1$ ).

La gravité relative est ainsi une fonction de la gravité unitaire et de la concentration d'un acte. Il est important de noter qu'elle n'apparaît pas linéaire puisqu'il semble exister des effets de seuils (de concentration et de saturation). Elle semble ensuite propre à chaque type d'acte (différent par exemple entre l'incivilité, le meurtre, le vol) car la fonction de gravité relative des incivilités se distingue nettement de celle des autres jusqu'à se rendre spécialement visible, notamment au regard de concentrations réelles élevées et d'une faible valeur initiale.

La capacité de la police à mesurer la valeur relative de réduire les incivilités, (comparativement à la valeur des autres fins), est donc au cœur de la question de l'efficacité. Or, si un meurtre est coté 60 et une incivilité 0,2 (voir notamment pour l'attribution de ces valeurs : Sellin et Wolfgang, 1964 ; Wolfgang, Figlio, Tracy, Singer, 1985), la police peut être tentée de croire, au regard de ces valeurs unitaires, que l'incivilité représente un problème 300 fois ( $60/0,2$ ) moins important que le meurtre. Pourtant, en simplifiant pour l'exemple, la gravité relative en une fonction linéaire, et que 100 incivilités sont commises sur un espace donné, la valeur relative de celles-ci est de 20 ( $0,2*100$ ). Les incivilités représentent alors un problème dont la valeur est 3 fois (et non 300 fois) moins forte que le meurtre. La valeur relative peut donc être largement différente de celle unitaire et permet ainsi d'apprécier celle assignée à une fin (résoudre le problème des incivilités) par rapport aux autres, à l'externe du système policier. Elle semble donc devoir être prise

en compte afin de mettre en œuvre des politiques sociales et criminelles efficaces et de configurer de manière optimale les moyens sociaux à disposition.

Le rôle de premier plan joué par le sentiment d'insécurité dans la détérioration du tissu social d'un quartier et dans l'évaluation de la gravité relative des incivilités nécessite alors une attention particulière. L'analyse empirique du sentiment d'insécurité des résidents d'un quartier de Montréal permet ainsi de tester la validité de la définition proposée, la fiabilité de cet indicateur et d'explorer le rôle qu'il joue au sein de la détérioration des conditions de vie d'un quartier urbain.

## Chapitre II- La gravité relative des incivilités associée au sentiment rationnel d'insécurité

« Au terme du raisonnement de Wilson et Kelling, nous en arrivons à l'affirmation que c'est la peur du crime qui à long terme, est la cause de la hausse des taux de criminalité. Le renversement est en apparence complet, puisqu'on a inversé la direction du lien causal. Celui-ci ne s'oriente plus à partir du crime vers la peur du crime, mais il opère maintenant dans le sens inverse. Leurs conclusions sont reprises par Rosenbaum (1990), Skogan (1986; 1990), Taylor et Gottfredson (1986) et par Kelling lui-même, dans un ouvrage postérieur (Kelling et Coles, 1996).» (Brodeur, 2003, p.150).

A la lumière des recherches portant sur la théorie des vitres cassées, il apparaît que la gravité relative des incivilités, c'est-à-dire la fonction associant la nature de l'acte (correspondant à sa gravité unitaire) et leur concentration, est associée au sentiment d'insécurité. Au sein d'un mouvement de spirale de décomposition, ce dernier semble jouer un rôle primordial dans la diminution de l'efficacité collective qui, à travers l'affaiblissement des contrôles sociaux et l'instabilité résidentielle, favorise l'augmentation du désordre et de la criminalité. L'inversion (ou du moins une réciprocité) apparente d'un sens causal qui s'établit maintenant (et également) de la réduction du sentiment d'insécurité vers la diminution de la criminalité est relevée. Il est ainsi constaté l'impact positif d'actions préventives de maintien de l'ordre menées par des policiers de proximité sur la criminalité, par l'intermédiaire d'une décroissance du sentiment d'insécurité (ou « peur du crime » selon certains auteurs) (Brodeur, 2003). Il est alors rappelé le lien fort qui semblait avoir été oublié, existant entre les actions sociales et policières de prévention (notamment des incivilités) ou de maintien de l'ordre et celles (répressives) consistant à lutter directement contre la criminalité (Normandeau, 1998). Nous déplaçons pour un instant, le centre de notre étude pour nous focaliser sur le sentiment d'insécurité, celui-ci étant à la fois posé comme un des principaux effets des incivilités et comme un vecteur puissant par lequel le processus de décomposition d'un quartier urbain se réalise.

Le sentiment d'insécurité apparaît comme une notion essentielle à la compréhension de la détérioration des conditions de vie des habitants d'un quartier. Il se révèle parallèlement être un objet complexe. Il semble qu'il soit à la fois, un indicateur et un effet partiels de la gravité relative des incivilités ainsi qu'un facteur, actif, de cette dernière. Il est enfin un élément dont la précision et la fiabilité, sont souvent mises en cause. Il renvoie ainsi à une série d'approches et de classifications (Ferraro et al., 1987; Maxfield, 1984; Van dijk, 1993 et, Mayhew P. et al., 1989; Taub et al, 1984, Skogan, 1999) qui nuisent parfois à son identification. Il suppose également une réflexion philosophique sur ce qu'il représente d'une société (Michaud, 2002). L'assimilation faite à la notion de « peur » et son décalage avec la criminalité officielle relevée (Bui-Trong, 1998) le relègue enfin, notamment au gré des enjeux électoraux, au rang d'un indicateur peu fiable. Il relève alors pour certains d'un sentiment irrationnel, déconnecté de la réalité.

Il s'agit alors de tester à la fois la validité de la définition attachant le sentiment d'insécurité à la nature et à la fréquence des actes d'incivilité et de le resituer, à travers les observations effectuées, au sein d'un processus de décomposition d'un quartier urbain. Il s'agit enfin de préciser cet indicateur et d'en contrôler sa fiabilité.

Un sondage téléphonique est ainsi réalisé du 23 avril au 19 mai 2005 au sein du programme sociocommunautaire « Tandem Ville-Marie » auprès d'un échantillon représentatif de 421 répondants<sup>15</sup>. Il contient une centaine de questions destinées à analyser le sentiment de sécurité des résidents de l'arrondissement Ville-Marie (et les incivilités auxquelles ils sont confrontés). Cet arrondissement est situé au sud-est de la ville de Montréal qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, en compte 19 et 15 villes de banlieue reconstituées.

---

<sup>15</sup> A partir des 13 180 numéros de téléphone répertoriés dans l'annuaire, une liste aléatoire des résidences a été générée à l'aide des codes postaux. Un échantillon constitué de 421 répondants pour une population de 75000 habitants équivaut à une marge d'erreur inférieure à 5%. La durée moyenne du sondage a été de 20 minutes avec un écart type d'approximativement 7 minutes. V. « L'état des lieux » en annexe 1.

L'arrondissement Ville-Marie a une population résidante de 75 000 habitants, c'est à dire plus de 40 000 foyers ou ménages répartis sur 15 km<sup>2</sup> (représentant environ 4% de la population de la ville de Montréal et une densité de plus de 5000 habitants au km<sup>2</sup><sup>16</sup>). Il est divisé, lors de la réalisation de cette étude (avant janvier 2006) en trois secteurs électoraux: Peter Mc Gill, Saint-Jacques, Sainte-Marie<sup>17</sup>. Le secteur Peter Mc Gill est un centre-ville touristique et un quartier d'affaires important, il est le plus à l'ouest de l'arrondissement et se caractérise notamment par quelques grands ensembles d'habitations assez luxueux. Le secteur Saint-Jacques y est adossé. Il possède des quartiers animés et une bonne partie de condominiums à usage d'habitation qui rejoignent ceux, plus à l'est, du secteur Sainte-Marie. Ce dernier est lui, à l'embranchement du pont Jacques Cartier reliant la rive sud du Saint-Laurent à l'île de Montréal. Précisons d'abord, afin de mieux cerner les territoires à l'étude, que certains endroits concentrent des activités de prostitution et/ou d'usage de stupéfiants ayant d'ailleurs donné lieu à l'implantation d'organismes socio-communautaires.<sup>18</sup> Notons ensuite que les Services de Police de la Ville de Montréal (S.P.V.M.) ont adopté depuis 1997 un modèle de « police de quartier » inspiré par le cumul d'une approche communautaire et celle de résolution de problème.<sup>19</sup>

Afin d'effectuer une mise en contexte aussi précise que possible, pour être ensuite en mesure d'exporter les résultats et les principales observations obtenus vers la compréhension des incivilités et du sentiment d'insécurité dans un processus urbain de

---

<sup>16</sup> Densité supérieure, d'environ 1000 habitants, à celle de l'ensemble de la ville de Montréal.

<sup>17</sup> Nous avons obtenu 151 répondants dans Peter Mc Gill (35,9%), 128 dans Saint-Jacques (30,4%) et 142 (33,7%) dans Sainte-Marie, pour un échantillon total de 421 résidents.

<sup>18</sup> Par exemple le programme socio- communautaire de prévention de la criminalité de la ville de Montréal : « Tandem »; ou encore « Cactus » effectuant notamment le ramassage et la récupération de seringues usagées et la distribution de nouvelles.

<sup>19</sup> Le S.P.V.M., au 15 décembre 2003, comptait un effectif de 2042 agents répartis sur 49 postes de quartiers (P.D.Q.), l'arrondissement Ville-Marie étant du ressort des postes 21 (Ville-Marie Sud-Est; 105 agents) et 22 (Centre-Sud; 60 policiers).

décomposition, nous avons au préalable dressé un état des lieux<sup>20</sup> (ou un portrait des secteurs et de l'arrondissement). A partir de l'ensemble des variables contenues dans le questionnaire<sup>21</sup>, nous avons réalisé des analyses bivariées (essentiellement des tests de moyennes) entre les trois secteurs, pour chacune d'entre-elles. Il apparaît ainsi, d'ouest en est, que les réponses, agglomérées secteur par secteur, diffèrent statistiquement pour de nombreuses variables. Le sentiment de sécurité- insécurité est, de manière notable, statistiquement plus faible dans les secteurs Saint-Jacques et Sainte-Marie que dans le secteur Peter Mc Gill.

Il s'agit alors dans une première section de présenter, après avoir rappelé les éléments saillants révélés dans l'état des lieux, les analyses statistiques bivariées (tests de moyennes et corrélations...) effectuées entre le sentiment de sécurité- insécurité et chacune des autres variables contenues dans le questionnaire, particulièrement celles de la nature et du nombre des incivilités. (Section 1. Présentation des résultats)

Au sein d'une seconde section consistant en la discussion de ces résultats, nous reviendrons sur les hypothèses posées en s'attachant à vérifier l'association de la gravité relative des incivilités avec le sentiment d'insécurité, à resituer les facteurs et les effets du sentiment d'insécurité dans un processus de décomposition, à tester enfin la fiabilité du sentiment d'insécurité comme indicateur du désordre social et des incivilités. (Section 2. Discussion et interprétation des résultats).

---

<sup>20</sup> V. « L'état des lieux », en annexe 1.

<sup>21</sup> Ces variables ont été sélectionnées au regard de celles réputées associées au sentiment d'insécurité à la lecture des différents travaux portant sur le sentiment d'insécurité (notamment Kelling et Coles, 1996; Roché, 2002; Rosenbaum, 1990; Skogan, 1986, 1990, 1999; Taylor, R. B., 1999, 1999a) mais également en fonction des questionnements énoncés à la lecture du corpus de recherches portant sur la théorie des vitres cassées.

## Section 1. Présentation des résultats empiriques

Les variables contenues dans le questionnaire ont été regroupées sous des catégories générales destinées à faciliter la lecture des résultats obtenus. Nous avons choisi de n'en sacrifier aucune, que les relations soient significatives ou non, afin de restituer une image fidèle car d'ensemble, des réalités de terrain. Après avoir précisé notre variable dépendante du sentiment de sécurité- insécurité, nous étudierons les relations qu'elle entretient avec les variables réparties au sein des catégories suivantes : le profil des répondants; les conditions d'habitation; la fréquentation du quartier; la satisfaction de l'environnement physique; les incivilités; la satisfaction des services de police; le réseau d'aide sociale et l'efficacité collective; le temps d'exposition aux médias d'informations; la probabilité estimée d'être victime au cours des 6 prochains mois et l'existence d'un lieu particulièrement dangereux; les comportements d'autoprotection; la victimation dans les 6 derniers mois; l'appréciation de la gravité d'ensembles d'actes.

### §1- Le sentiment de sécurité de nuit : variable dépendante

A la question posée « D'après vous, votre quartier est, en général : très sécuritaire, sécuritaire, peu sécuritaire, pas du tout sécuritaire », 67,9% des répondants le considèrent comme sécuritaire ou très sécuritaire, seulement moins de 5% le jugent « pas du tout sécuritaire ». En général donc, le quartier est plutôt perçu comme sécuritaire. Cependant, d'ouest en est, le sentiment de sécurité diminue ( $V$  de Cramer = ,146\*\*). Les résidents qui estiment leur quartier sécuritaire représentent 62,9% sur le secteur de Peter Mc Gill, ils ne sont que 53,9% pour le secteur Saint-Jacques et 51,4% pour le secteur Sainte-Marie.<sup>22</sup>

En plus de cette question générale, une série de questions étaient posées aux répondants. « Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (pas

---

<sup>22</sup> Voir « L'état des lieux ».

du tout en sécurité) à 10 (totalement en sécurité), quand vous êtes seul et à pied... » : « dans votre immeuble ou à proximité immédiate », « dans votre quartier en général », « à un arrêt d'autobus », « dans une station de métro », « dans un parc de votre quartier »; de « jour » et de « nuit ». Si durant la journée, à l'échelle de l'arrondissement, le sentiment de sécurité n'est jamais inférieur à 8,4, ce qui est donc plutôt élevé; de nuit, le sentiment de sécurité ne dépasse pas 7,2.

La création d'échelles a alors été envisagée : Une échelle du sentiment de sécurité de jour, une autre de nuit, et finalement une échelle globale. La validité interne de chacune de ces échelles était forte et respectivement de (alpha de Cronbach=,900; N=225); (,946; N=192) et (,928; N=185).<sup>23</sup> Cependant, afin de ne pas perdre une grande partie de nos répondants, nous avons préféré retenir deux items sur les dix proposés initialement : « quand vous êtes seul (et à pied) durant la journée dans votre quartier, en général » et « quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit dans votre quartier, en général ». En effet ces deux variables sont celles qui obtiennent le plus grand nombre de répondants (certains ne fréquentant pas les stations d'autobus, le métro ou les parcs). Les deux figures suivantes présentent la répartition des répondants au regard des deux variables retenues.

---

<sup>23</sup> Les échelles ainsi constituées étaient composées pour le sentiment de sécurité globale de 10 items, pour celle du sentiment de sécurité de nuit de 5 items, et enfin celle du sentiment de sécurité de jour de 5 items. Chaque échelle était constituée de l'addition des scores obtenus pour chaque item et divisée par le nombre d'items. L'échelle s'échelonnait dès lors, comme une variable intervalle, de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 pour en faciliter l'interprétation (je me sens totalement en sécurité).

Figure 2 : Degré du sentiment de sécurité, seul et à pied durant la journée dans le quartier

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (Pas du tout en sécurité) à 10 (totalement en sécurité), quand vous êtes seul (et à pied) durant la journée dans votre quartier, en général

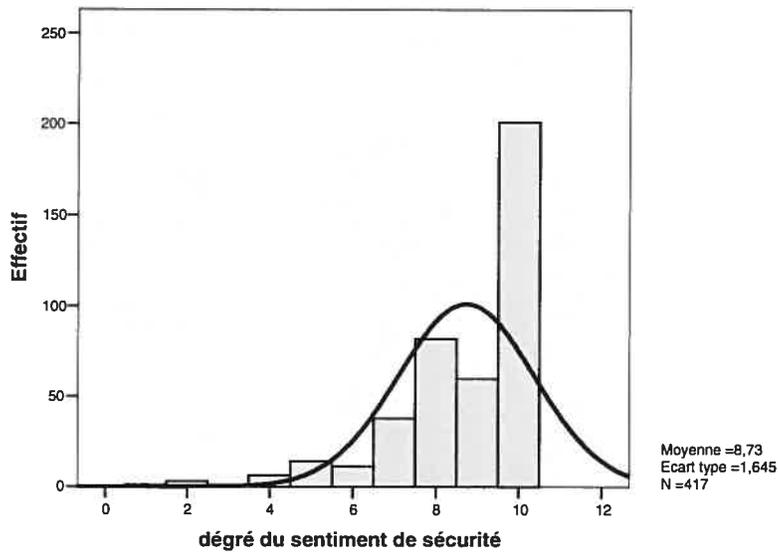
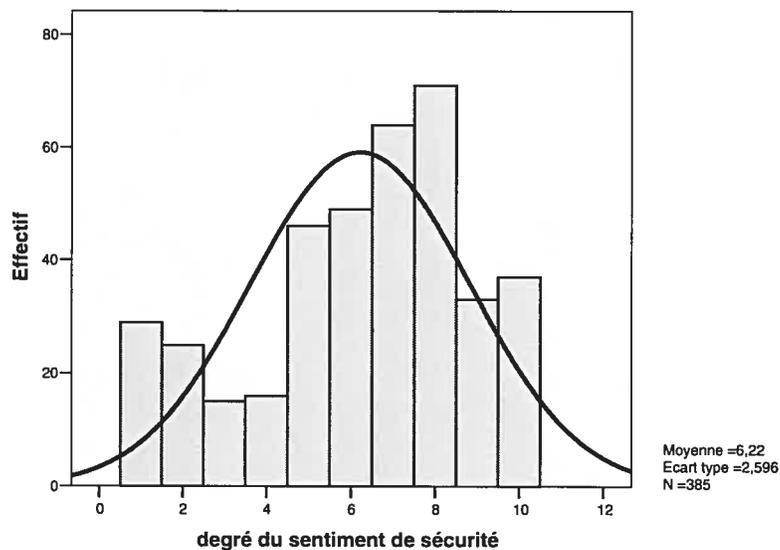


Figure 3 : Degré du sentiment de sécurité, seul et à pied durant la nuit dans le quartier

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (Pas du tout en sécurité) à 10 (totalement en sécurité), quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit dans votre quartier, en général



La moyenne du sentiment de sécurité concernant le fait « d'être seul (et à pied) durant la journée dans son quartier, en général » est élevée (8,73/10), la médiane est de 9. L'écart type est faible (1,645) en comparaison de celui du sentiment de sécurité de nuit (2,596). La moyenne du sentiment de sécurité de nuit chute, elle, à 6,22 et la médiane à 7. Étant donné que la majorité des répondants témoignent d'un sentiment de sécurité (quasi-) maximum de jour, l'amplitude extrêmement restreinte qui en découle n'apparaît pas comme un support pertinent aux analyses bivariées. Autrement dit, isoler une variable dépendante pour laquelle la quasi-totalité des répondants se situent au maximum de l'échelle ne permet pas d'identifier les relations d'associations avec les variables indépendantes, à défaut de variations suffisantes. Ainsi, seule la variable du sentiment de sécurité de nuit, par la place suffisante occupée par son inverse, le sentiment d'insécurité (de nuit), constitue la variable dépendante de notre étude. Les répondants du secteur Peter Mc Gill jugent ainsi leur sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (pas du tout en sécurité) à 10 (totalement en sécurité), quand ils sont seuls et à pied, durant la nuit dans leur quartier, en moyenne significativement plus élevé (7,1) que ceux de Saint-Jacques (5,7) ou de Sainte-Marie (5,7).

Un test de moyennes est alors effectué entre la variable « d'après-vous votre quartier est, en général : très sécuritaire, sécuritaire, peu sécuritaire, pas du tout sécuritaire » et le sentiment de sécurité de nuit, lorsqu'un répondant est seul, à pied, dans son quartier. Le tableau suivant présente notamment les moyennes obtenues.

**Tableau I : Jugement sur le caractère sécuritaire du quartier et le sentiment de sécurité « quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général »<sup>24</sup>**

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général												
D'après vous, votre quartier est, en général :	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.
Pas du tout sécuritaire	3	1,155	1,67	5	2,588	3,20	7	1,976	3,29	15	2,052	2,93
Peu sécuritaire	20	2,084	6,15	39	2,054	4,21	40	2,455	4,35	99	2,335	4,66
Sécuritaire	89	1,830	7,37	66	2,119	6,61	66	2,606	6,23	221	2,217	6,80
Très sécuritaire	23	2,302	7,87	7	3,861	6,29	15	2,374	8,07	45	2,618	7,69
Total	135	2,156	7,15	117	2,531	5,64	128	2,799	5,70	380	2,595	6,19
Tests et Sign.	Levene=,571 (P=,000**)			Levene=,020 Kruskal Wallis=,000**			Levene=,436 (P=,000**)			Levene=,349 (P=,000**)		

Les très fortes variations de moyennes du sentiment de sécurité (N=380; P=,000) en fonction du caractère pas du tout sécuritaire à très sécuritaire du quartier confirment d'abord et avant tout une cohérence entre les deux variables. À savoir le sentiment d'insécurité est fortement associé au caractère peu ou pas sécuritaire du quartier. Cette vérification effectuée rappelle ensuite que le sentiment de sécurité est plus faible dans les secteurs de l'est que de l'ouest et que la proportion de personnes jugeant leur quartier sécuritaire est également décroissante d'ouest en est. Ces relations mettent enfin en relief le fait que l'appréciation ou la qualification « sécuritaire » du quartier varie d'un secteur à

<sup>24</sup> Rappelons pour les tableaux ultérieurs que : 1) Lorsque le test de Levene est significatif (=,000), il y a hétérogénéité de la variance et des tests non paramétriques doivent être réalisés ; 2) \*\* signifie P<,01 ; \* : P<,05. Les Test Post Hoc ne sont pas présentés ici car ils apparaissent apporter peu d'informations en comparaison des difficultés de compréhension qu'ils peuvent engendrer.

l'autre. Ainsi, les résidants de Sainte-Marie, jugent « sécuritaire » leur quartier à une moyenne de 6,23 alors qu'à ce degré de sentiment de sécurité, les résidents de Peter Mc Gill, le jugeraient plutôt « peu sécuritaire ».<sup>25</sup>

## §2- Profil des répondants

La première série de variables issues du questionnaire représente les qualités sociales et économiques des répondants. L'état des lieux indique que les anglophones, représentant environ 20% de notre échantillon, résident en très grande majorité dans le secteur Peter Mc Gill (,579\*\* V de Cramer). La tranche d'âge qui recueille le plus grand nombre de répondants sur l'ensemble de l'arrondissement est celle des 31 à 50 ans. La population est cependant plus jeune à l'est qu'à l'ouest (,244\*\* V de Cramer). Plus de la moitié de l'ensemble des répondants possède un diplôme universitaire mais ils sont plus nombreux à l'ouest qu'à l'est (,190\*\* V de Cramer). Le revenu annuel d'un ménage de l'arrondissement est dans la tranche moyenne de 30 000 à 45 000 dollars canadiens par an. D'ouest en est les revenus sont plus faibles (,236\*\* V de Cramer). A l'échelle de l'arrondissement et sans qu'il existe de relations discriminantes par secteur, plus de 90% des répondants sont d'une part, né ou arrivé au Canada depuis plus de 5 ans et d'autre part, se rattachent au groupe ethnique « blanc »; enfin la taille moyenne des ménages est de 2,2 personnes.<sup>26</sup>

Les personnes qui ont répondu en anglais au questionnaire, ont un sentiment de sécurité de nuit de 7,1/10, alors que les répondants francophones n'obtiennent qu'une moyenne de 6. Sachant que les répondants anglophones se situent pour la quasi-totalité dans le secteur Peter Mc Gill là, où de jour comme de nuit, le sentiment de sécurité est le

---

<sup>25</sup> Les relations sont significatives pour chacun des secteurs. En isolant la catégorie « pas du tout sécuritaire » dont le nombre d'individus par secteur est très faible, le caractère peu sécuritaire correspond à un sentiment de sécurité de Peter Mc Gill (6,15) de plus de deux points au dessus des secteurs de l'est (4,21 et 4,35).

<sup>26</sup> Voir « L'état des lieux ».

plus fort, la relation paraît fallacieuse. Ainsi, la relation de la langue et du sentiment de sécurité de nuit, au sein du secteur Peter Mc Gill, seul secteur ayant une mixité de francophones et d'anglophones permettant la comparaison, n'est pas significative (N=135; Test de Levene=,072; P=,897)<sup>27</sup>.

Les hommes ont un sentiment de sécurité de nuit (6,96/10), en moyenne plus élevé d'un point et demi que les femmes (5,55/10), (P=,000\*\*, N=385)<sup>28</sup>.

Les diplômés universitaires ont le plus fort sentiment de sécurité de nuit (6,65/10) en comparaison des personnes n'ayant pas complétés leurs études secondaires (4,36/10), et de celles qui ont effectué des études secondaires (6,19/10) et collégiales ou professionnelles (5,92), (P=,001\*\*; N=381).

Lorsque le ménage possède un revenu annuel inférieur à 45 000\$ (canadiens), le sentiment de sécurité est significativement en-dessous de la moyenne (6,23). A l'inverse, lorsque le ménage a un revenu supérieur à 45 000\$, le sentiment de sécurité est au-dessus de la moyenne (7,09 entre 45 000\$ et 60 000\$ et 6,61 au dessus de 60 000\$), (P=,027; N=315).

La taille du ménage est significativement associée avec le sentiment de sécurité de nuit. La moyenne du sentiment de sécurité de nuit pour un foyer composé de 3 personnes, est nettement plus basse (5,40) que pour les autres tailles de ménage. Celles d'une ou deux

---

<sup>27</sup> Voir l'annexe 2 : Tableau du profil des répondants et sentiment de sécurité de nuit.

<sup>28</sup> En contrôlant l'association entre la variable du sexe et celle du sentiment de sécurité, secteur par secteur, la relation est toujours significative. Elle est d'ailleurs la plus forte dans le secteur Sainte-Marie ( $\hat{\eta}^2=,145^{**}$  ; P=,000 ; N=130) en comparaison des autres secteurs. Les femmes ont dans ce secteur un sentiment de sécurité inférieur à 5/10 (4,7 ; N=67 ; écart-type=2,714) alors que les hommes ont une moyenne supérieure de plus de deux points (6,83 ; N=63 ; écart-type=2,479). Dans le secteur Saint-Jacques, la différence de moyenne entre les hommes (6,21 ; N=61 ; écart-type=2,464) et les femmes (5,19 ; N=59 ; écart-type=2,549) n'est que d'un point environ ( $\hat{\eta}^2=,041^*$  ; P=,027) semblable au secteur Peter Mc Gill (hommes : moyenne=7,85 ; N=60 ; écart-type=1,582 ; femmes : moyenne=6,59 ; N=75 ; écart-type=2,389 ; Test de Levene=,016 ; U de Mann-Whitney=,003).

personnes ont des moyennes de 6,4, c'est-à-dire d'un point supérieur.<sup>29</sup> Le sentiment de sécurité remonte légèrement à 6,15 pour les ménages composés de quatre personnes et plus. Les différences de moyenne du sentiment de sécurité restent faibles.

Notons que l'âge n'est pas associé au sentiment de sécurité de nuit au sein de l'arrondissement.<sup>30</sup>

A l'échelle de l'arrondissement, le sentiment de sécurité de nuit<sup>31</sup> semble donc covarier en fonction du sexe, du niveau scolaire, et du revenu du ménage.

### §3- Conditions d'habitation

La qualité de propriétaire, locataire ou chambreur (,229\*\* Coef. de contingence), la présence ou non d'un concierge (,415\*\* V de Cramer), l'intention de déménager au cours des six prochains mois (,147\* V de Cramer), le nombre de mois passé dans le quartier (,027\*\*  $\chi^2$ ) et dans le logement sont statistiquement associés aux secteurs de résidence indiquant une mobilité résidentielle grandissante de l'ouest vers l'est.<sup>32</sup>

A l'échelle de l'arrondissement, comme pour chacun des secteurs<sup>33</sup>, aucune variable n'est directement reliée au sentiment de sécurité de nuit. La satisfaction des attentes face

---

<sup>29</sup> Il est intéressant de noter que la deuxième personne du foyer est en moyenne âgée d'environ 38 ans (écart-type de 19 ans environ, N=262), la troisième de 27 ans (écart-type est approximativement de 17 ans, N=114), la quatrième de 23 ans (écart-type environ de 15 ans, N=48).

<sup>30</sup> Il ne l'est pas non plus, en contrôlant pour chacun des secteurs de résidence.

<sup>31</sup> Le sentiment de sécurité de jour n'est statistiquement associé avec aucune des variables sociales ou économiques. Voir l'annexe 3 : Tableau du profil des répondants de l'arrondissement et sentiment de sécurité de jour

<sup>32</sup> V. « L'état des lieux ».

<sup>33</sup> Voir l'annexe 4 : Tableau des conditions d'habitation et sentiment de sécurité

aux gestionnaires de l'immeuble, l'intention de déménager au cours des six prochains mois, le temps passé dans le logement et dans le quartier ne sont pas des variables associées directement au sentiment de sécurité de nuit. Elles indiquent cependant une mobilité résidentielle plus importante dans les secteurs de l'est que dans celui de Peter Mc Gill.

#### §4- La fréquentation des répondants de leur quartier le soir

Le mode de vie des résidents du quartier, correspond à la fréquentation qu'ils font des parcs, des métros, des autobus, des bars, des restaurants, et de leur quartier à pied; de jour et de nuit. Le mode de vie au sein du quartier est, différent entre les secteurs, durant la journée, concernant : L'utilisation des autobus (dans l'ordre décroissant de la fréquence d'utilisation: Sainte-Marie, Peter Mc Gill, Saint-Jacques) (V. de Cramer=,151\*\*); La fréquentation des restaurants (dans l'ordre décroissant : Peter Mc Gill, Saint-Jacques, Sainte-Marie) (V. de Cramer=,242\*\*). En soirée : La fréquentation des bars est sensiblement plus élevée dans Peter Mc Gill que dans Saint-Jacques et Sainte-Marie (V. de Cramer=,146\*\*). La fréquentation des restaurants suit ce même mouvement qui semble fondé sur un pouvoir d'achat décroissant d'ouest en est (V. de Cramer=,199\*\*).<sup>34</sup>

---

-« Le mode d'occupation dans le logement », est apparemment associé au sentiment de sécurité de nuit, pour le seul secteur Saint-Jacques (P=,044\*). Le très faible nombre de personnes (2) louant une chambre (chambreur) ne permet pas de l'affirmer statistiquement.

- « La présence d'un concierge » est uniquement associée (P=,034) avec le sentiment de sécurité de nuit dans l'unique secteur de Sainte-Marie. La variance expliquée est faible ( $\hat{\eta}^2=,035^*$ ). A priori surprenant comme résultat, la moyenne des personnes qui indiquent l'absence de concierge (5,81; N=122) est plus élevée que la moyenne de celles qui signifient sa présence (3,33; N=6). Il est évident que le très faible nombre de ceux qui ont répondu par la positive à la présence d'un concierge et la nécessité d'un concierge dans les grands ensembles et non dans les logements de quelques unités (condominiums largement majoritaires sur le territoire de Saint-Jacques et de Sainte-Marie) conduisent à mieux interpréter le sens de ce résultat.

<sup>34</sup> V. « L'état des lieux ».

La fréquentation des parcs du quartier le soir est significativement associée ( $P=,011^*$ ) au sentiment de sécurité de nuit à l'échelle de l'arrondissement<sup>35</sup>. La fréquentation des bars le soir est également significativement associée ( $P=,042^*$ ) au sentiment de sécurité de nuit à l'échelle de l'arrondissement.<sup>36</sup> La fréquentation des restaurants le soir, est significativement associée ( $P=,044^*$ ) au sentiment de sécurité de nuit pour le seul secteur Sainte-Marie et non pour l'arrondissement. De 4,67 constituant la moyenne du sentiment de sécurité de nuit pour les personnes qui ne fréquentent pas du tout les restaurants le soir, celle-ci augmente à 7 pour les résidants qui les fréquentent souvent.

A l'échelle de l'arrondissement, il apparaît clairement que le fait de parcourir à pied, son quartier le soir, est significativement ( $P=,000^{**}$ ;  $N=385$ ) associé au sentiment de sécurité de nuit. Les répondants qui ne fréquentent pas du tout leur quartier le soir (4,57/10) ont ainsi un sentiment de sécurité près de deux points inférieur à ceux qui sortent souvent (6,83).<sup>37</sup>

Le tableau suivant indique les relations entretenues entre le sentiment de sécurité de nuit et la fréquentation du quartier, le soir, seul et à pied, des résidants du quartier.

---

<sup>35</sup> Voir l'annexe 5 : Tableau de la fréquentation des répondants le soir et le sentiment de sécurité. La fréquentation le soir des métros et des autobus n'est pas statistiquement associée au sentiment de sécurité de nuit.

<sup>36</sup> La relation est également significative dans le seul secteur de Sainte-Marie ( $P=,037^*$ ), là encore de manière quasi linéaire, les répondants qui se sentent plus en sécurité sortent plus.

<sup>37</sup> Dans le seul secteur Peter Mc Gill, là où le sentiment de sécurité est en moyenne le plus fort des trois secteurs, la relation entre la fréquentation de son quartier le soir et le sentiment de sécurité de nuit n'est pas significative. La relation d'association entre ces deux variables est en revanche significative pour les secteurs de l'est. La relation est d'ailleurs, au regard de l'écart des moyennes, plus forte dans le secteur Sainte-Marie que dans le secteur Saint-Jacques.

**Tableau II : Fréquentation par les répondants de leur quartier, seul et à pied, le soir et le sentiment de sécurité (de nuit)**

		Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général											
Le soir, fréquentez-vous...		Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
		N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	N	type	Moy.
	Pas du tout	15	3,244	6,33	11	2,573	3,73	16	2,828	3,50	42	3,148	4,57
	Un peu	21	2,171	7,29	27	2,449	5,33	28	2,961	4,79	76	2,749	5,67
Votre quartier à pied?	Moyen...	33	2,247	6,64	23	2,835	5,70	25	2,541	6,04	81	2,516	6,19
	Souvent	66	1,711	7,55	59	2,309	6,25	61	2,403	6,62	186	2,208	6,83
	Total	135	2,156	7,15	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	385	2,596	6,22
	Tests	Levene=,009			Levene=,388			Levene=,208			Levene=,000		
	Sign.	Kruskal Wallis=,190			(P=,017*)			(P=,000**)			Kruskal Wallis=,000**		

Il existe donc une relation d'association entre la fréquentation de son quartier et le sentiment de sécurité. Plus le sentiment d'insécurité est fort, moins en conséquence, les répondants fréquentent leur quartier, qu'il s'agisse des parcs, des bars, (et pour certains des restaurants) ou en général et à pied.

### §5- Satisfaction de l'environnement physique dans le quartier

La qualité de l'environnement physique était évaluée, dans notre questionnaire, par quatre dimensions : le jugement du bruit environnant, l'accessibilité des services, la satisfaction de l'éclairage (des trottoirs, des ruelles, des parcs, des arrêts d'autobus, des stations de métro), et la satisfaction de la propreté de ces mêmes endroits.

Il n'existe pas de relation statistiquement discriminante entre le secteur de résidence et les variables du bruit, de l'accessibilité aux services, et de l'éclairage (pour chacune des catégories proposées). En revanche, la propreté des trottoirs (V. de Cramer=,152\*\*) et des

ruelles (V. de Cramer=,146\*) est jugée moins satisfaisante à l'est qu'à l'ouest. La propreté des stations de métro est jugée néanmoins, moins satisfaisante dans Peter Mc Gill que dans les quartiers de l'est (V. de Cramer=,143\*).^38

Une échelle de qualité globale de l'environnement composée de 11 items (comprenant l'accessibilité aux services, l'éclairage et la propreté des différents endroits précités)^39 a été créée. La consistance interne de l'échelle était robuste (alpha de Cronbach=,829) mais le nombre valide de répondants n'était plus que de 129 (près de 70% de l'échantillon était exclu). En retranchant de cette échelle les variables ayant trait aux transports en commun, le nombre de résidants augmente. Ceux qui ne fréquentent pas les métros et les autobus sont en effet réintégrés. L'échelle de la qualité globale de l'environnement physique, composée de 7 items, a alors un nombre de sujets valides de 183 (43,5%) et un coefficient de consistance interne satisfaisant (=,754). Cette échelle de satisfaction globale quant à l'environnement physique est ensuite traduite au travers d'une variable dichotomique indiquant d'un côté les répondants qui ne sont pas ou peu satisfaits (N=86) et de l'autre, ceux qui sont satisfaits ou très satisfaits (N=97)^40 au sein de l'arrondissement. Le tableau ci-après résume le résultat des tests de moyennes entre la satisfaction globale de l'environnement physique dans le quartier et le sentiment de sécurité.

---

<sup>38</sup> V. « L'état des lieux ».

<sup>39</sup> L'item du bruit est traité à part et a été retiré de l'échelle car, bien que recodé de « très bruyant »... à « pas du tout bruyant » en « très satisfaisant »... à « pas du tout satisfaisant », il covariait négativement avec les autres items de l'échelle.

<sup>40</sup> La réponse : pas du tout satisfaisant=0 ; peu satisfaisant=1 ; satisfaisant=2 ; très satisfaisant=3 pour chacun des items est additionnée à celle des autres : l'accessibilité des services et la propreté des trottoirs, des ruelles, des parcs et l'éclairage de ces trois lieux. La variable est donc échelonnée de 0 à 21 (3 \* 7 items), elle est ensuite recodée en deux catégories : de 0 à 10 : pas ou peu satisfaisant ; de 11 à 21 : satisfaisant ou très satisfaisant.

**Tableau III : Satisfaction globale de l'environnement physique et sentiment de sécurité**

Satisfaction globale de l'environnement du quartier (accessibilité des services, propreté des trottoirs, des ruelles et des parcs, et de leur éclairage)	Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général											
	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.
Pas ou peu satisfaisant	21	2,750	6,48	35	2,263	4,37	26	2,706	4,73	82	2,653	5,02
Satisfaisant ou très sat.	26	1,951	7,27	25	1,990	7,28	43	2,634	6,67	94	2,295	7,00
Total	47	2,348	6,91	60	2,580	5,58	69	2,807	5,94	176	2,652	6,08
Tests et Sign.	Levene=,038 M.-Whitney=,602 NS			Levene=,453 (P=,000); êta²=,314**			Levene=,565 (P=,005); êta²=,114**			Levene=,036 M.-Whitney=,000**		

La satisfaction ou non envers l'environnement physique du quartier est significativement associée au sentiment de sécurité ( $P=,000^{**}$  ;  $N=176$ ). Les répondants qui considèrent l'environnement physique de leur quartier satisfaisant ou très satisfaisant ont un sentiment de sécurité (moyenne=7 ;  $N=82$ ) de plus de deux points supérieur à ceux qui le jugent pas du tout ou peu satisfaisant (5,02 ;  $N=94$ ) au sein de l'arrondissement.<sup>41</sup>

Le bruit environnant<sup>42</sup> est ainsi statistiquement associé au sentiment de sécurité de nuit, pour l'arrondissement ( $P=,015$  ;  $N=384$ ) et pour le secteur Sainte-Marie ( $P=,025$ ). Les relations sont faibles, et l'écart de moyennes légèrement plus fort dans ce secteur que dans l'arrondissement. La catégorie « bruyant » est celle qui est associée, dans ces deux espaces,

<sup>41</sup> La relation n'est pas significative dans le secteur Peter Mc-Gill. Elle est modérée ( $\hat{\eta}^2=,114^{**}$ ) dans le secteur Sainte-Marie et forte ( $\hat{\eta}^2=,314^{**}$ ) dans le secteur Saint-Jacques, là où la moyenne du sentiment de sécurité est la plus faible. A noter, les faibles échantillons pour chacun des secteurs et non pour l'arrondissement.

<sup>42</sup> Voir l'annexe 6 : Tableau du jugement sur le bruit environnant et sentiment de sécurité

avec le sentiment de sécurité de nuit le plus faible. Les personnes qui jugent « très bruyant » leur quartier ont un sentiment de sécurité aussi fort que celles qui le jugent « pas du tout bruyant ». Celles qui sont proches d'un important trafic routier et endroits animés, de jour et de nuit, ne sont pas moins en sécurité que ceux qui évoluent dans un environnement « pas du tout bruyant ».

### **§6- Les incivilités**

Les incivilités ont été ventilées autour de 6 catégories : « la présence de graffitis, vitres cassées ou de boîtes aux lettres dégradées », « la présence de condoms et de seringues », « les insultes verbales », « les odeurs d'urine, d'excrément animal et la présence de crachats », « la présence d'itinérants ou de mendiants », « la présence de vendeurs de drogues, de gangs de rue ou de prostitué(e)s ». Chaque catégorie comportait des questions sur la fréquence, c'est-à-dire combien de fois, le répondant avait été victime ou témoin direct au cours des 6 derniers mois de ce type d'incivilités et sur la nature du sentiment alors ressenti : un sentiment d'insécurité, un certain malaise, un sentiment de désordre, une indifférence, un autre sentiment (à préciser).

Il est intéressant de noter que certaines personnes n'ont alors jamais été victimes ou témoins directs d'incivilités et qu'à l'inverse, d'autres le sont plus de 10 fois. A l'échelle de l'arrondissement, 20% des répondants n'ont pas vu plus d'une fois en moyenne au cours des six derniers mois une incivilité de tout type ; 20% en ont vu plus de dix ; tandis qu'ils sont un peu moins d'un tiers à en avoir vu plus de quatre fois à moins de dix fois ; et un peu moins du quart environ à en avoir été victime ou témoin direct de deux à quatre fois. Ainsi, plus d'un quart des répondants dans les secteurs Saint-Jacques et Sainte-Marie sont victimes ou témoins directs en moyenne de dix incivilités et plus, ils ne sont que 5,5% dans le secteur Peter Mc-Gill. La relation est significative ( $P=,000$ ) et relativement forte (V de

Cramer=,293)<sup>43</sup>. Ils sont presque 40% des répondants du secteur Peter Mc Gill à n'avoir vu que tout au plus un acte d'incivilité de tout type, contre moins de 10% dans le secteur Saint-Jacques et d'un peu plus de 15% dans le secteur Sainte-Marie. Ainsi « la fréquence de chaque type d'incivilité est significativement associée aux secteurs de résidence. Une césure apparaît clairement entre d'une part les secteurs de l'est (Saint-Jacques et Sainte-Marie) et celui de l'ouest (Peter Mc Gill) qui connaît comparativement aux premiers, moins d'incivilités de tout type (V. de Cramer oscillant entre ,153\* à ,378\*\*). Exception doit être faite concernant la présence d'itinérants ou de mendiants dont la présence est plus fréquente dans les secteurs de Saint-Jacques et Peter Mc Gill que dans le secteur de Sainte-Marie (V. de Cramer=,168\*\*). » (« L'état des lieux », p.58; p-23-37).

En outre, le sentiment d'insécurité est loin d'être celui qui est toujours désigné. Il est seulement le sentiment majoritairement ressenti face à la présence de « vendeurs de drogues, de gangs de rues ou de prostitué(e)s ». Le sentiment de désordre est celui qui est le plus couramment manifesté concernant « la présence de graffitis, vitres cassées ou de boîtes aux lettres dégradées », « la présence de condoms et de seringues », « les odeurs d'urine, d'excrément animal et la présence de crachats ». Le malaise est le sentiment principalement associé à la commission d'« insultes verbales ». « La présence d'itinérants ou de mendiants » fait quant à elle, naître davantage de la tristesse ou de la pitié. Il n'existe aucune relation significative pour quelque type d'incivilités, entre la nature du sentiment ressenti et le secteur de résidence.<sup>44</sup>

La fréquence de l'acte est en revanche, reliée à la nature du sentiment ressenti concernant uniquement : La présence de graffitis, de vitres cassées ou de boîtes aux lettres dégradées (V. de Cramer=,224\*\*) et la présence d'itinérants ou de mendiants (V. de Cramer=,166\*\*). La présence de condoms et de seringues ; d'insultes verbales ; d'odeur d'urine, d'excrément

---

<sup>43</sup> V. « L'état des lieux ».

<sup>44</sup> V. « L'état des lieux ».

animal et de crachats ; ou enfin celle de vendeurs de drogues, de gangs de rue et de prostitué(e)s génèrent un sentiment invariable au regard de la fréquence. Cela semble indiquer que la nature d'un seul acte suffit à asseoir la nature du sentiment éprouvé.<sup>45</sup>

Au stade de l'état des lieux, il apparaît donc que la nature du sentiment diffère, indistinctement entre les secteurs de résidence, selon la nature des actes commis. La nature du sentiment est également modifiée au regard de la fréquence de certains d'entre eux. La présence de graffitis, de vitres cassées ou de boîtes aux lettres dégradées, la présence d'itinérants et de mendiants sont ainsi statiquement liées au sentiment généré. Les incivilités dont la fréquence n'influence pas la nature du sentiment ressenti (par exemple la présence de condoms et seringues...), semblent dotées d'une nature unitaire qui prévaut sur leur fréquence lorsqu'il s'agit de déterminer le sentiment ressenti.

Une échelle de la fréquence de l'ensemble des incivilités est alors créée afin de mesurer si, prise dans cette globalité, la fréquence influence, non pas la nature du sentiment ressenti pour chacune d'elles, mais le degré du sentiment de sécurité des répondants. L'échelle de la fréquence de l'ensemble « des incivilités » agrège donc les fréquences de chacune. La consistance interne de l'échelle est correcte ( $\alpha$  de Cronbach = ,729 ;  $N=399$ ) et indique une covariance importante entre la fréquence des six types d'incivilités qui la composent<sup>46</sup>. Elle est donc échelonnée de 0 (la personne n'a jamais, au cours des six derniers mois, été victime ou témoin direct d'une incivilité, de quelque type que ce soit) à

---

<sup>45</sup> V. « L'état des lieux ».

<sup>46</sup> L'échelle de la fréquence des « incivilités » est constituée de l'addition de la fréquence (de 0 : aucune ; 1= 1 fois ; 2=2 à 4 fois ; 3= plus de quatre et moins de dix fois ; 4= dix fois et plus) des six types d'incivilités : « la présence de graffitis, vitres cassées ou de boîtes aux lettres dégradées », « la présence de condoms et de seringues », « les insultes verbales », « les odeurs d'urine, d'excrément animal et la présence de crachats », « la présence d'itinérants ou de mendiants », « les vendeurs de drogues, gangs de rues, prostitué(e)s ». Aucun des items s'il est supprimé de l'échelle n'augmente sa consistance interne ; sa cohérence tient donc à l'ensemble.

24 (la personne est exposée à une très grande fréquence de chaque type d'incivilité). Il est ensuite possible d'effectuer un recodage afin de faciliter l'interprétation des résultats. 4 catégories sont créées<sup>47</sup> : D'aucune à une incivilité ; de deux à quatre incivilités, de plus de quatre à moins de dix incivilités, de plus de dix incivilités.

**Tableau IV : Échelle de la fréquence moyenne des incivilités et sentiment de sécurité**

Échelle de la fréquence moyenne des incivilités au cours des 6 derniers mois :	Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général											
	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.
De 0 à 1	45	2,117	7,47	9	3,575	4,56	19	2,726	6,89	73	2,627	6,96
De 2 à 4	47	2,007	7,19	19	2,695	5,47	27	3,004	6,22	93	2,543	6,56
De +4 à - 10	31	1,914	6,94	55	1,881	6,62	40	2,623	5,13	126	2,266	6,22
De 10 et +	7	3,436	4,86	34	2,617	5,00	34	2,635	5,29	75	2,671	5,12
Total	130	2,167	7,10	117	2,499	5,80	120	2,779	5,70	367	2,562	6,23
Tests et Sign.	Levene=,126 (P=,027*)			Levene=,009 Kruskal Wallis=,012*			Levene=,435 (P=,073)NS			Levene=,101 (P=,000**)		

La relation entre la fréquence de l'ensemble des incivilités et le sentiment de sécurité est, au niveau de l'arrondissement, significative ( $P=,000^{**}$  ;  $N=367$ ). De 6,96 ( $N=73$ ) pour les résidents qui ont été victimes ou témoins directs d'aucune ou d'une incivilité, la moyenne du sentiment de sécurité décroît à 5,12 ( $N=75$ ) pour ceux qui en ont observé 10 fois et plus au cours des six derniers mois. La fréquence de toutes les incivilités confondues, sans avoir à différencier la nature de l'acte, covarie donc positivement avec le degré du sentiment de

<sup>47</sup> Le recodage est effectué de la manière suivante : Les résultats entre 0 et 6 sont considérés appartenir à la catégorie en étant calculé sur la moyenne des 6 items : « d'aucune à une incivilité » ; ceux entre 6,001 et 12 correspondent à la catégorie « de deux à quatre incivilités » ; de 12,001 à 18 : « de plus de quatre à moins de dix incivilités » ; de 18,001 à 24 : « de plus de dix incivilités ».

d'insécurité ressenti par un résidant de l'arrondissement. La différence de moyennes est de près de 2 points.<sup>48</sup>

Les lieux de concentration en incivilités (tous types confondus) sont relevés davantage dans les secteurs de l'est que de l'ouest (Peter Mc Gill).<sup>49</sup>

Le fait de trouver des endroits particulièrement concentrés en incivilités (de toute nature) est lié au sentiment de sécurité de nuit. La relation est significative ( $P=,002^{**}$  ; Test de Levene= $,820$  ;  $N=367$ ). Elle est faible ( $\eta^2=,026^{**}$ ). Ceux qui indiquent un ou des lieux où les incivilités sont concentrées (moy= $5,96$  ;  $N=270$  ; écart-type= $2,539$ ) ont un sentiment de sécurité d'un point plus faible que ceux qui n'en connaissent pas (moy.= $6,91$  ;  $N=97$  ; écart-type= $2,610$ )<sup>50</sup>.

Certains répondants ont indiqué les endroits précis qu'ils jugeaient particulièrement concentrés en incivilités ; Pour le secteur du centre-ville Peter Mc Gill : La rue animée et

---

<sup>48</sup> Dans le secteur Peter Mc Gill, la relation demeure significative ( $P=,027^*$ ). Dans le secteur Saint-Jacques la relation reste significative mais indique un mouvement original. C'est de plus de quatre à dix fois où la personne a été témoin ou victime d'incivilités que son sentiment de sécurité est le plus fort. Les personnes qui ont vu très peu d'incivilités de toutes natures ont un sentiment de sécurité moins élevé que ceux qui en ont vu davantage. Rappelons, pour tempérer cette observation que, d'abord le nombre de 9 individus dans la catégorie de zéro à une incivilité peut fausser les résultats. Si l'on en fait ensuite abstraction, le sentiment de sécurité reste le plus faible lorsque le répondant a été victime de dix incivilités et plus. Dans le secteur Sainte-Marie, la relation n'est pas significative mais le sens décroissant des moyennes ne la remet pas en cause.

<sup>49</sup> V. « L'état des lieux ».

<sup>50</sup> Seul dans le secteur Sainte-Marie, la relation est significative (Levene= $,960$  ;  $P=,042^*$  ;  $\eta^2=,033$  ;  $N=127$  ; écart-type= $2,816$  ; moyenne= $5,76$ ).  $6,67$  ( $N=30$  ; écart-type= $2,832$ ) de moyenne de sentiment de sécurité pour ceux qui ne connaissent pas de lieux de concentration v/s  $5,47$  ( $N=97$  ; écart-type= $2,765$ ) pour ceux qui en indiquent l'existence.

touristique de « Sainte-Catherine » ; Pour les secteurs Saint-Jacques et Sainte-Marie : La rue « Ontario »<sup>51</sup>.

### **§7- Satisfaction des services de police**

L'appréciation de l'efficacité de la police à prévenir ou résoudre les incivilités est significativement associée aux secteurs de résidence. La relation est faible mais indique une césure entre le secteur Peter Mc Gill et les quartiers de l'est (V. de Cramer=,152\*). Le jugement général sur la qualité des services de police diffère statistiquement entre le secteur Peter Mc Gill et les secteurs de l'est (V. de Cramer=,145\*). Les résidents de ces derniers quartiers jugent en général la police moins efficace concernant la lutte contre les incivilités que les résidents du secteur Peter Mc Gill et de manière générale sont moins satisfaits des services de police.<sup>52</sup>

Le tableau suivant présente les relations entre d'une part l'efficacité de la police à prévenir ou résoudre les incivilités et le sentiment de sécurité, et d'autre part, la satisfaction des services de police en général et le sentiment de sécurité pour chaque secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement.

---

<sup>51</sup> V. « L'état des lieux ».

<sup>52</sup> V. « L'état des lieux ».

Tableau V : Efficacité de la police à prévenir ou résoudre les incivilités, satisfaction générale de ses services et sentiment de sécurité

		Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général											
		Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
		N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.
Comment jugez-vous l'efficacité de la police à prévenir ou résoudre les incivilités :	Pas du tout ou peu efficace	41	1,999	6,95	59	2,459	5,53	62	2,731	5,42	162	2,533	5,85
	Efficace ou très efficace	59	2,268	7,17	35	2,435	5,80	37	2,712	6,38	131	2,493	6,58
	Total	100	2,154	7,08	94	2,441	5,63	99	2,750	5,78	293	2,537	6,17
	Tests Sign.	Levene=,752 (P=,621) NS			Levene=,608 (P=,601) NS			Levene=,953 (P=,093) NS			Levene=,610 (P=,014) ; êta²=,038*		
Comment jugez-vous, en général, la qualité des services de police offerts dans votre quartier. Vous diriez qu'elle est :	Pas du tout ou peu satisfaisante	22	2,108	6,82	38	2,495	4,87	29	2,875	4,86	89	2,650	5,35
	Satisfaisante ou très satisfaisante	99	2,244	7,19	66	2,430	6,03	73	2,836	5,99	238	2,547	6,50
	Total	121	2,216	7,12	104	2,506	5,61	102	2,878	5,67	327	2,622	6,19
	Tests Sign.	Levene=,847 (P=,075) NS			Levene=,869 (P=,022) ; êta²=,050**			Levene=,847 (P=,075) NS			Levene=,465 (P=,000) ; êta²=,038**		

Selon que les répondants de l'ensemble de l'arrondissement jugent la police soit très efficace ou efficace, soit pas du tout ou peu efficace<sup>53</sup> à prévenir ou résoudre les incivilités, leur sentiment de sécurité varie significativement de 6,58 (écart-type=2,493) à 5,85 de

<sup>53</sup> Il a été effectué un recodage de très efficace, efficace, peu efficace, pas du tout efficace en deux catégories : très efficace et efficace d'une part et peu et pas du tout efficace d'autre part.

moyenne (écart-type=2,533), ( $P=,014$  ;  $N=293$  ; écart-type). La relation est faible ( $\hat{\eta}^2=,021^*$ ).<sup>54</sup>

Les répondants qui, en général jugent la qualité des services de police pas du tout ou peu satisfaisante, ont un sentiment de sécurité de 5,35 ( $N=89$  ; écart-type=2,65) alors que ceux, qui l'estiment satisfaisante ou très satisfaisante, ont un sentiment de sécurité de 6,5 ( $N=238$  ; écart-type=2,547). La relation est significative ( $P=,000$  ;  $\hat{\eta}^2=,038^{**}$ ). Il y a un sentiment de sécurité d'un point moins fort lorsque la qualité des services de police est jugée peu ou pas du tout satisfaisante que lorsqu'elle est jugée satisfaisante ou très satisfaisante<sup>55</sup>.

Le tableau croisé suivant présente le nombre d'individus dans les différentes catégories issues des relations entre le jugement porté sur l'efficacité de la police (pas du tout ou peu efficace v/s efficace ou très efficace) et la satisfaction générale de ses services (pas du tout ou peu satisfaisant v/s satisfaisant ou très satisfaisant), pour l'arrondissement et pour chaque secteur.

---

<sup>54</sup> Pour chacun des secteurs même si la police est jugée efficace ou très efficace, le sentiment de sécurité est toujours plus fort que lorsqu'elle est jugée peu ou pas du tout efficace, la relation n'est pas statistiquement significative.

<sup>55</sup> La relation est significative pour le seul secteur Saint-Jacques ( $N=104$  ;  $\hat{\eta}^2=,050^*$ ). Les répondants qui jugent peu ou pas satisfaisants les services de police ont un sentiment de sécurité plus faible (4,87 ;  $N=38$ ) que ceux qui les considèrent satisfaisants ou très satisfaisants (6,03 ;  $N=66$ ).

Tableau VI : Tableau croisé du jugement en général de la qualité des services de police offerts et de l'efficacité à prévenir ou résoudre les incivilités

Comment jugez-vous, en général, la qualité des services de police offerts dans votre quartier. Vous diriez qu'elle est...	Comment jugez-vous l'efficacité de la police à prévenir ou résoudre les incivilités (graffitis, vitres cassées, destruction de boîte aux lettres, présence de condoms, de seringues, insultes, crachats à terre, gestes d'irrespect...). Vous diriez qu'elle est...											
	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	Pas du tout	Efficace ou très	Tot.	Pas du tout	Efficace ou très	Tot.	Pas du tout	Efficace ou très	Tot.	Pas du tout	Efficace ou très	Tot.
Pas du tout ou peu satisfaisante	19	1	20	34	3	37	29	3	32	82	7	89
Satisfaisante ou très satisfaisante	24	65	89	25	35	60	33	36	69	82	136	218
Total (N)	43	66	109	59	38	97	62	39	101	164	143	307
Tests Sign.	(P=,000) Phi=,539**			(P=,000) Phi=,500**			(P=,000) Phi=,409**			(P=,000) Phi=,496**		

La relation est statistiquement significative ( $P=000$ ) ; et forte ( $\text{Phi}=,496^{**}$ ,  $N=307$ ) sur l'ensemble de l'arrondissement.<sup>56</sup> Dans le groupe des personnes qui jugent la police pas du tout ou peu efficace à lutter contre les incivilités, la moitié d'entre-elles ( $N=82$  sur 164) considèrent néanmoins ses services satisfaisants ou très satisfaisants. En revanche quand les répondants jugent la police efficace ou très efficace à prévenir ou résoudre les incivilités, la quasi-totalité considère alors que la qualité, en général des services de police est

<sup>56</sup> Secteur par secteur, cette association est maintenue et de manière forte (Peter Mc Gill :  $\text{Phi}=,539^{**}$ ,  $N=109$  ; Saint-Jacques :  $\text{Phi}=,500^{**}$ ,  $N=97$  ; Sainte-Marie :  $\text{Phi}=,409^{**}$ ,  $N=101$ ). Il semble pourtant que comparativement aux deux secteurs de l'ouest, celui de Sainte-Marie (la force de la relation est moindre,  $\text{Phi}=,409$ ) a une part plus grande part d'autres problèmes (peut être de criminalité plus « grave ») que les incivilités, dont la police doit également avoir à traiter.

satisfaisante ou très satisfaisante. La satisfaction générale de la qualité des services de police ne se résume pas à l'efficacité à prévenir ou résoudre les incivilités. Elle est cependant largement influencée par celle-ci.

L'état des lieux indique que plus de 60% des répondants jugent la criminalité à un niveau bas ou moyen sur l'échelle de leurs préoccupations. Néanmoins, d'ouest en est, la proportion de personnes qui la placent à un niveau élevé augmente.<sup>57</sup>

Le tableau suivant présente les moyennes du sentiment de sécurité en fonction de la place de la criminalité sur l'échelle des préoccupations, pour l'arrondissement et chacun des secteurs.

---

<sup>57</sup> La relation entre le secteur de résidence et la place de la criminalité sur l'échelle des préoccupations est significative (V. de Cramer=,200\*\*). V. « L'état des lieux », p.39-40 et p.58.

**Tableau VII : Place de la criminalité sur l'échelle des préoccupations et sentiment de sécurité**

	Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général											
Où se situe la criminalité sur l'échelle de vos préoccupations?	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.
Au bas de l'échelle	46	1,954	7,78	13	2,367	7,54	14	2,248	8,14	73	2,066	7,81
A un niveau moyen	53	2,089	7,02	53	2,364	5,79	64	2,535	6,02	170	2,394	6,26
A un niveau élevé	26	2,115	6,08	41	2,625	5,24	36	2,781	5,25	103	2,566	5,46
Au sommet	8	2,878	7,50	10	2,406	4,70	15	2,613	3,40	33	3,029	4,79
Total	133			117			129			379		
Tests Sign.	Levene=,895 (P=,012*)			Levene=,704 (P=,019*)			Levene=,221 (P=,000**)			Levene=,001 Kruskal Wallis=,000**		

Au sein de l'arrondissement, quand la criminalité est placée au bas de l'échelle des préoccupations, le sentiment de sécurité est de 7,81. Le sentiment de sécurité décroît constamment de 3 points (4,79) lorsque la place de la criminalité se situe au sommet de l'échelle des préoccupations. La relation est significative ( $P=,000^{**}$  ;  $N=379$ )<sup>58</sup>.

<sup>58</sup> La relation est significative dans chacun des 3 secteurs. L'écart de moyennes augmente d'ouest en est.

### §8- Le réseau d'aide sociale et de surveillance formelle ou informelle entre voisins

Les répondants en cas de « problèmes » disent, en grande majorité (65% environ), pouvoir s'adresser à « quelques personnes » ou « de nombreuses personnes ». Ils sont moins de 5% à répondre « aucune personne » et 30% à indiquer « peu de personnes ».

Le réseau d'aide sociale n'est pas statistiquement lié au sentiment de sécurité de nuit ( $P=,077$  ;  $N=377$ ).<sup>59</sup>

A la question « Diriez-vous qu'avec vos voisins immédiats, vous exercez une surveillance de ce qui se passe à proximité de votre lieu d'habitation et que vous agissez, même de manière informelle, pour lutter contre un acte qui vous paraît suspect », les deux tiers des répondants répondent « Oui, tout à fait » ou « moyennement », le tiers restant se répartissant dans les catégories : « Plutôt non » ou « pas du tout ». Cette répartition n'est pas statistiquement différente entre les secteurs.<sup>60</sup>

Le tableau suivant expose les différentes moyennes du sentiment de sécurité en fonction de la participation à une surveillance formelle ou informelle du voisinage.<sup>61</sup>

---

<sup>59</sup> La relation est significative dans le seul secteur Peter Mc Gill, les résidents qui n'ont aucune personne à qui s'adresser en cas de problèmes ont un sentiment de sécurité plus faible que les autres. Ce résultat doit être interprété avec précaution au regard du faible échantillon de personnes dans cette catégorie.

<sup>60</sup> V. « L'état des lieux ».

<sup>61</sup> Voir l'annexe 7 : Tableau du réseau d'aide sociale et sentiment de sécurité

**Tableau VIII : Surveillance de voisinage et sentiment de sécurité**

	Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général											
Diriez vous qu'avec vos voisins... vous exercez une surveillance... et que vous agissez...	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.
Pas du tout ou plutôt non	37	2,587	6,59	36	2,660	4,81	36	2,660	5,19	109	2,723	5,54
Moyennement ou tout à fait	90	1,960	7,28	83	2,418	6,07	88	2,877	5,98	261	2,507	6,46
Total	127	2,173	7,08	119	2,550	5,69	124	2,827	5,75	370	2,603	6,19
Tests Sign.	Levene=,139 (P=,108) NS			Levene=,280 (P=,012) ; êta <sup>2</sup> =,052*			Levene=,393 (P=,163) NS			Levene=,166 (P=,002) ; êta <sup>2</sup> =,026**		

En regroupant les propositions négatives d'un côté et celles positives de l'autre, les répondants qui n'exercent pas de surveillance informelle avec leurs voisins immédiats (N=109), ont un sentiment de sécurité d'un point moins fort environ (5,54) que ceux (N=261) qui disent l'exercer moyennement ou complètement (6,46). La relation est significative (P=,002\*\*), et faible (êta<sup>2</sup>=,026\*\*).<sup>62</sup> La surveillance, formelle ou informelle, de voisinage est associée positivement avec le sentiment de sécurité.

### §9- Le temps d'exposition aux médias d'informations

Le temps d'exposition aux médias d'informations ne diffère pas statistiquement d'un secteur à l'autre. La quasi-totalité (90%) des répondants environ s'informe entre 1

<sup>62</sup> Seul dans le secteur Saint-Jacques, la surveillance de voisinage est associée statistiquement avec le sentiment de sécurité. La relation est d'ailleurs plus forte que dans l'arrondissement indiquant un écart de moyennes plus important.

minute et 4 heures<sup>63</sup> par jour. Le sentiment de sécurité est en moyenne statistiquement invariable dans cet intervalle de durée d'exposition.<sup>64</sup> La relation n'est pas significative ( $P=,346$ ).<sup>65</sup>

#### **§10- La probabilité estimée d'être victime au cours des six prochains mois et l'existence d'un lieu particulièrement dangereux**

La probabilité d'être victime au cours des six prochains mois d'une « agression physique », d'un « vol », « d'incivilités sociales (insultes, crachats à terre, gestes d'irrespect...) », « d'incivilités physiques (graffitis, vitres cassées, destructions de boîtes aux lettres, présence de condoms, de seringues », ou enfin « de discrimination » était notée par les répondants sur une échelle de 1 (pas du tout probable) à 10 (très probable). En isolant le fait d'être victime d'une discrimination, celui d'être victime d'une agression, d'un vol, d'incivilités sociales, physiques, sont d'une part plus faible dans Peter Mc Gill que dans les secteurs de l'est et d'autre part, leur moyenne décroît en suivant l'ordre de ces actes.<sup>66</sup>

---

<sup>63</sup> V. « L'état des lieux ».

<sup>64</sup> Voir l'annexe 8 : Tableau du temps d'exposition au médias d'informations et sentiment de sécurité

<sup>65</sup> Il est cependant notable que les personnes qui sont « sous-exposées » ne regardant aucune information et celles « surexposées », regardant ou entendant plus de 4h par jour les informations ont un sentiment de sécurité (en moyenne de 5,4) d'environ un point inférieur aux autres (6,2). La relation n'est pas non plus significative pour chacun des secteurs. Le mouvement est similaire à celui de l'arrondissement dans Peter Mc Gill et Saint-Jacques. Dans Sainte-Marie, la moyenne du sentiment de sécurité décroît au gré du temps d'exposition aux médias d'informations qui augmente.

<sup>66</sup> V. « La probabilité d'être victimisé, exception faite par « un acte de discrimination » qui semble répondre d'une logique propre, est, quelque soit l'acte concerné (agression, vol, incivilités physique ou sociale), plus forte dans les quartiers de l'est que dans celui de Peter Mc Gill (éta carré oscillant de ,041\*\* à 0,97\*\*).» (V. « L'état des lieux »).

En plus des cinq échelles existantes, une échelle de la probabilité globale est créée<sup>67</sup>. Le coefficient de consistance interne est correct (alpha de Cronbach=,755; N=398). Il indique une certaine cohérence entre les différents degrés de probabilités aux cinq questions posées. Autrement dit, les différentes probabilités covarient entre elles fortement et dans le même sens.<sup>68</sup>

Le sentiment de sécurité est significativement associé ( $P=,000^{**}$ ) à toutes les échelles de probabilités : l'échelle de probabilité globale, la probabilité d'être victime d'une agression physique, d'un vol, d'incivilités sociales, physiques ou de discrimination. Les relations sont modérées à fortes ( $r$  de Pearson oscillant entre,  $-,238^{**}$  à  $-,393^{**}$ ). L'association est négative : plus la probabilité estimée d'être victime est forte, plus le sentiment de sécurité est faible.

De manière incidente, l'association entre la probabilité estimée d'être victime et le sentiment de sécurité est la plus forte concernant l'échelle globale de probabilité ( $-,393^{**}$ ), réunissant l'ensemble des probabilités d'être victime des cinq actes énoncés.

Résultat également remarquable, la probabilité estimée d'être victime d'une agression physique, acte reconnu le plus grave, le plus préjudiciable (notamment par sa qualification pénale), est la plus fortement associée ( $-,309^{**}$ ) (après la probabilité globale) au sentiment de sécurité. La probabilité estimée d'être victime d'incivilités physiques ( $-,272^{**}$ ) et sociales ( $-,238^{**}$ ) sont presque aussi fortement associées avec le sentiment d'insécurité que

---

<sup>67</sup> L'échelle de probabilité globale est composée de l'addition des cinq items : « sur une échelle de 1 à 10, quelle est, selon vous que les risques suivants puissent vous arriver personnellement dans votre quartier, au cours des 6 prochains mois : être victime »... « d'une agression physique » ; « d'un vol » ; « d'incivilités sociales », « d'incivilités physiques » ; « de discrimination ». Elle est ensuite divisée par cinq pour être en mesure d'en effectuer la lecture sur une base de 10.

<sup>68</sup> Voir l'annexe 9 : Tableau des corrélations des probabilités estimées d'être victime et le sentiment de sécurité à la seule échelle de l'arrondissement

la probabilité estimée d'être victime d'un vol (-,277\*\*). La probabilité d'être victime d'une discrimination (-,294\*\*) est plus fortement associée avec le sentiment de sécurité que celle d'être victime d'un vol. Cette large association peut indiquer la forte préoccupation des différentes communautés (notamment homosexuelles) présentes sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie, à être bien acceptées avec leurs différences sexuelles, sociales ou économiques. Une discrimination (entendue négative) sur ces éléments joue donc largement sur le sentiment de sécurité de nuit.

En ayant recodé en deux catégories : « improbable » (de 1 à 5) et « probable » (de 5,01 à 10) l'échelle de probabilité globale, le tableau ci-dessous présente les différences de moyennes pour chacun des secteurs et pour l'ensemble de l'arrondissement.

Tableau IX : Probabilité globale estimée et sentiment de sécurité

Probabilité globale d'être victime (des actes énoncés) au cours des six prochains mois	Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général											
	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.
Improbable (0 à 5)	109	2,054	7,28	70	2,471	6,16	70	2,924	6,36	249	2,485	6,70
Probable (6 à 10)	21	2,316	6,52	46	2,551	4,93	53	2,470	4,89	120	2,531	5,19
Total	130	2,107	7,15	116	2,563	5,67	123	2,823	5,72	369	2,596	6,21
Tests	Levene=,664			Levene=,777			Levene=,164			Levene=,386		
Sign.	(P=,135) NS			(P=,011) ; éta²=,055*			(P=,004), éta²=,067**			(P=,000) ; éta²=,075**		

Les répondants de l'arrondissement qui considèrent comme improbable le fait d'être victime d'actes d'agression, de vol, d'incivilités physiques, sociales, de discrimination au

cours des six prochains mois ont un sentiment de sécurité supérieur d'un point et demi à la moyenne de ceux qui jugent la réalisation probable de ces risques.<sup>69</sup>

Dans l'arrondissement, plus de la moitié des personnes interrogées répondent par la positive à la question « Y a-t-il un endroit où vous vous sentez particulièrement exposé, en danger et que vous évitez pour ces raisons? ». <sup>70</sup>

Le tableau suivant présente les moyennes du sentiment de sécurité en fonction de l'indication de l'existence d'un lieu dangereux.

Tableau X : L'existence d'un lieu dangereux évité par le répondant et sentiment de sécurité

		Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général										
Y a-t-il un endroit où vous vous sentez... en danger et que vous évitez...	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.
Non	62	1,741	7,87	56	2,112	6,79	56	2,653	7,02	174	2,225	7,25
Oui	64	2,232	6,48	61	2,522	4,85	69	2,534	4,81	194	2,544	5,38
Total	126			117			125			368		
Tests Sign.	Levene=,099 (P=,000), $\hat{\epsilon}\alpha^2=,10$ 8**			Levene=,137 (P=,000) ; $\hat{\epsilon}\alpha^2=,148$ **			Levene=,761 (P=,000), $\hat{\epsilon}\alpha^2=,154$ **			Levene=,007 M.-Whitney=,000**		

Les répondants qui n'indiquent pas de lieu dangereux ont un sentiment de sécurité (7,25) de près de deux points supérieurs aux résidents qui en connaissent un et qu'ils évitent pour cette raison-là (5,38)<sup>71</sup>

<sup>69</sup> La relation est statistiquement significative dans les secteurs Saint-Jacques et Sainte-Marie, là où l'écart des moyennes est le plus fort.

<sup>70</sup> Il n'y a pas de différence significative entre les secteurs (V. « L'état des lieux »).

### §11- Comportements d'autoprotection

Afin d'étudier la réaction à la peur et aux probabilités estimées d'être victime, nous avons demandé aux répondants de nous dire si, au cours des six derniers mois, ils avaient modifié quelque chose pour se protéger personnellement ou un membre de leur famille, ou pour protéger leurs biens, autrement dit, pour améliorer leur sécurité. Les questions étaient les suivantes : avez-vous modifié vos horaires de sortie, évité de sortir non-accompagné, modifié vos trajets lors de déplacements, ou modifié vos moyens de transport ? Installé ou renforcé un dispositif de sécurité, emporté quelque chose pour vous défendre ? Évité complètement certains endroits ou certaines activités ? Décidé de vous impliquer dans une association, ou développé des relations sociales plus nombreuses (par ex. avec vos voisins) ? Avez-vous fait autre chose pour vous protéger ? Précisez.

Dans l'ensemble de l'arrondissement, environ une personne sur cinq, voire sur quatre, a adopté des comportements d'autoprotection. Au sein de ceux qui ont adopté un comportement d'autoprotection, il existe une césure nette. Dans le secteur Peter Mc Gill, la proportion est toujours plus faible que dans les deux autres secteurs. Ces relations statistiquement significatives, au regard des différents secteurs, indiquent que ces types de comportements sont plus fréquents dans les secteurs de l'est que dans celui de Peter Mc Gill.<sup>72</sup> Le tableau qui suit condense les variations du sentiment de sécurité en fonction de l'adoption ou non de comportements d'autoprotection au cours des six derniers mois à l'échelle de l'arrondissement et pour chacun des secteurs.

---

<sup>71</sup> La relation pour chacun des secteurs est significative. D'autant plus forte à l'est qu'à l'ouest.

<sup>72</sup> V. « L'état des lieux ».

Tableau XI : Comportements d'autoprotection et sentiment de sécurité

		Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général											
Lors des 6 derniers mois, avez-vous...		Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
		Ecart-			Ecart-			Ecart-			Ecart-		
		N	type	Moy.	N	type	Moy.	N	type	Moy.	N	type	Moy.
Changé vos horaires de sortie, évité de sortir non accompagné, modifié vos trajets... vos moyens de transports	Non	116	2,018	7,34	86	2,293	6,42	100	2,738	6,33	302	2,394	6,75
	Oui	18	2,640	5,83	33	2,264	4,00	30	1,999	3,73	81	2,380	4,31
	Total	134	2,163	7,14	119	2,522	5,75	130	2,803	5,73	383	2,588	6,23
	Tests Sign.	Levene=,105 (P=,005), êta²=,057**			Levene=,698 (P=,000), êta²=,186**			Levene=,074 (P=,000), êta²=,154**			Levene=,313 (P=,000), êta²=,148**		
Évité complètement certains endroits ou certaines activités	Non	109	1,932	7,47	87	2,188	6,53	93	2,715	6,39	289	2,330	6,84
	Oui	24	2,568	5,63	32	2,136	3,63	37	2,326	4,08	93	2,437	4,32
	Total	133	2,170	7,14	119	2,522	5,75	130	2,803	5,73	382	2,589	6,23
	Tests Sign.	Levene=,036 M.-Whitney =,002**			Levene=,675 (P=,000) êta²=,263**			Levene=,519 (P=,000) êta²=,139**			Levene=,045 Mann-Whitney=,000**		
Installé ou emporté un dispositif de sécurité, emporté quelque chose pour vous défendre	Non	113	2,077	7,25	79	2,582	6,19	102	2,845	5,78	294	2,575	6,46
	Oui	21	2,561	6,57	41	2,231	4,78	27	2,694	5,44	89	2,530	5,40
	Total	134	2,163	7,14	120	2,548	5,71	129	2,807	5,71	383	2,600	6,21
	Tests Sign.	Levene=,223 (P=,189) NS			Levene=,233 (P=,004) êta²=,069**			Levene=,466 (P=,578) NS			Levene=,816 (P=,001) êta²=,029**		
Impliqué dans une association ou développer des relations sociales plus nombreuses...	Non	117	2,216	7,19	92	2,531	5,95	106	2,737	5,80	315	2,567	6,36
	Oui	18	1,745	6,89	27	2,417	5,07	22	3,112	5,59	67	2,591	5,73
	Total	135	2,156	7,15	119	2,522	5,75	128	2,793	5,77	382	2,579	6,25
	Tests Sign.	Levene=,389 (P=,586) NS			Levene=,786 (P=,115) NS			Levene=,285 (P=,749) NS			Levene=,796 (P=,07) NS		

Le fait de « changer les horaires de sortie, d'éviter de sortir non accompagné, de modifier les trajets lors de déplacement ou de modifier ses moyens de transport » est significativement associé au sentiment de sécurité ( $P=,000$ ;  $N=383$ ). Les répondants qui ont indiqué « non » ( $N=302$ ) ont un sentiment de sécurité de 2 points et demi plus élevé (6,75) que les personnes ayant répondu par la positive (moyenne=4,31;  $N=81$ ) ( $\hat{\eta}^2=,148^{**}$ ). Le fait « d'éviter complètement certains endroits ou certaines activités », est également statistiquement ( $P=,000$ ) relié au sentiment de sécurité. Les répondants qui ont évité complètement certains endroits ou activités au cours des 6 derniers mois ont un sentiment de sécurité moyen de 4,32 ( $N=93$ ), de deux points et demi inférieur au sentiment de sécurité éprouvé par les résidants qui ne l'ont pas fait (moyenne=6,84;  $N=289$ ); Le sentiment d'insécurité est donc à un certain degré associé à l'adoption d'une de ces stratégies d'évitement social.

Le fait « d'installer ou de renforcer un dispositif de sécurité, ou d'emporter quelque chose pour se défendre », stratégies d'armement en définitive, est significativement associé au sentiment de sécurité de nuit ( $P=,001$ ;  $N=383$ ). Ce dernier est d'un point plus faible pour les répondants qui se sont armés (moyenne=5,40;  $N=89$ ) que pour ceux qui ne se sont pas équipés au cours des 6 derniers mois d'un dispositif de sécurité (moyenne=6,46;  $N=294$ ) ( $\hat{\eta}^2=,029^{**}$ ).

Le fait de « décider de s'impliquer dans une association ou de développer des relations sociales plus nombreuses (par exemple avec vos voisins) » n'est pas statistiquement associé avec le sentiment de sécurité ( $N=382$ ;  $P=,07$ ).

Toutes les stratégies d'évitement social adoptées au cours des 6 derniers mois sont significativement associées au sentiment de sécurité dans chacun des secteurs. Elles le sont particulièrement dans les secteurs de l'est et spécialement dans le secteur Saint-Jacques ( $\hat{\eta}^2=,263$  et 3 points de différence de moyennes entre ceux qui ont complètement évité

certains endroits ou activités). Seul secteur avec l'arrondissement où la relation entre les stratégies d'armement et le sentiment de sécurité est significative (mais moins forte que pour les stratégies d'évitement).

Le degré du sentiment de sécurité- insécurité témoigne de stratégies d'autoprotection. La mise en place dans les six derniers mois de comportements d'évitement social et de celles d'armement dans une moindre mesure, correspond à un sentiment actuel de sécurité faible.

### **§12- Victime dans les six derniers mois**

Aux questions « au cours des six derniers mois, avez-vous été personnellement victime dans votre quartier : ... » « d'une agression physique », « d'un cambriolage », « d'un vol de véhicule », « d'une autre sorte de vol », « de fraude ou d'extorsion », « d'un accident », « de discrimination », « d'un autre acte criminel », les répondants avaient le choix entre « non », « oui (une fois) », « oui (2 fois et plus) ». Plus de 90% des répondants, pour chacun de ces actes ont répondu « non ». Le secteur de résidence n'est pas discriminant sauf concernant les vols de véhicule. Les résidents du secteur Saint-Jacques et dans une moindre mesure ceux de Sainte-Marie sont plus nombreux à être touchés par les vols de véhicules que les résidents du secteur Peter Mc Gill (coefficient de contingence=, 141\*).

Au regard du peu de personnes ayant été victimes dans chaque catégorie d'actes, une variable de victimisation (globale) personnelle est créée. Si tous les items ont donné lieu à une réponse négative, la personne n'a pas été victime personnellement d'un quelconque acte. Le reste des réponses, que la personne ait été victime d'une ou deux fois et plus et d'un ou de plusieurs actes, traduit le fait qu'elle a été victime d'au moins un acte au cours des six derniers mois.

Le tableau ci-après présente la variation du sentiment de sécurité en fonction de la victimisation personnelle, d'au moins un acte, à l'échelle de l'arrondissement et pour chacun des secteurs.

Tableau XII : Victime personnellement au cours des six derniers mois et sentiment de sécurité

Au cours des six derniers mois, avez-vous été personnellement victime dans votre quartier (d'un des actes énoncés)	Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général											
	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.
Non	101	1,987	7,35	64	2,394	6,13	71	2,905	6,14	236	2,468	6,65
Oui	31	2,432	6,77	53	2,587	5,19	56	2,670	5,23	140	2,651	5,56
Total	132	2,104	7,21	117	2,516	5,70	127	2,829	5,74	376	2,589	6,24
Tests Sign.	Levene=,208 (P=,186) NS			Levene=,390 (P=,045), $\hat{\epsilon}\sigma^2=,045^*$			Levene=,516 (P=,072) NS			Levene=,185 (P=,000), $\hat{\epsilon}\sigma^2=,042^{**}$		

Une majorité de 261 répondants n'ont pas été victime d'un quelconque acte au cours des 6 derniers mois, 149 l'ont été. La relation entre la victimisation globale personnelle au cours des six derniers mois et le sentiment de sécurité de nuit est statistiquement significative ( $P=,000$ ;  $N=376$ ). Les personnes qui n'ont pas été victimes d'un des actes énoncés ont un sentiment de sécurité en moyenne d'un point plus fort (6,65) que celles qui l'ont été (5,56) ( $\hat{\epsilon}\sigma^2=,042$ ). Le sentiment d'insécurité augmente lorsque la personne a été victime au cours des six derniers mois au moins une fois d'un des actes visés.<sup>73</sup>

Concernant la victimation des proches, environ un cinquième des répondants ont un proche (vivant avec eux) qui, au cours des 6 derniers mois, a été victime d'un des actes précédemment cités. Il n'y a pas de relation discriminante entre les secteurs de résidence.<sup>74</sup>

<sup>73</sup> Dans le seul secteur Saint-Jacques, la relation est significative.

<sup>74</sup> V. « L'état des lieux ».

Le tableau suivant, présente la variation du sentiment de sécurité en fonction de la victimation des proches pour l'ensemble de l'arrondissement et par secteur.

Tableau XIII : Victimation des proches au cours des six derniers mois et sentiment de sécurité

	Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général											
Au cours des six derniers mois, y a-t-il un proche avec qui vous vivez, qui a été victime dans votre quartier...	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	N	type	Moy.
Non	104	1,951	7,37	78	2,370	5,94	73	2,896	5,74	255	2,489	6,46
Oui	31	2,643	6,42	42	2,831	5,29	57	2,704	5,72	130	2,743	5,75
Total	135	2,156	7,15	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	385	2,596	6,22
Tests	Levene=,022			Levene=,053			Levene=,396			Levene=,062		
Sign.	M.-Whitney=,144 (NS)			(P=,184) NS			(P=,967) NS			(P=,010), $\hat{\epsilon}^2=,017^*$		

Les 130 répondants dont un proche a été victime au cours des six derniers mois ont un sentiment de sécurité plus faible (5,75) que les autres (6,46; N=255). La relation est significative (P=,01) ( $\hat{\epsilon}^2=,017$ ). L'écart de moyenne est alors d'un peu moins d'un point sur l'ensemble de l'arrondissement.<sup>75</sup>

### §13- Appréciations des gravités d'ensembles d'actes

Nous avons proposé aux répondants 3 groupes contenant une série de 3 ou 4 événements hypothétiques. Nous leur demandions d'attribuer un score de gravité pour chaque acte et pour chaque groupe, sur une échelle allant de 0 (gravité très faible, nulle) à

<sup>75</sup> Dans aucun des secteurs la relation n'est significative.

100 (une très forte gravité). Il s'agissait après avoir présenté un groupe composé d'une série d'actes pris un à un (groupe 1), de faire varier leur fréquence et la proximité du lieu de leur commission (dans le quartier/ dans l'immeuble d'habitation ou à proximité immédiate) (groupes 2 et 3).

On constate qu'au sein de l'arrondissement, la hiérarchisation de la gravité de chaque acte pris de manière unitaire, correspond à celle classiquement attendue. À savoir une agression physique (moyenne=80) est cotée plus qu'un vol de vélo (moyenne= 75) qui est lui-même coté plus qu'une insulte verbale ou le fait qu'une personne jette un papier à terre (moyenne= 60). Cette hiérarchisation est respectée au sein de chaque secteur.

Au sein de l'arrondissement, la variation de la fréquence et de la proximité du lieu de commission des différents actes proposés dans le groupe 1 influence le score de gravité obtenu dans le groupe 2 pour chacun de ces items... Concernant le groupe 3, le vol de vélo se produit cette fois tous les jours mais non plus à proximité (ou dans l'immeuble d'habitation). L'insulte verbale et le jet de déchet par terre se font dans les mêmes conditions que pour le groupe 2 (chaque jour et à proximité ou dans l'immeuble d'habitation). Le score total du groupe augmente encore (à 92,9 points de moyenne). La médiane est de 100 atteignant une saturation sur l'échelle de gravité allant de 0 à 100.

On observe le même mouvement pour chacun des secteurs. Les résidents de Peter Mc Gill jugent des scores de gravité plus faibles que les résidents des secteurs de l'est. Les résidents du secteur Saint-Jacques attribuent les scores de gravité les plus élevés. Le score de gravité de l'item « Tous les jours, dans votre quartier, une personne en votre absence, vous vole votre vélo attaché » est ainsi significativement associé aux secteurs de résidence ( $P=,000$  ;  $N=392$ )<sup>76</sup>. Le score de l'item « Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne sans aucune raison apparente, vous insulte verbalement » est

---

<sup>76</sup> V. « L'état des lieux ». Test de Levene significatif ; Test de Kruskal-Wallis significatif ( $P=,000$ ).

également associé aux secteurs de résidence ( $P=,004$  ;  $N=396$ ).<sup>77</sup> Le score global du groupe 3 est enfin associé aux secteurs de résidence ( $P=,007$  ;  $N=396$ ).<sup>78</sup>

Les corrélations entre le score de gravité attribué à des actes plus ou moins hypothétiquement concentrés en un espace et un temps et le sentiment de sécurité concomitamment encouru par les répondants à l'échelle de l'arrondissement sont en grande majorité significatives. Autrement dit, les résidants qui ont un sentiment de sécurité faible, attribuent un score de gravité plus élevé que ceux qui ont un fort sentiment de sécurité. A titre d'exemple, le score du groupe 1, visant la commission d'un acte est négativement associé avec le sentiment de sécurité ( $r$  de Pearson =  $-,158^{**}$ ;  $P=,002$ ;  $N=374$ ). Le groupe 3, dont la concentration des actes est plus importante que dans le groupe 1 est, lui aussi, associé avec le sentiment de sécurité ( $r$  de Pearson =  $-,116^*$ ;  $P=,027$ ;  $N=366$ ).<sup>79</sup>

Afin de permettre une lecture facilitée des résultats, une échelle composée des scores des 13 items<sup>80</sup> est créée. Elle obtient une très forte cohérence interne ( $\alpha$  de Cronbach =  $,927$ ;  $N=383$ ; moyenne =  $992,3$ ; mode  $1300$ ; écart-type =  $230,25$ ). Un recodage est ensuite effectué de la somme de l'ensemble des scores (de 0 à 1300, 13 items notés sur 100) en 3

---

<sup>77</sup> Test de Levene significatif ; Test de Kruskal-Wallis significatif ( $P=,001$ ).

<sup>78</sup> Test de Levene significatif ; Test de Kruskal-Wallis significatif ( $P=,018 < 0,05$ ).

<sup>79</sup> Dans le secteur Peter Mc Gill, la relation entre le sentiment de sécurité et le score de gravité de « dans votre quartier une personne vous agresse physiquement, vous n'avez aucune blessure » (du groupe 1) ( $r$  de Pearson =  $-,263^*$  ;  $P=,019$  ;  $N=133$ ) et le score de l'item « tous les jours dans votre immeuble ou à proximité immédiate une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement » (du groupe 3) ( $-,179^*$  ;  $p=,039$  ;  $N=133$ ) sont significatives. Dans le secteur Saint-Jacques, seule la question du groupe 1 : « dans votre quartier une personne sans raison apparente vous insulte verbalement » est associée au sentiment de sécurité ( $-,286^{**}$  ;  $P=,002$  ;  $N=117$ ). Dans le secteur Sainte-Marie, c'est à nouveau l'item du groupe 3 : « tous les jours dans votre immeuble ou à proximité immédiate une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement » qui est associé avec le sentiment de sécurité ( $-,224^*$  ;  $P=,014$  ;  $N=121$ ) comme le sont les scores des groupes 1 ( $-,259^{**}$  ;  $P=,004$  ;  $N=124$ ) et 2 ( $-,211^*$  ;  $P=,02$  ;  $N=122$ ).

<sup>80</sup> Les 13 items correspondant aux 4 actes du premier groupe, 3 actes du second, et 3 actes dans le 3<sup>ème</sup> groupe ainsi que les scores des 3 différents groupes.

catégories : faibles gravités des actes (de 0 à 799), gravités moyennes (800 à 1099) et fortes gravités (de 1100 à 1300). Les différentes gravités en comparaison du sentiment de sécurité des répondants sont indiquées pour l'ensemble de l'arrondissement et pour chacun des secteurs au sein de ce tableau.

**Tableau XIV : Gravités (faibles, moyennes, fortes) et sentiment de sécurité**

Gravités attribuées par les répondants aux différents actes	Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général											
	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-Type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.
Faibles	27	2,030	7,74	17	2,398	6,00	24	2,973	6,17	68	2,582	6,75
Moyennes	59	2,047	7,14	49	2,198	5,71	49	2,649	5,67	157	2,386	6,24
Fortes	39	2,371	6,90	42	2,949	5,48	48	2,705	5,15	129	2,775	5,78
Total	125	2,154	7,19	108	2,528	5,67	121	2,741	5,56	354	2,588	6,17
Tests Sign.	Levene=,717 (P=,286) (NS)			Levene=,034 K-Wallis =,883 NS			Levene=,913 (P=,311) NS			Levene=,067 (P=,040*)		

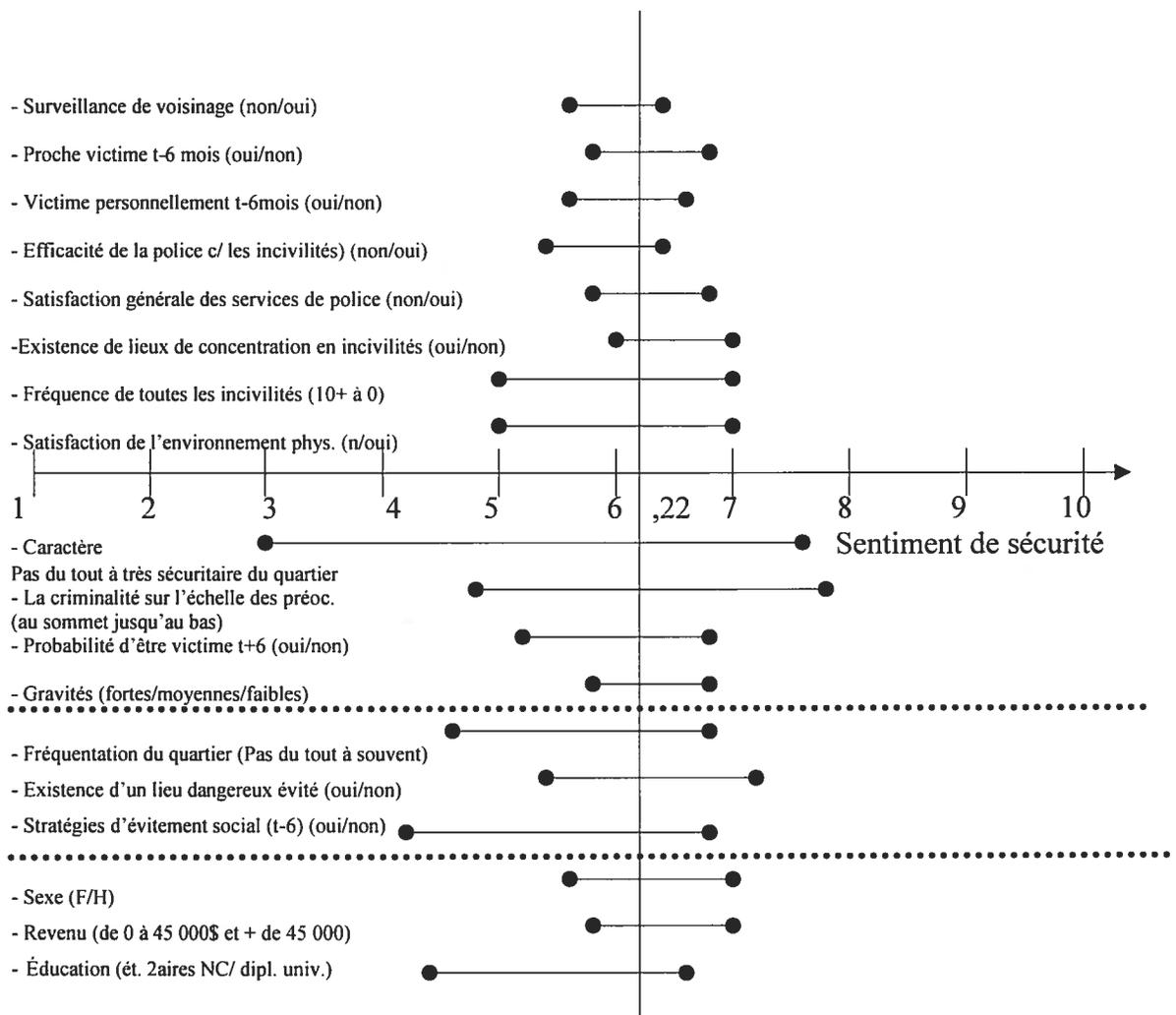
Les répondants de l'ensemble de l'arrondissement<sup>81</sup> qui attribuent des gravités fortes ont un sentiment de sécurité plus faible (5,78) que ceux qui allouent des scores moyens de gravités (6,24) ou faibles (6,75). Autrement dit, ceux qui ont un sentiment de sécurité faible, jugent plus graves les actes et leur concentration, que ceux qui ont un fort sentiment de sécurité (P=,040\*; N=354).

<sup>81</sup> Il n'y a aucune relation significative entre les gravités et le sentiment de sécurité au niveau des secteurs.

#### §14- Résumé des résultats statistiquement significatifs des analyses bivariées

Afin de résumer les résultats de cette étude, la figure suivante représente les variations significativement associées au sentiment de sécurité de nuit, lorsqu'un répondant est seul et à pied dans son quartier sur l'ensemble de l'arrondissement Ville-Marie.

Figure 4 : Variations des moyennes significativement associées au sentiment de sécurité



Le sentiment de sécurité de nuit des résidants de l'arrondissement Ville-Marie, représenté par la ligne d'abscisse, est en moyenne de 6,22 sur une échelle de 10.

Les répondants qui ne sont pas ou sont peu satisfaits de leur environnement physique (accessibilité des services, éclairage et propreté des trottoirs, ruelles et parcs) ou qui connaissent de très fréquentes incivilités de tout type ont un sentiment de sécurité d'approximativement 2 points inférieurs aux personnes qui jugent l'environnement du quartier satisfaisant ou celles qui n'ont été ni victime ni témoin direct d'aucune incivilité au cours de 6 derniers mois. Dans un ordre décroissant d'écart de moyennes, l'existence de lieux de concentration en incivilités, la satisfaction générale des services de police, l'efficacité de celle-ci à prévenir ou résoudre les incivilités, le fait d'avoir été victime personnellement ou d'avoir un proche qui a été victime au cours des six derniers mois d'un acte criminel ou d'accident, enfin la surveillance du voisinage sont des variables qui sont toutes statistiquement associées au sentiment de sécurité. Ces facteurs factuels conduisent à la baisse de degré du sentiment de sécurité. Ainsi, l'état des lieux met à jour statistiquement que la fréquence des incivilités est moins forte, et les lieux de leur concentration moins nombreux, dans le secteur Peter Mc Gill que dans les secteurs de l'est. La satisfaction de l'environnement physique, des services de la police, de son efficacité à prévenir ou résoudre les incivilités sont également statistiquement moins favorables dans les secteurs de Saint-Jacques et Sainte-Marie que dans le secteur Peter Mc Gill<sup>82</sup>. En définitive, ces facteurs corroborent le degré inférieur du sentiment de sécurité de nuit qui diffère donc de près d'un point et demi entre les résidants de Peter Mc Gill (7,1) et ceux de Saint-Jacques (5,7) ou de Sainte-Marie (5,7).

Le caractère pas du tout sécuritaire du quartier est très fortement associé au sentiment de sécurité (par sa proximité conceptuelle avec lui). Les répondants qui ont un faible sentiment de sécurité placent généralement la criminalité au sommet de l'échelle de

---

<sup>82</sup> V. Les analyses discriminantes secteur par secteur pour chaque variable au sein de « L'état des lieux ».

leurs préoccupations (qui influence seulement en partie le sentiment de sécurité et donc ne s'y résume pas). La probabilité estimée d'être victime au cours des prochains mois, et la gravité allouée aux actes sont plus fortes lorsque le sentiment de sécurité est faible. Le caractère sécuritaire du quartier, la criminalité sur l'échelle des préoccupations, la probabilité estimée d'être victime au cours des six prochains mois et, la gravité des actes constituent d'autres indicateurs qui mesurent des notions proches du sentiment de sécurité. Ils covarient logiquement. L'état des lieux confirme ainsi à une échelle territoriale de secteur (et non individuelle), que les relations avec ces indicateurs sont toutes discriminantes. Autrement dit, les résidants du secteur Peter Mc Gill ont en moyenne un sentiment d'insécurité moins fort et jugent plus sécuritaire leur quartier. Ils estiment également moins graves les actes proposés à la notation et moins probable le fait d'être victime dans les six prochains mois.

La fréquentation du quartier à pied, les stratégies d'évitement social, l'indication d'un lieu dangereux et évité par le répondant pour cette raison, composant des comportements d'autoprotection constituent des adaptations concomitantes et consécutives au sentiment de sécurité éprouvé. Les relations entre les stratégies d'autoprotection par les individus et le sentiment d'insécurité sont statistiquement plus fortes d'ouest en est.

La variable du sexe et celles liées au profil socio-économique du répondant, revenus, niveau d'éducation sont associés au sentiment d'insécurité. Il reste cependant que par secteur, les différences de revenus et d'éducation ne sont plus associées au sentiment de sécurité. Le sexe est lui, associé au sentiment de sécurité de plus en plus fortement d'ouest en est. L'état des lieux indique que le revenu et l'éducation sont associés aux secteurs de résidence. Le niveau de revenu et d'éducation est plus haut dans le secteur Peter Mc Gill que dans les secteurs Saint-Jacques et Sainte-Marie. Il semble alors que si la variable du sexe semble est clairement associée au sentiment d'insécurité, les hauts niveaux de revenu et d'éducation sont regroupés principalement dans le secteur Peter Mc Gill. Les niveaux de revenu et d'éducation apparaissent en conclusion non seulement des variables socio-

économiques, mais également des variables géographiques. Les personnes les moins diplômées et aux faibles revenus constituent davantage les populations de l'est que de l'ouest, et à ce titre, elles sont avant tout exposées à des réalités de terrain qui semblent différentes.

## **Section 2. Discussion et interprétation**

Les résultats présentés permettent d'aborder les hypothèses théoriques posées en amont : l'association de la gravité relative des incivilités avec le sentiment d'insécurité (§1), vérifiant ainsi la validité de notre définition; la restitution des facteurs et des effets au sein d'un processus de décomposition (§2); la fiabilité du sentiment d'insécurité en tant qu'indicateur (§3) d'un désordre social et des incivilités.

### **§1- L'association de la gravité relative des incivilités avec le sentiment d'insécurité**

La gravité relative d'une incivilité correspond à une fonction de la gravité unitaire, autrement dit de la gravité attachée à la nature (matérielle d'un acte isolé) et de sa concentration. Nous posons au sein de notre définition l'association de la gravité relative des incivilités avec le sentiment d'insécurité ressenti par les individus.

Au terme de cette étude, il apparaît dans un premier temps que la nature matérielle des différents actes proposés est, pour certaines incivilités, associée au sentiment d'insécurité. Dans ces cas, la nature d'un seul acte suffit à l'association du sentiment d'insécurité. La fréquence (ou la concentration) de ce type d'incivilité varie positivement avec le sentiment d'insécurité. Pour d'autres types d'incivilités, la nature d'un acte isolé n'est pas associée à un sentiment d'insécurité, un sentiment d'une autre nature l'est (par exemple : un certain malaise ou de la pitié). Au sein de cette catégorie d'incivilités, la fréquence de certaines opère une mutation de la nature du sentiment ressenti en celui d'insécurité, néanmoins, d'autres, sous l'effet de leur nombre, ne sont toujours pas associées à ce dernier. La gravité relative d'un type donné d'incivilité, si elle est souvent associée au sentiment d'insécurité, ne l'est donc pas toujours.

En revanche, la gravité relative de l'ensemble des incivilités énoncées est associée à une augmentation de degré du sentiment d'insécurité. Ainsi, la réunion des natures différentes des actes d'incivilité et de leur nombre est associée au sentiment d'insécurité éprouvé par

les résidants d'un quartier. Il appert également que les résidants qui fréquentent des lieux où les incivilités sont fortement concentrées ont un sentiment d'insécurité plus élevé que les autres. Notons que dans le cadre de notre étude, la fréquence de toutes les incivilités confondues est une des variables les plus fortement associées au sentiment d'insécurité.

En définitive, la gravité relative des incivilités est, en général, confirmée comme associée au sentiment d'insécurité et la définition proposée alors validée. Les incivilités semblent bien produire ou alimenter un sentiment d'insécurité. Les incivilités apparaissent être un facteur du sentiment d'insécurité, et ce dernier, s'il ne se résume pas aux incivilités, indique également, dans une certaine mesure, leur nature et leur concentration, (y compris lorsque pour certains types d'incivilité, il n'est pas associé).

Il semble alors, que si le territoire à l'étude, ne peut être assimilé à une banlieue française chaude ou à un ghetto à l'américaine, le sentiment de sécurité de nuit étant supérieur à la moyenne, la plupart des variables désignées par la théorie des vitres cassées et le processus général ne sont pas remis en cause. Il apparaît au contraire, qu'au sein de ce territoire, où le degré du sentiment d'insécurité est relativement faible mais où celui-ci n'est pas pour autant uniformément répandu, il existe des micro-espaces où les observations de la théorie des vitres cassées semblent s'appliquer, la concentration des incivilités et le degré du sentiment d'insécurité étant suffisamment ou relativement élevés.

## **§2- Restitution des facteurs et des effets au sein d'un processus de décomposition**

Au cours de cette étude empirique nous avons constaté qu'un certain nombre de variables sont associées au degré du sentiment d'insécurité ressenti par les résidants d'un quartier. Il apparaît qu'elles peuvent se distribuer logiquement selon qu'elles s'apparentent à des facteurs, à des effets, ou à des co-indicateurs. Il n'en reste pas moins vrai que si certaines variables peuvent être considérées comme antérieures (ou concomitantes) au sentiment d'insécurité, c'est-à-dire prises au titre de facteurs, elles peuvent également en être un résultat ou un effet. Le lien causal n'est pas nécessairement unidirectionnel. Les

variables déterminées comme des effets peuvent ainsi pareillement être considérées comme des facteurs du sentiment d'insécurité. Si certains, parce qu'ils ont peur, se renferment chez eux ou évitent et abandonnent des lieux, ces derniers deviennent des espaces d'autant plus propices à la commission d'incivilités et à celle d'actes délinquants, alimentant alors (au titre de facteur) le sentiment d'insécurité. Il est ainsi concevable, voire probable que les comportements d'autoprotection renforcent le sentiment d'insécurité par l'absence de gardiens ou d'individus présents dans les espaces publics ou encore par la diminution de la cohésion sociale au sein de l'espace délaissé. Des variables comme celles indiquant la place de la criminalité dans l'échelle des préoccupations des résidants et la probabilité estimée d'être victime au cours des six prochains mois, apparaissent avec le sentiment d'insécurité, des co-indicateurs d'un désordre social. Ils covarient mais ne se confondent pas car ils désignent des événements, réalités ou notions qui bien que proches sont néanmoins différents.

Les facteurs et les effets identifiés au cours de cette étude semblent alors constituer une chaîne logique reliant le sentiment d'insécurité à l'individu et à l'environnement dans lequel il évolue. Celle-ci éclaire et confirme, dans une certaine mesure, un processus de détérioration d'un quartier urbain. Le niveau d'éducation et le revenu permettent d'habiter dans des conditions de logement plus confortables, là où la mobilité résidentielle est la moins forte, là également où le sentiment d'insécurité est le plus faible. D'autre part, plus les incivilités sont concentrées en un espace et un temps donnés, plus le sentiment d'insécurité est fort. Lorsque la propreté des trottoirs, des ruelles, des parcs du quartier et leur éclairage est jugée satisfaisante, le sentiment de sécurité est élevé. L'existence de lieux où les incivilités sont concentrées est associée à un fort sentiment d'insécurité. L'expérience d'avoir été victime personnellement ou par l'intermédiaire d'un proche a ainsi pour conséquence un sentiment d'insécurité plus fort. L'inefficacité collective via la notion d'une absence de surveillance de voisinage et l'insatisfaction des services de police, qu'il s'agisse de prévenir ou résoudre les incivilités, ou qu'il s'agisse de leur qualité générale, sont de manière attendue, associées à un sentiment d'insécurité élevé. Un quartier peu

sécuritaire, une place élevée de la criminalité sur l'échelle des préoccupations, une probabilité forte d'être victime au cours des prochains mois ou un jugement plus sévère sur la gravité des actes, sont des indicateurs associés positivement à un fort sentiment d'insécurité. Enfin, un sentiment d'insécurité élevé entraîne l'adoption de comportements d'autoprotection comme la baisse de la fréquentation du quartier, l'évitement de certains endroits jugés particulièrement dangereux et des stratégies d'évitement social, voire parfois, à un certain degré d'armement.

### **§3- La fiabilité du sentiment d'insécurité comme indicateur**

La question de la fiabilité du sentiment d'insécurité comme indicateur d'un désordre social et de la gravité relative des incivilités demeure essentielle. En effet, afin de tirer une quelconque utilité à sa mesure, faut-il encore pouvoir déterminer s'il répond au critère de la rationalité. Si le sentiment d'insécurité est le fruit d'un processus cognitif qui ne peut pas faire l'objet d'une quelconque systématisation, son caractère alors irrationnel le rend dangereux à manipuler. Si, celui-ci, au contraire, satisfait, dans une large part, au cheminement intellectuel logique, prévisible d'un individu « normalement » constitué, en prenant en compte le contexte dans lequel il évolue, l'utilisation de cet indicateur se révèle utile. Elle l'est pour apprécier l'intensité du désordre social et la gravité relative des incivilités sur un territoire donné. Elle l'est enfin pour comprendre, et fonder par la suite, un processus de détérioration d'un quartier urbain.

Si la restitution des facteurs et des effets du sentiment d'insécurité observés au cours de cette étude, au sein d'un processus de décomposition, ne souffre pas d'incohérence logique et constitue alors à ce stade une présomption de rationalité, il s'agit de le contrôler par l'établissement d'un modèle prédictif. Celui-ci est alors constitué dans le but, non pas d'identifier les facteurs du sentiment d'insécurité mais de voir s'il est possible de déterminer, par l'utilisation d'analyses multivariées, en fonction des variables retenues, une valeur du sentiment d'insécurité.

Ainsi, en fonction de leur vulnérabilité (le sexe...), de leurs expériences (victime ou non dans les six derniers mois d'actes criminels...), de l'exposition au danger auquel ils sont soumis (fréquence des incivilités ou qualité de l'environnement physique...) et de l'inefficacité collective dont elle résulte nécessairement en partie (satisfaction des services de police, surveillance de voisinage...), les individus se sentent plus ou moins en sécurité et s'adaptent (fréquentation du quartier, évitement social...). Le sentiment d'insécurité en tant que symptôme d'un désordre social covarie également avec d'autres indicateurs (la place de la criminalité sur l'échelle des préoccupations ou la probabilité estimée d'être victime au cours des 6 prochains mois...).

Les variables dont la relation avec le sentiment de sécurité est faible ou est révélée indirecte par l'insertion d'une troisième variable, tendent donc à disparaître du modèle. Pour aboutir à la constitution de ce dernier, une série de régressions<sup>83</sup> est réalisée. La méthode consiste alors à identifier au sein de chacun des quatre grands blocs de variables (vulnérabilité, stratégies d'adaptation, indicateurs co-variants, exposition au danger) les variables qui résistent à l'effet simultané de leurs consœurs.

En cumulant les variables du sexe (F/H), du revenu (du ménage de 0 à 15000 \$/an, + de 15000 à 30000, + de 30000 à 45000, + 45000 à 60000, + de 60 000) et du niveau d'éducation (études secondaires non complétées, secondaires, collégiales ou professionnelles, universitaires) au sein d'un bloc de vulnérabilités, seules les variables du sexe ( $\beta = -.244^{**}$ ) et de l'éducation ( $\beta = .124^{**}$ ) possèdent encore une vertu prédictive. La qualité de femme et une éducation plus faible influencent négativement le sentiment de

---

<sup>83</sup> Régressions linéaires pour lesquelles toutes les variables sont entrées simultanément. Les variables dichotomiques et ordinales sont traitées comme des variables intervalles. Les distributions de chacune des variables sont acceptées comme normales. La distribution normale du résidu et l'absence d'hétéroscédasticité sont vérifiées. L'absence de multicolinéarité pour chacune des régressions multiples effectuées, est également vérifiée.

sécurité. Le pourcentage de variance expliquée du sentiment de sécurité- insécurité est très faible ( $N=313$ ;  $R^2_{\text{modèle}}=,084^{**}$ ).

La fréquentation le soir de son quartier à pied (pas du tout, un peu, moyennement, souvent) ( $\beta=,195^{**}$ ), l'existence d'un lieu dangereux évité (non, oui) ( $\beta=-,177^{**}$ ) et, le fait au cours des six derniers mois, pour améliorer sa sécurité d'avoir; « Changé des horaires de sortie, évité de sortir non accompagné, modifié des trajets lors de déplacements » (non,oui) ( $\beta=-,181^{**}$ ); « Installé ou renforcé un dispositif de sécurité ou, emporté quelque chose pour se défendre » ( $\beta=-,110^*$ ); « Évité complètement certains endroits ou certaines activités » ( $\beta=-,195$ ) constituent le bloc des comportements d'adaptation. Ces stratégies d'adaptation et la variable du sexe ( $\beta=-,119^*$ ) forment un modèle significatif dont la variance expliquée est relativement forte ( $R^2=,316^{**}$ ;  $N=364$ ). Les répondants qui ont un sentiment de sécurité plutôt élevé fréquentent davantage leur quartier le soir. Le fait de ne pas avoir eu à utiliser des stratégies d'évitement, voire d'isolement social est associé à un sentiment de sécurité élevé.

Le bloc des co-indicateurs à savoir le caractère, « pas du tout, peu, sécuritaire ou très sécuritaire » du quartier ( $\beta=,308^{**}$ ), la place de la criminalité sur l'échelle des préoccupations (au sommet, à un niveau élevé, moyen, au bas (0) de l'échelle) ( $\beta=-,216^{**}$ ), l'échelle constituée de la probabilité estimée d'être victime au cours des 6 prochains mois (d'agression physique, de vol, d'incivilités sociales, d'incivilités physiques, de discrimination, de 1- pas du tout probable à 10-très probable) ( $\beta=-,206^{**}$ ) explique avec la variable du sexe ( $\beta=-,226^{**}$ ), une variance relativement forte ( $R^2=,370^{**}$ ;  $N=358$ )<sup>84</sup>. Plus les personnes ont un sentiment de sécurité élevé plus logiquement elles jugent leur quartier sécuritaire. Elles placent simultanément la criminalité au plus bas de l'échelle des préoccupations et estiment peu probable le fait d'être victime au cours des six prochains mois des actes précités.

---

<sup>84</sup> Le score global des gravités n'est pas dans ce cadre significativement relié au sentiment de sécurité.

Le bloc de l'exposition au danger est celui qui a suscité le plus d'interrogations. D'abord, les variables qui désignent l'inefficience collective (la surveillance du voisinage, l'efficacité de la police à réduire les incivilités, la satisfaction générale des services de police) n'ont directement quasiment aucun effet prédictif sur le sentiment de sécurité-insécurité. Tempérant cette observation, l'exposition au danger résultant de la fréquence des incivilités et de la satisfaction de l'environnement physique du quartier, contient déjà en son sein l'existence d'une certaine insuffisance sociale. L'échelle de satisfaction globale<sup>85</sup> ( $\beta=,337^{**}$ ) et l'échelle de l'ensemble des incivilités<sup>86</sup> ( $\beta=-,213^{**}$ ) sont des variables, associées au sexe ( $\beta=-,208^{**}$ ) qui constituent un modèle prédictif modéré à relativement fort (au regard du nombre réduit de variables qu'il contient). La variance expliquée du sentiment de sécurité est de 27,7% ( $R^2=,277^{**}$ ,  $N=167$ ) indiquant un sentiment de sécurité élevé lorsque la satisfaction de l'environnement est bonne et le nombre d'incivilité est faible.

En ajoutant au fur et à mesure les variables issues des différents blocs entre elles, seules les plus fortement associées au sentiment de sécurité- insécurité demeurent. Ainsi, après différentes manipulations, un premier modèle général apparaît. En fonction des variables du sexe ( $\beta=-,136^*$ ) (bloc de vulnérabilité), de la fréquence de toutes les incivilités confondues ( $\beta=-,157^*$ ) et de l'échelle globale de la qualité de l'environnement physique ( $\beta=,270^{**}$ ) (bloc d'exposition au danger et inefficience collective) ou encore de la fréquentation du quartier à pied la nuit ( $\beta=,287^{**}$ ), et le fait pour augmenter sa sécurité d'avoir au cours des 6 derniers mois, évité complètement certains endroits et activités ( $\beta=-$

---

<sup>85</sup> Composée de l'addition des valeurs représentées par le caractère pas du tout (0), peu (1), satisfaisant (2), très satisfaisant (3) quant à l'accessibilité aux services du quartier, à la propreté et à l'éclairage des trottoirs, ruelles et parcs du quartier s'échelonne de 0 à 21. Rappelons que l'alpha de Cronbach est correct (.754 ;  $N=183$ ).

,244\*\*) (blocs de comportements d'adaptation), 42,5% de la variance du sentiment de sécurité- insécurité est expliquée ( $R^2=,425^{**}$ ;  $N=167$ ).

En substituant à la place de l'échelle de l'ensemble des incivilités, au sein de ce modèle un type d'incivilité après l'autre, seules la fréquence de la présence de condoms et de seringues et, dans une moindre mesure, la présence de gangs de rue, de vendeurs de drogues et de prostitué(e)s (notée auparavant comme catégorie trop large) sont significativement associées au sentiment de sécurité- insécurité. En remplaçant ainsi dans ce modèle, l'échelle de l'ensemble des incivilités par la fréquence de la présence de condoms et de seringues dont un résidant a été victime ou témoin direct au cours des six derniers mois ( $\beta=-,294^{**}$ ), la valeur prédictive du modèle général est alors très forte ( $R^2=,491^{**}$ ;  $N=174$ ). La fréquence de ce type d'incivilité devient alors le meilleur prédicteur du sentiment de sécurité- insécurité des résidents de l'arrondissement Ville-Marie au sein de ce dernier modèle. Plus la fréquence des incivilités (de type présence de condoms et seringues) augmente, plus le sentiment de sécurité diminue et plus la qualité de l'environnement physique (éclairage et propreté) est jugée satisfaisante, plus le sentiment de sécurité augmente.

Les indicateurs co-variants comme la probabilité estimée d'être victime au cours des six prochains mois et la place de la criminalité n'apparaissent pas de même nature que les faits objectifs sur lesquels ils reposent. Ils constituent néanmoins des points de repères intéressants qui confirment et affinent la prédiction du sentiment de sécurité- insécurité

---

<sup>86</sup> La variable de l'existence d'un lieu particulièrement concentré en incivilités n'est pas significative dans le modèle proposé. Le fait d'avoir été victime personnellement ou de connaître un proche qui a été victime d'au moins un acte criminel au cours des six derniers mois n'est pas, combiné à ces critères, significatif.

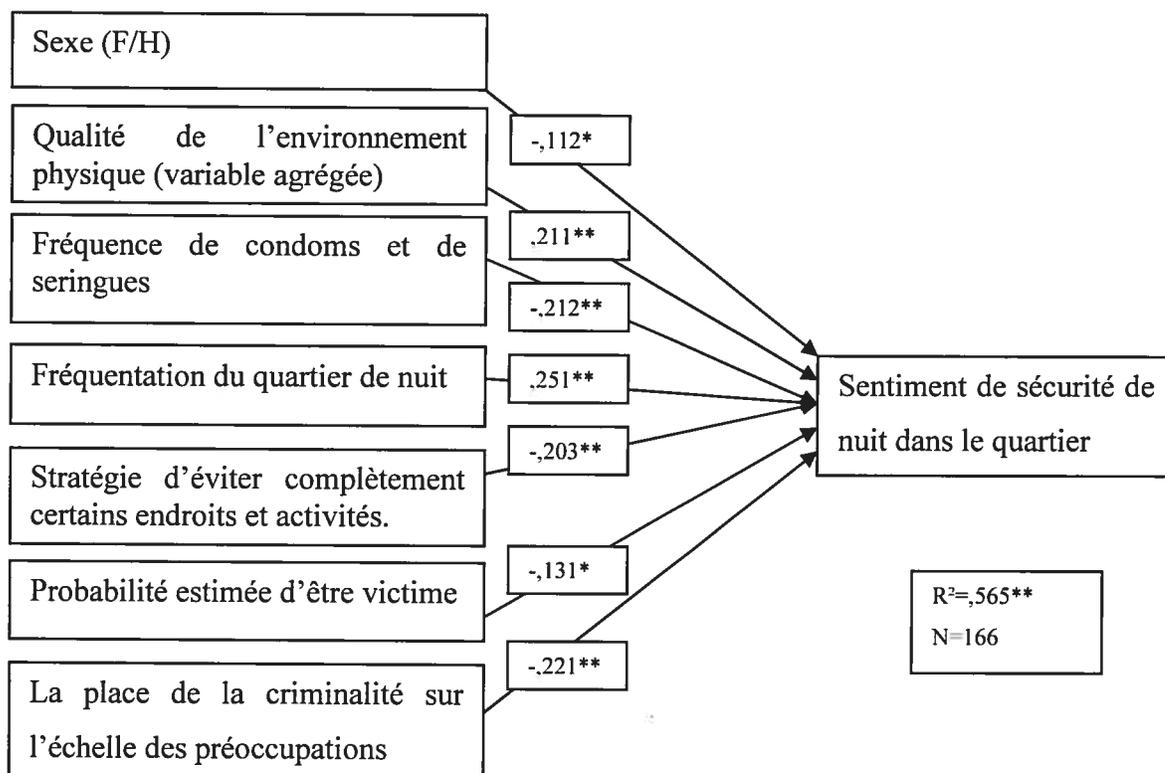
repérable alors, tant à partir d'éléments objectifs (facteurs ou conséquences du sentiment de sécurité- insécurité) que sur ces indicateurs covariants<sup>87</sup> d'un certain désordre social.

Le modèle composé du sexe, de la satisfaction de l'environnement physique du quartier, de la fréquence de condoms et de seringues, de la fréquentation du quartier de nuit, et de l'évitement complet de certains endroits ou activités, la probabilité estimée d'être victime au cours des six prochains mois et la place occupée sur l'échelle des préoccupations explique une très forte proportion de la variance du sentiment de sécurité- insécurité ( $R^2=,565^{**}$ ,  $N=166$ ). La figure suivante présente les résultats ( $\beta$ ) obtenus pour chaque prédicteur et indique la variance expliquée par ce modèle prédictif composé des quatre dimensions (vulnérabilité, exposition au danger, stratégies d'adaptation et indicateurs covariants du sentiment de sécurité).

---

<sup>87</sup> L'appréciation du caractère plus ou moins sécuritaire du quartier est exclue parce qu'elle représente en définitive un deuxième indicateur du sentiment de sécurité- insécurité et non un indicateur d'un certain malaise ou mal-être social co-variant avec le sentiment de sécurité- insécurité.

Figure 5 : Modèle prédictif du degré du sentiment de sécurité- insécurité des résidants de l'arrondissement Ville-Marie



Le sentiment d'insécurité, satisfaisant au critère de la rationalité, bien qu'il contienne une part propre, semble alors constituer un instrument de mesure relativement fiable. Il possède d'abord le mérite d'indiquer, partiellement au moins, par la forte association entretenue, la gravité relative des incivilités, c'est-à-dire la fonction de leur nature (gravité unitaire) et de leur concentration. Cette dernière mesure également partiellement, au sein d'une spirale de décomposition, le sentiment d'insécurité ressenti par les résidants d'un quartier. Si le désordre social peut se représenter comme la balance négative entre l'actif et le passif social ambiants, le sentiment d'insécurité indique avant tout la valeur diminuée du premier et la gravité relative des incivilités celle augmentée du dernier. Les deux éléments semblent ainsi indiquer l'intensité du désordre et le niveau d'efficacité collective qui y est attaché.

La prise en compte de la gravité relative des incivilités et du sentiment d'insécurité, comme facteurs de désordre social mais également comme indicateurs d'un degré de décomposition sociale apparaît ainsi nécessaire à une action policière efficace. Il s'agit alors d'examiner comment l'organe policier, notamment en charge du traitement des incivilités, les comprend, les mesure et les encode afin d'apprécier la pertinence de la configuration adoptée pour traiter cette réalité.

## **DEUXIÈME PARTIE :**

### **Une stratégie unitaire et réactive incompatible**

Afin de comprendre et de mesurer une erreur de configuration des moyens sociaux, en tentant de la réduire par l'emploi de mesures stratégiques, il est nécessaire d'étudier la manière dont l'organe policier qualifie les incivilités, apprécie leur gravité relative, et les traite. L'infraction, interface utilisée par la police pour encoder à l'intérieur de sa structure les réalités qui lui sont externes, fonctionnant sur une logique pénale individuelle et unitaire (d'acte) apparaît alors insuffisante à la mise en œuvre d'une action policière et sociale coordonnées à l'échelle d'un territoire.

La notion d'infraction possède une fonction réactive et semble également incompatible avec une stratégie anticipative destinée à casser et à inverser une spirale de décomposition. Si les incivilités et le sentiment d'insécurité traduisent la présence d'actes sociaux négatifs, ils révèlent parallèlement une action sociale et policière inefficientes. Le poids visible d'une erreur de configuration et le déséquilibre contractuel qu'il génère permettent alors de fonder et de modéliser une dynamique criminelle dont les incivilités participent alors à double titre.

Chapitre I- L'interface pénale insuffisante pour une intervention territoriale coordonnée

Chapitre II- Une stratégie anticipative : fonction d'une dynamique criminelle

## **Chapitre I- L'interface pénale insuffisante pour une intervention territoriale coordonnée**

« Le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination. Jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité. » (Giraudoux, 1935. « La Guerre de Troie n'aura pas lieu », Acte 2, scène V, éd. La Pléiade-Théâtre complet, Gallimard 1982, p. 552).

La police, afin de traiter les différentes réalités auxquelles elle doit répondre, les encode sous la forme de qualifications pénales. Au-delà du principe d'interprétation stricte de la Loi qui tire au cordeau des textes, le champ des comportements incriminés, cet encodage est nécessaire afin de transformer un ensemble ouvert de réalités environnantes en un ensemble fini de symboles. L'organe policier est alors en mesure d'organiser son activité et de se structurer. Il ne s'agit pas d'affirmer que le rôle de la police est nécessairement répressif mais de souligner qu'elle utilise les codes pénaux dans le cadre de ses missions. Elle s'y réfère nécessairement lors des relations nombreuses et étroites qu'elle entretient avec les autorités de jugement mais aussi, généralement, afin de classer les plaintes reçues, enregistrer les codes d'appels, fournir des statistiques, diviser son temps de travail ou répartir ses effectifs. La notion d'infraction apparaît alors comme la source de cet encodage. Elle s'apparente à une interface, c'est-à-dire une frontière conventionnelle qui permet à la police d'échanger des informations avec les autres organes sociaux (notamment la justice) et de classer des données à l'intérieur de sa structure.

« Le terme infraction revêt un double sens. On désigne souvent par ce mot le comportement d'une personne déterminée contraire à la loi pénale. C'est en ce sens que l'on dit de tel automobiliste qui n'a pas mis sa ceinture de sécurité qu'il « commet une infraction » ou qu'il « est en infraction ». Mais, dans une seconde acception, plus juridique, l'infraction s'entend du comportement interdit sous la menace d'une peine tel qu'il est défini de manière générale et impersonnelle par la loi pénale. En ce sens l'infraction comporte deux éléments : d'une part l'incrimination, c'est-à-dire la description des divers éléments constitutifs du comportement interdit, et,

d'autre part, la peine qui le sanctionne. Par exemple, selon l'article 222-1 du Code pénal, « le fait de soumettre une personne à des tortures ou à des actes de barbarie (incrimination) est puni de quinze ans de réclusion criminelle (peine) ». Il ne peut y avoir d'infraction pénale si l'un de ces deux éléments fait défaut. Un interdit ou une obligation qui n'est pas pénalement sanctionnée n'est pas une infraction. Fort heureusement, l'hypothèse est fréquente. Mais il n'est pas nécessaire qu'incrimination et sanction pénale soient formellement réunies dans un même texte. » (Desportes F., Le Gunehc F. (2005) 1999, p.10).

L'infraction, définie dans son acception juridique, si elle est nécessaire à l'organisation policière nuit cependant parfois à son action. Goldstein (1990) souligne ainsi les dangers de recourir à des catégories pénales trop agrégées et approximatives, la nature du problème comme celle de la réponse pouvant être faussées. Afin d'éviter que le terme utilisé déteigne sur l'identification des événements à traiter et sur la nature de la réponse à apporter, il propose l'emploi de la notion de « problème » (plutôt que celle d'infraction). L'objectif annoncé n'étant pas nécessairement d'alimenter la chaîne pénale mais de résoudre avant tout un problème social, il insiste en réalité sur la nécessité de relever la nature substantielle et non normative des actes auxquels la police doit répondre. La nature du problème clairement précisée permet alors la détermination de la nature du traitement à apporter.

« For obvious reasons, police commonly use labels tied to the criminal code, such as robbery, burglary, and theft, to categorize incidents. The terms have meaning in the community beyond the use ascribed to them by the law. Because much police business consists of dealing with these common problems, use of the terms is essential in organizing a police agency's response to them. But use of the statutory labels to describe substantive problems may mask important distinctions when the ultimate objective is to develop a more appropriate response to a specific form of behavior. [...] The ultimate objective of problem-oriented policing -the development of a more effective response- underlines the importance of disaggregating problems. Problems with the same generic label may in fact require radically different responses. » (Goldstein, 1990, p. 39-40).

La question posée de la capacité de l'organe policier à appréhender la gravité relative des incivilités s'inscrit dans cette perspective et celle d'une efficience systémique

optimale. Si la compréhension de la nature réelle des incivilités est essentielle et permet de définir une réponse policière par nature adaptée, la mesure correcte de leur gravité conduit, quant à elle, à l'allocation optimale des moyens sociaux et policiers limités.

Il s'agit alors de constater en quoi l'utilisation de la notion d'infraction dénature la réalité et rend la gravité pénale non- conforme à celle relative des incivilités. (Section 1. La gravité pénale non- conforme à la gravité relative des incivilités).

L'adoption d'une interface policière permettant, à l'échelle d'un territoire, d'apprécier correctement la gravité relative des incivilités permet d'envisager la mise en œuvre d'une action sociale alors coordonnée. (Section 2. Une interface territoriale policière nécessaire à une action sociale coordonnée).

## **Section 1. La gravité pénale non- conforme à la gravité relative des incivilités**

Après avoir constaté le recoupement des incivilités avec la notion d'infraction et la gravité essentiellement contraventionnelle qui leur est assignée (§1), la gravité relative de celles-ci apparaît alors faussée par la structure et la fonction de cette interface pénale (§2).

### **§1- La nature normative d'infraction et la gravité contraventionnelle assignées aux incivilités**

S'interroger sur la qualification normative des incivilités consiste à savoir si ces dernières constituent des qualifications pénales. Existe t-il un recoupement parfait, imparfait ou nul de la loi pénale avec les incivilités ? Il appert alors un recoupement quasi-total des incivilités par la notion d'infraction.

Roché, oppose dans un premier temps les incivilités légales (infra pénales) aux incivilités infractionnelles (pénales : poursuivies et non poursuivies). L'illustration schématique effectuée par Roché représente pour la première catégorie (les incivilités légales) environ 25% de l'ensemble des incivilités, la deuxième catégorie (les incivilités infractionnelles non poursuivies) 70%, la troisième (les incivilités infractionnelles poursuivies) 5% (Roché, 2002 ; p.55). La première peut se définir a contrario et désigne des actes infra pénaux.

« Certes, il existe bon nombre d'incivilités qui ne sont pas infractionnelles : cracher dans un baby-foot, se tenir allongé dans une montée d'escalier -et même gêner le passage-, être en groupe autour d'un banc public, regarder « bizarrement » quelqu'un qui passe, faire des remarques à une fille, jouer au ballon sur une dalle en béton, chahuter en classe, boire des canettes de bière dans la rue, mettre ses pieds sur la banquette de bus, etc. » (Roché, 2000 ; p.54).

La catégorie des incivilités qui constituent des infractions est cependant, très largement applicable et désigne, pour la plupart, des contraventions.

« On peut faire entrer énormément de comportements dans le cadre de ce que la loi incrimine : les dégradations, même avec un dommage léger, les graffitis, les jets de détrit, les abandons d'ordures, les injures racistes ou non, les bruits et tapages (\*note 7) les actes cités sont des contraventions (de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> classe) ou des délits, jamais des crimes ». [\*la note 7 renvoyant à l'article de Roché dans le dossier dirigé par Damon (2000, p.10)] « Ainsi : les destructions, dégradations ou détériorations sont qualifiées juridiquement comme délits (art 322-1 du Code pénal), et s'il y a un dommage léger, ce sont des contraventions de 5<sup>ème</sup> classe (art R 635-1). Les graffitis sur façades, mobilier urbain, voie publique et véhicule sont des délits (art 322-1 alinéa 2). Les jets de matériaux ou dépôts de matériaux sont des contraventions de 2<sup>ème</sup> classe (art R 632-1), les injures ordinaires des contraventions de 1<sup>ère</sup> classe et de 4<sup>ème</sup> classe si elles sont racistes (R 624-4). Les menaces sont des contraventions de 3<sup>ème</sup> classe, tout comme les bruits et tapages injurieux ou nocturnes (R 623-1) [en réalité R 623-2 conformément à l'article original]. » (Roché, 2002, p. 54).

Ce concept d'infraction tend alors à recouvrir de manière quasi-totale, celui des incivilités. Le fait de cracher dans un baby-foot peut également être retenu aux termes de l'article R 635-1 (code pénal français) comme une dégradation du bien d'autrui (contra Roché, 2002 p.54 et s.). Se tenir allongé dans une montée d'escalier ou même gêner le passage constitue dorénavant une infraction (V. Loi Fr. pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003). Mettre les pieds sur une banquette de bus peut constituer une infraction sur le fondement de l'article 635-1 du code pénal, s'il en résulte un dommage. Boire des canettes de bière, ou mendier dans la rue est un fait qui peut également constituer une infraction à un règlement, (souvent municipal), tant en France qu'en Amérique du Nord.

« La Division des affaires juridiques du Service de police de la Ville de Montréal a préparé un fascicule sommaire regroupant les règlements municipaux autres que la circulation à l'intention des policiers et policières du Service. On y retrouve les règlements municipaux des 28 municipalités de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal tapissant plus de 175 pages contenant chacune en moyenne une douzaine de champs, représentant au

total plus de 2 000 articles, qui peuvent être regroupés en une vingtaine de catégories... La Commission de réforme du droit du Canada (1975) a déjà constaté qu'au Canada il y avait 700 articles au code criminel, 20 000 infractions aux lois fédérales, environ 20 000 infractions aux lois provinciales dans chaque province et des dizaines de milliers d'infractions aux règlements municipaux... » (Parent, 2002).

Skogan établit que les désordres les plus fréquemment cités dans les différents sondages qu'il analyse sont tous constitutifs d'une infraction à divers règlements municipaux. (Skogan, 1999, p. 44). Pour résumer, entre le temps qui invite à la création de nouvelles infractions et la multitude de sources (lois, règlements, arrêtés préfectoraux, municipaux : anti-mendicité, couvre-feux...), l'étendue des qualifications pénales tend ainsi à recouvrir complètement celle des incivilités.

Il apparaît que si ces dernières constituent des infractions, il reste à déterminer quelle est la gravité qui leur est attribuée par le droit pénal. L'article 111-1 (C.P) pose en France, la classification tripartite des infractions : « Les infractions pénales sont classées, suivant leur gravité, en crimes, délits et contraventions ».

Les crimes ont des peines prévues, supérieures à 10 ans au moins de réclusion criminelle, (art. 131-1 C.P.<sup>88</sup>). Correspondant à des délits, « les peines correctionnelles encourues par les personnes physiques sont : 1° L'emprisonnement [dix ans au plus (Art. 131-4 C.P.)] ; 2° L'amende ; 3° Le jour-amende ; 4° Le travail d'intérêt général ; 5° Les peines privatives ou restrictives des droits prévues à l'article 131-6 ; 6° Les peines complémentaires prévues à l'article 131-10. » (Art. 131-3 C.P.). Une peine d'amende est entendue dans la logique pénale comme moins grave qu'une peine d'emprisonnement (chambre criminelle de la Cour de cassation (crim.), 4 février 1938, Gazette du Palais. 1938. 1. 523 ; crim. 15 février 1956, Bulletin des arrêts de la cour de cassation, chambre criminelle (Bull. crim.) n°164). « Les peines contraventionnelles encourues par les personnes physiques sont : 1°

---

<sup>88</sup> C.P. : Code Pénal (français).

L'amende ; 2° Les peines privatives ou restrictives de droits prévues à l'article 131-16 et 131-17 » (Art. 131-12). « Le montant de l'amende est le suivant : 1° 38 euros au plus pour les contraventions de la 1<sup>ère</sup> classe ; 2° 150 euros au plus pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe ; 3° 450 euros au plus pour les contraventions de la 3<sup>e</sup> classe ; 4° 750 euros au plus pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe ; 5° 1 500 euros pour les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe ; montant qui peut être porté à 3000 euros en cas de récidive lorsque le règlement le prévoit. » (Art. 131-13 C.P.).

Les incivilités sont, écrit Roché, « des contraventions (de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> classe) ou des délits, jamais des crimes » (2002, p. 54). Certains pourraient cependant tenter de qualifier d'incivilité « la destruction, dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes » (Art. 322-6 C.P.). Si l'infraction est réalisée avec des circonstances aggravantes, elle constitue en effet un crime et le code pénal fixe ainsi (322-7 C.P.) une peine maximale de « 15 ans de réclusion criminelle et 150 000 euros d'amende lorsqu'elle a entraîné pour autrui une incapacité totale de travail pendant huit jours au plus ». Dans cette hypothèse, la conséquence d'un dommage direct et grave à autrui n'est pas une caractéristique qui convient à la nature des incivilités. La gravité pénale de l'acte l'exclut alors du champ des incivilités pour reprendre la teinte pénale de délits ou de crimes. Les circonstances aggravantes prévues par le droit pénal sortent généralement l'acte en question de l'ensemble initial des incivilités pour tomber sous une dénomination exclusivement pénale. Dans la même veine, lorsqu'elles recoupent une qualification pénale délictuelle d'usage de stupéfiants, de vol, ou encore d'une mise en danger délibérée de la personne d'autrui (Art. 121-3 C.P.), la notion d'incivilité s'efface à leur profit. Si la nature matérielle de l'acte peut être celui d'une incivilité, la gravité pénale de délits chasse normalement la qualification d'incivilité. La notion de dommage léger fonde l'attribution d'une peine moins forte ou d'une gravité pénale moindre. « La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement

et de 30 000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger. »<sup>89</sup> (Art. 322-1 C.P.). L'initiative politique (et parfois démagogique) de faire passer à un moment une incivilité, de la catégorie des contraventions à celle des délits, entretient évidemment une certaine confusion. Le dommage corporel, et celui matériel important font sortir en principe l'incivilité du champ des crimes et des délits.

La très grande majorité des incivilités sont alors des contraventions. Ces dernières sont d'autant plus nombreuses qu'il existe une multitude de sources, notamment réglementaires et municipales, pour les créer. Skogan identifie ainsi les principales incivilités comme des infractions à des règlements municipaux :

« loitering, fly dumping, noise, truancy, graffiti, public gambling, public insults, taverns, pornographic theaters, vandalism, massage parlors, abandoned cars, panhandling, public drinking, loud parties, spray painting, topless bars, street harassment, abandoned buildings, junked-filled vacant lots, litter and trash, broken windows, school disruption, dilapidated buildings, dirty streets and sidewalks » (Skogan, 1999, p. 44).

Les incivilités sont également, en France, principalement encodées pénalement, et leurs peines valorisées, sous les contraventions suivantes :

Art. R-621-1 (C.P.) La diffamation non publique envers une personne est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1<sup>ère</sup> classe...

Art. R- 623-1 (C.P.) : Hors les cas prévus par les articles 222-17 et 222-18, la menace de commettre des violences contre une personne, lorsque cette menace est soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 3<sup>ème</sup> classe.

Art. R-623-2 (C.P.) : Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3<sup>ème</sup> classe. Les personnes coupables des contraventions prévues au

---

<sup>89</sup> En cas de dommage léger voir infra : R. 635-1.

présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction. Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation des contraventions prévues au présent article est puni des mêmes peines.

Art. R-624-1 (C.P.) : Hors les cas prévus par les articles 222-13 et 222-14, les violences volontaires n'ayant entraîné aucune incapacité totale de travail sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe [...]. Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation des contraventions prévues au présent article est puni des mêmes peines.

Art. R-624-4 (C.P.) : L'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe.

Art. R-625-1 (C.P.) : Hors les cas prévus par les articles 222-13 et 222-14, les violences volontaires ayant entraîné une incapacité totale du travail d'une durée inférieure ou égale à huit jours sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également les peines complémentaires suivantes : [...] Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation la contravention prévue au présent article est puni des mêmes peines...

Art. R-632-1 (C.P.) Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé [...], des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit...

Art. R-635-1 (C.P.) La destruction, la dégradation ou la détérioration volontaires d'un bien appartenant à autrui dont il n'est résulté qu'un dommage léger est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe...

Art. R-635-8 (C.P.) Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou

privé [...] soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation...

Cette liste de qualifications pénales peut paraître fastidieuse, elle permet cependant de constater à travers la notion d'infraction, que les incivilités appartiennent essentiellement au champ des contraventions, parfois à celui des délits, jamais à celui des crimes. Autrement dit, dans la logique pénale, les incivilités représentent donc un acte de faible gravité en comparaison des actes délictuels et criminels.

## **§2- La gravité relative de l'incivilité faussée par la structure et la fonction de l'infraction**

Cette série de qualifications pénales permet ainsi d'identifier les caractéristiques de fonctionnement de l'infraction. L'interface pénale utilisée par la police fonctionne selon les critères propres de sa constitution : L'incrimination et la peine.

L'incrimination contenue dans la loi pénale est, par nature, générale et impersonnelle. Elle décrit les éléments constitutifs d'un comportement interdit. La peine est, quant à elle, l'élément qui « constitue le critère de reconnaissance de l'infraction et, par voie de conséquence, qui fonde la spécificité du droit pénal. L'expression « droit pénal » met d'ailleurs ce fait en évidence. » (Desportes F., Le Guehec F. (2005). 1999, p. 11). Or traditionnellement la peine est conçue,

« à la fois comme rétributive, éliminatrice, et intimidatrice. Rétributive, la peine est une souffrance infligée en compensation du mal causé à la société [...]. Éliminatrice, elle a pour objet d'empêcher le condamné de nuire à la société [...]. Intimidatrice, la peine doit à la fois dissuader le condamné de récidiver (intimidation individuelle) et décourager d'éventuels candidats à la délinquance (intimidation collective) ... 'La correction du délinquant afin qu'il devienne meilleur et qu'il ne recommence pas à nuire à la société' est une des fins essentielles de la peine (Discours sur les peines, 1782). La peine

doit donc à la fois punir et soutenir. ». (Desportes F., Le Gunehec F. (2005). 1999, p. 31-33).

La peine, composante essentielle de la notion d'infraction, forge cette dernière sur la base d'un fonctionnement individuel, unitaire. Unitaire parce qu'elle s'appréhende d'abord à un niveau individuel. Si certaines infractions ou circonstances aggravantes nécessitent la réunion de plusieurs personnes, la peine attribuée est attachée à un individu. La complicité peut également permettre de toucher plusieurs personnes qui ont participé à la commission d'une infraction mais là encore, la peine est directement reliée à chaque individu. La quantité de personnes sur laquelle fonctionne la peine est donc à la base de 1. Unitaire ensuite parce que la peine se réfère à un comportement. Si les cas de récidive, l'application d'un principe de cumul de peines (uniquement contraventionnelles en France) ou encore l'obligation pour certaines infractions d'avoir la réitération d'un acte pour être constituées, prennent en compte la fréquence d'un acte, la Loi pénale (au sens large incluant les textes réglementaires) décrit la réalité sur la base d'un seul comportement prohibé. La quantité d'actes sur laquelle fonctionne la peine est de 1. La gravité de la peine est donc appréciée sur une base unitaire (un individu, un acte), « la peine, sanctionnant le tort causé par elle à l'ordre social ». (Desportes F., Le Gunehec F. (2005). 1999, p. 16).

D'un côté l'infraction fonctionne sur la base d'une nature et d'une gravité unitaires, de l'autre, l'incivilité, la réalité qu'elle tend à encoder, possède une gravité relative à la nature mais aussi à la concentration. Celle-ci est une composante principale de la nature substantielle des incivilités. Les caractéristiques essentielles des incivilités ne peuvent donc correctement s'appréhender que sous l'angle d'une vision « macro », c'est-à-dire à l'échelle d'un quartier, d'un territoire et sur une période de temps donnée. Les caractéristiques propres de l'interface pénale, constituées sur des bases micro et unitaire, dénaturent les incivilités et apprécient incorrectement leur gravité réelle.

Gravité Unitaire infractionnelle<sub>(Incivilité)</sub> ≠ Gravité Relative<sub>(Incivilité)</sub>

Cette incompatibilité de nature entre le filtre pénal et la réalité désignée peut éclairer le constat d'une pratique policière peu adaptée aux incivilités.

« Si l'on s'intéresse aux pratiques pénales, l'image est simplement inversée : les incivilités infractionnelles ne font pas l'objet d'un traitement proportionné à leur fréquence. Il va presque sans dire que les désordres auxquels nous faisons références sont fréquents et exaspérants, mais difficiles à connaître systématiquement, car souvent mal comptabilisés. Pour ce type de faits, le policier ou le gendarme va apprécier le caractère délictuel, comme il le fait dans toutes ses tâches, ce qui conduit à parler de ces agents comme des « juges » (A propos de la circulation automobile, Voir Zauberman, 1998). Les dégradations qui forment sans doute la classe de faits la plus facilement quantifiable, restent très largement ignorées par l'appareil pénal. D'abord parce que les particuliers qui sont touchés ne portent que rarement plainte : l'acte est souvent de faible gravité et ils anticipent que cela ne sert à rien, la police et la justice ne feront rien, l'assurance ne remboursera pas. [...]. En résumé, pour 100 dégradations, 15 font l'objet d'une plainte, moins de 2 sont élucidées et sans doute une infime fraction fait l'objet d'une mesure judiciaire. Prenons un autre exemple, le non respect d'un règlement intérieur. Les bailleurs sont complètement démunis s'ils s'en tiennent à la liste des moyens contraignants et légaux dont ils disposent face à un locataire dérangeant et récalcitrant (Salvetti, 1996). Les recours légaux sont presque impossibles à mettre en œuvre sinon de manière exceptionnelle. » (Roché, 2002, p. 54-55).

Si les incivilités cristallisent le problème, le constat s'effectue plus largement au regard de l'atteinte portée par « les paradoxes de la pénalisation » (Prothais, 1997) aux trois fonctions, répressive, expressive et protectrice qui peuvent caractériser l'infraction.

« le seul traitement des infractions classiques suffit à saturer la justice pénale... la règle pénale, conçue pour réprimer les comportements antisociaux, est largement ineffective : des pans entiers de la législation pénale ne sont jamais appliqués tandis que d'autres ne le sont que de manière très sélective.[...] Le fait que, en raison de l'encombrement des juridictions, la transgression des règles pénales techniques ne soit que rarement sanctionnée ne peut que renforcer ce sentiment d'insécurité juridique. Les sanctions risquent d'apparaître, pour ceux qui en sont les « victimes » désignées par le sort, comme des manifestations d'arbitraire ». (Desportes F., Le Gunehec F. (2005). 1999, p. 36-37).

Résumons, la police de type « traditionnelle », en opposition avec la police communautaire ou de proximité mais surtout avec celle de « résolution » de problèmes structure son activité et encode les réalités à travers la notion d'infraction. Elle tend à hiérarchiser ses priorités au regard de la gravité pénale, référée à la peine, à un individu, à un acte. Les incivilités sont qualifiées d'infractions et la gravité pénale qui leur est assignée est celle des contraventions, c'est-à-dire la plus faible. La réalité des incivilités s'appréhende en opposition, sur une échelle territoriale qui met alors en exergue les effets de sa concentration. La logique pénale utilisée par l'organe policier est par conséquent délicate à mettre en œuvre. Elle se heurte d'abord à des difficultés à caractériser et à prouver ce type de contraventions et à identifier son auteur (exécution rapide des actes d'incivilité, et présence parfois d'une multitude d'individus et d'une absence de victime directe). Elle ne peut (ou ne veut) ensuite répertorier au sein des catégories et des statistiques utilisées, préfabriquées, mal taillées, les incivilités (report des plaintes sur des mains courantes, codes d'appels approximatifs). En outre, elle ne fait pas de la résolution du problème des incivilités une priorité au regard de la faible gravité pénale assignée à l'intérieur de l'organe policier. Les incivilités représentent alors des actes pénaux, de fait, non réprimés (Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., 1999 ; Peyrat D. 1999). L'inflation législative, motivée également par des enjeux politiques, loin de réduire le problème des incivilités tend enfin à l'amplifier. Elle crée d'une part un décalage entre les résultats policiers et les objectifs promis d'autre part, elle alimente, le cas échéant, les autorités de justice déjà saturées, de manière improductive, notamment eu égard au jeune âge des individus.

« L'analyse des incivilités, et de la manière dont elles ne sont pas prises en compte par le système pénal, renforce l'intérêt pour la notion de désordre. Tout bien considéré, c'est la notion d'infraction qui aurait besoin d'un sérieux dépoussiérage. Nous avons vu que, si l'on s'en tient au point de vue des textes, presque toutes les incivilités sont incriminables. Et en revanche en pratique, c'est exactement l'inverse. Ce résultat n'est pas spécifiquement français : Il renvoie à une crise plus large des fonctions remplies par l'appareil pénal (Mayhew P., Elliott, Dowds 1989 : 16). Les critiques qui

veulent que la notion d'incivilité soit inutilisable parce qu'à cheval sur la ligne de démarcation des infractions, ignorent, consciemment ou non, que c'est précisément parce qu'il n'y a pas de réponse à des nombreux petits délits que le terme d'incivilité est apparu ». (Roché, 2002, 56-57)

Une problématique saturation de l'appareil pénal met alors en relief les ressources limitées du système et l'application nécessairement restreinte et sélective qu'il doit réaliser. Le choix, l'opportunité de poursuite, le pouvoir discrétionnaire du policier répondent à cet impératif. Les difficultés pratiques relevées sont, en définitive, la conséquence logique de la manière dont le système encode, ou perçoit, son environnement et la valeur des priorités qui lui sont assignées. Autrement dit, si le système policier appréciait la gravité relative des incivilités et non celle unitaire, la manière mais aussi la valeur des moyens consacrés seraient différentes. L'attention portée à certaines infractions, réputées de plus forte gravité car constituant des délits ou des crimes, se réalise en effet nécessairement, au regard des moyens limités de la police, au détriment des incivilités (alors sous-évaluées à l'intérieur du système policier). Le constat d'une différence de valeurs en interne et à l'externe du système policier via l'utilisation d'un encodage pénal déformant permet de comprendre les difficultés qu'éprouve la police à s'adapter aux incivilités et à leurs enjeux. Plus qu'une incapacité à réagir contre les incivilités, ce constat montre une incapacité au sein de l'organisation policière à les comprendre et à les évaluer correctement lorsque celle-ci utilise une interface pénale par nature incompatible.

## **Section 2. Une interface territoriale policière nécessaire à une action sociale coordonnée**

L'application discrétionnaire et pertinente de la Loi pénale par l'adoption d'une interface d'intervention territoriale (§1) permet alors d'envisager une action policière et sociale coordonnée (§2) dans l'espace et ainsi efficiente.

### **§1- L'application discrétionnaire et pertinente de la Loi pénale par l'adoption d'une interface policière d'intervention territoriale**

Wilson et Kelling (1982) et Skogan (1990) assignent à l'action policière la lutte contre les désordres et les incivilités. La théorie des vitres cassées restaure le lien entre les fonctions policières parfois malencontreusement opposées : le maintien de l'ordre et la lutte contre la criminalité (Normandeau, 1998). Les incivilités mettent ainsi en lumière la relation étroite qui unit ces activités policières. Il est cependant notable que les incivilités constituent (quasi-) toutes, des comportements incriminés. La mission de la police de réduire ces dernières appartient donc en définitive plutôt au champ de la lutte contre la criminalité, si on considère cette notion attachée à celle d'infraction, qu'à celui du maintien de l'ordre. Il n'en reste pas moins vrai que la lutte contre la criminalité, par l'application de la loi pénale n'interdit pas, voire recommande à l'organe policier la mise en œuvre d'actions préventives.

Dans le cadre de sa mission de réduire les incivilités, la police assure donc l'application de la Loi pénale. Les policiers sont ainsi compétents, en amont des autorités de jugement, pour appréhender l'individu dont les agissements constituent une infraction (autrement dit pour relever avant tout des comportements incriminés et accessoirement, notamment dans le domaine des contraventions, d'émettre des sanctions administratives mais aussi pénales). Dans le cadre de cette mission, il leur est délivré par le système social un pouvoir discrétionnaire correspondant à l'opportunité de poursuivre ou non l'auteur

d'une infraction et le cas échéant, de dresser ou non à leur rencontre des procès verbaux (de contraventions)<sup>90</sup>. L'article 706-3 du C. Proc. Pénale, limitant les cas d'indemnisation, reconnaît dès lors le principe d'une responsabilité de l'État lorsque la victime d'une infraction subit un préjudice.

« Art. 706-3 C. Proc. Pén. (L. n° 90-589 du 6 juillet 1990) : Toute personne ayant subi un préjudice résultant de faits volontaires ou non qui présentent le caractère matériel d'une infraction peut obtenir la réparation intégrale des dommages qui résultent des atteintes à la personne, lorsque sont réunies les conditions suivantes... »

La police ne peut alors se contenter d'un rôle consistant à déférer des délinquants aux autorités de jugement, la Loi dont elle tire toute sa légitimité, au delà des opinions propres à chacun, la contraint conceptuellement à prévenir, si possible, et au regard de ses moyens limités, la commission d'une infraction. La police a pour mission d'éviter de sanctionner, dans le présent et le futur, comme la Loi en a vocation, la commission d'actes incriminés. L'organe policier se voit, de droit et de fait, déléguer le pouvoir de l'application discrétionnaire de la Loi pénale (Monjardet, 1996 ; Hubert coll. 1999 ; Kuykendall, 1986).

« La police, dans ses tâches de gardienne de l'ordre public et d'instrument de l'exécution des lois, dispose d'un pouvoir important lié à la marge d'initiative qui est en fait la sienne. » (Loubet del Bayle, 1992, p. 95).

Le pouvoir discrétionnaire est alors borné par l'utilisation pertinente de moyens limités présupposant la capacité de la police d'être en mesure d'évaluer correctement les réalités et les enjeux sociaux au regard du tort causé à la société par le délinquant et l'acte qu'il commet. La police, par définition, doit donc être capable à l'échelle d'une société (ville par ville, quartier par quartier...) et pas uniquement d'un contrevenant, de définir la valeur

---

<sup>90</sup> S'il s'agit ici de l'exercice de l'action publique, « l'action civile en réparation du dommage causé par un crime, un délit ou une contravention appartient à tous ceux qui ont personnellement souffert du dommage directement causé par l'infraction... » (Article 2, alinéa 1, Code de Procédure Pénale français, 2006, disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr>).

réelle d'un acte : le tort causé à la société. Ce n'est donc pas l'interface d'infraction qu'il faut remettre en cause, car elle demeure nécessaire à l'action de la police et permet d'effectuer par les instances de jugement l'attribution d'une peine individuelle. Il faut admettre que c'est son utilisation pour apprécier la manière et la répartition des forces de police en un temps et en lieu donnés qui est incompatible avec les missions qui lui sont assignées. La vision unitaire, intrinsèquement liée à l'infraction, tronque la gravité relative des incivilités. Celles-ci révèlent une différence significative entre la valeur unitaire assignée à l'intérieur du système policier et la valeur attribuée à l'extérieur. Si cette déformation est pourtant présente pour chaque type d'infraction, la distorsion entre la valeur unitaire et la valeur relative d'une incivilité est de plus grande amplitude. D'une part, leur gravité unitaire est faible, d'autre part leur concentration peut être extrêmement forte. La variation de gravité, latente aux autres types d'infractions, devient saillante pour les incivilités.

Cette vision unitaire de la gravité d'un acte criminel est d'ailleurs insidieusement répandue dans les écrits qui portent sur la gravité du crime (pour une mise en lumière sur la question : Gassin, 2003 ; Cusson, 1998, 2005). Elle tend également à servir les intérêts d'une inflation législative pénale (de Bresson, 1985) produite parfois par des intérêts électoraux. L'inflation législative pénale et l'alourdissement du poids des sanctions tendent ainsi à couvrir, et renforcent à la fois, la saturation et l'inefficience actuelles du système pénal.

Les travaux réalisés par Sellin et Wolfgang (Sellin et Wolfgang, 1964 ; Wolfgang, Figlio, Tracy, Singer, 1985) sont révélateurs à plus d'un titre. Les auteurs précisent d'abord la valeur de gravité de 204 actes, dont les circonstances sont sommairement décrites auprès de 50 000 citoyens, chargés de répondre à une série de 25 questions. Ils extraient alors une série de variables qui entrent en jeu dans l'appréciation de la gravité d'un acte (par exemple : l'ampleur des atteintes à l'intégrité physique, les dangers potentiels, les pertes monétaires, la violence des moyens, la vulnérabilité de la victime, etc.). Toutes les

questions apparaissent posées sous une perspective unitaire, selon le même principe d'une peine rattachée en droit pénal à un comportement incriminé. « Une personne dérange ses voisins par des comportements tapageurs, bruyants » est ainsi coté 1,1 alors qu' « une personne [qui] défonce une banque la nuit et vole 100 000 \$ » obtient un score de 15,5 ou encore « une industrie, en toute connaissance de cause, se débarrasse de ses déchets polluant les réserves d'eau d'une ville » a une valeur de 13 quand « une personne est en possession d'héroïne pour sa propre consommation » a une gravité de 5,4. (Questionnaire de Wolfgang, Figlio, Tracy, Singer, 1985). Le fait d'établir un score de gravité oscillant entre l'acte le moins grave de 0,2 et celui le plus grave de 72,1 permet d'apprécier d'abord l'approximation des catégories pénales. Il ne vient pourtant pas contredire son utilisation. Ensuite, parce que la loi respecte le principe d'une échelle de gravité. Enfin, les variables identifiées sont celles qui se trouvent être des circonstances aggravantes au sein de la Loi pénale, celles également qui sont le fondement du pouvoir d'appréciation des magistrats. La finalité de leurs analyses les conduit à adopter cependant la même perspective unitaire qui semble biaiser la réalité aux yeux de l'organe policier, pénal ou social. L'acte décrit par les auteurs est certes contextuel par la description sommaire de l'environnement dans lequel il se réalise mais, il ne l'est jamais au regard de sa concentration ou de celle des actes infractionnels environnants. L'échelle ainsi constituée si elle précise la valeur « pénale », n'indique pas sa valeur « sociale ». Elle se heurte à la même réalité que la Loi pénale : Il n'y a pas, dans « la vie de tous les jours », en un temps et un lieu donnés, autant de meurtres commis que de vols ou encore d'incivilités. L'échelle de gravité pénale doit donc être doublée de celle mesurant une gravité relative fonction de la gravité unitaire mais aussi de la concentration lorsqu'il s'agit d'user de manière pertinente du pouvoir discrétionnaire délégué au système policier.

La gravité externe des incivilités étant différente de celle assignée à l'intérieur du système policier, la valeur de l'objectif de les réduire est parasitée par l'emploi mal à propos de l'infraction comme filtre d'intervention. L'efficacité systémique et l'application pertinente de la Loi pénale, mission première de la police, sont inférieures à leur niveau optimal.

$$ES = EC / n + \Sigma EU / n$$

$$\text{Si } EC < 0 \text{ alors } ES < 1$$

Valeur Fin externe (Incivilité)  $\neq$  Valeur Fin interne (Incivilité)

$$\text{alors } ES_{(Police)} < ES_{optimale (Police)}$$

Les incivilités révèlent ainsi le fonctionnement parasité de l'interface pénale et invitent à sa substitution pour assurer une intervention policière efficace. Afin que la police soit cohérente avec la première mission qui lui est confiée par la loi pénale, c'est-à-dire d'être pertinente dans son application, l'interface d'intervention de « problèmes » (en réalité recouvrant les incriminations pénales) suppose de prendre en compte la somme égale à 1 des gravités relatives de l'ensemble des actes infractionnels relevés en un temps et un lieu donnés. La somme des valeurs (relatives) des fins de la police, identifiées en un temps et un lieu apparaît elle aussi, égale à 1.

$$GR_{(x)} = f (GU_{(x)} \times C_{(x)})$$

$$\Sigma GR_{(x)} = 1 \text{ et } \Sigma VF (police) = 1$$

« Les dangers de l'absence de réponse à la hauteur des problèmes posés par la croissance contemporaine de la petite délinquance sont désormais clairement repérés : les micro-atteintes à l'ordre public, cumulées, déterminent un macro-trouble collectif ». (Peyrat, 1999, p.18).

## §2- Une action policière et sociale à coordonner

La concentration d'incivilités augmente la valeur originale de chacune d'entre-elles. L'hypothèse d'une interface pénale parasitant l'encodage de cette valeur interne au système a été vérifiée. L'incivilité cataloguée pénalement dans sa quasi-totalité est confrontée à la structure et la fonction de la notion d'infraction. La différence existante entre d'une part, la

gravité pénale interne, unitaire et micro et d'autre part, la gravité réelle externe, relative et macro ou territoriale, est clairement révélée, notamment en référence à la forte concentration des incivilités observable dans certaines zones urbaines. La liaison entre l'organe policier et le système social est matérialisée par l'existence de moyens sociaux limités et d'objectifs communs. Elle conduit à rechercher l'application alors pertinente de la Loi pénale, c'est-à-dire à l'utilisation efficiente du pouvoir discrétionnaire qui lui est confié au regard de ses moyens limités, de la gravité des comportements incriminés et du désordre social généré par les actes qui en découlent, et par conséquent de la valeur assignée aux objectifs de les traiter.

L'incivilité et l'efficience rentrant dans le champ des missions de la police, l'usage d'une interface d'action (légale unitaire) doit être relayé sur le plan de son intervention par une interface de configuration. Permettant au système policier, d'évaluer à une échelle territoriale et relative, la réalité (nature et valeur) de son environnement, l'interface de configuration (ou d'intervention au regard des « problèmes ») est constituée de la formule mathématique de la valeur relative, mesure vérifiée comme celle conforme à la mission de la police ( $VF_{(police)} = 1$ ). L'obligation d'une juste appréciation de la valeur de chaque problème au regard de l'ensemble permet alors d'envisager la mesure et l'obtention d'une efficience systémique optimale de la police qui, par l'utilisation actuelle mal à propos de l'infraction, ne peut l'être (Si Valeur Fin externe<sub>(Incivilité)</sub>  $\neq$  Valeur Fin interne<sub>(Incivilité)</sub> alors  $ES_{(Police)} < ES_{optimale(Police)}$ ). Il s'agit en définitive de la cohérence d'un système policier et social.

Le concept d'efficience systémique repose sur une vision par laquelle chaque système peut se décomposer en unités qui peuvent à leur tour se décomposer en sous-système et se relier entre-elles en référence au système qui les englobe. Alors que chaque sous-système ou unité qui le compose est assigné à des tâches différentes, la performance de l'ensemble se juge par la somme de chaque productivité unitaire. Elle s'obtient en prenant également en compte la manière dont chacune d'entre-elles communique avec les

autres dans le but commun et alors entendu par toutes, de servir au mieux, l'ensemble qu'elles constituent. Le système incivilité(s)/police n'est qu'un sous-système de l'unité problèmes/police mais également incivilité(s)/société ou police/société. La somme des moyens sociaux peut être posée comme étant égale à 1 ; celle de ses fins également et la formule d'efficience appliquée à cette échelle. L'efficience systémique d'une société se représente alors, en un temps et un lieu, comme la somme des unités de production, (chacun des organes dont elle s'est dotée) pondérée par l'efficience de configuration. Cette dernière mesure le déséquilibre de la répartition des moyens au regard de l'objectif final. Sous cette perspective dont la mise au point s'effectue sur le problème non plus à l'échelle de la police mais de la société, quelques observations portant sur l'unité d'analyse incivilités/société apparaissent.

Le traitement policier ou pénal n'est, par exemple, pas exclusif de tout autre. Motivé sans doute d'une volonté de décharger d'une partie du flux pénal l'appareil étatique de justice (composé en France de la police nationale- gendarmerie- procureurs- juges) en le faisant basculer dans le giron de compétence de l'organe municipal (la police municipale- maire), la récente loi n°2006-396 sur l'égalité des chances du 31 mars 2006 (Journal Officiel Français 2 avril 2006) comporte une disposition confiant aux maires un pouvoir de transaction pénale. Il peut ainsi transiger avec les auteurs d'actes d'incivilité qui ont causé un préjudice à la commune. Si cette disposition, jugée conforme par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 30 mars 2006 (n°2006-535), conforte donc le maire au cœur du dispositif de lutte contre la criminalité, encore faut-il que celui-ci ait la capacité de coordonner et de mesurer l'efficience de chacun. Le travail des éducateurs, celui d'une association, d'un service public, d'animateurs, de « garant des lieux » (notamment Roché 2002) a nécessairement une influence sur la possibilité de réduire la commission des incivilités. Mettre un « garant des lieux » sans autorité dans un environnement où il ne trouvera aucun soutien, car le lien social y est déjà trop dégradé, notamment au regard de la concentration des incivilités, est un gaspillage de temps et d'argent. Il en est de même lorsque la police intervient dans une zone dont le niveau bas de concentration permettrait

pourtant d'amorcer la construction du lien social par d'autres acteurs sociaux mieux placés. Il s'agit plutôt que chacun soit en mesure d'apprécier son efficience au regard de la valeur relative d'un acte afin que le système puisse juger de son efficience globale. Le coût d'opportunité d'allouer telle valeur de moyens à tel organe doit être mesuré au regard de ce qu'il enlève à l'autre et de ses conséquences sur le développement général du système. L'établissement de seuils de concentration et/ou de saturation peut ainsi permettre d'indiquer également non pas le droit d'agir de tel organe ou tel acteur, mais l'opportunité de le faire à la place de tel(s) autre(s). Le calcul d'efficience assure à la police une légitimation de son pouvoir discrétionnaire (tant vis-à-vis des contrevenants que des victimes ou des citoyens).

La notion d'efficience permet également de répartir les champs d'intervention de chacun au regard de la capacité des autres acteurs sociaux. Ce n'est donc pas à notre avis une « responsabilité collective » (notamment Monjardet 2002, précité 272-273) qui caractérise un partenariat d'acteurs sociaux. Celle-ci se rencontre d'ailleurs dans les faits sous la forme d'un foisonnement d'initiatives désordonnées, de recoupement d'actions et d'interstices organisationnels. Elle se concrétise également par une perception et une définition propres à chaque organe de sa réalité et de ses priorités. Mal définies, mal comprises, mal évaluées, mal communiquées, les incivilités révèlent un partenariat qui, dans les faits, équivaut à une dé-responsabilité de tous (ou de l'État pris au sens large). L'efficience systémique invite plutôt à y substituer la notion juridique de responsabilités individuelles solidaires. Chacun n'est plus (ir-)responsable pour le tout mais responsable de sa propre faute dans un champ d'intervention (et pas uniquement légal ou d'action) qui peut alors être plus clairement délimité.

La position de Wacquant (1999), bien que parfois emportée, consistant à souligner en fin de compte, un déséquilibre de l'utilisation de l'appareil répressif au détriment des autres besoins sociaux, conforte l'intérêt d'utiliser, même sous sa forme réduite d'outil conceptuel, l'efficience systémique (Voir également dans la même perspective mais sous

une autre angle, Black D. 1993). La question des coûts correspond alors aussi bien à une notion de manque à gagner qu'à celle d'une perte sèche en rendant l'intervention plus onéreuse qu'elle ne rapporte socialement. Elle prend toute sa vigueur au regard d'une population parfois jeune (et des modèles de protection et de répression qui se chevauchent et notamment la nature complexe du modèle québécois ou de l'ordonnance de 1945 en France) et dont l'entrée précoce dans la chaîne pénale achoppe à la lourdeur d'un traitement pénal qui corrompt et qui coûte. A quel niveau est-il souhaitable de réduire les incivilités (0, 1, 2..) en mettant cet objectif en balance avec ce qui, forcément, ne sera pas alors alloué à l'éducation, à la protection de l'enfance, aux aires de jeu ou aux réformes d'urbanisme... ? L'efficacité systémique est alors la clé de compréhension et d'appréciation. Au-delà d'une certaine confusion, la notion d'efficacité systémique a ainsi vocation, par sa nature, à redonner à chacun la compétence et la place qu'il occupe, pour lui permettre d'être plus cohérent avec la valeur des objectifs qui lui sont assignés au sein de l'ensemble qui le contient.

Si la gravité des incivilités et la valeur de l'objectif de les réduire, sont mal appréciées par l'organe policier et social, les incivilités ne représentent pas tant une apparition pure et simple, que des actes dont la gravité relative s'est modifiée. Le fondement même de l'apparition du terme d'incivilité peut alors s'entendre comme concomitant à une différence de valeur suffisamment forte à l'interne et à l'externe du système de réactions sociales, autrement dit à l'augmentation d'une incompréhension entre les citoyens et leurs organes institutionnalisés.

Si les stratégies policières et sociales doivent utiliser une interface de compréhension, de mesure et d'intervention territoriale et coordonnées, l'allocation optimale de la quantité limitée de moyens policiers et sociaux nécessite de discerner l'envergure du phénomène à résoudre et de prendre en compte, outre la notion d'espace, celle du temps. Le caractère réactif de la notion d'infraction apparaît sur ce point également incompatible. Le mouvement observé au cours d'une spirale de décomposition

d'un quartier urbain semble notamment associer les incivilités à un phénomène criminel qui tend à se propager dans l'espace mais également s'agréger par l'effet du temps. Afin d'être en mesure de répartir au mieux les moyens sociaux limités et de calculer le coût d'opportunité d'un placement des actifs sociaux, il est nécessaire d'adjoindre à l'examen des incivilités et des stratégies à mettre en œuvre, celle du temps.

## Chapitre II- Une stratégie anticipative : fonction d'une dynamique criminelle

« L'obligation des sujets envers le souverain s'entend aussi longtemps, et pas plus, que dure la puissance grâce à laquelle il a la capacité de les protéger. » (T. Hobbes, « Leviathan », 1651, éd. Gallimard, 2000, Trad. G. Mairet, p. 351).

Les incivilités (graffitis, destruction de boîtes aux lettres, vitres, urine dans des parties communes d'immeuble, abandon de débris, insultes verbales...) semblent témoigner, par leur concentration parfois élevée, d'une incapacité des institutions sociales à répondre au sentiment d'insécurité, à la perte de confiance dans les institutions, à l'instabilité résidentielle, à l'affaiblissement des contrôles sociaux informels et de la cohésion sociale, ou au développement d'actes infractionnels jugés pénalement plus graves qui y sont associés. La concentration des incivilités est ainsi logée au cœur d'un processus de dévitalisation d'un quartier urbain. La thèse de « Broken Windows », soutenue par Wilson et Kelling (1982), met en relief cette dynamique (V. également not. Hunter, 1978). Skogan (1990) formalise cette idée par un article au titre évocateur : « Disorder and decline : crime and the spiral of decay in American neighbourhoods ».

Il demeure que ni le fondement, ni la forme de la spirale spatio-temporelle de l'association entre l'incivilité et la criminalité ne sont clairement établis. Harcourt (2001) en critique notamment l'absence d'assise théorique. Skogan tend à désigner l'existence d'une logique ou d'un facteur commun aux incivilités et aux actes jugés pénalement plus graves. Sampson et Raudenbush soulignent : « Public disorder and predatory crime are manifestations of the same explanatory process, albeit at different ends of 'seriousness' continuum » (Sampson and Raudenbush, 1999, p.607). Taylor (2004, avec Robinson et al., 2003) s'interroge « How long does it take for these causal processes « to cycle » either in the face

of increasing or decreasing incivilities ? » (Taylor, 2004, p. 9). Il dresse un état de la question et en désigne clairement les limites :

« Streetblock analyses find cross-sectional and lagged connections to fear, and to concerns about crime related problems (Perkins & Taylor, 1996 ; Perkins, Meeks, & Taylor, 1992 ; Perkins, Wandersman, Rich, & Taylor, 1993). But more rigorous analyses attempting to isolate an independent ecological impact of incivilities to changes in reactions to crime and local commitment (Robinson et al. in press). But this last study does show these outcomes shifting as perceived group-level incivilities themselves shift over a year time frame. So we can say that perceived incivilities changes on a block accompany perceived change in block satisfaction and perceived risk, but it is not clear that the incivilities cause such changes.» (Taylor, 2004, p. 11.).

Il s'agit d'abord d'identifier le mouvement dynamique, en tant que tel, qui semble agir directement tant sur les incivilités que sur la criminalité en général. Il est ensuite nécessaire de comprendre pourquoi, à un certain degré de concentration, les incivilités apparaissent comme un facteur déclenchant de cette spirale. Il s'agit enfin d'appréhender le principe et la forme de l'association dynamique (dans l'espace et le temps) des facteurs et de leurs effets, sur l'état de décomposition d'un quartier urbain.

Les sociétés « européennes » (au sens politique) et nord-américaines (États-unis, Canada) garantissent, par un corpus juridique de règles de constitution et de fonctionnement, les valeurs sociales auxquelles elles prétendent. Elles sont en définitive structurées par un « contrat social » à la fois produit d'un accord de volontés et à la fois instrument de sa formalisation (l'*instrumentum* : la constitution, les lois, les règlements). La forme normée d'une obligation n'existe que par la valeur qui lui est accordée, elle est tant contenant que contenu. Ce contrat social apparaît comme un contrat de type « sui- generis », c'est-à-dire aux critères d'adhésion et de fonctionnement originaux. Il fait cependant classiquement naître des obligations réciproques à l'égard des parties contractantes. Ces obligations s'imposent alors aux individus, comme au système social qui les distribue, à travers un maillage organisationnel, à ses organes plus ou moins institutionnalisés. Leur nature

contraignante est fonction de la qualité de chacun. Les obligations de sécurité, de santé ou d'éducation sont généralement des obligations positives (de faire) à la charge des organes professionnalisés (par exemple l'obligation de sécurité impartie à la police). Ces obligations positives pèsent dans une moindre mesure sur les individus (taxes...). Ces derniers ont en revanche à leur charge, pour l'essentiel, des obligations négatives (de ne pas faire : ne pas commettre d'infraction, ne pas atteindre à la sécurité des biens ou de la personne d'autrui...). Le contrat social s'étale dans le temps, nécessitant une exécution successive des obligations qu'il contient. En contrepartie de l'exécution correcte des obligations à la charge du système social (institutionnalisé), les individus, abandonnant une partie de leurs libertés et de leurs prérogatives naturelles, sont tenus d'exécuter leurs propres obligations. Dans cette hypothèse d'une exécution réciproque correcte des obligations, les intérêts individuels et organiques se rejoignent alors clairement au sein d'un intérêt commun contractuel. Autrement dit : « In a democratic state, we grudgingly accept the cost of relinquishing individual liberties only when are reasonably convinced that the benefit obtained will create a substantial increase in personal safety » (O'shea, 2005, p.8).

Notre hypothèse s'articule alors en deux temps. L'incivilité est d'abord le résultat d'une interaction entre la présence (d'actes) d'insécurité et l'absence de sécurité. A une concentration donnée, les incivilités constituent la preuve d'une inexécution fautive et manifeste de l'obligation de sécurité policière. Ensuite, une concentration d'incivilités suffisamment élevée, par l'inefficience sociale et l'erreur de configuration qu'elle donne à voir, initie un mouvement de déséquilibre contractuel. Celui-ci possède une force dynamique propre qui fonde et permet de modéliser une spirale de décomposition d'un quartier urbain.

Il s'agit donc d'identifier cette force dynamique comme une variable explicative et prédictive de la criminalité et du désordre social en général. La théorie d'un déséquilibre contractuel s'inscrit dans le cadre d'une perspective écologique Elle s'inscrit également dans le cadre des théories du passage à l'acte (sur un plan individuel). En fonction de cette

force dynamique, le système social (et notamment policier) est alors en mesure d'envisager une répartition optimale, dans le temps et l'espace, des moyens à sa disposition.

Dans un premier temps, le recours à un outil conceptuel d'efficience met en exergue une erreur de configuration des moyens policiers attachée au degré de concentration des incivilités. L'analyse de l'évolution générale en droit français de la nature de l'obligation de sécurité et de l'élargissement de la faute de son inexécution, jumelée à la nature contraignante de l'obligation de sécurité policière convenue au sein du contrat social permettent de rapporter la preuve d'une inexécution fautive et manifeste ou visible de l'obligation de sécurité policière et sociale (section 1). Dans un second temps, une analyse des mécanismes contractuels (français) amène la prise en compte du poids de cette inexécution dans une dynamique de déséquilibre d'obligations réciproques. Le principe de déséquilibre dynamique contractuel permet de fonder et de modéliser, dans le temps et l'espace, une spirale de décomposition d'un quartier urbain (section 2).

## **Section 1. Les incivilités : fonction et figure de l'inefficience policière et sociale**

Les effets sociaux négatifs (produits au sein de la spirale de décomposition d'un quartier) sont d'abord révélés partiellement fonction de l'erreur de configuration des moyens policiers et sociaux (§1). La preuve d'une inexécution est ensuite caractérisée par la nature visible de la faute de l'obligation de sécurité policière (§2).

### **§1- Les effets sociaux négatifs : fonction de l'erreur de configuration policière**

Les difficultés éprouvées par le système social et notamment la police, à s'adapter à la réalité des incivilités et de leurs enjeux économiques, sociaux et politiques, ont d'abord été constatées. La police représente alors au sein du système social un de ses organes clairement désigné pour répondre au problème soulevé par les incivilités. L'hypothèse d'une efficience actuelle du système social, inférieure à son niveau optimal, a ainsi été posée.

L'efficience systémique (ES) n'est pas optimale lorsqu'il existe une répartition imparfaite entre la valeur des moyens utilisés par un sous-système ou unité ; (Efficience Unitaire ; EU) pour atteindre un objectif et la valeur relative que ce dernier représente à l'échelle du système. La valeur de l'ensemble des moyens et des fins n'est pas infinie. La notion d'efficience de configuration (EC) traduit la pertinence ou la cohérence de l'utilisation des moyens alloués à la satisfaction d'une fin, au regard de la valeur qu'elle occupe proportionnellement au sein de l'ensemble des fins poursuivies par le système. Une mauvaise allocation correspond à une efficience de configuration dont la valeur est négative. Elle vient grever la performance totale de l'ensemble des unités du système et amène l'efficience systémique en deçà de son niveau optimal.

L'efficacité de configuration est égale à zéro, lorsque l'allocation des ressources est en concordance avec la valeur relative de chacun des objectifs visés par le système. Elle est négative, lorsqu'il existe un déséquilibre de répartition entre la valeur des fins et des moyens alloués. L'efficacité de configuration (EC) mesure une quantité, elle ne juge pas en tant que telle, de la qualité, c'est-à-dire de la forme de l'action sur un problème identifié et de sa rentabilité réelle (voir notamment en ce sens l'approche du « problem-oriented policing » (V. notamment Goldstein, 1990, 1979 ; Eck et Spelman, 1988 ; Clarke et Eck, 2003). Elle se contente de retraduire une valeur d'incohérence du système en isolant des valeurs relatives de moyens et de fins déséquilibrées. L'efficacité de configuration est ainsi l'erreur de répartition des ressources propres à un système. Elle est notée ici, par souci de clarté, sous sa valeur absolue « Erreur de Configuration » ( $= | \text{Efficacité de Configuration} |$ ). Elle se représente encore sous la forme d'une valeur ou d'une énergie que le système social perd inutilement. Autrement dit, plus la valeur de l'erreur de configuration est forte, plus la valeur d'entropie du système augmente, évoluant dangereusement vers sa valeur limite, nulle, vers sa dissolution et son arrêt. L'inefficacité sociale est ainsi mesurée par la variable dénommée « Erreur de configuration » ( $| \text{EC} |$ ).

Cette formule est ensuite appliquée au cas particulier de l'action de la police sur le problème des incivilités. La sous-hypothèse alors avancée est que l'appréciation interne de la valeur de fin de réduire les incivilités par la police ne correspond pas à sa valeur réelle externe. La gravité relative des incivilités s'apprécie sur une échelle territoriale qui met en lumière la concentration des actes.

$$\text{Gravité Relative (GR)}_{(\text{Incivilités})} = \text{fonction (Gravité Unitaire}_{(\text{Incivilités})} \times \text{Concentration}_{(\text{Incivilités})})$$

Le système policier utilise une interface qui lui permet d'encoder son environnement extérieur, dont les incivilités font partie. Cette interface tend à fonctionner sur la base d'une gravité pénale, unitaire, individuelle, paramétrée sur une échelle d'espace et de temps

différente de celle retranscrite par la gravité relative des incivilités. La valeur de la fin de réduire les incivilités, estimée à l'intérieur et à l'extérieur du système policier est biaisée par l'utilisation de cette interface déformante qui apprécie incorrectement la gravité relative des incivilités. Si le dysfonctionnement de ce filtre organisationnel policier est, au regard de la fréquence faible des infractions pénales de plus fortes gravités initiales (vols, viols, meurtres), quasi-nul, il est amplifié par la faible gravité pénale accordée aux incivilités et au fort degré de concentration qu'elles peuvent atteindre. L'interface policière doit donc être dédoublée. Une première doit permettre à la police d'agir légalement face à une réalité donnée. Une seconde doit lui servir à calculer le coût d'opportunité d'une intervention. Les deux modes de fonctionnement constituant les deux conditions *sine qua non* d'une intervention efficace et en fin de compte d'une application légitime de la Loi pénale. La compréhension de la réalité est un préalable à une meilleure adaptation, en son absence le système policier n'est pas optimal.

Alors Valeur Fin externe (Incivilité)  $\neq$  Valeur Fin interne (Incivilité)

et  $ES_{(Police)} < ES_{optimale (Police)}$

L'incompatibilité de l'interface policière fonctionnant sur des échelles de temps, d'espace et de gravité différentes est alors relevé comme une variable, cause directe et première par définition, d'une erreur de configuration du sous-système policier et plus largement, du système social dans son ensemble. La variable « d'Incompatibilité d'Interface (II) » du système avec son environnement externe est identifiée comme la source première d'une Erreur de Configuration ( $|EC|$ ). Cette variable d'incompatibilité d'interface est mesurée par la différence entre la gravité absolue d'un acte estimée au sein de l'organe policier et la valeur de gravité relative inscrite dans son environnement externe. La valeur de gravité unitaire peut être isolée comme un point zéro de référence. Les variations de la gravité relative indiquent la valeur contemporaine d'incompatibilité de l'interface. Les incivilités ayant une forte amplitude de gravité relative par une concentration parfois élevée, elles

caractérisent par excellence, une forte incompatibilité de l'interface policière. Nous savons donc que :

$$II = \text{fonction } GR_{(\text{Incivilité})}$$

$$|EC| = \text{fonction } (II)$$

Le sentiment d'insécurité (SI) est enfin une variable clairement associée positivement et fortement non pas aux incivilités mais plus précisément à la gravité relative de celles-ci, c'est-à-dire au poids de leur concentration réelle. La concentration des incivilités s'inscrit au cœur d'une spirale de décomposition d'un quartier. La relation est dite concentrique car elle tend à converger en un maximum d'effets sociaux négatifs. L'augmentation d'un élément conduit à l'augmentation de l'autre et la vitesse de dégradation d'un quartier s'accélère. Le sentiment d'insécurité, répondant au caractère rationnel jumelé à la gravité relative des incivilités, entre dans le processus de dévitalisation d'un quartier en tant qu'indicateur d'un désordre social ambiant. Le sentiment d'insécurité est ainsi un facteur associé positivement aux incivilités. Le sentiment d'insécurité apparaît fonction d'éléments personnels (EP). Le sentiment d'insécurité est également fonction de la présence d'actes et de leur concentration (gravité relative, GR). Le mécanisme de causalité n'est pas irrationnel. Le sentiment d'insécurité représente un sentiment et une réalité mais il est également en partie fondé sur une autre réalité : la nature et la concentration des incivilités et leurs effets.

$$SI = \text{fonction } (GR ; EP)$$

La variation de la gravité relative (par rapport à la valeur unitaire) des incivilités indique corrélativement, le degré d'incompatibilité de l'interface policière. Le sentiment d'insécurité est lui, fonction de la gravité relative des actes. La gravité relative, c'est-à-dire la présence et la concentration d'actes anti-sociaux dans un contexte temps/espace donné traduit alors une double réalité : d'une part la présence et la concentration d'actes et d'autre

part, l'insuffisance de la réponse sociale apportée au regard de celle normalement attendue. Le sentiment d'insécurité se redéfinit alors comme l'appréciation, plus ou moins personnelle, d'une part de la présence des incivilités, de leur concentration, de leurs effets et de leurs enjeux, et d'autre part de l'erreur de configuration qui participe à tout le moins à la constitution d'un décalage entre l'action sociale souhaitée et celle réalisée.

Sachant ainsi que : Incompatibilité d'interface  $(Police) = \text{fonction } GR_{(Incivilité)}$

et Erreur de Configuration  $(Police) = \text{fonction (Incompatibilité d'interface } (Police))$

Alors Erreur de configuration  $(Police) = \text{fonction } GR_{(Incivilité)}$

Sachant également que la fonction qui relie la valeur absolue de l'erreur de configuration à celle de la gravité relative des incivilités est une fonction strictement croissante ( $GR_{(1)} > GR_{(2)}$  alors  $|EC_{(1)}| > |EC_{(2)}|$ ).

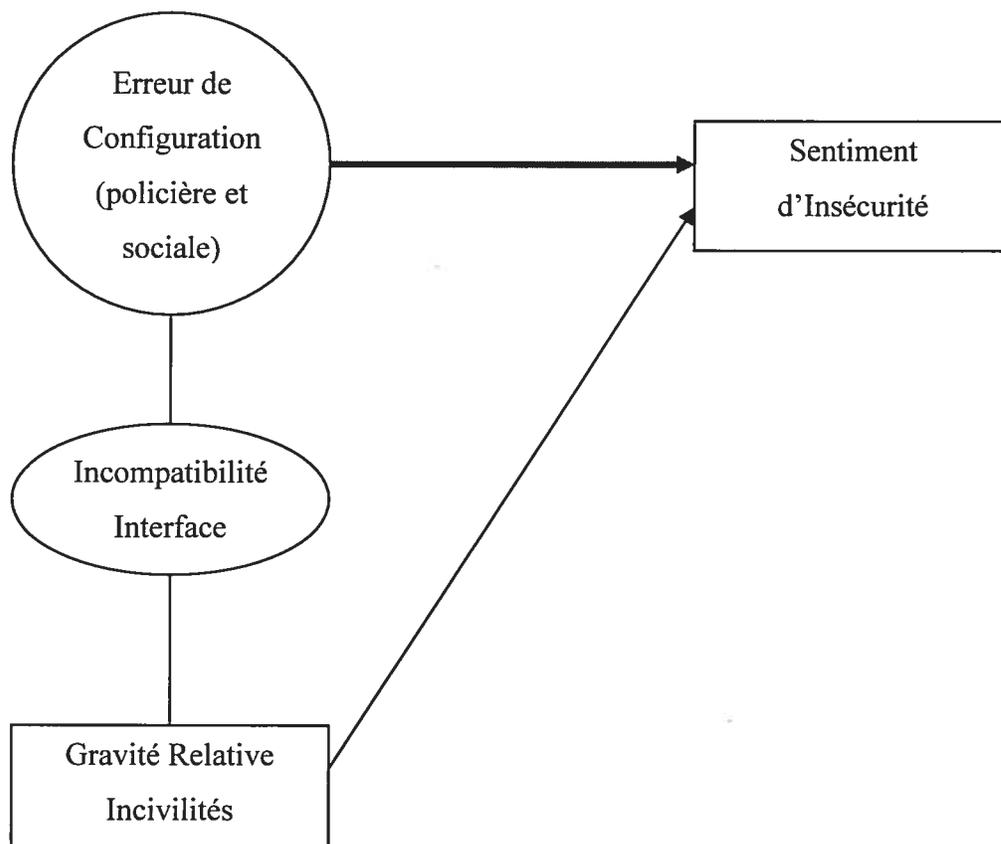
Si  $(GR_{(Incivilité)} - GU_{(Incivilité)}) = 0$  alors  $|EC| = 0$  ; Et si  $(GR_{(Incivilité)} - GU_{(Incivilité)})$  tend vers l'infini alors  $|EC|$  tend vers 1.

Et Sentiment d'insécurité = fonction  $GR_{(Incivilité)}$

Alors : Sentiment d'insécurité = fonction Erreur Configuration $(Police)$

L'erreur de configuration (policière), source d'inefficience sociale et conséquence d'une incompatibilité d'interface, est alors identifiée comme un facteur du sentiment d'insécurité.

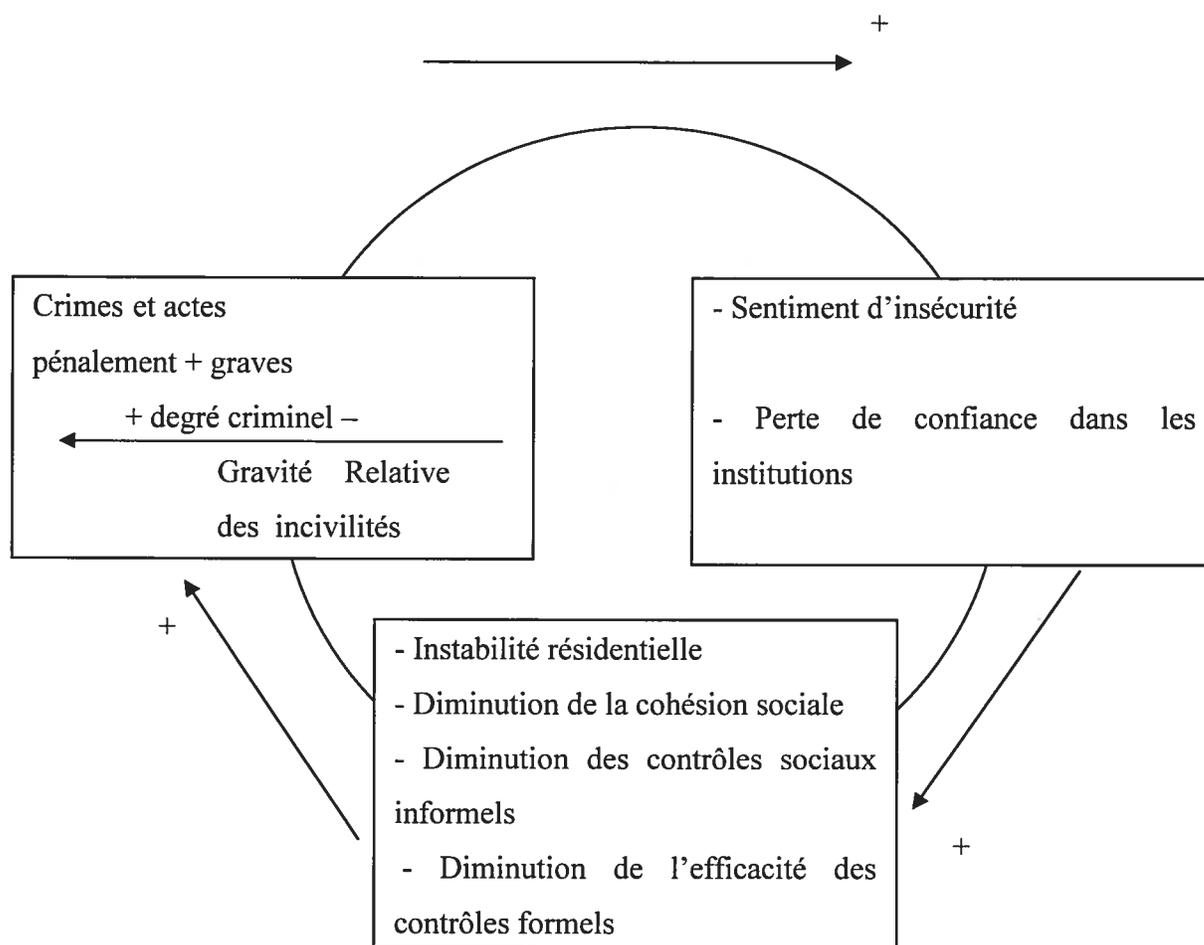
Figure 6 : Le sentiment d'insécurité, fonction de l'erreur de configuration de la police au regard de la gravité relative des incivilités.



L'absence d'une réponse sociale suffisante, au regard de la sécurité normalement attendue, induit des effets sociaux négatifs. La relation tri-partite entre la gravité relative des incivilités, l'erreur de configuration qu'elle produit au contact d'une interface policière défectueuse, et le sentiment d'insécurité qui découle de l'appréciation de cette situation globale, est ainsi à resituer dans un processus de dévitalisation d'un quartier. L'erreur de configuration attachée à la gravité relative des incivilités, est dès lors, elle aussi associée positivement au sentiment d'insécurité et à la perte de confiance dans les institutions. Elle influence négativement la stabilité résidentielle, les contrôles sociaux informels et la cohésion sociale. Elle favorise le développement d'actes infractionnels jugés pénalement

plus graves. La spirale de décomposition d'un quartier urbain ou du désordre peut dès lors se représenter, sous la forme schématique suivante.

Figure 7 : La spirale du désordre



L'erreur de configuration est donc un facteur du sentiment d'insécurité, de manque de confiance dans les institutions, de manque de contrôles informels, d'instabilité résidentielle, d'incivilités, d'actes jugés pénalement plus graves, en définitive d'Effets Sociaux Négatifs (ESN). Autrement dit, ces derniers sont fonction de l'erreur de configuration policière. Si cette fonction est illustrée par l'image concrète de l'insuffisance

de la réaction sociale et notamment de l'action policière destinée à lutter contre les incivilités et restaurer un sentiment de sécurité dans un quartier, elle doit être réinterprétée également sous un angle systémique afin d'en permettre une meilleure compréhension. Nous savons donc que les effets sociaux négatifs sont partiellement fonction de l'erreur de configuration.

(ESN) = fonction (EC)

La nature de la faute de l'obligation de sécurité policière révèle alors le fondement de cette association.

## **§2- Les incivilités : preuve visible de l'inexécution policière au regard de la nature de l'obligation de sécurité**

La sécurité des personnes et des biens est une obligation, au sein du contrat social, à valeur constitutionnelle, pénale et civile. L'obligation de sécurité est d'abord posée au sommet de la structure juridique d'un État. La constitution, en concurrence avec les traités internationaux signés, ratifiés et dont la condition de réciprocité est vérifiée, constitue la règle juridique de valeur maximale. Toute règle qui lui est d'origine inférieure (loi, règlement, arrêté...) doit théoriquement lui être conforme. L'obligation de sécurité, reconnue par les constitutions américaine et canadienne, est exprimée, au sein du dispositif constitutionnel de la V<sup>ème</sup> République française (4 octobre 1958), en ces termes : « Elle [la nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. » (Préambule de la constitution française du 27 octobre 1946). Elle incorpore également l'article 2 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. » (article 2 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789). Le droit au travail pour chacun, étant lui aussi inscrit dans le bloc de constitutionnalité, certains pourraient être amenés à

penser que l'obligation de sécurité n'est ici qu'une simple déclaration d'intention, dénuée de toute valeur contraignante. Elle en est une, dans le sens où elle matérialise l'accord des parties au contrat social. Elle asservit cependant le législateur, par la conformité qu'il lui doit, et l'individu, par le respect des règles qui en découlent. L'obligation de sécurité est ainsi réitérée sous une forme fonctionnelle dans les dispositifs pénaux. Tout individu qui contrevient à cette obligation de sécurité est passible d'une sanction pénale, jusqu'à son retrait temporaire (voire définitif) de la société (libre).

L'obligation de sécurité est largement couverte et relayée par des mécanismes de responsabilités civiles. La nature de l'obligation de sécurité apparaît, de plus en plus contraignante pour son débiteur. La valeur essentielle qu'elle contient tend à soustraire l'obligation de sécurité aux règles classiques de mise en œuvre de responsabilité civile. Cette dernière est délictuelle ou quasi-délictuelle lorsque son irrespect découle d'un fait juridique (en dehors de liens contractuels, un accident par exemple). Elle est contractuelle lorsqu'elle est issue de l'irrespect d'une convention passée entre individus. Certaines législations transcendent ainsi la distinction contractuelle/ délictuelle classiquement posée en droit français, afin d'instaurer un régime de responsabilité objective, autonome en quelque sorte. Cette responsabilité assure une meilleure protection, notamment pour les consommateurs de produits agroalimentaires ou les victimes de produits défectueux... Cette responsabilité objective est dite « sans faute » car elle ne requiert en définitive que la réalisation d'un dommage. (V. Notamment en matière de responsabilité civile en droit français et européen, G. Viney et P. Jourdain, 2001, et J. Ghestin, 1998, 1995, Viney et Ph Kourilsky, 2000 ; Terré F., 2003 ; Benabent A., 2003). Plus qu'elle ne disparaît réellement, la faute est réinterprétée au vu d'un nouveau rapport d'équilibre entre le profit tiré d'une activité et les risques qui y sont inhérents. La survenance d'un dommage engage la responsabilité de la personne à qui profite la prise de risques, telles les entreprises polluantes, ou de tabac.... Celle-ci a de surcroît l'avantage pratique d'être solvable. La présence d'actifs financiers importants ou de mécanismes d'assurances assure un recouvrement effectif de la créance. L'absence de précaution pour prévenir la réalisation du

dommage représente en fin de compte la faute relevée. Dans un courant législatif, doctrinal et jurisprudentiel convergeant, français et européen (V. également pour une analyse comparée avec un système de « common law » : Mercoli S., 1997), la notion de faute tend à disparaître au profit de celle de risque. La personne destinataire de cette obligation de sécurité est alors mieux protégée par l'augmentation de la valeur et du nombre des « sous-obligations » auxquelles elle renvoie. Elle l'est également par un régime de responsabilité à part entière qui tend à transcender les conditions d'application propres à la responsabilité civile contractuelle et délictuelle. Dès lors, une obligation de sécurité pèse sur chaque individu, de manière proportionnelle à ses qualités, déterminées par la notion de « risque-profit ». Elle est également à la charge des organes sociaux ayant vocation à la satisfaire.

Cette distinction technique de régimes de responsabilités s'efface lorsqu'il s'agit de déterminer l'évolution générale de la nature de l'obligation de sécurité et d'en améliorer techniquement et juridiquement le respect au profit de populations naturellement exposées (consommateurs, utilisateurs...). Il n'en demeure pas moins que la nature de l'obligation de sécurité est chevillée à une logique contractuelle. Elle est en effet d'abord posée envers la nation. Le régime de mise en recouvrement de la responsabilité contractuelle, délictuelle, ou à part entière, ne fait pas obstacle au fait que les obligations de sécurité sont issues et régies par un contrat social cadre ou autrement dit, dans le cadre de rapports sociaux d'ensemble. Dans cette optique, une obligation d'origine contractuelle s'interprète d'une part au regard de l'ensemble des clauses du contrat, de son équilibre général et d'autre part, selon des mécanismes juridiques qui lui sont intrinsèquement liés. L'obligation de sécurité, à la charge du système social, est ainsi contractuellement distribuée à la police par les budgets officiellement alloués. En droit français, il existe une classification de la nature plus ou moins contraignante d'une obligation contractuelle. L'obligation de moyen, est celle qui met à la charge du créancier (celui qui doit recevoir les fruits de l'exécution) à l'obligation, la preuve d'une inexécution fautive du débiteur (celui sur qui pèse l'obligation). Ce dernier n'a pas mis en œuvre, non pas certains moyens, mais tous les moyens à sa disposition pour accomplir son obligation. L'obligation de moyen renforcée,

inverse le fardeau de la preuve l'attribuant au débiteur à l'obligation. L'obligation de résultat, ajoute à la charge du débiteur, la preuve d'un degré supérieur : la présence d'une force majeure. L'obligation de garantie quant à elle, ne permet pas au débiteur de se dégager de sa responsabilité contractuelle par quelque moyen que ce soit. Il appert que la police, dans le cadre du traitement des incivilités, ne peut pas justifier d'une efficience optimale. L'erreur de configuration étant rapportée, il est avéré que la police ne satisfait pas à la nature la moins contraignante des obligations, celle de moyen. La police, organe social, professionnel, devrait au regard de cette dernière qualité, suivre la mouvance juridique générale et respecter l'équilibre du contrat en se voyant imposer une obligation de moyen renforcée, voire de résultat.

La preuve d'une inexécution fautive de la police de l'obligation de sécurité est donc caractérisée par un triple constat. D'abord, la faute du débiteur de l'obligation de sécurité tend de manière générale à s'élargir par l'appréciation contemporaine d'un nouvel équilibre du rapport risque- profit. La valeur et le nombre de « sous-obligations de sécurité » augmentent. Ensuite, la police est clairement désignée comme un organe social mandaté pour accomplir cette obligation issue du contrat social. Il n'y a pas de difficulté d'interprétation, la commune intention des parties est clairement exprimée au sein et par le contrat social dont la constitution apparaît comme une composante essentielle. Enfin, de manière contrastée, la preuve est rapportée contre le débiteur, de l'existence d'une erreur de configuration qui lui est imputable. Une action en responsabilité serait sans doute difficile à mettre en œuvre par l'incapacité actuelle à distinguer les responsabilités croisées de chacun des acteurs et organes sociaux qui participent à l'accomplissement d'une obligation de sécurité.

La concentration élevée des incivilités constitue néanmoins la preuve visible d'une inexécution de l'obligation contractuelle de sécurité à la charge de la police. Celle-ci n'est pas sans conséquence sur l'ensemble des relations posées et régies par le contrat social.

Également illustration d'une carence sociale, elle participe à ce double titre à un mouvement dynamique de déséquilibre contractuel.

## **Section 2. La dynamique d'un déséquilibre contractuel : fondement d'une spirale de décomposition**

Après avoir proposé la dynamique d'un déséquilibre contractuel (§1) comme le fondement d'une spirale de décomposition, une modélisation spatio-temporelle d'une spirale de décomposition (§2).

### **§1- La dynamique d'un déséquilibre contractuel**

L'inexécution d'une obligation essentielle rompt l'équilibre contractuel recherché par les parties. Elle implique nécessairement des conséquences sur l'exécution par les co-contractants de leurs propres obligations. Le principe naturel d'un rééquilibrage contractuel est exprimé et encadré par des mécanismes juridiques. L'exception d'inexécution permet ainsi au créancier, en cas d'exécution incorrecte, partielle ou nulle du débiteur à une obligation, de suspendre de manière proportionnée l'exécution de ses propres obligations. Procédé simple par sa mise en oeuvre, fondée sur une notion de bon sens, il ne peut être, par nature, que provisoire, c'est-à-dire jusqu'à l'exécution correcte de l'obligation. En effet, soit le débiteur à l'obligation s'exécute volontairement, soit le créancier consent à la rupture du contrat, soit enfin ce dernier engage la responsabilité civile de son débiteur. L'adhésion au contrat social et son exécution par un individu supposent l'exécution de cette obligation essentielle de sécurité par le système social et ses organes mandatés. A défaut, les parties ne sont plus contraintes par la loi du contrat car son équilibre est rompu. L'erreur de configuration policière, par ce qu'elle donne à voir de l'inexécution d'une obligation essentielle de sécurité, entraîne par une logique intrinsèque aux contrats, la suspension et la diminution de la valeur des obligations réciproques à la charge des individus ; et ce, jusqu'à une action en responsabilité et/ou une rupture du contrat.

Dans une spirale de décomposition d'un quartier, plus la gravité relative des incivilités augmente, plus elle traduit parallèlement une erreur de configuration du système social.

Cette erreur de configuration représente dès lors une faute contractuelle de la police et plus largement des institutions sociales. Les témoins directs et indirects de la gravité relative des incivilités, le sont ainsi également de l'inexécution d'une obligation essentielle de sécurité par le système social. Cette exécution incorrecte ou partielle, produit une rupture d'équilibre contractuel. Les obligations demeurant à la charge des individus possèdent dès lors un caractère de non- réciprocité. Elles deviennent manifestement déséquilibrées au regard de ce qui a été initialement convenu. Par conséquent, lorsque le processus de détérioration d'un quartier est avancé, la gravité relative suffisante des incivilités, associée à l'erreur de configuration policière donne à voir l'exécution incorrecte de l'obligation de sécurité convenue au sein du contrat social. Les individus qui en sont témoins, de plus en plus nombreux, constatent un déséquilibre de réciprocité au regard de leurs propres obligations. Les obligations issues du contrat social et, toujours supportées par les individus (impossibilité de se faire justice soi-même, liberté d'aller et venir...) peuvent alors, à bon droit, être ressenties comme injustes. La théorie intégrative criminologique d'un « Control Balance » défendue par Tittle (1995) consiste en la conceptualisation d'un contrôle social résultant d'un juste équilibre entre « repression » et « autonomy ». Elle trouve ici un éclairage d'arrière-plan mettant en lumière la relativité de celui-ci à l'exécution correcte par la société au profit des individus, des obligations pendantes au contrôle social. (sur l'universalité de la norme de réciprocité : Gouldner, 1960).

Auprès des délinquants, l'inexécution d'une obligation incombant aux pouvoirs publics pèse doublement dans la balance des coûts- bénéfices réalisée par un individu. Elle se retranche d'abord du plateau des coûts inhérents à la commission d'un acte infractionnel, notamment celui d'être arrêté. En effet, elle permet d'indiquer objectivement une réaction sociale défailante et, crée ou renforce un sentiment d'impunité. Elle soulage ensuite l'individu du coût « moral » de l'infraction par la valeur légitime que revêt alors la justification d'un passage à l'acte délinquant. « Le sentiment d'injustice subie est un mode de fonctionnement qui a frappé de nombreux observateurs (De Greef, 1948, 1955 ; Matza, 1969; Pinatel 1975). Ces auteurs entendent par-là, la tendance d'un sujet à [...] expliquer

ses délits et ses crimes par la nécessité de se défendre contre les injustices. » (Cusson, 2005, p.90).

Il pourrait pourtant sembler paradoxal de la part des délinquants de prendre appui sur l'inexécution d'une obligation policière pour justifier en équité, un acte infractionnel, dont les chances de succès augmentent corrélativement. L'identification d'une délinquance antérieure, concomitante ou postérieure à la force du manquement des organes sociaux devrait être la pierre de touche d'une appréciation objective d'un déséquilibre de réciprocité. Cependant, son appréciation subjective (par un individu) ressort d'une logique qui, bien que fondée sur un principe de rationalité, par le bilan effectué des coûts-bénéfices d'un passage à l'acte, demeure limitée. (Sur les notions de rationalité, de juste et de vrai : Boudon 1995, 2003. Sur la théorie du « Rational Choice », (Cornish et Clarke, 1986 ; Cusson 2005, 2002, 1998). Elle est premièrement bornée par les notions de « présentisme » (Cusson, réf. préc., Wilson et Herrnstein, 1995 ; Gottfredson et Hirschi, 1990), et de « rationalité limitée » (Simon, 1957). Le calcul coûts/avantages résulte alors d'une série d'opérations limitées par le temps et par la recherche non pas de la meilleure solution mais d'une solution suffisamment avantageuse. Ce processus décisionnel, est également déformé par le caractère égocentrique ayant pour effet une survalorisation des intérêts individuels et une sous-valorisation des intérêts d'autrui. Elle entre d'ailleurs comme une composante essentielle du noyau dur de la personnalité délinquante (Pinatel, 1975). Michaud, dans son «... Essai sur la bienveillance universelle et la peur » (2002), reprenant Charles Taylor (1989), résume parfaitement l'idée de l'apparente antinomie contenue dans son intitulé. « C'est le mode d'être et de comportement changeant et mobile, parfois inconsistant, parfois rusé, d'un individu qui joue sur plusieurs tableaux et dont la bienveillance est réelle mais tout aussi réellement marqué par son sens de l'utilité et son intérêt pour lui-même. » (Michaud, 2002, p. 145). Enfin, si la réaction par un acte de délinquance peut objectivement être analysée, le cas échéant, comme une réponse disproportionnée à l'inexécution des obligations dues par le système social (et de manière emblématique par les organes sociaux institutionnalisés), elle remet en cause la légitimité ou le bon droit de

l'acte ; elle n'affaiblit pas pour autant les vertus explicatives du sentiment d'injustice, ici celle d'une excuse valorisante de l'acte délinquant.

Dans le même temps, au cours d'une spirale de décomposition, auprès des résidants d'un quartier (considérés, à un moment  $t$ , comme non-délinquants), les effets sociaux négatifs matérialisent ce déséquilibre de réciprocité de manière exacerbée. La faiblesse des conditions sociales et économiques des habitants d'un quartier « chaud » renforce leur sentiment d'injustice et de laissés-pour-compte. En outre, la faiblesse des revenus expose d'autant les individus à un dommage réel plus important que pour ceux qui, ayant les moyens, peuvent bénéficier de mécanismes d'assurances. Faute de moyens financiers suffisants, nombre de résidants de quartiers sensibles ne peuvent, par exemple, que contracter une assurance automobile couvrant uniquement les dommages au tiers, et non les actes de vandalisme. La prime fixée par l'assureur est d'ailleurs fonction du risque évalué notamment au regard du lieu de résidence du quartier. Le bilan est clair à l'égard d'un résidant pris dans un processus de détérioration : déficitaire entre les obligations du contrôle social attendues et celles exécutées. L'équilibre du contrat est rompu et l'intérêt apparaît légitimement fondé aux yeux de chacun de se désengager des obligations sociales communes. Le sentiment de sécurité, la confiance dans les institutions, la stabilité résidentielle, la cohésion sociale, les contrôles sociaux informels sont corrélativement et logiquement diminués par le déséquilibre des intérêts et obligations réciproques.

Le fondement et la forme de la fonction liant l'erreur de configuration policière, organe de contrôle formel, et les effets sociaux négatifs au sein d'une spirale de décomposition d'un quartier urbain traduit en définitive la dynamique d'un déséquilibre contractuel. Les obligations du système social n'étant pas correctement exécutées ; le poids des obligations individuelles s'alourdit relativement, jusqu'à peser nettement du côté de l'injuste. Les intérêts personnels à satisfaire l'intérêt commun se désagrègent, les individus réagissent par une augmentation d'un sentiment d'insécurité, une désorganisation sociale (perte de confiance dans les institutions, instabilité résidentielle, manque de cohésion

sociale), l'affaïssement des contrôles sociaux informels en dépendant. L'effritement du lien social reliant le délinquant à son milieu (Hirschi, 1969) et le développement de phénomènes anomiques y font écho (Durkheim, 1897 ; Merton 1938). Les incivilités et les actes de criminalité se multiplient d'autant plus facilement que le terreau est, par définition, naturellement fertile. La police, devient isolée dans ce mouvement concentrique et atteint rapidement la limite de ses capacités de réponse.

La dynamique d'un déséquilibre contractuel apporte ainsi le fondement théorique de l'association entre d'une part, la concentration des incivilités et l'erreur de configuration policière qui lui est associée et d'autre part, les effets sociaux négatifs qu'elles produisent au sein d'une spirale de décomposition d'un quartier urbain. Elle rend alors possible une modélisation spatio-temporelle du processus concentrique de déclin d'un quartier urbain.

## **§2- La modélisation spatio-temporelle d'une spirale de décomposition**

En reliant sur un même continuum les incivilités (dont la quasi-totalité sont des infractions et les actes jugés pénalement plus graves, le principe d'un déséquilibre contractuel traduit la force dynamique de la spirale de décomposition d'un quartier. Cette dynamique est notamment initiée par l'erreur de configuration policière attachée à la concentration des incivilités. Ce mouvement dynamique constitue un facteur, à part entière, explicatif et prédictif de la criminalité en général (incluant les incivilités). Il fonde plus largement l'interaction entre les facteurs associés à cette spirale de dévitalisation sociale et les effets qu'ils produisent sur eux-mêmes, c'est-à-dire sur l'état général de décomposition d'un quartier dans le temps.

Le mouvement de déséquilibre contractuel au sein d'un quartier (d'une ville ou d'une société), s'inscrit donc dans le temps. Dans une première phase, lorsque le milieu est en deçà d'un point de concentration, l'impact des incivilités sur le milieu est faible. Dans une seconde phase, « les incivilités au-delà d'un certain niveau sont associées à une augmentation de la peur dans la population » (V. Roché, 2002, p.101). Lorsque le milieu est

suffisamment concentré, la visibilité du désordre, son caractère manifeste, a un fort impact sur l'intérêt commun à respecter le contrat social. La force contraignante naturelle, fondée sur l'intérêt individuel à y participer, est diminuée de la valeur des obligations qui y sont retranchées de part et d'autre (entre individus et système social). Le nombre d'individus réunis pour atteindre les objectifs fixés, s'accélère logiquement. Certains individus déçus se re-localisent tandis que ceux qui restent tendent à se résigner. La force naturelle contraignante du contrat social, forgée de l'intérêt personnel à y participer, diminue au regard de la qualité des prestations offertes et du nombre de ses adhérents, de plus en plus réduits. Dans une troisième phase, les effets sociaux négatifs tendent à saturation, lorsqu'il ne reste plus que ceux, qui face à une situation qui leur est défavorable, ne peuvent ni fuir (n'en ayant pas les moyens), ni combattre (démotivés, non unifiés par un intérêt commun). L'immobilité, la résignation, le sentiment d'injustice subi, se lient à l'amer constat d'une adaptation nécessaire car forcée.

O'Shea, en divisant en trois catégories (haut, moyen, faible) le niveau de détérioration physique des quartiers, observe ainsi :

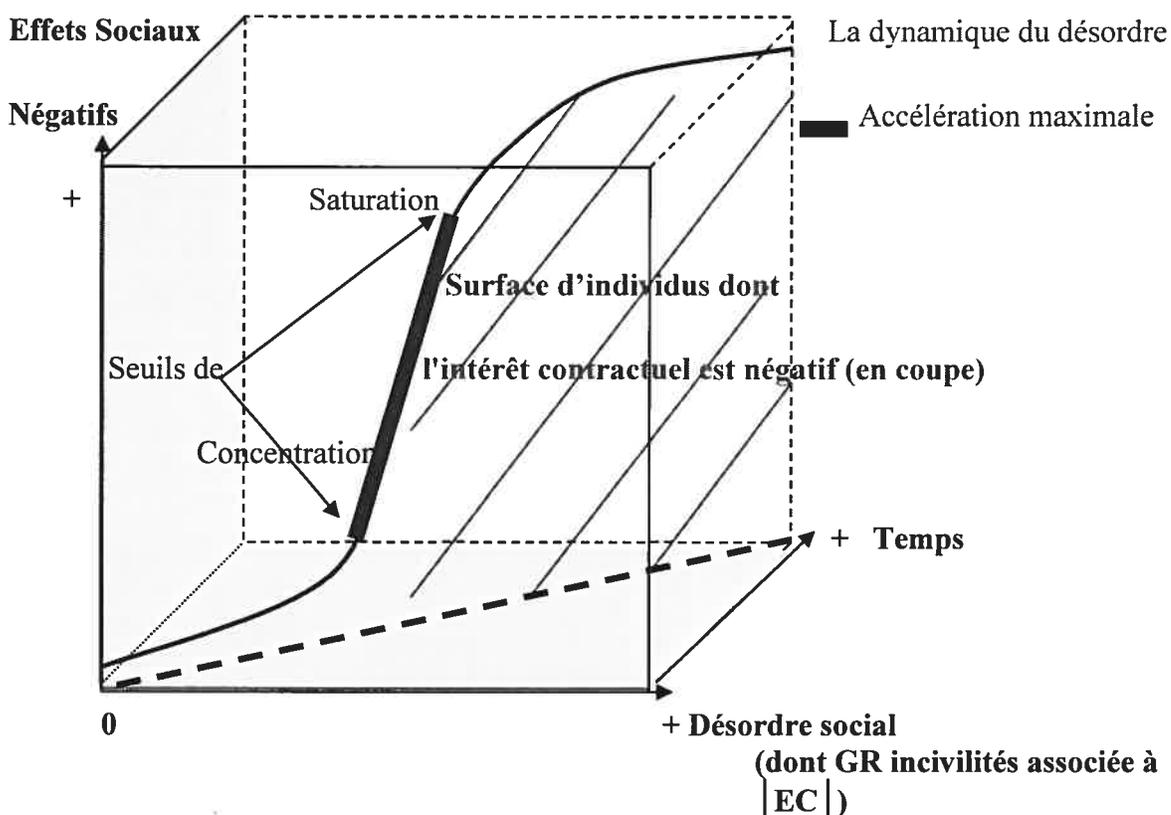
« We see, when it comes to violent crimes (figure 1), that the relationship at all three values of deterioration is positive. In the three different levels of neighborhood deterioration, higher levels of disorder result in higher levels of violent crimes. We also see that the steepest slope is in low deterioration neighborhoods, followed by medium deterioration neighborhoods. There is very little interaction effect in highly deteriorated neighborhoods [...] We see a similar effect on property crimes [...] Like violent crimes, this suggests a movement toward a saturation effect when it comes to the impact of disorder on property crimes at various levels of neighborhood physical deterioration. » (O'Shea, 2005, p. 22-23)

Taylor, Shumaker and Gottfredson (1985), confirment également à leur manière, qu'à partir d'un certain point, un quartier vidé de ses éléments les plus vifs socialement et économiquement n'a même plus la force de réagir.

La dynamique d'un déséquilibre contractuel rend compte de l'association, en une unité de temps et d'espace, des effets sociaux négatifs de la concentration des incivilités, et de

l'erreur de configuration policière qui y est attachée, sur l'état de décomposition d'un quartier urbain. Elle se modélise sous la forme schématique ci-après.

Figure 8 : Modélisation spatio-temporelle de la dynamique d'un désordre social ambiant



La dynamique du déséquilibre contractuel est un facteur explicatif et prédictif, dans une certaine mesure, de la criminalité. Elle trace la limite d'une surface d'individus qui, dans une unité de lieu donnée, n'ont plus intérêt à respecter leurs obligations sociales. Elle indique parallèlement, en fonction de l'adhésion antérieure plus ou moins forte d'un individu au contrat social, le point à partir duquel son choix de rompre les liens sociaux, devient rationnel. Les obligations à sa charge sont manifestement déséquilibrées au regard

de celles en réalité accomplies par le système social ; autrement dit, aux bénéfiques qu'il en retire. Elle introduit en outre une notion d'accélération, c'est-à-dire une vitesse à laquelle la pente s'accroît ou diminue. Les seuils de concentration et de saturation déterminent ainsi les limites d'une accélération maximale. L'énergie sociale nécessaire afin d'arrêter, de casser ou d'inverser ce mouvement dynamique y est alors proportionnelle.

En isolant le poids réel de l'erreur de configuration dans la spirale de détérioration d'un quartier urbain, les intérêts à la réduire portent non seulement sur une amélioration de l'efficacité policière mais sur les conséquences directes et négatives qu'implique l'inefficacité sociale. La propre déficience de configuration de l'organe policier est un facteur du crime. Effectuer la réduction de la criminalité par celle de sa propre erreur a l'avantage et le désavantage, de constituer pour la police et le système social, un travail sur soi-même.

Loin de charger la police d'une responsabilité de sécurité démesurée, l'adaptation d'une interface re-paramétrée sur des critères compatibles avec la mesure de gravité des incivilités, source première d'une erreur de configuration policière, permet de répartir au plus pertinent, les champs d'action et d'efficacité de chacun (par la combinaison des contrôles sociaux formels et informels). L'efficacité réelle des actions policières dépend alors de la configuration optimale de ses moyens dans une appréciation spatiale et temporelle continue. Elle dépend également d'une répartition de compétence et de responsabilité entre les différents organes sociaux et individus, coordonnée à la fois au degré de détérioration d'un quartier et aux possibilités respectives d'actions de chacun.

Concevoir dans le temps et l'espace l'évolution de cette dynamique de déséquilibre contractuel permet à la police d'agir au présent en cassant l'effet de spirale (aux lieux et) au moment opportun. C'est-à-dire idéalement avant que le processus de détérioration atteigne une vitesse trop importante, antérieurement donc, au point de sa concentration critique. La police (et plus largement le système social) a également alors la possibilité d'infléchir le futur en adoptant une gestion proactive de la criminalité en général. En réduisant à un

temps (t1) les incivilités et la visibilité de son insuffisante réaction, elle préserve ou réactive les contrôles sociaux informels. Un élément déclencheur du déséquilibre contractuel est supprimé ou contenu à un niveau acceptable. Elle a dès lors, les moyens de réduire à moindres coûts la criminalité générale à un temps ultérieur (t2). La réduction des coûts sociaux par la gestation avortée d'actes criminels est doublée d'une réduction des coûts économiques par une configuration optimale des moyens à disposition de la police.

## Conclusion

« Whatever the sentiments of the writer or reader concerning the ethical desirability of coordinating the means-and-goals phases of the social structure, one must agree that lack of such coordination leads to anomie. »  
(Merton, Robert K. « Social Structure and Anomie », 1938, p.682)

Si le système social est composé d'organes (et d'acteurs) dont celui policier, qui lui-même est constitué d'unités, reliés au tout par l'existence de fins communes et de moyens limités; si chacun est à son efficience optimale lorsque la valeur des moyens est en adéquation avec celle de ses fins; l'efficience de l'ensemble est alors optimale à condition qu'il n'y ait pas une erreur de configuration. C'est-à-dire une incohérence entre la répartition des moyens ou/et des fins assignés à chacun qui viendrait diminuer la performance de cet ensemble.

Nous posons l'hypothèse que la police, notamment en charge de résoudre le problème des incivilités, avec la participation d'autres organes et acteurs sociaux, n'est pas efficiente pour atteindre cet objectif car elle n'est pas en mesure d'apprécier la gravité de ces actes et alors la valeur de celui-ci. Une erreur de configuration au sein de l'organe policier et de l'organe social serait également caractérisée.

La gravité relative de l'incivilité, fonction de la nature matérielle de l'acte et de sa concentration, participe à sa nature substantielle. Elle se mesure sur une échelle territoriale (ou « macro »). Le modèle policier « pénal traditionnel », par opposition à celui « communautaire » et *a fortiori* de « résolution », répondant à une logique individuelle, unitaire et réactive, ne lui est pas compatible. Il ne peut apprécier ni la gravité réelle de l'acte, ni alors sa nature véritable. Il ne peut pas mesurer la quantité de moyens nécessaire à la résolution de ce problème, ni déterminer de manière incidente, une réponse par nature adaptée. Une erreur de configuration du système policier et social est conséquemment vérifiée. Son identification conduit à préconiser la mise en place d'une interface de

compréhension et de mesure fonctionnant sur une échelle territoriale ainsi qu'une intervention coordonnée. Le champ de compétence et d'intervention propre à chacun des organes sociaux est alors constamment (re-)délimité au regard d'une part de l'intensité du problème (formée de la nature et du nombre d'actes) et d'autre part de la capacité concomitante des autres organes et acteurs sociaux à le régler (à un état et à un moment donnés). L'erreur de configuration policière et sociale ainsi que l'inefficience qui en résulte, clairement visibles à une concentration suffisamment élevée des incivilités, alimentent une spirale de décomposition. Cette dernière est illustrée par un mécanisme de déséquilibre contractuel qui, par l'existence d'obligations réciproques mais pas nécessairement équivalentes entre les individus et les organes, est également proposée comme son fondement. Celui-ci permet alors de modéliser la dynamique d'un désordre social ambiant.

La théorie des vitres cassées (Wilson et Kelling, 1982), l'existence d'une spirale de décomposition d'un quartier urbain (Skogan, 1990) sont ainsi confortées. Le fondement est en outre précisé et la dynamique (ou la vitesse; Schelling, 1978) modélisée. La notion d'efficacité collective (Sampson et Randerbush, 2001, 1997) en tant que source commune aux incivilités et aux crimes est confirmée bien que la notion d'inefficience alimente, au titre d'un facteur actif, la dynamique de décomposition. Elle ne joue plus ainsi seulement comme un facteur inhibant.

Si Goldstein (1979, 1990) concentre son analyse sur la nature du problème et sur celle de la réponse policière à apporter, plaidant cependant en faveur d'un rééquilibrage des moyens et des objectifs internes à l'organe policier au profit des objectifs externes, il éprouve quelques difficultés à déterminer la manière dont la police doit hiérarchiser la valeur de ces derniers (Murphy, Muir, 1984; Goldstein, 1990). Notre questionnement portant avant tout sur une répartition optimale de la quantité des moyens limités au regard de la valeur des fins aboutit à la mise en lumière de la notion de gravité relative. Cette dernière renvoie alors à la nécessité de penser la nature d'un problème et de la réaction policière en terme de

degré. La compréhension semble être affinée et la hiérarchisation des objectifs en dépendre. La modélisation d'une dynamique de désordre révèle en effet une agrégation et une diffusion dans l'espace et le temps, et la vitesse à laquelle ces mouvements se réalisent. L'organe policier et le système social afin de tendre vers une efficacité optimale et d'établir leurs priorités apparaissent donc devoir s'y référer.

La question du coût d'opportunité au regard de l'existence de moyens limités et d'objectifs sociaux en concurrence, amène en définitive à repenser la (ré-)action sociale quant au traitement prophylactique des incivilités, du désordre, ou à plus fort degré, de la criminalité. L'efficacité sociale suppose ainsi de recourir non pas uniquement à la police et à la Loi pénale mais également à l'ensemble des moyens, acteurs et organes, au risque de déséquilibrer là ou ailleurs, aujourd'hui ou demain, la quantité restante des moyens pour satisfaire aux autres fins sociales à atteindre.

## Bibliographie

- Bauer A., Raufer X. (1998). « Violences et insécurités urbaines ». P.U.F., collection Que sais-je ?
- Beccaria C. (1764). « Des délits et des peines ». Genève, Droz (1965).
- Benabent A. (2003). « Les obligations ». Montchrestien éd.
- Bentham Jeremy (1775). « Théorie des peines et des récompenses ». Traduit et édité par Etienne Dumont, Londres, 1811.
- Black D. (1993). « The social structure of right and wrong ». Academic Press.
- Body-Gendrot S. (1998). « Les villes face à l'insécurité. Des ghettos américains aux banlieues françaises ». Bayard éd. Société, Paris.
- Bonafé-Schmitt, J.P. (1991). « La gestion policière de l'insécurité ». In Moser G., Lidvan P. (1991). « La ville inquiète : habitat et sentiment d'insécurité ». Éditions de l'espace européen.
- Bonnemain C. (2000). « Les incivilités : usage d'une nouvelle catégorie. Prévention et sécurité : vers un nouvel ordre social ? ». Les éditions de la DIV. France.
- Boudon R. (2003). « Raisons bonnes raisons ». Paris, P.U.F.
- Boudon R. (1995). « Le juste et le vrai », Paris, Fayard.
- Boudon R. (1984). « La place du désordre », Paris, P.U.F.
- Braga A., Weisburd D. L., Waring E. J., Mazerolle L. G., Spelman W. (1999). « Problem-Oriented Policing in violent crime places : a randomized controlled experiment ». *Criminology*, 1999, vol. 37, n°3, p.541-580.
- Brantingham P. L., Brantingham P. J. (1994). « Location quotients : Toward a micro analysis of crime ». Traduit par Pierre Tremblay (1994), *Criminologie*, XXVII, p.81-97.
- Brantingham P. L., Brantingham P. J., Wong P. S. (1991). « How public transit feeds private crime : notes on the Vancouver skytrain experience ». *Security journal*, 1991, 2 (2), 91-95.
- Bratton W. W., Knobler P. (1998). « Turnaround how America's top cop reversed the crime epidemic ». New York, Random house, 1998, p.229 et 309.

- Brodeur J-P. (2003). « Les visages de la police pratiques et perceptions ». Les Presses de l'Université de Montréal, 2003.
- Bui-Trong L. (2000). « Violences urbaines ». Paris, Bayard.
- Bui-Trong L. (1998). « Les violences urbaines à l'échelle des renseignements généraux. Un état des lieux pour 1998 ». Les cahiers de la sécurité intérieure, n°33, 1998, pp.215-224. Citée *in* Damon J. (2000). « Les incivilités : Problèmes politiques et sociaux ». Paris, La documentation française, 2000, n°836, p.30-34.
- Bui-Trong L. (1993). « L'insécurité des quartiers sensibles : une échelle d'évaluation ». Les cahiers de la sécurité intérieure, 1993, n°14 (août-octobre).
- Burgess E. W. (1925). « The growth of the city: An introduction to a research project ». *In* LeGates R., Stouts F. (Eds.) (1996). The inner city reader. New York: Routledge.
- Chaline C. (1997). « Les politiques de la ville ». P.U.F., collection Que sais-je ?
- Chalom M. (2001). « Sentiment de sécurité et police de proximité : un rendez vous manqué ? ». Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, n°1, 2001.
- Chauviré Chr. (2003) « Voir le visible : la seconde philosophie de Wittgenstein ». Philosophies, P. U. F, p.73.
- Clarke R. V., Eck J. (2003). « Become a problem-solving crime analyst ». Jill Dando Institute of Crimes Science, University College London.
- Cohen L. E., Felson M. (1979). « Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach. ». American Sociological Review, 44, p.588-608.
- Coing H., Meunier C. (1980). « Insécurité urbaine : une arme pour le pouvoir ? ». Paris, Anthropos.
- Coing H. (1966). « Rénovation urbaine et changement social ». L'îlot numéro 4, Paris XIIIe, Paris, les Éditions Ouvrières. *In* Roché S. (1994). « Les incivilités, défi à l'ordre social », Projet n° 238, été: 37-46.
- Conklin John E. (1975). « The impact of crime ». Macmillan Publishing Co. Inc.

- Cornish D. B., Clarke R. V. (1986). « The Reasoning Criminal ». New-York, Springer-Verlag.
- Cusson M. (2005). « La délinquance une vue choisie. Entre plaisir et crime ». Les cahiers du Québec, collection droit et criminologie.
- Cusson M. (2005a). « La criminologie ». Hachette supérieur, 4<sup>ème</sup> éd.
- Cusson M. (2002). « Prévenir la délinquance, les méthodes efficaces ». Criminalité internationale, PUF.
- Cusson M. (1998). « Criminologie actuelle », Paris, PUF.
- Damon J. (2000). « Les incivilités : Problèmes politiques et sociaux ». Paris, La documentation française, 2000, n°836.
- Damon J. (1999). « Compte rendu de l'ouvrage de Skogan et Hartnett, Community policing ». Les cahiers de la sécurité intérieure, 1999, 35, p.213-215.
- Debarbieux E. (1999). « La violence en milieu scolaire ». Paris, éd. ESF, vol. 2.
- Debarbieux E. (1996). « La violence en milieu scolaire: 1-Etat des lieux ». ESF éd., collection actions sociales.
- De Bresson J-J. (1985). « Inflation des lois pénales et législations ou réglementations techniques ». Rev. Sc. Crim.
- De Greef E. (1955). « Criminogénèse ». In Actes du II<sup>ème</sup> Congrès international de criminologie (1950), Paris, PUF, 1955, pp. 267-306.
- De Greef E. (1948). « Introduction à la criminologie ». Paris, PUF.
- Desportes F., Le Gunehec F. (2005). « Le nouveau droit pénal, Tome 1 Droit pénal général ». Economica, collection corpus, 12<sup>ème</sup> éd.
- Dhoquois R. (1996). « Civilité, incivilités ». In Délinquances quotidiennes. Les cahiers de la sécurité intérieure, n°23, 1<sup>er</sup> trimestre 1996.
- Dubet F. (1994). « Les mutations du système scolaire et les violences à l'école ». Les cahiers de la sécurité intérieure, vol. XXX, fasc. 15, 1994, p.11-26.
- Duglery D. (1994). « La sécurité des établissements scolaires et la police ». Les cahiers de la sécurité intérieure, vol. XXX, fasc. 15, 1994, p.41-49.

- Durkheim E. (1897). « Le Suicide ». Paris, éd. PUF, 1897.
- Eck J.E., W. Spelman (1987). « Problem Solving: Problem-Oriented Policing in Newport News ». Washington, DC: Police Executive Research Forum.
- Eck John E., Spelman W. (1988). « Problem Solving : Problem-Oriented Policing in Newport News ». Washington, DC : Police Executive Research Forum.
- Elias N. (1973). « La civilisation des mœurs ». Paris, Calmann-Lévy.
- Favard A.-M., R. Ottenhof (1992). « La connaissance de la criminalité urbaine, condition préalable à la mise en œuvre des politiques de prévention ». Actes du séminaire « La prévention de la criminalité en milieu urbain » du 29 sept. au 3 oct. 1991 et du XXVII<sup>e</sup> congrès de l'Association Française de Criminologie : « La nouvelle politique française de la prévention urbaine » du 4 et 5 octobre 1991, *in* Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1992.
- Felson M. (2002). « Crime and everyday life ». Sage publications, 3<sup>ème</sup> éd.
- Ferraro Kenneth F., Lagrange Randy (1987). «The Measurement of Fear of Crime». *Sociological Inquiry* 57 (1987): 70–101.
- Furstenberg Frank F. (1971). « Public reaction to crime in the Streets ». *American Scholar* 40, 601-610.
- Garapon A., Salas Denis (1996). « La République pénalisée ». Paris, Hachette, coll. Questions de société.
- Gassin R. (2003). « Criminologie ». Dalloz, 5<sup>ème</sup> éd., septembre 2003.
- Giraudoux J. (1935). « La Guerre de Troie n'aura pas lieu ». La Pléiade- Théâtre complet, Gallimard, 1982.
- Goffman E. (1971). « Relations un public : microstudies of the public order ». New York, Basic Books.
- Goldstein H. (1990). « Problem-Oriented Policing ». Temple University Press, Philadelphia.
- Goldstein H. (1979). « Improving Policing : A Problem-Oriented Approach ». *Journal of research in crime and delinquency*, 25(2), 236-258.

- Gottfredson M. R., Hirschi T. (1990). « A General Theory of Crime ». Stanford, Cal., Stanford University Press.
- Gouldner A. W. (1960). « The norm of reciprocity ». *American Sociological review*, vol. 25, pp. 161-178.
- Green L. (1995). « Cleaning up Drug Hot Spots in Oakland, California: The Displacement and Diffusion Effects ». *Justice Quarterly* 12(4): 737-754.
- Harcourt B. (2001). « The Illusion of Order ». Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Haroche Cl. (1993). « Retenue dans les mœurs et maîtrise de la violence politique. La thèse de Norbert Elias ». *In* « La violence politique dans les démocraties européennes occidentales », Paris, L'Harmattan, 1993.
- Hindelang M, Gottfredson M., Garofalo J. (1978). « The victims of personal crime : an empirical foundation for a theory of personal victimization ». Cambridge, Mass, Ballinger.
- Hirschi T. (1969). « Causes of Delinquency ». Berkeley, University of California Press.
- Hobbes T. (1651). « Leviathan ». Gallimard, 2000, Trad. G. Mairet.
- Hubert H.-O., Lacroix J., Tange C. (1999). « Des incivilités aux incivilités. Du contrôle d'identité comme technique de gestion de l'espace et des interactions et résistances sociales ». *Rev. De Droit pénal et de crim.*, Vol, 79, n°2, 1999.
- Hunter A. (1978). « Symbols of incivility: social disorder and fear of crime in the neighbourhoods ». Papier présenté au congrès de l'American Society of Criminology, Dallas, TX. *In* Skogan, G.W (1999) « Measuring What Matters: Crime, Disorder, and Fear ». Washington, DC: National Institute of Justice / Office of Community Oriented Policing Service.
- I.H.E.S.I. (2000). « Guide pratique de la police de proximité ». La documentation française. Ministère de l'intérieur, Paris.
- I.H.E.S.I. (2000a). « Restitution de l'évaluation du CLS de l'agglomération Nantaise ». Synthèse stratégique pour le comité de pilotage du 29 mai 2000. Document consulté auprès de la ville de Nantes.

- Kelling G. (1999). « Broken windows and police discretion ». National Institute of Justice. U.S. department of Justice.
- Kelling G. (1999a). « Measuring what matters : A new way of thinking about crime and public order ». *In* « Measuring What matters- Proceeding from the policing Research Institute Meetings ». Office of community Oriented Policing Services. National Institute. U.S. department of Justice.
- Kelling George L., Coles C. M. (1996). « Fixing Broken windows, Restoring Order and Reducing Crime in Our Communities ». New York, Simon and Schuster, a Touchtone Book.
- Koper C. (1995). « Just Enough Police Presence: Reducing Crime and Disorderly Behavior by Optimizing Patrol Time in Crime Hot Spots ». *Justice Quarterly* 12(4): 649-672.
- Kuykendall J.L. (1986). « Styles of Community Policing ». *In* Pogrebin, M.R et Rigoli, R. M. (ed) : «Police : administrative issues : techniques and functions ». Millwood, Associated Faculty Press.
- Lagrange H. (2001). « De l'affrontement à l'esquive ». Paris, Syros.
- Lagrange H. (1998). « La délinquance des mineurs et les violences, regards sur l'actualité ». Juillet-août 1998, p.3-24.
- Lagrange H. (1995). « La civilité à l'épreuve ». *Sociologie d'aujourd'hui*, P.U.F.
- Langelier J.-P. (2003). « Tony Blair lance une vaste campagne contre les incivilités ». *Le Monde*, 16 octobre 2003.
- Langworthy R. H. (1999). « What matters routinely » *In* « Measuring What matters- Proceeding from the policing ». Research Institute Meetings. Office of community Oriented Policing Services. National Institute. U.S. department of Justice.
- Lazar J. (2001). « L'incivilité cognitive : une autre facette de la violence ». *Revue de Mauss*, 2001, n°18, 2<sup>ème</sup> semestre.
- Levy A. (1998). « L'espace public peut être incivil ». *Le monde*, 20 janvier 1998, p.14.
- Loubet del Bayle J.-L. (1992). « La Police, approche socio-politique ». Paris, Montchrestien.

- Maltz Michael D., Andrew C. Gordon, Warren Friedman (1990). « Mapping crime in its community setting: event geography analysis ». Springer-Verlag New York Inc.
- Matza D. (1964). « Delinquency and Drift ». New-York, John Wiley.
- Maxfield Michael G. (1984). « Fear of Crime in England and Wales ». London, England: Home Office Research Study, 1984, n° 78.
- Mayhew P., Elliott D., Dowds L. (1989). « The 1988 British Crime survey ». Home Office Research Study, 111, London, HMSO.
- Mercoli S. (1997). « Le repentir dans le droit des contrats en droit comparé français et irlandais ». Disponible sur : [http://juripole.u-nancy.fr/memoires/compare/Sylvain\\_Mercoli/3mercoli.html](http://juripole.u-nancy.fr/memoires/compare/Sylvain_Mercoli/3mercoli.html) ou <http://www.juripole.fr>
- Merry S. E. (1981). « Urban danger : Life in a neighborhood of strangers ». Philadelphia : Temple University Press.
- Merton R. K. (1938). « Social Structure and Anomie ». American Sociological Review, III, pp. 672-682 [traduction, in éd. H. Mendras, « Eléments de théorie et de méthodes sociologiques, Paris, Plon, 1965, pp.167-191].
- Michaud Y. (2002). « Changements dans la violence, essai sur la bienveillance et la peur ». Odile Jacob.
- Monjardet D. (2002). « Les policiers » In « Crime et sécurité l'état des savoirs », sous la direction de Laurent Mucchielli et Philippe Robert, éd. La découverte, p.265- 274.
- Monjardet D. (1996). « Ce que fait la police : sociologie de la force publique ». Paris. Éditions La Découverte.
- Morin E. (1990). « Introduction à la pensée complexe ». In Communication et complexité, ESF, 1990. Extraits in Favard, A-M. et R. Otthenof (1992).
- Moser G. et Lidvan P. (1991). « Environnement urbain et sentiment d'insécurité ». In « La ville inquiète : habitat et sentiment d'insécurité ». Édition de l'espace européen.
- Mucchielli L. (1999). « Violences urbaines, réactions collectives et représentations de classe chez les jeunes des quartiers relégués de la France des années 1990 ». Actuel Marx, Paris, PUF, n° 26, 1999, p.98-99.

- Murphy Chris, Graham Muir (1984). « Community Based Policing: A Review of the Critical Issues ». Working Paper. Ottawa: Royal Canadian Mounted Police and Programs Branch of the Ministry Secretariat.
- Normandeau A. (1998). « Une police professionnelle de type communautaire ». Montréal, éd. du Méridien, deux volumes.
- Ollendorff G., Ruthardt O. (1996). « Les infractions de masse : quelles interprétations ? ». *In* délinquances quotidiennes, les cahiers de la sécurité intérieure, 1996, n°23, 1<sup>er</sup> trimestre.
- O'shea T. (2005). « Physical Cues, Disorder, and Crime ». Disponible sur <http://www.southalabama.edu/cpp/BrokenWindowsStudy.pdf>, mai 2005.
- Parent G- A. (2002). « A la recherche d'une définition... et d'une pratique policière », document Service de Police de la Ville de Montréal.
- Payet J.-P. (1999). « Le sale boulot, division morale du travail dans un collège en banlieue ». *Les annales de la recherche urbaine*, 1999, 75, p.19-31.
- Payet J.-P. (1995). « Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire ». Paris, Meridiens, Klincksieck.
- Payet J.-P. (1992). « Civilités et ethnicité dans les collèges de banlieues : enjeux, résistances et dérives d'une action scolaire territorialisée ». *Revue française de pédagogie*, 1992, 101, p.59-69.
- Perkins D., Taylor R. B. (1996). « Ecological assessments of disorder: Their relationship to fear of crime and theoretical implications ». *American Journal of Community Psychology*, 24, 63-107.
- Perkins D. D., Wandersman A., Rich R., Taylor R. B. (1993). « Physical environment of street crime: Defensible space, territoriality and incivilities ». *Journal of Environmental Psychology*, 13, 29-49.
- Perkins D. D., Meeks J. W., Taylor R. B. (1992). « The Physical environment of street blocks and resident perceptions of crime and disorder: Implications for theory and measurement ». *Journal of Environmental Psychology*, 12, 21-34.

- Peroni M. (1991). « Les apparences normales de l'ordre public et les agents ordinaires de la sécurité ». Rapport de recherche pour L'IHESI, Saint-Etienne, CRESAL.
- Peyrat D. (1999). « Liberté, égalité, civilité ». La gazette du palais, Paris, 19 septembre 1999. Extraits *in* Damon J. (2000). « Les incivilités : Problèmes politiques et sociaux ». Paris, La documentation française, 2000, n°836.
- Pinatel J. (1975). « Traité de droit pénal et de criminologie, T.III : La criminologie ». Paris, éd. Dalloz, 1975.
- Prothais A. (1997). « Les paradoxes de la pénalisation ». Enquête en matière d'assistance médicale à la procréation et d'adoption, J.C.P., 1997, éd. G, I, no 4055.
- Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H. (1999). « Mesurer le crime, entre statistiques de police et enquêtes de victimation [1985- 1995] ». Revue Fr. de sociologie, 1999, avril-juin.
- Robert Ph., Pottier M.-L. (1997). « Sur l'insécurité et la délinquance ». Revue française de science politique, Paris. 1997, vol. 47. n° 5.
- Robinson J.B., Lawton B.A., Taylor R.B., Perkins D.D. (2003). « Multilevel Longitudinal Impacts of Incivilities : Fear of Crime, Expected Safety, and Block Satisfaction ». *Journal of Quantitative Criminology*, 19 (3), p.237 et s.
- Roché S. (2002a). « La révolution de la sécurité ». *Nouvel Observateur*, Hebdo n°1983, 7 novembre 2002.
- Roché S. (2002). « Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité ». Odile Jacob.
- Roché S. (2001). « La délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits ». Paris, éd. du Seuil.
- Roché S. (2000). « La société d'hospitalité ». Paris, éd. du Seuil.
- Roché S. (1998). « Sociologie politique de l'insécurité ». P.U.F.
- Roché S. (1996). « La société incivile ». Paris, éd. du Seuil.
- Roché S. (1996a). « Les incivilités vues du côté des institutions : Perceptions, traitements et enjeux ». *In* délinquances quotidiennes. Les cahiers de la sécurité intérieure, 1<sup>er</sup> trimestre 1996, n° 23.

- Roché S. (1994). « Insécurité et libertés ». Paris, éd. du Seuil.
- Roché S. (1993). « Le sentiment d'insécurité ». P.U.F.
- Rosembaum D. P. (1994). « The challenge of community Policing : Testing the promises ». Recueil de textes. Sage Publication.
- Rosenbaum Dennis P. (1990). « The Pursuit of « Justice » in the United States : A Policy Lesson in the War on Crime and Drugs ? » communication présentée à l'International Conference on Crime Prevention, Ottawa, octobre 1990, p. 17-19.
- Rosembaum D. P. (1990a). « Community crime prevention : A review and synthesis of the litterature ». Justice Quarterly, n° 5.
- Rosenbaum Dennis P. (1990). « The Pursuit of « Justice ». In the United States : A Policy Lesson in the War on Crime and Drugs ? Communication présentée à l'International Conference on Crime Prevention, Ottawa, octobre 1990, p. 17-19.
- Ross C.E., Mirowsky J. (1999). « Disorder and Decay, the Concept and Mesurement of Perceived Neighborhood Disorder ». Urban Affairs Review, 34 (3), p.412-432.
- Rousseau J-J. (1762). « Du contrat social ou Principes du droit politique ». Paris : Union Générale d'Edition, 1963.
- Salveti D. (1996). «Rapports bailleurs-locataires et sécurité urbaine». IFMO, documentation du séminaire du 19 et 20 mars 1996 *in* Roché S. (2002). « Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité ». Odile Jacob.
- Sampson R. J., Raudenbush S. W. (2001). « Disorder in urbain neighborhoods- does it lead to crime? ». National Institute of Justice, Research in brief. Février 2001. U.S. department of justice.
- Sampson R. J., Raudenbush S. W. (1999). «Systematic Social Observation of Public Spaces: A New Look at Disorder in Urban Neighborhoods». American Journal of Sociology, 105(3), p.603-651.
- Sampson R. J., Raudenbush S., Earls F. (1997). « Neighbourhood and violent crime : a multilevel study of collective efficacy ». Science, 1997, 277, P.918-924.

- Schelling Thomas C. (1978). « Micromotives and Macrobehavior ». W.W. Norton and company. New York, Londres. Traduction française (4<sup>ème</sup> tr. 1980) : « La tyrannie des petites décisions ». P.U.F.
- Sellin T., Wolfgang M. E. (1964). « The measurement of delinquency ». New York, Willey.
- Shaw C.R., McKay H.D. (1942). « Juvenile Delinquency and Urban Areas. ». Chicago: University of Chicago Press.
- Shaw C., Mckay H. (1931). « Social Factors in Juvenile Delinquency ». Washington DC: Government Printing Office.
- Shaw C. (1929). « Delinquency Areas ». Chicago: University of Chicago Press.
- Sherman L. W., Gottfredson D., Mackenzie D., Eck J., Reuter P., Bushway S. (1997). « Preventing crime : What works, what doesn't, what promising ». A report to the United States Congress. National institute of Justice, department of criminology and criminal justice university of Maryland.
- Sherman L., Weisburd D. (1995). « General Deterrent Effects of Police Patrol in Crime Hot Spots : A Randomized, Controlled Trial ». Justice Quarterly 12(4): 625-648.
- Simon H. A. (1957). « Models of Man, Social and Rational ». New-york, Wiley.
- Skjolden (1930-1932, 1936-1937). « Carnets de Cambridge », tr. fr. J. P. Cometti, P.U.F., 1999, *in* Chr. Chauviré. (2003) « Voir le visible : la seconde philosophie de Wittgenstein ». Philosophies, P. U. F, p.73.
- Skogan W.G. (1999). « Measuring What Matters: Crime, Disorder, and Fear ». *In* R. L. Langworthy (Ed.), Measuring What Matters. Washington, DC: National Institute of Justice / Office of Community Oriented Policing Service.
- Skogan W.G. (1990). « Disorder and decline : crime and the spiral of decay in American neighbourhoods ». New York, The Free Press.
- Skogan W.G. (1986). « Fear of crime and neighborhood change ». *In* Crime and justice, A review of Research Chicago, University of Chicago Press, vol. 8, p. 203-229.

- Smolar Piotr (2005). « Les R.G. ont recensé 70 000 cas de violences urbaines depuis janvier ». *Le Monde*, 4 novembre 2005, p.9.
- Soullez C. (2001). « Lexique de la sécurité ». *Criminalité internationale*, PUF.
- S.P.V.M. (2004). « Incivilités, sentiment de sécurité et qualité de vie ». Michel Sarrazin, directeur du service de police de la ville de Montréal. *La Presse*, 23 février 2004.
- S.P.V.M. (2003). « A VOTRE SERVICE de police ». Service de Police de la Ville de Montréal.
- Stephens D. W. (1999). « Measuring what matters ». *In Measuring What matters- Proceeding from the policing Research Institute Meetings*. Office of community Oriented Policing Services. National Institute. U.S. department of Justice.
- Taub Richard P., D. Garth Taylor, Jan Dunham (1984). « Paths of Neighborhood Change: Race and Crime in Urban America ». Chicago: University of Chicago Press.
- Taylor Ch. (1989). « Les sources du moi ». Trad. Fr., Paris, Seuil, 1998.
- Taylor R. B. (2004). « The Incivilities or Broken Windows Thesis ». Disponible sur [http://www.rbtaylor.net/handbook\\_of\\_le.pdf](http://www.rbtaylor.net/handbook_of_le.pdf), mai 2005.
- Taylor R. B. (1999). « The Incivilities thesis: Theory, measurement and policy ». *In Measuring What matters- Proceeding from the policing Research Institute Meetings*. Office of community Oriented Policing Services. National Institute. U.S. department of Justice.
- Taylor R. B. (1999a). « Crime, fear and decline: A longitudinal look ». National Institute of Justice-research in brief. Juillet 1999, U. S. department of justice.
- Taylor Ralph D., Stephen Gottfredson (1986). « Environmental Design, Crime and Prevention An Examination of Community Dynamics » *in* A. J. Reiss et M. Tonry, *Communities and Crime, Crime and Justice : A Review of Research*, Chicago, University of Chicago Press, vol. 8, p. 387-416.
- Taylor R., Schumaker S., Gottfredson S. (1985). « Neighborhood-Level Links between Physical Features and Local Sentiments: Deterioration, Fear of Crime, and Confidence ». *Journal of Architectural Planning and Research* 21:261-75.

- Tittle Charles R. (1995). « Control balance : Toward a general theory of deviance ». Westview Press, 1995.
- Terré F. (2003). « Introduction au droit civil ». Dalloz éd.
- Testanière J. (1972). « Crise scolaire et révolte lycéenne ». Rev. franç. Sociol., XIII, 1972, p.3-34.
- Testanière J. (1967). « Chahut traditionnel et chahut anomique dans l'enseignement du second degré ». Rev. franç. Sociol., VIII, n° spécial 1967, p.17-33.
- Vann Irvin B., G. David Garson (2003). « Crime mapping: new tools for law enforcement ». Peter Lang Publishing, Inc., New York.
- Varela F.J. (1989). « Connaître. Les Sciences cognitives ». Seuil, Paris. (réed. augmentée, 1996, sous le titre « Invitation aux sciences cognitives »).
- Viney G., P. Jourdain (2001). « Traité de droit civil ». LGDJ éd.
- Viney G., Ph. Kourilsky (2000). « Le principe de précaution ». Odile Jacob éd.
- Viney G., J. Ghestin, Jourdain P. (1998). « Droit civil les obligations la responsabilité ». (T.2), éd. LGDJ.
- Viney G, J. Ghestin (1995). « Droit civil : introduction à la responsabilité civile », éd. LGDJ.
- Wacquand L. (1999). « Les prisons de la misère ». Raisons d'agir.
- Warr M. (2000). « Fear of crime in the united States : Avenues for Research and Policy ». Measurement and analysis of crime and justice. Criminal Justice 2000, vol. 4.
- Weisburd D. and L. Green (1995). « Policing Drug Hot Spots: The Jersey City Drug Market Analysis Experiment ». Justice Quarterly 12(4): 711-736.
- Wilson J. Q., Herrnstein R. J. (1985). « Crime and Human Nature ». New-York, Simon and Schuster.
- Wilson J. Q., Kelling G. L. (1982). « Broken Windows ». The Atlantic Monthly, mars 1982, p.29-38, (traduction française de D. Montjardet, « Vitres cassées », Les cahiers de la sécurité intérieure, n°15, 1<sup>er</sup> semestre 1994, p.163-180).

- Wilson J. Q. (1968). « Varieties of police behavior : The management of law and Order in eight communities ». Harvard University Press.
- Wolfgang M., Figlio R. M., Tracy P. E., Singer S. I. (1985). « The National Survey of Crime Severity ». Washington, US Department of Justice, Bureau of Justice Statistics.
- Zauberman R. (1998). « Le gendarme comme juge », *Sociologie du travail*, XL-1 : 43-64.
- Zimbardo P. (1970). « The Human Choice. Individuation, Reason, and Order versus deindividuation, impulse and chaos ». *In* Arnold W.J. et Levine D. (eds). Nebraska symposium on motivation. Lincoln, University of Nebraska Press, p. 237-307.

**Annexe 1 : L'état des lieux. Analyses du questionnaire  
d'enquête sur le sentiment de sécurité des résidants de  
l'arrondissement Ville-Marie**

**Analyses du questionnaire d'enquête sur le sentiment de sécurité des  
résidents de l'arrondissement de Ville-Marie :**

**L'état des lieux.**

**Pour le programme Tandem Ville-Marie,  
sous la direction de Michèle Faille**

**Julien Piednoir, Frédéric Gendron**

**avec la participation de toute l'équipe Tandem Ville-Marie et  
du Centre International de Criminologie comparée**

**Remerciements à Ms les professeurs M. Cusson et R. Ottenhof.**

**Décembre 2005**

**Table des matières (annexe 1)**

Échantillonnage, mode de passation et durée du sondage .....	VII
Méthode d'analyse .....	VIII
I- Profil des répondants .....	IX
II- Conditions d'habitation : .....	XVIII
III- Le mode de vie au sein du quartier .....	XXII
IV- Qualité de l'environnement physique .....	XXX
V- Les incivilités .....	XXXVII
VI- Réseau de sociabilité .....	LXV
VII- La perception de la sécurité dans le quartier .....	LXVII
VIII- Le sentiment de sécurité .....	LXX
IX- La probabilité estimée d'être victime .....	LXXIV
X- Comportements d'autoprotection .....	LXXVIII
XI- Victimation antérieure .....	LXXXI
XII- Perception et gravité des actes .....	LXXXV
XIII- Image de la police .....	XCX
XIV- Information et sensibilisation .....	XCVI
En premières conclusions : .....	XCVII

**Liste des tableaux (annexe 1)**

Tableau I (annexe 1) : Caractéristiques des répondants selon le secteur électoral et l'arrondissement.....	XIII
Tableau II (annexe 1) : Conditions d'habitation pour chacun des secteurs électoraux et pour l'ensemble de l'arrondissement.....	XXI
Tableau III (annexe 1) : Fréquentation des répondants durant la journée.....	XXIII
Tableau IV (annexe 1) : Fréquentation des répondants le soir.....	XXVII
Tableau V (annexe 1) : Comment jugez-vous votre quartier par rapport au bruit environnant en général ? .....	XXX
Tableau VI (annexe 1) : Comment jugez-vous l'accessibilité des services dans votre quartier comme par exemple les services postaux, commerces, parcs, piscines, bibliothèques, garderies, etc. ? .....	XXXI
Tableau VII (annexe 1) : Comment jugez-vous l'éclairage dans votre quartier ? .....	XXXII
Tableau VIII (annexe 1) : Comment jugez-vous la propreté de votre quartier ? .....	XXXIV
Tableau IX (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs de la présence de graffitis, de vitres cassées ou de boîtes aux lettres dégradées, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité.....	XXXVIII
Tableau IX bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs de la présence de graffitis, de vitre cassées ou de boîtes aux lettres dégradées (secteurs et arrondissement) en fonction du nombre d'actes observés. ....	XLI
Tableau X (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs de la présence de condoms et de seringues, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité. ....	XLIII
Tableau X bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs de la présence de condoms et de seringues (secteurs et arrondissement) .....	XLV
Tableau XI (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs d'insultes verbales, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité. ....	XLVII

Tableau XI bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs d'insultes verbales, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, en fonction du nombre d'actes observés.....	XLIX
Tableau XII (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs d'odeur d'urine, excrément animal et présence de crachats, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité.....	L
Tableau XII bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs d'odeur d'urine, excrément animal et présence de crachats, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, en fonction du nombre d'actes observés.....	LII
Tableau XIII (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs de la présence d'itinérants ou de mendiants, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité.....	LIV
Tableau XIII bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs de la présence d'itinérants ou de mendiants, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, en fonction du nombre d'actes observés.....	LVI
Tableau XIV (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs de la présence de vendeurs de drogues, de gangs de rues ou de prostitué(e)s, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité.....	LVIII
Tableau XIV bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs de la présence de vendeurs de drogues, de gangs de rues ou de prostitué(e)s, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, en fonction du nombre d'actes observés.....	LX
Tableau XV (annexe 1) : Dans les endroits où il existe une concentration d'actes d'incivilité, comment jugez-vous votre sentiment d'insécurité, par rapport à celui que vous pouvez ressentir en général.....	LXII

Tableau XVI (annexe 1) : Perceptions des répondants sur l'efficacité de la police à prévenir ou à résoudre les incivilités, selon le secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement.....	LXIII
Tableau XVII (annexe 1) : Diriez-vous qu'avec vos voisins immédiats, vous exercez une surveillance de ce qui se passe à proximité de votre lieu d'habitation et que vous agissez, même de manière informelle, pour lutter contre un acte qui vous paraît suspect ?.....	LXV
Tableau XVIII (annexe 1) : En cas de problème, à combien de personnes pouvez-vous vous adresser ?.....	LXVI
Tableau XIX (annexe 1) : D'après vous, votre quartier est, en général .....	LXVII
Tableau XX (annexe 1) : Où se situe la criminalité en général dans votre échelle de préoccupations ?.....	LXVIII
Tableau XXI (annexe 1) : Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (pas du tout en sécurité) à 10 (totalement) quand vous êtes seul et à pied .....	LXXI
Tableau XXII (annexe 1) : Probabilité estimée d'être victime .....	LXXV
Tableau XXIII (annexe 1) : Y a-t-il un endroit où vous vous sentez particulièrement exposé, en danger et que vous évitez pour ces raisons ?.....	LXXVII
Tableau XXIV (annexe 1) : Dispositifs d'autoprotection.....	LXXIX
Tableau XXV (annexe 1) : Au cours des six derniers mois, avez vous été personnellement victime dans votre quartier.....	LXXXI
Tableau XXVI (annexe 1) : Victimation des proches.....	LXXXIII
Tableau XXVII-1 (annexe 1) : Score de gravité des items et du groupe 1 sur une échelle de 0 à 100 par secteurs et pour l'arrondissement.....	LXXXVI
Tableau XXVII-2 (annexe 1) : Score de gravité des items et du groupe 2 sur une échelle de 0 à 100 par secteurs et pour l'arrondissement.....	LXXXIX
Tableau XXVII-3 (annexe 1) : Score de gravité des items et du groupe 3 sur une échelle de 0 à 100 par secteurs et pour l'arrondissement.....	XCII
Tableau XXVIII (annexe 1) : Image de la police.....	XCV
Tableau XXIX (annexe 1) : Temps d'exposition aux médias d'information .....	XCVI

## **Échantillonnage, mode de passation et durée du sondage**

Le sondage téléphonique réalisé par Tandem Ville-Marie sur le sentiment de sécurité des résidents de l'arrondissement Ville-Marie est représentatif de sa population dans la mesure où tous les ménages dont le numéro de téléphone était répertorié dans l'annuaire téléphonique faisait partie de la liste de base (N = 13 180). Ainsi, tous les citoyens de 16 ans et plus faisant partie de ces ménages avaient une chance de faire partie de l'échantillon. Une liste aléatoire des résidences a été établie à l'aide des codes postaux de l'arrondissement. Un total de 421 sondages a ainsi été obtenu, dans les trois secteurs électoraux de l'arrondissement, soit Saint-Jacques, Sainte-Marie et Peter Mc Gill.

La collecte des données s'est effectuée sur une période de 27 jours, du 23 avril au 19 mai 2005. Les appels ont été réalisés entre 10h et 18h du lundi au vendredi, à l'exception de la première journée qui a eu lieu un samedi. Dans de nombreux cas, les citoyens acceptaient qu'on les rappelle ultérieurement. Il était alors convenu, si possible, d'un rendez-vous téléphonique à un moment qui leur était propice. Le sondage a été construit pour être d'une durée moyenne de 20 minutes. Sur les 410 sondages dont la durée est connue, le temps médian d'un appel se situe à 22 minutes. L'écart-type, qui est de plus de 7 minutes montre également une certaine disparité au niveau de la durée des appels. Le plus court a été de 12 minutes et le plus long a atteint une heure et quart.

Un nombre fixe de sondages avait été déterminé pour chacun des territoires électoraux. Sur le nombre total de sondages souhaités (400), nous désirions en obtenir 150 pour le secteur Peter Mc Gill, 125 dans Saint-Jacques et 125 dans Sainte-Marie. Le nombre de sondages réalisés a légèrement dépassé le nombre prévu initialement. Nous avons obtenu 151 répondants dans Peter Mc Gill (35,9%), 128 dans Saint-Jacques (30,4%) et 142 (33,7%) dans Sainte-Marie, pour un échantillon total de 421 résidents.

## **Méthode d'analyse**

La structure de notre échantillon permet une analyse en deux temps. Le premier consiste à effectuer d'abord un portrait de l'ensemble des répondants de l'arrondissement (tous secteurs électoraux confondus). Il s'agit ici d'effectuer une analyse univariée, variable par variable, des résultats obtenus. Le second est de mettre en relief, au sein de cette globalité, les tendances distinctives de chaque secteur électoral (Peter Mc Gill, Saint-Jacques, et Sainte-Marie) afin d'identifier, le cas échéant, leurs dynamiques propres. Les analyses bivariées seront alors utilisées afin d'identifier des différences statistiquement significatives ou non entre secteurs.

## I- Profil des répondants

### - Langue :

Les répondants ont majoritairement répondu au sondage en langue française (79,6%, N=335). Seulement 20,4% ont répondu en anglais (N=86). Dans le secteur Peter Mc Gill, il y a cependant plus de la moitié des répondants qui ont répondu en anglais (51,7%). Dans les secteurs Saint-Jacques et Sainte-Marie, la proportion de répondants anglophones est en revanche infime, respectivement 3,1% (N=4) et 2,8% (N=4)<sup>91</sup>. Le Khi-deux confirme une relation statistiquement significative (P=,000). Le V de Cramer indique une relation forte entre la langue du répondant et les secteurs d'habitation. Il existe, autrement dit, une très large proportion d'anglophones dans le secteur Peter Mc Gill comparativement aux secteurs de St Jacques et de Sainte-Marie.

(N= 421) <sup>92</sup>	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	141,260	2	,000
V de Cramer	,579		

### - Sexe :

Dans l'ensemble de l'échantillon, 55,6% des répondants sont des femmes (N=234) et 44,4% sont des hommes (N=187). Il n'y a pas de relation statistiquement significative entre le sexe du répondant et le secteur dans lequel il réside (P=,345; N=421).

### - Age :

La catégorie modale de l'âge de tous les répondants est de 31 à 50 ans. Cette catégorie représente 29,5% des répondants (N=124). On retrouve cependant un nombre quasi-

<sup>91</sup> Ces données correspondent bien au profil socio-économique de l'arrondissement Ville-Marie (2005). En effet, 32,4% des résidents de Peter Mc Gill sont de langue maternelle anglaise.

<sup>92</sup> N indique le nombre d'observations valides.

semblable de citoyens âgés de 21 à 30 ans (28,3%). En observant, secteur par secteur, on remarque que pour ceux de Saint-Jacques et Sainte-Marie, la catégorie modale de l'âge est, en réalité, celle de 21 à 30 ans (35,2 et 36,6%). Puis, vient celle des personnes âgées de 31 à 50 ans (respectivement 32% et 36,6%). En revanche, dans le secteur Mc Gill, la catégorie de 51 à 65 ans, obtient la plus grande proportion de répondants avec 31,8% et est suivie par celle des plus de 65 ans (25,8%). En résumé, les secteurs de Saint-Jacques et Sainte-Marie ont, à travers notre échantillon, une population de 70,3 et 76 % en deçà de 51 ans alors que 57,6% de la population de Peter Mc Gill est âgée de plus de 51 ans (v/s 29,7% des répondants de Saint-Jacques et 23,9% de Sainte-Marie). Il existe une relation statistiquement significative modérée entre l'âge et le secteur de résidence. D'ouest en est, la population est plus jeune.

(N=418)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	49,577 <sup>93</sup>	8	,000
V de Cramer	,244		

#### - Éducation :

Concernant l'éducation, les répondants ont déclaré qu'ils avaient obtenu un diplôme d'études universitaires dans près de 50% des cas (N=210). Seulement 9% (N=38) n'ont pas complété leurs études secondaires, 14,5% ont obtenu leur diplôme d'études secondaires, enfin 25,2% possèdent un diplôme collégial ou professionnel. C'est dans le secteur Peter Mc Gill que la proportion d'universitaires est la plus importante (63,6%), suivie du secteur Saint-Jacques (48,4%) et Sainte-Marie (36,6%)<sup>94</sup>. Il existe une relation statistiquement

<sup>93</sup> 1 cellule (6,7%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 4,90.

<sup>94</sup> À première vue, il apparaît que ces proportions sont plus élevées que dans la population en générale. En revanche, le récent profil de la population de l'arrondissement montre que ce pourcentage est tout de même assez représentatif. Selon le profil socio-économique de l'arrondissement Ville-Marie, 44% de la population âgée de 20 ans et plus a fait des études universitaires, alors qu'il s'agit de 30% dans l'ensemble de la Ville de Montréal.

significative, faible, entre le niveau de scolarité et le secteur de résidence. De l'ouest vers l'est, le niveau de scolarité tend à baisser.

(N=415)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	29,817	6	,000
V de Cramer	<b>,190</b>		

**- Né ou arrivé au Canada depuis plus de 5 ans.**

La quasi-totalité des personnes sondées ont indiqué qu'elles étaient nées au Canada ou arrivées au pays depuis plus de cinq ans (93,6% de l'arrondissement). Le profil est semblable au sein de chaque secteur. Il n'existe pas de relation statistiquement significative entre le fait d'être né ou arrivé au Canada depuis plus de 5 ans et le secteur de résidence (P=,082; N=419).

**- Appartenance ethnique:**

En termes d'ethnicité, 91% des répondants se décrivent comme des personnes de race blanche. La relation entre le groupe ethnique et le secteur n'est pas significative (P=,461; N=412).

**- Revenu :**

Les données issues du sondage indiquent que 16,9% des ménages de l'arrondissement ont un revenu se situant entre 0\$ et 15 000 \$, 17,3% de plus de 15 000\$ à 30 000\$, près de 15% de plus de 30 000 à 45 000\$, 10,7% de plus de 45 000 à 60 000\$, et finalement 20,7% des ménages ont un revenu de plus de 60 000 \$. Notons que pour cette question, 82 personnes se sont abstenues de répondre (environ 20% de l'ensemble des répondants). Dans le secteur Peter Mc Gill, le revenu des ménages est le plus élevé ; 41,7% des ménages de ce secteur possèdent un revenu annuel supérieur à 45 000\$. Cette proportion diminue à 32,1% dans le secteur Saint-Jacques et à moins de 20% dans Sainte-Marie. On note que la classe modale de Peter Mc Gill (31,1%) est de plus de 60 000\$ alors que celle de Saint-Jacques est 15000

à 30000\$ (22,7%) et celle de Sainte-Marie est 0 à 15000\$ (26,1%). Le nombre de personnes qui « ne savent pas ou ne veulent pas répondre » est plus important là où le revenu est plus élevé : 26,5% pour Peter Mc Gill, 17,2% pour Saint-Jacques et 14,1% pour Sainte-Marie. Il existe une relation statistiquement significative, modérée, entre le revenu annuel du ménage et le secteur de résidence. D'ouest en est, les revenus sont plus faibles.

(N= 339)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	37,886	8	,000
V de Cramer	,236		

**- Taille des ménages :**

Nous constatons qu'il y a en moyenne de 2,2 personnes dans les ménages des individus sondés. Un nombre important de personnes vivent seules (30,6%) ou à deux (37,5%). Seulement 16 ménages sont composés de 5 personnes ou plus. Il n'existe pas de relation statistiquement significative entre le nombre de personnes dans le ménage et le secteur de résidence (P=,343; N=413).

Le tableau I résume les caractéristiques des répondants selon leur secteur de résidence et pour l'ensemble de l'arrondissement Ville-Marie.

**Tableau I (annexe 1) : Caractéristiques des répondants selon le secteur électoral et l'arrondissement.**

Caractéristiques des répondants		Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Langue du répondant</b>	Français	73	48,3	124	96,9	138	97,2	335	79,6
	Anglais	78	51,7	4	3,1	4	2,8	86	20,4
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Sexe du répondant</b>	Homme	60	39,7	61	47,7	66	46,5	187	44,4
	Femme	91	60,3	67	52,3	76	53,5	234	55,6
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Âge</b>	Entre 16 et 20 ans	4	2,6	4	3,1	8	5,6	16	3,8
	De 21 à 30 ans	22	14,6	45	35,2	52	36,6	119	28,3
	De 31 à 50 ans	35	23,2	41	32	48	33,8	124	29,5
	De 51 à 65 ans	48	31,8	24	18,8	25	17,6	97	23
	De 65 ans et plus	39	25,8	14	10,9	9	6,3	62	14,7
	Ne sais pas / NVPR	3	2	-	-	-	-	3	0,7
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Éducation</b>	Étude sec. non complétées	4	2,6	11	8,6	23	16,2	38	9
	Études secondaires	17	11,3	19	14,8	25	17,6	61	14,5
	Collégial ou professionnel	31	20,5	35	27,3	40	28,2	106	25,2
	Universitaire	96	63,6	62	48,4	52	36,6	210	49,9
	Ne sais pas	3	2	1	0,8	2	1,4	6	1,4
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Né ou arrivé au Canada depuis plus de 5 ans</b>	Non	14	9,3	6	4,7	5	3,5	25	5,9
	Oui	135	89,4	122	95,3	137	96,5	394	93,6
	Ne sais pas / NVPR	2	1,3	-	-	-	-	2	0,5
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100

\* la catégorie « autres » regroupe les catégories : noir, oriental ou sud-asiatique, latino-américain, arabe et autres.

Tableau I : SUITE

		Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Appartenance</b>	Blanc	135	89,4	116	90,6	132	93	383	91
	Autres*	14	9,3	8	6,3	7	4,9	29	6,9
	Ne sais pas / NVPR	2	1,3	4	3,1	3	2,1	9	2,1
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Revenu</b>	0\$ à 15 000\$	16	10,6	18	14,1	37	26,1	71	16,9
	Plus de 15 000\$ à 30 000\$	14	9,3	29	22,7	30	21,1	73	17,3
	Plus de 30 000\$ à 45 000\$	18	11,9	18	14,1	27	19	63	15
	Plus de 45 000\$ à 60 000\$	16	10,6	18	14,1	11	7,7	45	10,7
	60 000\$ et plus	47	31,1	23	18	17	12	87	20,7
	Ne sais pas / NVPR	40	26,5	22	17,2	20	14,1	82	19,5
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
	<b>Taille des ménages</b>	1 personne	48	31,8	44	34,4	37	26,1	129
2 personnes		63	41,7	42	32,8	53	37,3	158	37,5
3 personnes		17	11,3	26	20,3	30	21,1	73	17,3
4 personnes		11	7,3	11	8,6	15	10,6	37	8,8
5 personnes		2	1,3	2	1,6	6	4,2	10	2,4
6 personnes		2	1,3	1	0,8	1	0,7	4	1
7 personnes		1	0,7	1	0,8	-	-	2	0,5
Ne sais pas / NVPR		7	4,6	1	0,8	-	-	8	1,9
Total		151	100	128	100	142	100	421	100

Afin de parfaire la résolution du profil de notre échantillon de résidents, il est intéressant de mettre en relations les différentes variables et de voir si certaines sont associées entre elles.

La variable du sexe est associée à l'âge de la personne, elle est faible ( $V$  Cramer=,191\*\* ; N=418). La proportion de femmes est environ trois fois plus élevée dans la catégorie des personnes âgées de plus de 65 ans (46 femmes contre 16 hommes) alors qu'elle n'est que légèrement supérieure dans les autres tranches d'âges (reflétant le léger surnombre au sein de l'échantillon au nombre total valide de 418 : 232 femmes contre 186 hommes). Seule la catégorie de 31 à 50 ans, voit une supériorité numérique remportée par les hommes (67 individus) sur les femmes (57).

Le sexe est également associé au revenu annuel ( $VC$ =,178\* ; N=339). En dessous de 45 000\$, les hommes sont en minorité au regard du nombre de femmes qui déclarent de tels revenus. Au dessus, les hommes sont plus nombreux que les femmes, d'autant que le revenu déclaré augmente (à 60 000\$).

La variable de l'éducation est associée à celle de l'âge et celle du revenu ; les relations sont faibles (respectivement,  $VC$ =,195\*\* ; N=412 et  $VC$ =,182\*\* ; N=336). De 21 à 65 ans, il y a plus de diplômés universitaires que de personnes qui ne le sont pas. En dessous de 21 ans, en raison d'un trop jeune âge, c'est l'inverse, comme au dessus de 65 ans, pour la raison probable qu'à l'époque, le niveau général de scolarité était moins élevé. Le niveau d'éducation est significativement associé au revenu. De manière attendue, plus les personnes ont un niveau de scolarité élevé, plus elles sont nombreuses à gagner des revenus importants. A titre illustratif, dans la catégorie des 60 000\$ et plus : 61 individus sont diplômés universitaires (sur 181), 17 ont un diplôme collégial ou professionnel (sur 84) ; 5 (sur 47) un diplôme d'études secondaires ; 3 (sur 24) ont effectués des études secondaires non complétées.

Le revenu est, en plus d'être associé au sexe et au niveau de scolarité, significativement relié à l'âge et à la taille des ménages. Ces relations demeurent faibles (respectivement,

VC=,163\*\* ; N=339 et VC=,166\*\* ; N=333). Les personnes âgées de 31 à 65 ans sont celles qui ont la plus forte propension à gagner un revenu annuel de plus de 60 000\$<sup>95</sup>.

Pour les ménages constitués d'une personne, 30 des 101 répondants appartenant à cette catégorie) déclarent moins de 15 000 dollars alors qu'ils sont trois fois moins nombreux à déclarer 60 000 dollars et plus. A deux personnes, c'est l'inverse : ils sont trois fois plus nombreux dans la catégorie de plus de 60 000 dollars que dans celle de moins de 15000 dollars. A trois personnes, il y a quasiment la même proportion, un tiers environ, d'individus qui déclarent moins de 15 000 dollars que de personnes qui indiquent un revenu de plus de 60 000. Pour les ménages composées de 4 personnes et plus, un tiers possède un revenu annuel supérieur à 60 000 dollars alors qu'un sixième s'inscrit dans la catégorie des moins de 15 000 dollars. Il apparaît alors qu'un ménage composé de trois personnes, au regard du nombre de personnes qui le constitue est la catégorie qui semble être, plus souvent que les autres, dans une situation économiquement fragile.

La langue utilisée par le répondant est associée statistiquement à l'âge (VC=,184 ; N=418), au fait d'être arrivé ou né au Canada depuis plus de 5 ans (Phi=,149 ; N=419) et à son appartenance ethnique (Phi=,120 ; 412). Les relations sont faibles. Il est ainsi observé qu'entre 16 et 50 ans, la proportion d'anglophones est aux alentours de 20%, elle monte à 31% entre 51 et 65 ans et à 55% pour les personnes âgées de plus de 65 ans, confirmant la population du secteur Peter Mc Gill comme significativement plus âgée que dans les secteurs de l'est. Sur 25 répondants qui ne sont pas nés ou arrivés au Canada depuis plus de 5 ans, 11 sont anglophones (44%) contre 14 qui sont francophones. Les anglophones ne représentent qu'environ 19% dans la catégorie des personnes qui ont répondu par la positive au fait d'être né ou arrivé au Canada depuis plus de 5 ans. La population

---

<sup>95</sup> Entre 16 et 20 ans (N=12) ; la moitié des répondants déclarent gagner moins de 15 000\$. Dans la catégorie de 60 000 dollars et plus (N=87), il n'y en a qu'un seul répondant dans cette tranche d'âge. 14,4% des répondants de 21 et 30 ans, 28,8% des 31 à 50 ans, 43% des 51 à 65 ans et 21% des répondants de 65 ans et plus, composent cette catégorie fiscale.

anglophone ne représente que 19% dans le groupe ethnique « blanc » alors qu'elle représente environ 38% au sein de la faible proportion (29 individus sur un nombre total de 412) de personnes qui se sont rattachées à la catégorie « autres ».

L'appartenance ethnique est statiquement associée au fait d'être né ou arrivé au Canada depuis plus de 5 ans. La relation est modérée ( $\Phi=,288$  ;  $N=410$ ). En effet, au regard du faible nombre de personnes appartenant au groupe « autres » (25 personnes sur un échantillon de 410), une plus forte proportion de personnes (9/25) que dans le groupe « blanc » (16/365 répondants), ne sont pas nées au Canada ou arrivées au Canada depuis plus de 5 ans.

## II- Conditions d'habitation :

### - Mode d'occupation du logement :

En ce qui à trait au mode d'occupation des logements, les répondants sont majoritairement locataires (67,7%). Les autres sont pratiquement tous propriétaires (30,2%). Un très faible nombre de personnes louent des chambres (chambreur) (1,9%). Dans le secteur Mc Gill, une courte majorité de 54,3% des répondants sont locataires, ils sont 71,9% dans le secteur Saint-Jacques et 78,2% dans le secteur Sainte-Marie. Il existe une relation statistiquement significative entre le fait d'être propriétaire, locataire ou chambreur et le secteur de résidence. Cette relation est modérée. D'ouest en est, il y a une proportion moins importante de propriétaires que de locataires.

(N=420)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	23,215 <sup>96</sup>	4	,000
Coefficient de contingence	,229		

### - Présence d'un concierge :

Dans un premier temps, nous désirions savoir s'il y avait un concierge dans le lieu d'habitation de nos répondants. Le concierge est susceptible d'exercer une présence et une surveillance informelle du lieu d'habitation. Sa présence (ou son absence) pouvait ainsi avoir un effet sur le sentiment de sécurité des résidents d'un immeuble. Dans l'ensemble, un peu moins d'un résident sur cinq a précisé qu'il y avait un concierge dans le lieu d'habitation. Ce pourcentage est néanmoins grandement influencé à la hausse par les répondants du secteur Peter Mc Gill, où légèrement plus de 40% des répondants peuvent compter sur la présence d'un concierge. Plus de 90% des répondants ont répondu par la négative dans Saint-Jacques et Sainte-Marie. Il est à noter qu'il existe dans le secteur Peter Mc Gill de nombreuses grandes tours d'habitation qui sont plus rares dans les secteurs de

<sup>96</sup> 3 cellules (33,3%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 2,44.

Saint-Jacques et de Sainte Marie. La relation est statistiquement significative, et forte, entre la présence d'un concierge dans l'immeuble d'habitation et le secteur.

(N=418)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	71,861	2	,000
V de Cramer	,415		

**- Satisfaction par rapport à leurs attentes face aux gestionnaires de l'immeuble :**

Nous avons demandé aux répondants si les gestionnaires de l'immeuble, tels que le propriétaire ou une assemblée de locataires, étaient attentifs ou non à leur attentes. Notons que pour un certain nombre de répondants, il n'y avait pas de gestionnaires d'immeuble, donc cette question ne s'appliquait pas dans un bon nombre de cas. Parmi les autres, plus de 50% des répondants se disent satisfaits ou très satisfaits de leur situation avec les gestionnaires de l'immeuble. La proportion réunie des catégories « pas du tout attentives » et « peu attentives » est de 10% pour le secteur Peter Mc Gill, augmentant à 21,9% pour celui de Saint-Jacques et 23,2% pour celui de Sainte-Marie. La relation n'est pas significative si l'on effectue une discrimination par secteur ( $P=,088$ ;  $N= 304$ ).

**- Mobilité résidentielle :**

Pour mesurer un indicateur de mobilité résidentielle, nous avons demandé aux répondants s'ils avaient ou non l'intention de déménager de leur logement dans les six prochains mois. Une large proportion de 81,7% des répondants de l'ensemble de l'arrondissement indique une intention de ne pas déménager (confirmant le caractère plutôt stable des résidents dans leur logement et leur quartier). La proportion des personnes désireuses de déménager est cependant de 8,6% dans Peter Mc Gill, et augmente à 15,5% dans Sainte-Marie et à 20,3% dans Saint-jacques (ayant peut-être une population de résidents plus étudiante). Une relation faible entre l'intention de déménager et le secteur de résidence est significative.

(N=405)	Valeur	ddl	Signification
-----			
Khi-deux de Pearson	8,758	2	,013
V de Cramer	,147		

Nous avons également demandé aux répondants le temps depuis lequel ils habitent leur logement et leur quartier. Pour l'ensemble des secteurs, la durée médiane de vie dans le logement est de 5 ans (durée médiane = 60 mois; N= 421). La durée de résidence dans le quartier est plus longue encore (médiane = 7 ans; N=415). Les deux distributions (pour le logement et pour le quartier) sont nettement asymétriques positives. Il y a ainsi une fréquence plus élevée de personnes qui sont là depuis moins de 60 mois (alors que la moyenne concernant la durée dans le même logement est de plus de 108 mois). La plupart des observations se situant ainsi à gauche de la moyenne signifie que, parallèlement, un nombre réduit d'individus l'influencent grandement en résidant dans leur logement et dans leur quartier depuis très longtemps. Les durées d'habitation dans le logement ( $P=,000$ ;  $N=421$ )<sup>97</sup> et dans le quartier ( $P= ,000$ ;  $N=418$ ) sont statistiquement associées au secteur de résidence. Au premier rang, Peter Mc Gill obtient une durée moyenne d'habitation dans le logement de 143,89 mois contre 107,56 dans le secteur Saint-Jacques et 72,09 dans celui de Sainte-Marie). La durée d'habitation dans le quartier, discriminante par secteur, demeure faible (éta carré ,027)<sup>98</sup>. D'ouest vers l'est, ces durées diminuent.

<sup>97</sup> Test de Levene significatif/ test non paramétrique de Kruskal-Wallis significatif (,000)

<sup>98</sup> Test de Levene non significatif (,180)

Tableau II (annexe 1) : Conditions d'habitation pour chacun des secteurs électoraux et pour l'ensemble de l'arrondissement.

Conditions d'habitation des répondants		Peter Gill	Mc	Saint-Jacques	Sainte-Marie	Arrondissement			
		N	%	N	%	N	%		
<b>Êtes vous :</b>	Propriétaire	66	43,7	34	26,6	27	19	127	30,2
	Locataire	82	54,3	92	71,9	111	78,2	285	67,7
	Chambreur	2	1,3	2	1,6	4	2,8	8	1,9
	Ne sais pas	1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Y a-t-il un concierge dans votre lieu d'habitation ?</b>	Non	90	59,6	116	90,6	133	93,7	339	80,5
	Oui	61	40,4	11	8,6	7	4,9	79	18,8
	Ne sais pas	-	-	-	-	1	0,7	1	0,2
	Non-indiqué	-	-	1	0,8	1	0,7	2	0,5
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Diriez-vous que la ou mes personnes qui gèrent votre immeuble (ex. assemblée de locataires, propriétaire) sont, concernant vos attentes :</b>	Pas du tout attentives	6	4	5	3,9	9	6,3	20	4,8
	Peu attentives	9	6	23	18	24	16,9	56	13,3
	Attentives	43	28,5	33	25,8	44	31	120	28,5
	Très attentives	41	27,2	35	27,3	32	22,5	108	25,7
	Ne s'applique pas	32	21,2	16	12,5	16	11,3	64	15,2
	Ne sais pas	19	12,6	7	5,5	11	7,7	37	8,8
	Non-indiqué	1	0,7	9	7	6	4,2	16	3,8
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Avez-vous l'intention de déménager d'ici les 6 prochains mois ?</b>	Non	135	89,4	94	73,4	115	81	344	81,7
	Oui	13	8,6	26	20,3	22	15,5	61	14,5
	Ne sais pas	3	2	3	2,3	3	2,1	9	2,1
	Non-indiqué	-	-	5	3,9	2	1,4	7	1,7
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100

### **III- Le mode de vie au sein du quartier**

Nous avons posé aux répondants une série de questions concernant leur mode de vie au sein du quartier afin de pouvoir apprécier leur exposition potentielle à la criminalité, aux désordres et à l'insécurité. Dans un premier temps, nous leur avons demandé si, durant la journée, ils fréquentaient certains endroits tels que leur quartier à pied, les parcs, les bars et les restaurants, ainsi que s'ils utilisaient le transport en commun. Dans un second temps, les mêmes questions ont été posées en ce qui concerne la fréquentation des mêmes lieux le soir. Les tableaux III et IV présentent les réponses selon les trois secteurs et pour l'ensemble des répondants.

Tableau III (annexe 1) : Fréquentation des répondants durant la journée.

Durant la journée, fréquentez-vous...		Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Les parcs ?</b>	Pas du tout	61	40,4	49	38,3	49	34,5	159	37,8
	Un peu	28	18,5	30	23,4	37	26,1	95	22,6
	Moyennement	28	18,5	27	21,1	24	16,9	79	18,8
	Souvent	30	19,9	22	17,2	31	21,8	83	19,7
	Ne sais pas	4	2,6	-	-	1	0,7	5	1,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Le métro ?</b>	Pas du tout	46	30,5	37	28,9	31	21,8	114	27,1
	Un peu	31	20,5	27	21,1	28	19,7	86	20,4
	Moyennement	33	21,9	20	15,6	24	16,9	77	18,3
	Souvent	41	27,2	44	34,4	59	41,5	144	34,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
	<b>L'autobus ?</b>	Pas du tout	59	39,1	59	46,1	38	26,8	156
Un peu		23	15,2	32	25	31	21,8	86	20,4
Moyennement		28	18,5	16	12,5	29	20,4	73	17,3
Souvent		41	27,2	21	16,4	44	31	106	25,2
Total		151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Les bars ?</b>		Pas du tout	117	77,5	107	83,6	113	79,6	337
	Un peu	10	6,6	12	9,4	11	7,7	33	7,8
	Moyennement	16	10,6	7	5,5	10	7	33	7,8
	Souvent	8	5,3	2	1,6	7	4,9	17	4
	Ne sais pas	-	-	-	-	1	0,7	1	0,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Les restaurants ?</b>	Pas du tout	17	11,3	32	25	50	35,2	99	23,5
	Un peu	28	18,5	42	32,8	44	31	114	27,1
	Moyennement	69	45,7	40	31,3	36	25,4	145	34,4
	Souvent	37	24,5	13	10,2	12	8,5	62	14,7
	Non-indiqué	-	-	1	0,8	-	-	1	0,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Votre quartier à pied ?</b>	Pas du tout	2	1,3	8	6,3	6	4,2	16	3,8
	Un peu	9	6	8	6,3	15	10,6	32	7,6
	Moyennement	23	15,2	15	11,7	17	12	55	13,1
	Souvent	115	76,2	97	75,8	104	73,2	316	75,1
	Ne sais pas	1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
	Non-indiqué	1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100

**- La journée, les parcs :**

De manière générale, durant la journée, près de 20% des répondants fréquentent « souvent » les parcs et près de 19% « moyennement ». Cependant, la majorité relative des résidents de chacun des secteurs ont affirmé qu'ils ne fréquentaient « pas du tout les parcs » (environ 40% dans Peter Mc Gill (40,4%) et dans Saint-Jacques (38,3%), et légèrement moins dans Sainte-Marie (34,5%). La relation entre secteur et la fréquentation des parcs durant la journée n'est pas statistiquement significative ( $P=,690$  ;  $N=416$ ).

**- La journée, le métro :**

Dans l'arrondissement, 34,2% des répondants utilisent « souvent le métro », catégorie modale. Si ceux qui l'utilisent « moyennement » et « souvent » représentent 52,5%, ceux qui ne l'utilisent « pas du tout » et « peu » sont 47,5%. Le score au sein de l'arrondissement, de la catégorie « souvent » est influencée par celui de 41,5% du secteur Sainte-Marie (et dans une moindre mesure par celui de Saint-Jacques (34,4%) proche du pourcentage de l'arrondissement) alors que dans Peter Mc Gill, la catégorie « pas du tout » est plus fréquente (30,5%) que celle de « souvent » (27,2%). La relation n'est pourtant pas statistiquement significative ( $P=,208$  ;  $N=421$ ).

**- La journée, les autobus :**

Dans l'ensemble de l'arrondissement, moins de la moitié des répondants utilisent « moyennement » ou « souvent » l'autobus (42,5%). La catégorie modale est « pas du tout » avec 37,1%. Elle l'est ainsi pour les secteurs Peter Mc Gill (39,1%) et Saint-Jacques (46,1%), en revanche, dans le secteur Sainte-Marie, la catégorie la plus fréquente est « souvent » (31%) devant celle de « pas du tout » (26,8%). La relation est significative, et faible, entre la fréquentation des autobus durant la journée et le secteur de résidence. Les résidents de Sainte-Marie fréquentent davantage les services d'autobus que ceux de Peter Mc Gill et enfin que ceux de Saint-Jacques.

(N=421)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	19,173	6	,004
V de Cramer	<b>,151</b>		

**- La journée, les bars :**

Les bars de l'arrondissement sont bien peu fréquentés au cours de la journée. Environ quatre personnes sur cinq ne les fréquentent jamais durant cette période, quelque soit le secteur. La relation n'est pas statistiquement significative ( $P=,391$  ;  $N=420$ ).

**- La journée, les restaurants :**

En ce qui concerne les restaurants, c'est dans le secteur Peter Mc Gill qu'ils sont le plus fréquentés durant la journée. En effet, plus de 70% des répondants de ce secteur y viennent moyennement ou souvent. La fréquentation des restaurants diminue graduellement lorsque l'on se déplace vers l'est. Dans Saint-Jacques, le quart des répondants de Saint-Jacques n'y sont jamais, mais 64,1% les fréquentent un peu ou moyennement. Dans Sainte-Marie, 35% des répondants ne les fréquentent pas du tout, 31% peu, et 25,4% moyennement. La relation est statistiquement significative.

(N=420)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	49,104	6	,000
V de Cramer	<b>,242</b>		

**- La journée, votre quartier à pied :**

Finalement, nous avons voulu connaître la fréquentation du quartier à pied par les répondants lorsqu'il fait jour. Les résultats montrent que ces trois secteurs le sont extrêmement par leurs résidents durant la journée. Environ 75% des répondants de chaque secteur ont ainsi déclaré qu'ils y sont souvent. La relation entre la fréquentation du quartier

à pied lors de la journée et le secteur n'est pas statistiquement significative (P=,242 ; N=419). XXVI

Toujours en ce qui concerne le mode de vie des répondants au sein du quartier, la même série de questions leur a été posée concernant leurs fréquentations de soir.

Tableau IV (annexe 1) : Fréquentation des répondants le soir.

Le soir, fréquentez-vous...		Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Les parcs ?</b>	Pas du tout	102	67,5	92	71,9	95	66,9	289	68,6
	Un peu	24	15,9	20	15,6	25	17,6	69	16,4
	Moyennement	14	9,3	10	7,8	13	9,2	37	8,8
	Souvent	7	4,6	6	4,7	8	5,6	21	5
	Ne sais pas	4	2,6	-	-	1	0,7	5	1,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Le métro ?</b>	Pas du tout	69	45,7	53	41,4	51	35,9	173	41,1
	Un peu	31	20,5	30	23,4	34	23,9	95	22,6
	Moyennement	28	18,5	16	12,5	24	16,9	68	16,2
	Souvent	22	14,6	29	22,7	33	23,2	84	20
	Ne sais pas	1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>L'autobus ?</b>	Pas du tout	81	53,6	81	63,3	62	43,7	224	53,2
	Un peu	25	16,6	19	14,8	27	19	71	16,9
	Moyennement	25	16,6	13	10,2	27	19	65	15,4
	Souvent	20	13,2	15	11,7	26	18,3	61	14,5
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
	<b>Les bars ?</b>	Pas du tout	98	64,9	65	50,8	94	66,2	257
Un peu		12	7,9	25	19,5	21	14,8	58	13,8
Moyennement		27	17,9	26	20,3	12	8,5	65	15,4
Souvent		11	7,3	12	9,4	14	9,9	37	8,8
Ne sais pas		2	1,3	-	-	1	0,7	3	0,7
Non-indiqué		1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
Total		151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Les restaurants ?</b>	Pas du tout	20	13,2	29	22,7	44	31	93	22,1
	Un peu	32	21,2	36	28,1	52	36,6	120	28,5
	Moyennement	61	40,4	41	32	27	19	129	30,6
	Souvent	38	25,2	22	17,2	19	13,4	79	18,8
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
	<b>Votre quartier à pied ?</b>	Pas du tout	23	15,2	15	11,7	23	16,2	61
Un peu		25	16,6	30	23,4	29	20,4	84	20
Moyennement		34	22,5	24	18,8	27	19	85	20,2
Souvent		68	45	59	46,1	63	44,4	190	45,1
Ne sais pas		1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
Total		151	100	128	100	142	100	421	100

**- Le soir, les parcs :**

La fréquentation des parcs par les citoyens de l'arrondissement Ville-Marie diminue considérablement le soir. La catégorie « pas du tout » double quasiment (de 37,8% le jour à 68,6% le soir) tandis que avec la tombée de la nuit, la catégorie « souvent » perd environ 75% de ses répondants (de 19,7% le jour à 5% le soir). La relation n'est pas significative au regard des secteurs de résidence ( $P=,992$  ;  $N=416$ ).

**- Le soir, les transports en commun :**

La fréquentation du système de transport en commun diminue également le soir, mais de manière beaucoup moins marquée que celle des parcs. La différence de fréquentation des installations de transports publics entre le jour et le soir représente une diminution de 42% des utilisateurs fréquents. Seulement 13,9% des répondants de Peter Mc Gill utilisent souvent les transports en commun (métro et autobus), contre 17,2% dans Saint-Jacques et 20,8% dans Sainte-Marie, pour un total d'environ 17% des répondants dans l'ensemble de l'arrondissement. Il n'existe pas de relation statistiquement significative entre les secteurs et l'utilisation des transports en commun (métros :  $P=,301$  ;  $N=420$ / Autobus :  $P=,075$  ;  $N=421$ ).

**- Le soir, les bars :**

61% des répondants de l'arrondissement ne fréquentent pas du tout les bars le soir (contre 80% le jour). Il y a une augmentation de la fréquentation des bars le soir dans l'ensemble de l'arrondissement. La relation entre celle-ci et le secteur de résidence est significative. Elle est faible indiquant une fréquentation légèrement supérieure dans les quartiers de l'ouest.

(N=417)	Valeur	ddl	Signification
-----			
Khi-deux de Pearson	17,711	6	,007
V de Cramer	<b>,146</b>		

**- Le soir, les restaurants :**

Dans l'ensemble, la proportion de citoyens fréquentant (moyennement et souvent) les restaurants est identique de jour et de soir (49,2% le jour, 49,4% le soir).

Dans Peter Mc Gill les restaurants sont, le soir (comme le jour) plus fréquentés par les répondants que dans les autres secteurs (65,6% des répondants les fréquentent « souvent » ou « moyennement », contre 49,2% dans Saint-Jacques et 32,4 pour Sainte-Marie). La relation est statistiquement significative, et reste faible.

(N=421)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	33,270	6	,000
V de Cramer	,199		

**- Le soir, votre quartier à pied :**

En ce qui concerne la fréquentation de soir du quartier à pied par les répondants, 45,1% de l'ensemble des répondants ont déclaré le faire souvent. Relativement constante d'un secteur à l'autre (la relation n'est pas statistiquement significative  $P=,762$  ;  $N=420$ ), cette proportion est cependant de 30% inférieure à la situation durant le jour (75,1% de jour contre 45,1% de nuit).

## IV- Qualité de l'environnement physique

Quatre questions visaient à connaître davantage l'appréciation des répondants sur la qualité de leur environnement physique. Nous désirions savoir comment les citoyens de l'arrondissement perçoivent leur quartier par rapport au bruit environnant, à l'accessibilité des services, à l'éclairage et à la propreté. Perceptions susceptibles de modifier, réduire ou amplifier, celles portant sur le sentiment d'insécurité ou de sécurité. Les résultats sont présentés aux tableaux V, VI, VII et VIII.

### - Le bruit environnant :

Tableau V (annexe 1) : Comment jugez-vous votre quartier par rapport au bruit environnant en général ?

Comment jugez-vous votre quartier par rapport au bruit environnant :	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Pas du tout bruyant	16	10,6	10	7,8	17	12	43	10,2
Peu bruyant	60	39,7	49	38,3	61	43	170	40,4
Bruyant	42	27,8	48	37,5	38	26,8	128	30,4
Très bruyant	32	21,2	21	16,4	26	18,3	79	18,8
Ne sais pas	1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
Total	151	100	128	100	142	100	421	100

En premier lieu, nous constatons que les réponses des citoyens de l'arrondissement Ville-Marie face au bruit environnant sont divisées. En effet, 50,6% des répondants considèrent leur quartier peu ou pas du tout bruyant, tandis que 49,2% le considèrent soit bruyant ou très bruyant. Plus qu'une différence d'appréciation entre individus, il semble, plus simplement que la notion de quartier est d'une part à géométrie variable et d'autre part que l'axe de son rayon se situe au logement de l'individu. Il y a au sein des secteurs et au sein de l'arrondissement, des endroits plus ou moins bruyants. Lorsque nous comparons les trois

secteurs de l'arrondissement, il n'y a pas de relation statistiquement significative (P=,432 ; N= 420).

**- L'accessibilité des services :**

Tableau VI (annexe 1) : Comment jugez-vous l'accessibilité des services dans votre quartier comme par exemple les services postaux, commerces, parcs, piscines, bibliothèques, garderies, etc. ?

Comment jugez-vous l'accessibilité des services :	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Pas du tout satisfaisants	4	2,6	3	2,3	2	1,4	9	2,1
Peu satisfaisants	14	9,3	9	7	17	12	40	9,5
Satisfaisants	73	48,3	66	51,6	71	50	210	49,9
Très satisfaisants	53	35,1	47	36,7	45	31,7	145	34,4
Ne sais pas	7	4,6	3	2,3	7	4,9	17	4
Total	151	100	128	100	142	100	421	100

Le tableau VI indique que les répondants des trois secteurs électoraux sont généralement satisfaits des services offerts dans l'arrondissement. De manière générale, près de 85% des résidents interrogés trouvent que les services sont soit satisfaisants, soit très satisfaisants. Ces perceptions varient peu d'un secteur à l'autre, la relation n'est pas significative (P=,819 ; N=404).

## - L'éclairage dans le quartier :

Tableau VII (annexe 1) : Comment jugez-vous l'éclairage dans votre quartier ?

Comment jugez-vous l'éclairage dans votre quartier...		Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Des trottoirs ?</b>	Pas du tout satisfaisant	2	1,3	7	5,5	4	2,8	13	3,1
	Peu satisfaisant	28	18,5	21	16,4	25	17,6	74	17,6
	Satisfaisant	82	54,3	75	58,6	83	58,5	240	57
	Très satisfaisant	36	23,8	23	18	28	19,7	87	20,7
	Ne sais pas	3	2	2	1,6	2	1,4	7	1,7
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Des ruelles ?</b>	Pas du tout satisfaisant	20	13,2	17	13,3	26	18,3	63	15
	Peu satisfaisant	31	20,5	40	31,3	40	28,2	111	26,4
	Satisfaisant	29	19,2	24	18,8	34	23,9	87	20,7
	Très satisfaisant	11	7,3	5	3,9	11	7,7	27	6,4
	Ne sais pas	60	39,7	42	32,8	31	21,8	133	31,6
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Des parcs ?</b>	Pas du tout satisfaisant	11	7,3	12	9,4	7	4,9	30	7,1
	Peu satisfaisant	28	18,5	32	25	28	19,7	88	20,9
	Satisfaisant	37	24,5	43	33,6	44	31	124	29,5
	Très satisfaisant	4	2,6	7	5,5	16	11,3	27	6,4
	Ne sais pas	70	46,4	34	26,6	47	33,1	151	35,9
	Non-indiqué	1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
Total	151	100	128	100	142	100	421	100	
<b>Des arrêts d'autobus ?</b>	Pas du tout satisfaisant	6	4	3	2,3	5	3,5	14	3,3
	Peu satisfaisant	15	9,9	18	14,1	26	18,3	59	14
	Satisfaisant	61	40,4	49	38,3	64	45,1	174	41,3
	Très satisfaisant	14	9,3	8	6,3	15	10,6	37	8,8
	Ne sais pas	55	36,4	50	39,1	32	22,5	137	32,5
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Des stations de métro ?</b>	Pas du tout satisfaisant	3	2	2	1,6	2	1,4	7	1,7
	Peu satisfaisant	13	8,6	9	7	11	7,7	33	7,8
	Satisfaisant	58	38,4	68	53,1	75	52,8	201	47,7
	Très satisfaisant	26	17,2	26	20,3	31	21,8	83	19,7
	Ne sais pas	47	31,1	23	18	23	16,2	93	22,1
	Non-indiqué	4	2,6	-	-	-	-	4	1
Total	151	100	128	100	142	100	421	100	

Les répondants de l'ensemble du territoire sont relativement satisfaits de l'éclairage des trottoirs. En effet, 77,7% des répondants trouvent que l'éclairage des trottoirs est soit « satisfaisant » (57%) ou « très satisfaisant » (20,7%). En revanche concernant les ruelles, la catégorie modale est « peu satisfaisante », avec un total de 26,4% dans les trois secteurs. Une proportion de citoyens de 39,7% (N=60) a indiqué dans le secteur Peter Mc Gill qu'ils ne savaient pas à quel point l'éclairage des ruelles était satisfaisant ou non contre 32,8% dans le secteur Saint-Jacques et 21,8% dans celui de Sainte-Marie. Au sein du nombre d'observations valides, il n'y a pas de relation statistiquement discriminante entre les secteurs et le jugement porté sur l'éclairage des trottoirs (P=,465; N=414) et des ruelles (P=,607; N=288). Le nombre important de répondants n'ayant pu qualifier l'éclairage des ruelles semble traduire le fait qu'un bon nombre de personnes ne les fréquentent pas, et ce, plus à l'ouest qu'à l'est.

On retrouve sensiblement la même situation lorsque l'on s'attarde à l'éclairage des parcs de l'arrondissement. Les répondants sont encore une fois divisés, puisque 29,5% des répondants se disent satisfaits et 20,9% peu satisfaits. Ici encore, une bonne proportion des répondants n'ont pu juger de l'éclairage des parcs (35,9% ont répondu qu'ils ne savaient pas et ce constat est plus élevé dans Peter Mc Gill, avec 46,4%). Il n'y a pas de relation statistiquement discriminante entre les secteurs de résidence et l'éclairage des parcs (P=,150; N=269).

En ce qui concerne les installations du service de transports en commun, les répondants du sondage se montrent généralement satisfaits de l'éclairage. Spécifiquement au niveau des abris ou des arrêts d'autobus, c'est 40,4% des répondants de Peter Mc Gill, 38,3% de Saint-Jacques et 45,1% de Sainte-Marie qui considèrent l'éclairage satisfaisant, pour une proportion totale des répondants de 41,3%. L'éclairage du métro est jugé davantage satisfaisant que celui des arrêts d'autobus (une plus grande proportion des répondants s'est dite être satisfaite ou très satisfaite). Dans l'ensemble 67,4% des répondants sont soit satisfaits ou très satisfaits de l'éclairage des stations de métro. Pour les arrêts d'autobus, ce pourcentage s'établit à 50,1%. Un bon nombre de répondants ont affirmé qu'ils n'utilisaient

pas les transports en commun, il est alors normal qu'une forte proportion de répondants se soient abstenus de juger de l'éclairage des arrêts d'autobus et des stations de métro (32,5% pour les arrêts d'autobus et 22,1% pour les stations de métro). Ni pour l'éclairage des arrêts d'autobus (P=,761 ; N=284), ni pour celui des stations de métro (P=, 912; N=324), la relation n'est statistiquement significative entre les secteurs.

**- La propreté dans le quartier :**

**Tableau VIII (annexe 1) : Comment jugez-vous la propreté de votre quartier ?**

Comment jugez-vous la propreté dans votre quartier...	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement		
	N	%	N	%	N	%	N	%	
<b>Des trottoirs ?</b>	Pas du tout satisfaisant	38	25,2	34	26,6	42	29,6	114	27,1
	Peu satisfaisant	41	27,2	57	44,5	59	41,5	157	37,3
	Satisfaisant	59	39,1	32	25	38	26,8	129	30,6
	Très satisfaisant	13	8,6	5	3,9	3	2,1	21	5
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Des ruelles ?</b>	Pas du tout satisfaisant	39	25,8	39	30,5	49	34,5	127	30,2
	Peu satisfaisant	31	20,5	40	31,3	47	33,1	118	28
	Satisfaisant	32	21,2	16	12,5	17	12	65	15,4
	Très satisfaisant	6	4	1	0,8	4	2,8	11	2,6
	Ne sais pas	43	28,5	32	25	25	17,6	100	23,8
Total	151	100	128	100	142	100	421	100	
<b>Des parcs ?</b>	Pas du tout satisfaisant	18	11,9	12	9,4	12	8,5	42	10
	Peu satisfaisant	27	17,9	31	24,2	23	16,2	81	19,2
	Satisfaisant	54	35,8	48	37,5	69	48,6	171	40,6
	Très satisfaisant	12	7,9	10	7,8	9	6,3	31	7,4
	Ne sais pas	40	26,5	27	21,1	29	20,4	96	22,8
Total	151	100	128	100	142	100	421	100	
<b>Des arrêts d'autobus ?</b>	Pas du tout satisfaisant	20	13,2	11	8,6	16	11,3	47	11,2
	Peu satisfaisant	32	21,2	26	20,3	36	25,4	94	22,3
	Satisfaisant	51	33,8	40	31,3	62	43,7	153	36,3
	Très satisfaisant	5	3,3	4	3,1	2	1,4	11	2,6
	Ne sais pas	43	28,5	47	36,7	26	18,3	116	27,6
Total	151	100	128	100	142	100	421	100	
<b>Des stations de métro ?</b>	Pas du tout satisfaisant	17	11,3	8	6,3	7	4,9	32	7,6
	Peu satisfaisant	34	22,5	20	15,6	26	18,3	80	19
	Satisfaisant	56	37,1	67	52,3	79	55,6	202	48
	Très satisfaisant	9	6	7	5,5	4	2,8	20	4,8
	Ne sais pas	35	23,2	25	19,5	26	18,3	86	20,4
	Non-indiqué	-	-	1	0,8	-	-	1	0,2
Total	151	100	128	100	142	100	421	100	

La propreté des trottoirs et des ruelles est jugée en général « pas du tout » ou « peu satisfaisant », dans chaque secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement (64,4% concernant les trottoirs ; 58,2% pour les ruelles).

Concernant la propreté des trottoirs, les résidants de Saint-Jacques et de Sainte-Marie sont nettement moins satisfaits que ceux de Peter Mc Gill. Une proportion de près de 40% représente des répondants qui se disent satisfaits dans le secteur Peter Mc Gill, contre 25% et 26,8% seulement dans Saint-Jacques et Sainte-Marie. La propreté des ruelles confirme une satisfaction décroissante secteur par secteur : 46,3% des répondants de Peter Mc Gill, 61,8% de Saint-Jacques et 67,6% de Sainte-Marie sont pas du tout ou peu satisfaits. Le nombre de personnes qui se sont abstenues de répondre à ces deux questions est également décroissant de l'ouest vers l'est. Les relations entre les secteurs de résidence et la propreté des trottoirs et des ruelles sont statistiquement significatives ( $P < ,01$  concernant les trottoirs,  $P < ,05$  concernant les ruelles) et faibles.

TROTTOIRS (N=421)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	19,350	6	,004 ( $P < ,01$ )
V de Cramer	<b>,152</b>		
RUELLES (N=321)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	13,631 <sup>99</sup>	6	,034 ( $P < ,05$ )
V de Cramer	<b>,146</b>		

La catégorie « satisfaisant » est en revanche modale pour chacun des secteurs et pour l'ensemble de l'arrondissement concernant les parcs, les arrêts d'autobus et les stations de métro. Plus de 40% des répondants sont généralement satisfaits de la propreté des parcs. Une proportion importante regroupe des citoyens néanmoins peu satisfaits (19,2% se disent

<sup>99</sup> 3 cellules (25,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 3,29.

peu satisfaits, contre seulement 7,4% qui sont très satisfaits). Il n'existe pas de relation significativement discriminante entre secteurs, concernant la propreté des parcs ( $P=,354$  ;  $N=325$ ).

Concernant les arrêts d'autobus, les répondants se montrent satisfaits dans 36,3% des cas tandis qu'ils décrivent la propreté de ces installations comme pas du tout satisfaisante dans une proportion de seulement 11,2%. C'est au niveau du secteur Sainte-Marie que les résidents ont démontré une plus grande satisfaction (43,7% contre 31,3 dans Saint-Jacques et 33,8 dans Peter Mc Gill). La relation entre les secteurs d'habitation d'une part et la propreté des arrêts d'autobus d'autre part n'est pourtant pas significative ( $P=,752$  ;  $N=305$ ).

La propreté des nombreuses stations de métro de l'arrondissement est jugée satisfaisante (48% des répondants). Cette proportion est toutefois nettement inférieure dans Peter Mc Gill avec 37,1% seulement, par rapport à Saint-Jacques et Sainte-Marie (respectivement 52,3% et 55,6%)<sup>100</sup>. La relation est significative ( $P<,05$ ) et le V de Cramer indique une relation faible.

(N=334)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	13,686	6	,033
V de Cramer	<b>,143</b>		

<sup>100</sup> En matière de propreté comme au niveau de l'éclairage, un nombre important de résidents qui n'utilisent pas le transport en commun ont préféré dire qu'ils ne savaient pas comment étaient la propreté des arrêts d'autobus et des stations de métro (respectivement 27,6% et 20,4% dans l'ensemble du territoire).

## **V- Les incivilités**

Les répondants du sondage ont été questionnés sur les actes d'incivilités dont ils ont pu être témoins ou victimes aux cours des six derniers mois. Les actes d'incivilités ont été regroupés en six catégories générales afin de maximiser la passation du questionnaire. Les questions comportaient toutes une sous-question. Nous leur demandions en premier lieu combien de fois ils avaient été victime ou témoin direct dans leur quartier d'une certaine forme d'incivilité et par la suite, nous voulions savoir quel était le principal sentiment qu'ils avaient ressenti face à ces actes. Le sondage comportait des choix de réponses tant au niveau de la fréquence que du principal sentiment ressenti.

### - Graffitis, vitres cassées et boîtes aux lettres dégradées

La première question concernait la présence de graffitis, de vitres cassées, ou de boîtes aux lettres dégradées. Les résultats sont présentés au tableau IX. Ce tableau indique le nombre de fois où les répondants ont été victime ou témoin direct de ces actes, mais également le principal sentiment ressenti en général face à ces actes.

Tableau IX (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs de la présence de graffitis, de vitres cassées ou de boîtes aux lettres dégradées, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité.

		Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier de la présence de graffitis, de vitres cassées, de boîtes aux lettres dégradées?</b>	Aucune	66	43,7	32	25	41	28,9	139	33
	1 fois	6	4	15	11,7	14	9,9	35	8,3
	2 à 4 fois	24	15,9	26	20,3	35	24,6	85	20,2
	Plus de 4 fois	18	11,9	15	11,7	17	12	50	11,9
	10 fois ou plus	33	21,9	39	30,5	32	22,5	104	24,7
	Ne sais pas	4	2,6	1	0,8	3	2,1	8	1,9
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes?</b>	Un sentiment d'insécurité	9	11,1	13	13,8	14	14,6	36	13,3
	Un certain malaise	18	22,2	16	17	13	13,5	47	17,3
	Un sentiment de désordre	21	25,9	35	37,2	26	27,1	82	30,3
	Une indifférence	10	12,3	11	11,7	23	24	44	16,2
	Un autre sentiment	23	28,4	19	20,2	18	18,8	60	22,1
	Ne sais pas	-	-	-	-	2	2,1	2	0,7
	Sous-Total	81	100	94	100	96	100	271	100
	Non-indiqué	70	46,4	34	26,6	46	32,4	150	35,6
Total	151	100	128	100	142	100	421	100	

Si dans l'ensemble de l'arrondissement un tiers (33%) des personnes interrogées n'a vu aucune de ces incivilités durant les six derniers mois, la seconde catégorie est celle des personnes qui en ont été victime ou témoin direct 10 fois ou plus (24,7%). Seulement 8,3%

des résidant n'ont vu ce type d'acte qu'une seule fois alors que 56,8% en ont vu deux fois et plus.

Dans Peter Mc Gill, les personnes sont moins fréquemment victimes ou témoins directs de graffitis, de vitres cassées et de boîtes aux lettres dégradées (43,7% n'en ont jamais vu, catégorie modale). En revanche, la catégorie modale du secteur Saint-Jacques correspond aux personnes qui en ont été victime ou témoin direct 10 fois ou plus (30,5% v/s 21,9% pour Peter Mc Gill, 22,5% pour le secteur Sainte-Marie). La relation est statistiquement significative ( $P < ,05$ ), faible, entre le secteur de résidence et la fréquence de ces incivilités. La fréquence varie donc de manière croissante dans Peter Mc Gill, Sainte-Marie et dans Saint Jacques.

(N=413)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	19,338	8	,013
V de Cramer	<b>,153</b>		

Dans l'ensemble de l'arrondissement, le principal sentiment associé à cette catégorie d'incivilité est une impression de désordre. (30,3% dans l'ensemble de l'arrondissement). Le sentiment d'insécurité au sein de l'arrondissement est la catégorie qui recueille le plus faible pourcentage (13,3%), derrière l'indifférence (16,2%) et « un certain malaise » (17,3%) et bien après « un autre sentiment » (22,1%). Il est intéressant d'étudier les sentiments qui n'entraient pas dans les catégories de réponses établies. Sur les 60 répondants qui ont inscrit une réponse différente, le sentiment le plus fréquent est la colère (20% des cas). Ensuite, on y retrouve essentiellement le dégoût, la déception et la frustration. Enfin, 35,6% de l'échantillon n'a pas indiqué la nature du sentiment ressenti en suivant les proportions secteur par secteur de la catégorie « aucune » incivilité. Il n'y a pas de relation significative entre d'une part les secteurs de résidence et la nature du sentiment éprouvé face à ce type d'incivilités.

(N=269)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	12,234	8	,141 (NS)

La nature du sentiment principal ressenti face à un acte d'incivilité semble se modifier en fonction de la fréquence d'observation du phénomène comme en témoigne le tableau suivant indiquant le sentiment principal ressenti en fonction du nombre de fois où le répondant a été victime ou témoin direct de graffitis, vitres cassées ou boîtes aux lettres dégradées.

**Tableau IX bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs de la présence de graffitis, de vitre cassées ou de boîtes aux lettres dégradées (secteurs et arrondissement) en fonction du nombre d'actes observés.**

Sentiment ressenti par les résidants victimes ou témoins directs de la présence de graffitis, de vitres cassées ou de boîtes aux lettres dégradées en fonction de la fréquence		Peter McGill		St-Jacques		Ste-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
1 fois	Un sentiment d'insécurité	1	16,7	3	20,0	1	7,1	5	14,3
	Un certain malaise	3	50,0	3	20,0	5	35,7	11	31,4
	Un sentiment de désordre	-	-	4	26,7	2	14,3	6	17,1
	Une indifférence	1	16,7	3	20,0	4	28,6	8	22,9
	Un autre sentiment	1	16,7	2	13,3	2	14,3	5	14,3
	Total	6	100	15	100	14	100	35	100,0
2 à 4 fois	Un sentiment d'insécurité	5	20,8	4	15,4	6	17,1	15	17,6
	Un certain malaise	5	20,8	7	26,9	3	8,6	15	17,6
	Un sentiment de désordre	5	20,8	7	26,9	4	11,4	16	18,8
	Une indifférence	5	20,8	5	19,2	14	40,0	24	28,2
	Un autre sentiment	4	16,7	3	11,5	7	20,0	14	16,5
	Valeurs manquantes(Missing)	-	-	-	-	1	2,9	1	1,2
	Total	24	100	26	100	35	100	85	100,0
Plus de 4 fois	Un sentiment d'insécurité	3	16,7	2	13,3	3	17,6	8	16,0
	Un certain malaise	4	22,2	2	13,3	1	5,9	7	14,0
	Un sentiment de désordre	6	33,3	7	46,7	9	52,9	22	44,0
	Une indifférence	1	5,6	3	20,0	1	5,9	2	4,0
	Un autre sentiment	4	22,2	1	6,7	3	17,6	10	20,0
	Missing	-	-	-	-	-	-	1	2,0
	Total	18	100	15	100	17	100	50	100,0
10 fois ou plus	Un sentiment d'insécurité	6	18,2	4	10,3	4	12,5	14	13,5
	Un certain malaise	10	30,3	4	10,3	4	12,5	18	17,3
	Un sentiment de désordre	-	-	17	43,6	11	34,4	28	26,9
	Une indifférence	3	9,1	3	7,7	4	12,5	10	9,6
	Un autre sentiment	14	42,4	11	28,2	6	18,8	31	29,8
	Ne sais pas	-	-	-	-	1	3,1	1	1,0
	Missing	-	-	-	-	2	6,3	2	1,9
	Total	33	100	39	100	32	100	104	100

Ainsi, lorsque les répondants ont répondu « une seule fois », le principal sentiment dans l'ensemble du territoire est un certain malaise (31,4%). Il se transforme en indifférence lorsque la fréquence passe de deux à quatre. Il devient un sentiment de désordre lorsqu'on dénote un volume de quatre fois ou plus. La relation est statistiquement significative, et modérée, entre la fréquence de ce type d'incivilités et la nature du principal sentiment ressenti.

(N=269)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	40,595 <sup>101</sup>	12	,000
V de Cramer	,224		

---

<sup>101</sup> 1 cellule (5,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 4,68. En regroupant les catégories « une fois » et 2 à 4 fois, 0 cellules (,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 6,56 ; le V. de Cramer est de ,263 (signification : ,000).

### - Présence de condoms et de seringues

**Tableau X (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs de la présence de condoms et de seringues, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité.**

	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement		
	N	%	N	%	N	%	N	%	
<b>Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier de la présence de condoms, de seringues?</b>	Aucune	115	76,2	39	30,5	37	26,1	191	45,4
	1 fois	12	7,9	3	2,3	12	8,5	27	6,4
	2 à 4 fois	14	9,3	22	17,2	29	20,4	65	15,4
	Plus de 4 fois	7	4,6	22	17,2	14	9,9	43	10,2
	10 fois ou plus	2	1,3	42	32,8	47	33,1	91	21,6
	Ne sais pas	1	0,7	-	-	3	2,1	4	1
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes?</b>	Un sentiment d'insécurité	5	14,3	18	20,9	20	19,8	43	19,4
	Un certain malaise	11	31,4	20	23,3	25	24,8	56	25,2
	Un sentiment de désordre	6	17,1	23	26,7	31	30,7	60	27
	Une indifférence	-	-	6	7	3	3	9	4,1
	Un autre sentiment	11	31,4	17	19,8	20	19,8	48	21,6
	Ne sais pas	2	5,7	2	2,3	2	2	6	2,7
	Sous-Total	35	100	86	100	101	100	222	100
	Non-indiqué	116	76,8	42	32,8	41	28,9	199	47,3
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100

Dans l'ensemble de l'arrondissement, 45,4% des répondants n'ont jamais vu au cours des 6 derniers mois la présence de condoms et de seringues. Le secteur Peter Mc Gill est celui qui est le moins touché par la problématique des condoms et des seringues à la traîne, puisque plus de 3 répondants sur quatre n'en n'ont jamais directement observés au cours des six derniers mois. La situation est singulièrement différente dans Saint-Jacques et Sainte-Marie. Dans ces secteurs, une proportion importante de gens en observent fréquemment (50% des répondants de Saint-Jacques et 43% de Sainte-Marie en ont observé quatre fois

ou plus, contre seulement moins de 6% dans Peter Mc Gill). La relation entre le secteur de résidence et la fréquence des incivilités (présence de condoms et de seringues) est significative et relativement forte indiquant une nette césure entre d'une part le secteur Peter Mc Gill et d'autre part les secteurs de Saint-Jacques et Sainte-Marie.

(N=416)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	115,914	8	,000
V de Cramer	<b>,373</b>		

Le principal sentiment ressenti face à la présence de condoms et de seringues est le sentiment de désordre, suivi de près par un certain malaise. D'un secteur à l'autre, les réponses varient quelque peu. Les résidents de Peter Mc Gill vivent davantage un certain malaise que ceux de Saint-Jacques et Sainte-Marie, qui expriment davantage un sentiment de désordre. La catégorie de réponse « autre sentiment » a également été populaire chez les répondants, relativement plus dans le Secteur Peter Mc Gill. Les principaux sentiments exprimés ont été le dégoût et la colère, mais on y retrouve également de l'inquiétude et un certain sentiment de manque de respect. La relation entre le secteur d'habitation et le principal sentiment éprouvé face à ces actes d'incivilités n'est pas significative.

(N=216)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	8,513	8	,385 (NS)

**Tableau X bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs de la présence de condoms et de seringues (secteurs et arrondissement)**

Sentiment ressenti par les résidants victimes ou témoins directs de la présence de condoms et de seringues en fonction de la fréquence		Peter McGill		St-Jacques		Ste-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
1 fois	Un sentiment d'insécurité	-	-	1	33,3	1	8,3	2	7,4
	Un certain malaise	6	50,0	-	-	3	25,0	9	33,3
	Un sentiment de désordre	2	16,7	1	33,3	5	41,7	8	29,6
	Une indifférence	-	-	-	-	-	-	6	22,2
	Un autre sentiment	3	25,0	1	33,3	2	16,7	1	3,7
	NSP	1	8,3	-	-	-	-	1	3,7
	System	-	-	-	-	1	8,3	-	-
	Total	12	100	3	100	12	100	27	100
2 à 4 fois	Un sentiment d'insécurité	4	28,6	5	22,7	6	20,7	15	23,1
	Un certain malaise	3	21,4	3	13,6	6	20,7	12	18,5
	Un sentiment de désordre	2	14,3	6	27,3	8	27,6	16	24,6
	Une indifférence	-	-	3	13,6	2	6,9	5	7,7
	Un autre sentiment	4	28,6	4	18,2	5	17,2	13	20,0
	NSP	1	7,1	-	-	1	3,4	2	3,1
	System	-	-	1	4,5	1	3,4	2	3,1
	Total	14	100	22	100	29	100	65	100
Plus de 4 fois	Un sentiment d'insécurité	1	14,3	3	13,6	2	14,3	6	14,0
	Un certain malaise	2	28,6	9	40,9	4	28,6	15	34,9
	Un sentiment de désordre	1	14,3	6	27,3	5	35,7	12	27,9
	Une indifférence	-	-	2	9,1	1	7,1	3	7,0
	Un autre sentiment	3	42,9	-	-	2	14,3	5	11,6
	System	-	-	2	9,1	-	-	2	4,7
	Total	7	100	22	100	14	100	43	100
	10 fois ou plus	Un sentiment d'insécurité	-	-	9	21,4	11	23,4	20
Un certain malaise		-	-	8	19,0	12	25,5	20	22,0
Un sentiment de désordre		1	50,0	10	23,8	13	27,7	24	26,4
Une indifférence		-	-	1	2,4	-	-	1	1,1
Un autre sentiment		1	50,0	12	28,6	11	23,4	24	26,4
NSP		-	-	1	2,4	-	-	1	1,1
System		-	-	1	2,4	-	-	1	1,1
Total		2	100	42	100	47	100	91	100

Le sentiment d'insécurité obtient seulement 7,4%, lorsque les personnes ont vu ces actes une fois. Il grimpe à 23,1% de deux à quatre fois et à 22% pour la catégorie 10 fois ou plus. Plus de 4 fois, le sentiment d'insécurité semble se diluer au profit d'un « autre sentiment » pour le secteur Peter Mc Gill (42,9%), d'un « certain malaise » dans Saint-Jacques et d'un « sentiment de désordre » dans Sainte-Marie. La relation n'est pas significative entre la fréquence de ces incivilités (présence de condoms et de seringues) et la nature du principal sentiment ressenti. Il semble dès lors que la nature du sentiment s'établisse de manière robuste au regard de la nature d'un seul acte.

(N=216)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	16880	12	,154 (NS)

### - Insultes verbales

Tableau XI (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs d'insultes verbales, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité.

		Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier d'insultes verbales?</b>	Aucune	103	68	56	44	60	42	219	52
	1 fois	14	9,3	12	9,4	15	11	41	9,7
	2 à 4 fois	16	11	22	17	25	18	63	15
	Plus de 4 fois	3	2	14	11	16	11	33	7,8
	10 fois ou plus	15	9,9	24	19	23	16	62	15
	Ne sais pas	-	-	-	-	3	2,1	3	0,7
Total		151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes?</b>	Un sentiment d'insécurité	8	17	16	23	14	18	38	19
	Un certain malaise	16	33	26	38	24	30	66	34
	Un sentiment de désordre	8	17	8	12	9	11	25	13
	Une indifférence	7	15	9	13	18	23	34	17
	Un autre sentiment	9	19	9	13	10	13	28	14
	Ne sais pas	-	-	1	1,4	4	5,1	5	2,6
	Sous-Total	48	100	69	100	79	100	196	100
	Non-indiqué	103	68	59	46	63	44	225	53
Total		151	100	128	100	142	100	421	100

En ce qui concerne les insultes verbales, il semble s'agir d'un type d'incivilité qui affecte peu de gens dans l'ensemble de l'arrondissement. 68% des répondants de Peter Mc Gill n'ont pas été victimes ou témoins d'insultes verbales dans leur secteur aux cours des six derniers mois, 44% dans Saint-Jacques et 42% dans Sainte-Marie. Les répondants de ces deux derniers secteurs sont toutefois plus souvent victimes d'insultes verbales en général. Ainsi, près de 3 individus sur 10 dans les secteurs Saint-Jacques et Sainte-Marie en ont été témoins 10 fois ou plus, contre environ 1 personne sur 10 dans le secteur Peter Mc Gill. La relation est significative, de faible à modérée, entre les secteurs d'habitation et la fréquence de ce type d'incivilités (insultes verbales).

(N=418)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	29,194	8	,000
V de Cramer	<b>,187</b>		

Le principal sentiment ressenti au sein de l'arrondissement lorsqu'une personne est victime ou témoin direct d'insultes verbales est le malaise (34% des répondants), suivi d'un sentiment d'insécurité (19%) et de l'indifférence (17%). 14% ont indiqué un autre sentiment que ceux proposés. Le sentiment le plus fréquemment exprimé est la colère. En ce qui concerne ces incivilités, on constate que le sentiment de malaise demeure en général le plus ressenti par les répondants qui en sont témoins ou victimes et ce, indépendamment de la fréquence. La relation entre les secteurs et le principal sentiment ressenti face à ce type d'incivilités (insultes verbales) n'est pas significative.

(N=191)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	5,2448	8	,731 (NS)

**Tableau XI bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs d'insultes verbales, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, en fonction du nombre d'actes observés.**

Sentiment ressenti par les résidants victimes ou témoins directs d'insultes verbales en fonction de la fréquence		Peter McGill		St-Jacques		Ste-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
1 fois	Un sentiment d'insécurité	2	14	5	42	1	6,7	8	20
	Un certain malaise	7	50	1	8,3	3	20	11	28
	Un sentiment de désordre	2	14	2	17	1	6,7	5	13
	Une indifférence	2	14	1	8,3	6	40	9	23
	Un autre sentiment	1	7,1	1	8,3	3	20	5	13
	NSP	-	-	1	8,3	1	6,7	2	5
	Missing	-	-	1	8,3	-	-	1	2,4
	Total	14	100	12	100	15	100	41	100
2 à 4 fois	Un sentiment d'insécurité	3	19	4	18	2	8	9	14
	Un certain malaise	4	25	11	50	9	36	24	38
	Un sentiment de désordre	3	19	4	18	6	24	9	14
	Une indifférence	3	19	3	14	5	20	12	19
	Un autre sentiment	3	19	-	-	2	8	8	13
	NSP	-	-	-	-	1	4	1	1,6
	Missing	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	16	100	22	100	25	100	63	100
Plus de 4 fois	Un sentiment d'insécurité	-	-	2	14	6	38	8	24
	Un certain malaise	2	67	4	29	5	31	11	33
	Un sentiment de désordre	-	-	4	29	-	-	4	12
	Une indifférence	-	-	1	7,1	3	19	4	12
	Un autre sentiment	1	33	2	14	2	13	5	15
	NSP	-	-	-	-	-	-	-	-
	Missing	-	-	1	7,1	-	-	1	3
	Total	3	100	14	100	16	100	33	100
10 fois ou plus	Un sentiment d'insécurité	3	20	5	21	5	22	13	21
	Un certain malaise	3	20	10	42	7	30	20	32
	Un sentiment de désordre	3	20	2	8,3	2	8,7	7	11
	Une indifférence	2	13	3	13	4	17	9	15
	Un autre sentiment	4	27	3	13	3	13	10	16
	NSP	-	-	-	-	1	4,3	1	1,6
	Missing	-	-	1	4,2	1	4,3	2	3,2
	Total	15	100	24	100	23	100	62	100

La relation n'est pas significative entre la fréquence des insultes verbales et le sentiment principal éprouvé.

(N=191)	Valeur	ddl	Signification
-----			
Khi-deux de Pearson	4,281	12	,978 (NS)

### - Odeur d'urine, excrément animal et présence de crachats

Tableau XII (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs d'odeur d'urine, excrément animal et présence de crachats, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité.

		Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier d'odeur d'urine ou d'excrément animal, de présence de crachats?</b>	Aucune	46	30,5	24	18,8	20	14,1	90	21,4
	1 fois	2	1,3	1	0,8	4	2,8	7	1,7
	2 à 4 fois	31	20,5	15	11,7	27	19	73	17,3
	Plus de 4 fois	20	13,2	18	14,1	17	12	55	13,1
	10 fois ou plus	51	33,8	69	53,9	73	51,4	193	45,8
	Ne sais pas	1	0,7	1	0,8	1	0,7	3	0,7
Total		151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes?</b>	Un sentiment d'insécurité			3	2,97	2	1,7	5	1,5
	Un certain malaise	19	18,3	20	19,8	18	14,9	57	17,5
	Un sentiment de désordre	31	29,8	40	39,6	51	42,1	122	37,4
	Une indifférence	8	7,7	8	7,9	12	9,9	28	8,6
	Un autre sentiment	45	43,3	30	29,7	36	29,8	111	34
	Ne sais pas	1	1			2	1,7	3	0,9
	Sous-Total	104	100	101	100	121	100	326	100
	Non-indiqué	47	31,1	27	21,1	21	14,8	95	22,6
Total		151	100	128	100	142	100	421	100

La présence d'incivilité de la catégorie « odeur d'urine, excrément animal et présence de crachats » n'est pas rare dans l'arrondissement Ville-Marie. Plus de 45% des répondants affirment en avoir vu 10 fois ou plus au cours des six derniers mois. La proportion dépasse 50% dans Saint-Jacques et Sainte-Marie et est cantonnée à 33,8% dans Peter Mc Gill. Lorsque l'on additionne le nombre de répondants qui en ont observé quatre fois ou plus, on atteint 47% dans Peter Mc Gill, 68% dans Saint-Jacques et de 63,4% dans Sainte-Marie. La relation entre les secteurs de résidence et la fréquence d'odeur d'urine, d'excrément animal et la présence de crachat est significative ( $P < ,01$ ). Elle demeure faible.

(N=418)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	22,866 <sup>102</sup>	8	,004
V de Cramer	<b>,165</b>		

Le sentiment le plus fréquent est celui du désordre (37,4%) dans l'ensemble de l'arrondissement). Catégorie modale dans Saint-Jacques (39,6%) et dans Sainte-Marie (42,1%), elle n'est que deuxième dans Peter Mc Gill (29,8%). Un nombre important de répondants a précisé un autre sentiment, notamment dans le secteur Peter Mc Gill où elle est la catégorie la plus fréquente (43,3% v/s un peu moins de 30% dans les deux autres secteurs). La moitié des résidents qui ont exprimé un sentiment différent ont indiqué le dégoût (55 répondants). Les autres ont majoritairement exprimé de la colère (13 répondants). La relation entre les secteurs d'habitation et la nature du principal sentiment éprouvé en face ce type d'incivilité est non significative.

(N=323)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	10,437	8	,236 (NS)

<sup>102</sup> 3 cellules (20,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 2,13.

**Tableau XII bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs d'odeur d'urine, excrément animal et présence de crachats, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, en fonction du nombre d'actes observés.**

Sentiment ressenti par les résidants victimes ou témoins directs d'odeur d'urine, excrément animal et présence de crachats en fonction de la fréquence		Peter McGill		St-Jacques		Ste-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
1 fois	Un sentiment d'insécurité	-	-	-	-	-	-	-	-
	Un certain malaise	1	50	-	-	1	25	2	28,57
	Un sentiment de désordre	-	-	1	100	2	50	3	42,86
	Une indifférence	1	50	-	-	-	-	1	14,29
	Un autre sentiment	-	-	-	-	1	25	1	14,29
	Total	2	100	-	-	4	100	7	100
2 à 4 fois	Un sentiment d'insécurité			1	6,67			1	1,37
	Un certain malaise	5	16,1	3	20	6	22,22	14	19,18
	Un sentiment de désordre	8	25,8	4	26,7	8	29,63	20	27,4
	Une indifférence	2	6,45	3	20	6	22,22	11	15,07
	Un autre sentiment	16	51,6	3	20	7	25,93	26	35,62
	Missing	-	-	1	6,67	-	-	1	1,37
	Total	31	100	15	100	27	100	73	100
Plus de 4 fois	Un sentiment d'insécurité	-	-	-	-	-	-	-	-
	Un certain malaise	3	15	5	27,8	3	17,65	11	20
	Un sentiment de désordre	9	45	6	33,3	9	52,94	24	43,64
	Une indifférence	1	5	2	11,1	2	11,76	5	9,091
	Un autre sentiment	7	35	5	27,8	3	17,65	15	27,27
	Total	20	100	18	100	17	100	55	100
10 fois ou plus	Un sentiment d'insécurité	-	-	2	2,9	2	2,74	4	2,073
	Un certain malaise	10	19,6	12	17,4	8	10,96	30	15,54
	Un sentiment de désordre	14	27,5	29	42	32	43,84	75	38,86
	Une indifférence	4	7,84	3	4,35	4	5,479	11	5,699
	Un autre sentiment	22	43,1	22	31,9	25	34,25	69	35,75
	NSP	1	1,96	-	-	1	1,37	2	1,036
	Missing	-	-	1	1,45	1	1,37	2	1,036
	Total	51	100	69	100	73	100	193	100

Comme l'indique le tableau XII bis, le « sentiment de désordre » est celui qui emporte une majorité relative de répondants pour toutes les fréquences sauf celle de deux à quatre fois pour laquelle « un autre sentiment » est principalement ressenti au sein de l'arrondissement. Cet « autre sentiment » est cependant relevé par plus de 50% des répondants de Peter Mc Gill, mais reste environ deux fois moins identifié dans les secteurs Saint Jacques (20%) et Sainte Marie (25,9%). La relation entre la fréquence de ces actes d'incivilités et la nature du sentiment généré n'est pas significative.

(N=323)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	12,722	12	,390 (NS)

### - Présence d'itinérants ou de mendiants

Tableau XIII (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs de la présence d'itinérants ou de mendiants, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité.

	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement		
	N	%	N	%	N	%	N	%	
<b>Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier de la présence d'itinérants ou de mendiants?</b>	Aucune	27	17,9	11	8,6	35	24,6	73	17,3
	1 fois	3	2	-	-	2	1,4	5	1,2
	2 à 4 fois	10	6,6	9	7	17	12	36	8,6
	Plus de 4 fois	13	8,6	8	6,3	14	9,9	35	8,3
	10 fois ou plus	98	64,9	99	77,3	73	51,4	270	64,1
	Ne sais pas	-	-	1	0,8	1	0,7	2	0,5
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes?</b>	Un sentiment d'insécurité	7	5,7	3	2,6	7	6,7	17	5
	Un certain malaise	30	24,4	41	36	33	31,7	104	30,5
	Un sentiment de désordre	14	11,4	11	9,6	6	5,8	31	9,1
	Une indifférence	22	17,9	25	21,9	30	28,8	77	22,6
	Un autre sentiment	49	39,8	32	28,1	24	23,1	105	30,8
	Ne sais pas	1	0,8	2	1,8	4	3,8	7	2,1
	Sous-Total	123	100	114	100	104	100	341	100
	Non-indiqué	28	18,5	14	10,9	38	26,8	80	19
Total	151	100	128	100	142	100	421	100	

Les résidents de l'ensemble de l'arrondissement Ville-Marie ont majoritairement (64,1%) observés à 10 reprises ou plus la présence d'itinérants ou de mendiants au cours des 6 derniers mois. Cette proportion est d'ailleurs plus élevée dans Saint-Jacques avec 77,3%. Dans Peter Mc Gill et Sainte-Marie, ces proportions sont respectivement de 64,9% et 51,4%. La relation est significative ( $P < ,01$ ) entre la fréquence de ces actes et les secteurs de résidence ; elle reste faible indiquant néanmoins une fréquence plus élevée dans le secteur Saint-Jacques, puis dans celui de Peter Mc Gill et enfin dans le secteur Sainte-Marie.

(N=419)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	23,591 <sup>103</sup>	8	,003
V de Cramer	<b>,168</b>		

Les principaux sentiments ressentis par les répondants à ce sujet sont un autre sentiment (30,8%), un certain malaise (30,5%) et de l'indifférence (22,6%). Parmi les autres sentiments exprimés par les répondants, on retrouve majoritairement la tristesse ainsi que la pitié. Quelques personnes ont également précisé qu'elles ressentaient de la compassion et de la sympathie envers les plus démunis. La relation n'est pas significative entre les secteurs d'une part et le principal sentiment ressenti face à ce type d'actes.

(N=334)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	15,253	8	,054 (NS)

<sup>103</sup> 3 cellules (20,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 1,52.

**Tableau XIII bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs de la présence d'itinérants ou de mendiants, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, en fonction du nombre d'actes observés.**

Sentiment ressenti par les résidants victimes ou témoins directs de la présence d'itinérants ou de mendiants en fonction de la fréquence		Peter McGill		St-Jacques		Ste-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
1 fois	Un sentiment d'insécurité	1	33,33	-	-			1	20
	Une indifférence	-	-	-	-	2	100	2	40
	NSP	1	33,33	-	-			1	20
	Missing	1	33,33	-	-			1	20
	Total	3	100	-	-			5	100
2 à 4 fois	Un sentiment d'insécurité	3	30	-	-	1	5,882	4	11,11
	Un certain malaise	-	-	6	66,67	2	11,76	8	22,22
	Un sentiment de désordre	2	20	1	11,11			3	8,333
	Une indifférence	3	30	2	22,22	10	58,82	15	41,67
	Un autre sentiment	2	20	-	-	3	17,65	5	13,89
	NSP	-	-	-	-	1	5,882	1	2,778
	Total	10	100	9	100	17	100	36	100
Plus de 4 fois	Un sentiment d'insécurité	-	-	-	-	2	14,29	2	5,714
	Un certain malaise	5	38,46	2	25	6	42,86	13	37,14
	Un sentiment de désordre	-	-	-	-	1	7,143	1	2,857
	Une indifférence	3	23,08	4	50	1	7,143	8	22,86
	Un autre sentiment	5	38,46	1	12,5	3	21,43	9	25,71
	NSP	-	-	1	12,5	1	7,143	2	5,714
	Total	13	100	8	100	14	100	35	100
10 fois ou plus	Un sentiment d'insécurité	3	3,061	3	3,03	4	5,479	10	3,704
	Un certain malaise	25	25,51	33	33,33	25	34,25	83	30,74
	Un sentiment de désordre	12	12,24	10	10,1	5	6,849	27	10
	Une indifférence	16	16,33	19	19,19	17	23,29	52	19,26
	Un autre sentiment	42	42,86	31	31,31	18	24,66	91	33,7
	NSP	-	-	1	1,01	2	2,74	3	1,111
	Missing	-	-	2	2,02	2	2,74	4	1,481
	Total	98	100	99	100	73	100	270	100

De la prépondérance d'un sentiment « d'indifférence » lorsque la fréquence se situe entre 1 et 4 fois, la classe modale devient « un certain malaise » lorsque la fréquence est supérieure à 4 et inférieure à 10, pour l'ensemble de l'arrondissement comme pour chaque secteur. De 10 à plus, un sentiment de malaise dans les secteurs de l'est est identifié comme le plus fréquent alors que dans le secteur Peter Mc Gill, c'est celui d'un « autre sentiment » qui apparaît à la lecture du tableau XIII bis suivant. La relation est significative ( $P < ,01$ ) entre la fréquence de ces actes et la nature du sentiment ressenti. Elle demeure faible mais traduit clairement l'évolution de la nature du sentiment en fonction de la fréquence de l'acte.

(N=334)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	27,702 <sup>104</sup>	12	,006
V de Cramer	<b>,166</b>		

<sup>104</sup> 9 cellules (45,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de ,15. En regroupant les catégories « une fois » et 2 à 4 fois, et + de 4 fois ; 1 cellule (10,0%) a un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 3,61 ; le V. de Cramer est de ,213 (signification : ,004).

**- Présence de vendeurs de drogues, de gangs de rues ou de prostitué(e)s**

Tableau XIV (annexe 1) : Proportion de répondants victimes ou témoins directs de la présence de vendeurs de drogues, de gangs de rues ou de prostitué(e)s, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que le principal sentiment ressenti en général face à ce type d'incivilité.

		Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier de la présence de vendeurs de drogues, de gangs de rues, de prostitué(e)s?</b>	Aucune	101	66,9	22	17,2	26	18,3	149	35,4
	1 fois	8	5,3	1	0,8	4	2,8	13	3,1
	2 à 4 fois	13	8,6	11	8,6	16	11,3	40	9,5
	Plus de 4 fois	6	4	15	11,7	19	13,4	40	9,5
	10 fois ou plus	23	15,2	78	60,9	76	53,5	177	42
	Ne sais pas	-	-	1	0,8	1	0,7	2	0,5
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes?</b>	Un sentiment d'insécurité	16	32,7	29	28,2	27	24,5	72	27,5
	Un certain malaise	12	24,5	22	21,4	24	21,8	58	22,1
	Un sentiment de désordre	6	12,2	20	19,4	14	12,7	40	15,3
	Une indifférence	4	8,2	19	18,4	24	21,8	47	17,9
	Un autre sentiment	11	22,4	12	11,7	20	18,2	43	16,4
	Ne sais pas	-	-	1	1	1	0,9	2	0,8
	Sous-Total	49	100	103	100	110	100	262	100
	Non-indiqué	102	67,5	25	19,5	32	22,5	159	37,8
Total	151	100	128	100	142	100	421	100	

La proportion de gens témoins de la présence de vendeurs de drogues, de gangs de rues ou de prostitué(e)s varie considérablement d'un secteur à l'autre. C'est dans Saint-Jacques et Sainte-Marie que les répondants en observent davantage (respectivement 60,9% et 53,5% en ont été témoin 10 fois ou plus dans les six derniers mois, catégories modales de ces secteurs). Dans le secteur Peter Mc Gill, 15,2% des répondants se situent dans cette même catégorie. A l'inverse, la catégorie modale dans ce secteur est celle des personnes qui n'en ont pas vu (66,9%). La relation entre la fréquence de la présence de vendeurs de drogues, de gangs de rue, et de prostitué(e)s et le secteur en question est significative et relativement forte.

(N=419)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	120,010 <sup>105</sup>	8	,000
V de Cramer	<b>,378</b>		

Dans l'arrondissement, le sentiment principal ressenti face à la présence de ces individus est l'insécurité (dans 27,5% des cas). Le malaise (22,1%) précède en fréquence l'indifférence (17,9%) ainsi que la tristesse et la colère qui sont les sentiments les plus fréquemment ressentis chez les individus qui ont exprimé des sentiments autres (16,4%) que ceux proposés. Il est possible que la tristesse soit davantage liée à la problématique des prostitué(e)s et la colère aux gangs de rues et aux vendeurs de drogues, bien que nous ne puissions les séparer dans le contexte de ce sondage. Il n'existe pas de relation significative entre la nature du sentiment ressenti face à ce type d'acte et le secteur d'habitation.

(N=260)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	9,153	8	,330

<sup>105</sup> 3 cellules (20,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 3,94.

**Tableau XIV bis (annexe 1) : Sentiment principal ressenti par les répondants victimes ou témoins directs de la présence de vendeurs de drogues, de gangs de rues ou de prostitué(e)s, par secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement, en fonction du nombre d'actes observés.**

Sentiment ressenti par les résidants victimes ou témoins directs de la présence de vendeurs de drogues, de gangs de rues ou de prostitué(e)s en fonction de la fréquence		Peter McGill		St-Jacques		Ste-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
1 fois	Un sentiment d'insécurité	2	25,0	1	100	2	50,0	5	38,5
	Un certain malaise	1	12,5	-	-	1	25,0	2	15,4
	Un sentiment de désordre	1	12,5	-	-	-	-	1	7,7
	Une indifférence	1	12,5	-	-	1	25,0	2	15,4
	Un autre sentiment	3	37,5	-	-	-	-	3	23,1
	Total	8	100	-	-	4	100	13	100
2 à 4 fois	Un sentiment d'insécurité	5	38,5	3	27,3	3	18,8	11	27,5
	Un certain malaise	5	38,5	1	9,1	4	25,0	10	25,0
	Un sentiment de désordre	2	15,4	2	18,2	4	25,0	8	20,0
	Une indifférence	-	-	3	27,3	2	12,5	5	12,5
	Un autre sentiment	1	7,7	2	18,2	2	12,5	5	12,5
	NSP	-	-	-	-	1	6,3	1	2,5
	Total	13	100	11	100	16	100	40	100
Plus de 4 fois	Un sentiment d'insécurité	1	16,7	3	20,0	5	26,3	9	22,5
	Un certain malaise	2	33,3	6	40,0	3	15,8	11	27,5
	Un sentiment de désordre	-	-	3	20,0	3	15,8	6	15,0
	Une indifférence	1	16,7	3	20,0	4	21,1	8	20,0
	Un autre sentiment	2	33,3			4	21,1	6	15,0
	Total	6	100	15	100	19	100	40	100
10 fois ou plus	Un sentiment d'insécurité	8	34,8	22	28,2	17	22,4	47	26,6
	Un certain malaise	4	17,4	15	19,2	16	21,1	35	19,8
	Un sentiment de désordre	3	13,0	15	19,2	7	9,2	25	14,1
	Une indifférence	2	8,7	13	16,7	17	22,4	32	18,1
	Un autre sentiment	5	21,7	10	12,8	14	18,4	29	16,4
	NSP	-	-	1	1,3	-	-	1	0,6
	Missing	1	4,3	2	2,6	5	6,6	8	4,5
	Total	23	100	78	100	76	100	177	100

On observe dans le tableau XIV bis que lorsque les résidants ont été victime ou témoin direct 10 fois et plus de ce type d'incivilité, le sentiment d'insécurité est bien le plus fréquent au sein de l'arrondissement. Il est plus fort dans Peter Mc Gill (34,8% que dans les autres secteurs 28,2% dans Saint-Jacques et 22,4% dans Sainte-Marie) alors qu'il arrive ex æquo dans le secteur Sainte-Marie avec celui d'indifférence (22,4% v/s 16,7% dans Saint-Jacques et 8,7% dans Peter Mc Gill). Dans le secteur Saint-Jacques, le malaise et le désordre, chacun représentant 19,2%, s'intercalent entre le sentiment d'insécurité (28,2%) et l'indifférence (16,7%). Il n'existe pourtant pas de relation significative entre la fréquence de ce type d'actes et la nature du sentiment principal ressenti.

(N=260)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	4,851	12	,963

#### - Lieux de concentration d'incivilités :

Toujours en matière d'incivilité, nous avons demandé aux répondants s'ils trouvaient que certains endroits de leur quartier présentaient une concentration particulière des actes d'incivilités tels que mentionnés précédemment, c'est-à-dire la présence de graffitis, de condoms, de seringues, de vendeurs de drogues, etc. Dans la grande majorité des cas, les répondants ont trouvé qu'il existait des concentrations d'incivilités dans des lieux précis (69,4%). On retrouve davantage de concentrations dans les secteurs de Saint-Jacques et de Sainte-Marie (respectivement 84,4% et 74,6%). Dans Peter Mc Gill, légèrement plus de la moitié seulement des répondants juge qu'il existe des lieux où les incivilités sont concentrées. La relation est significative entre les secteurs et le fait de trouver qu'il existe des endroits dans lesquels les incivilités (tous types confondus) sont particulièrement concentrées. La relation est modérée à relativement forte.

(N=399)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	35,257	2	,000
V de Cramer	,297		

Parmi les répondants qui observent des concentrations, certains ont défini des endroits précis. L'annexe 2 présente les réponses selon le secteur dans lequel habitent les répondants du sondage. Notons toutefois que l'endroit jugé le plus problématique dans Peter Mc Gill est la rue Sainte-Catherine. Dans Saint-Jacques et Sainte-Marie, il s'agit de la rue Ontario.

Les répondants ont également eu à définir si leur sentiment d'insécurité variait en fonction de la concentration de ces actes. Nous leur avons demandé si dans ces endroits, leur sentiment d'insécurité est, par rapport à celui qu'ils ressentent en général, plus fort, moins fort ou identique. Le tableau XV présente les résultats selon le secteur des répondants.

Tableau XV (annexe 1) : Dans les endroits où il existe une concentration d'actes d'incivilité, comment jugez-vous votre sentiment d'insécurité, par rapport à celui que vous pouvez ressentir en général.

Diriez-vous que dans ces endroits où vous trouvez que ces actes sont particulièrement concentrés, votre sentiment d'insécurité est... (?)	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
			%			%			%			%
	N	%	valide	N	%	valide	N	%	valide	N	%	valide
Moins fort	2	1,3	2,3	3	2,3	2,7	2	1,4	1,8	7	1,7	2,3
Identique	29	19,2	33,7	42	32,8	37,2	38	26,8	34,2	109	25,9	35,2
Plus fort	41	27,2	47,7	60	46,9	53,1	60	42,3	54,1	161	38,2	51,9
Ne sais pas	14	9,3	16,3	8	6,3	7,1	11	7,7	9,9	33	7,8	10,6
Sous-Total	86	57	100	113	88,3	100	111	78,2	100	310	73,6	100
Non-indiqué	65	43		15	11,7		31	21,8		111	26,4	
Total	151	100		128	100		142	100		421	100	

Les répondants, dans leur majorité, se sentent davantage en insécurité lorsqu'ils sont dans les endroits qu'ils jugent concentrés en incivilités (51,9% v/s 35,2% qui jugent leur sentiment d'insécurité « identique »). L'opinion se maintient également selon le secteur à l'étude, la discrimination par secteur n'est pas significative (P=,987 ; N=277).

#### - Efficacité de la police à prévenir ou résoudre les incivilités

Finalement, nous avons demandé aux répondants leur perception de l'efficacité de la police à prévenir ou à résoudre les incivilités.

**Tableau XVI (annexe 1) : Perceptions des répondants sur l'efficacité de la police à prévenir ou à résoudre les incivilités, selon le secteur et pour l'ensemble de l'arrondissement.**

Comment jugez-vous l'efficacité de la police à prévenir ou résoudre les incivilités? Vous diriez qu'elle est....	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Pas du tout efficace	8	5,3	16	12,5	16	11,3	40	9,5
Peu efficace	37	24,5	46	35,9	52	36,6	135	32,1
Efficace	55	36,4	30	23,4	34	23,9	119	28,3
Très efficace	12	7,9	8	6,3	8	5,6	28	6,7
Ne sais pas	39	25,8	26	20,3	29	20,4	94	22,3
Non-indiqué	-	-	2	1,6	3	2,1	5	1,2
Total	151	100	128	100	142	100	421	100

La police est donc jugée, en la matière, plutôt efficace (et très efficace) dans le secteur Peter Mc Gill (44,3%) alors qu'elle est notée plutôt peu efficace (et pas du tout efficace) dans les secteurs Saint-Jacques (48,4%) et Sainte-Marie (47,9%). La relation est statistiquement significative, elle reste faible.

(N=322)	Valeur	ddl	Signification
Khi-deux de Pearson	14909	6	,021 (P<,05)
V de Cramer	<b>,152</b>		

Il est intéressant de noter qu'un nombre important de répondants s'est abstenu de répondre à cette question (22,3% des répondants ne savaient pas comment décrire le travail des policiers à cet effet. La proportion est légèrement plus forte dans le secteur Peter Mc Gill).

## VI- Réseau de sociabilité

Afin de mesurer le réseau de sociabilité des répondants, nous leur avons d'abord demandé si, d'une manière informelle ou non, ils exercent avec leurs voisins immédiats une certaine forme de surveillance de ce qui se passe à proximité de leur lieu d'habitation et s'ils agissent pour lutter contre un acte qui leur paraît suspect.

Tableau XVII (annexe 1) : Diriez-vous qu'avec vos voisins immédiats, vous exercez une surveillance de ce qui se passe à proximité de votre lieu d'habitation et que vous agissez, même de manière informelle, pour lutter contre un acte qui vous paraît suspect ?

... Exercez-vous une surveillance de ce qui se passe à proximité de votre lieu d'habitation et que vous agissez, même de manière informelle, pour lutter contre un acte qui vous paraît suspect ?	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Pas du tout	23	15,2	20	15,6	23	16,2	66	15,7
Plutôt non	21	13,9	19	14,8	17	12	57	13,5
Moyennement	39	25,8	24	18,8	30	21,1	93	22,1
Oui, tout à fait	59	39,1	63	49,2	66	46,5	188	44,7
Ne sais pas	7	4,6	2	1,6	6	4,2	15	3,6
Non-indiqué	2	1,3	-	-	-	-	2	0,5
Total	151	100	128	100	142	100	421	100

Dans l'ensemble, les deux tiers des répondants affirment exercer, du moins moyennement, une certaine forme de surveillance de la proximité de leur résidence (66,8% des répondants le font moyennement ou tout à fait). Les proportions sont cependant sensiblement plus élevées (environ 10%) dans les secteurs Saint-Jacques et Sainte-Marie que dans celui de Peter Mc Gill au regard de la catégorie « Oui, tout à fait ». La relation n'est pas significative ( $P=,709$  ;  $N=404$ ).

Afin de se donner une idée du degré d'isolement ou de support social des personnes interrogées, nous leur avons demandé à combien de personnes elles pouvaient s'adresser en

cas de problème. Les répondants des trois secteurs de l'arrondissement Ville-Marie ont généralement un réseau d'aide moyen (de quelques personnes). On observe peu de variations d'un secteur à l'autre (la relation n'est pas significative,  $P=,953$  ;  $N=421$ ).

**Tableau XVIII (annexe 1) : En cas de problème, à combien de personnes pouvez-vous vous adresser ?**

Diriez-vous, en cas de problème, que vous pouvez-vous adresser à :	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Aucune personne	8	5,3	6	4,7	5	3,5	19	4,5
Peu de personnes	40	26,5	40	31,3	40	28,2	120	28,5
Quelques personnes	59	39,1	47	36,7	55	38,7	161	38,2
De nombreuses personnes	41	27,2	31	24,2	40	28,2	112	26,6
Ne sais pas	3	2	4	3,1	2	1,4	9	2,1
Total	151	100	128	100	142	100	421	100

## VII- La perception de la sécurité dans le quartier

Quelle est la perception des résidants de chacun des secteurs face à la sécurité générale de leur quartier ? Nous leur avons demandé dans un premier temps de juger de la sécurité dans leur quartier, et par la suite, de nous indiquer où se situe la criminalité en générale dans leur propre échelle de préoccupations.

Tableau XIX (annexe 1) : D'après vous, votre quartier est, en général ...

D'après vous, votre quartier est, en général :	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Pas du tout sécuritaire	3	2	5	3,9	7	4,9	15	3,6
Peu sécuritaire	27	17,9	41	32	44	31	112	26,6
Sécuritaire	95	62,9	69	53,9	73	51,4	237	56,3
Très sécuritaire	26	17,2	8	6,3	15	10,6	49	11,6
Ne sais pas	-	-	4	3,1	3	2,1	7	1,7
Non-indiqué	-	-	1	0,8	-	-	1	0,2
Total	151	100	128	100	142	100	421	100

Le tableau XIX indique que les résidants, dans leur majorité, considèrent l'arrondissement Ville-Marie comme sécuritaire (56,3%). Si l'on regroupe les individus qui estiment l'arrondissement sécuritaire ou très sécuritaire, on atteint une proportion de 67,9%. Finalement, très peu de personnes jugent leur quartier comme étant « pas du tout sécuritaire » (moins de 5% dans chacun des secteurs mais croissant d'ouest en est).

La proportion de personnes désignant leur quartier comme sécuritaire décroît ainsi d'ouest en est, de 62,9% (Peter Mc Gill) à 53,9% et 51,4% pour Saint-Jacques et Sainte-Marie. La relation est significative ( $P < 0,01$ ) et faible.

(N=420)	Valeur	ddl	Signification
-----			
Khi-deux de Pearson	17,677 <sup>106</sup>	6	,007
V de Cramer	,146		

**Tableau XX (annexe 1) : Où se situe la criminalité en général dans votre échelle de préoccupations ?**

Où se situe la criminalité en général sur votre échelle de préoccupations?	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Au bas de l'échelle	50	33,1	16	12,5	15	10,6	81	19,2
A un niveau moyen	58	38,4	53	41,4	68	47,9	179	42,5
A un niveau élevé	32	21,2	44	34,4	41	28,9	117	27,8
Au sommet	8	5,3	10	7,8	16	11,3	34	8,1
Ne sais pas	3	2	5	3,9	2	1,4	10	2,4
Total	151	100	128	100	142	100	421	100

De manière générale, 61,7% des résidants de l'arrondissement classent la criminalité soit au bas, soit à un niveau moyen de l'échelle de leurs préoccupations.

D'ouest en est cependant, la proportion de personnes qui jugent la criminalité « au bas de l'échelle » décroît. Pour la proportion de personnes qui placent la criminalité au sommet, elle croît parallèlement du simple au double. Si l'on isole la catégorie « à un niveau moyen » qui reste pour chaque secteur et pour l'arrondissement celle qui est la plus fréquente, la catégorie qui obtient ensuite la plus grande proportion est « au bas de l'échelle » pour le secteur Peter Mc Gill (33,1%), alors que dans les secteurs Saint-Jacques et Sainte-Marie, elle est « à un niveau élevé », respectivement (34,4% et 28,9%). La relation est significative et modérée.

<sup>106</sup> 1 cellule (8,3%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 4,47.

(N=421)	Valeur	ddl	Signification
-----			
Khi-deux de Pearson	32,823	6	,000
V de Cramer	<b>,200</b>		

## VIII- Le sentiment de sécurité

Sur le plan du sentiment de sécurité, deux catégories générales de questions ont été posées. La première concernait le sentiment de sécurité des répondants de jour et la seconde pendant la nuit. Cinq questions étaient posées pour chacune de ces catégories. Nous leur demandions de juger leur sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) selon différents scénarii : lorsqu'ils sont seuls et à pied dans leur immeuble ou à proximité immédiate ; lorsqu'ils sont seuls et à pied dans leur quartier en général ; lorsqu'ils sont seuls et à pied à un arrêt d'autobus de leur quartier ; lorsqu'ils sont seuls et à pied dans une station de métro de leur quartier et finalement lorsqu'ils sont seuls et à pied dans un parc de leur quartier. Le tableau XXI présente les statistiques de tendances centrales pour chacune des questions posées aux répondants.

**Tableau XXI (annexe 1) : Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (pas du tout en sécurité) à 10 (totalement) quand vous êtes seul et à pied**

<b>Peter Mc Gill</b>	<b>N</b>	<b>Manquant*</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart- type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
La journée dans votre immeuble ou à proximité immédiate	151	0	9,2	10	1,1	-1,5	2,6	4	10
La journée dans votre quartier, en général	150	1	9,1	9,5	1,1	-1	0,4	5	10
La journée à un arrêt d'autobus (de votre quartier)	102	49	9,2	10	1,1	-1,4	1,7	5	10
La journée dans une station de métro (de votre quartier)	105	46	8,5	9	1,7	-1,2	0,9	3	10
La journée dans un parc (de votre quartier)	99	52	8,5	9	1,7	-1,4	2,4	2	10
La nuit dans votre immeuble ou à proximité immédiate	144	7	8	8	2	-1,2	1,9	1	10
La nuit dans votre quartier, en général	135	16	7,1	7	2,2	-0,9	1	1	10
La nuit à un arrêt d'autobus (de votre quartier)	91	60	7,1	7	2,3	-0,7	0,4	1	10
La nuit dans une station de métro (de votre quartier)	93	58	6,8	7	2,2	-0,8	0,6	1	10
La nuit dans un parc (de votre quartier)	74	77	5,7	6	2,6	-0,3	-0,6	1	10
<b>Saint-Jacques</b>	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart- type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
La journée dans votre immeuble ou à proximité immédiate	128	0	8,8	10	1,9	-2	4	1	10
La journée dans votre quartier, en général	126	2	8,5	9	1,9	-1,4	1,8	1	10
La journée à un arrêt d'autobus (de votre quartier)	80	48	9	10	1,7	-2,3	6,1	1	10
La journée dans une station de métro (de votre quartier)	101	27	8,8	9	1,5	-1,1	0,2	5	10
La journée dans un parc (de votre quartier)	102	26	8,1	9	2,3	-1,6	2,2	1	10
La nuit dans votre immeuble ou à proximité immédiate	125	3	6,8	7	2,7	-0,6	-0,7	1	10
la nuit dans votre quartier, en général	120	8	5,7	6	2,5	-0,4	-0,8	1	10
la nuit à un arrêt d'autobus (de votre quartier)	74	54	5,8	6	2,7	-0,4	-1	1	10
la nuit dans une station de métro (de votre quartier)	97	31	6,1	6	2,6	-0,3	-0,8	1	10
la nuit dans un parc (de votre quartier)	89	39	4,6	5	2,9	0,1	-1,3	1	10

Sainte-Marie	N	Manquant	Moy Md		Écart-type	Symétrie	Applat.	Min	Max
la journée dans votre immeuble ou à proximité immédiate	142	0	8,8	10	1,9	-2,2	5,1	1	10
la journée dans votre quartier, en général	141	1	8,6	9	1,8	-1,5	2,3	2	10
la journée à un arrêt d'autobus (de votre quartier)	114	28	8,8	10	1,8	-1,9	3,8	2	10
la journée dans une station de métro (de votre quartier)	113	29	8,6	9	1,9	-2	4,7	1	10
la journée dans un parc (de votre quartier)	116	26	8,5	9	1,8	-1,2	1,1	2	10
la nuit dans votre immeuble ou à proximité immédiate	140	2	6,9	8	2,9	-0,8	-0,6	1	10
la nuit dans votre quartier, en général	130	12	5,7	6	2,8	-0,3	-1,1	1	10
la nuit à un arrêt d'autobus (de votre quartier)	102	40	5,7	6	2,8	-0,3	-1	1	10
la nuit dans une station de métro (de votre quartier)	103	39	6,3	7	2,7	-0,5	-0,8	1	10
la nuit dans un parc (de votre quartier)	99	43	5	5	3	0,1	-1,3	1	10
Arrondissement	N	Manquant	Moy Md		Écart-type	Symétrie	Applat.	Min	Max
la journée dans votre immeuble ou à proximité immédiate	421	0	8,9	10	1,7	-2,3	5,9	1	10
la journée dans votre quartier, en général	417	4	8,7	9	1,6	-1,6	3	1	10
la journée à un arrêt d'autobus (de votre quartier)	296	125	9	10	1,6	-2,1	5,5	1	10
la journée dans une station de métro (de votre quartier)	319	102	8,6	9	1,7	-1,6	3	1	10
la journée dans un parc (de votre quartier)	317	104	8,4	9	1,9	-1,5	2,4	1	10
la nuit dans votre immeuble ou à proximité immédiate	409	12	7,2	8	2,6	-0,9	0	1	10
la nuit dans votre quartier, en général	385	36	6,2	7	2,6	-0,5	-0,6	1	10
la nuit à un arrêt d'autobus (de votre quartier)	267	154	6,2	7	2,7	-0,5	-0,7	1	10
la nuit dans une station de métro (de votre quartier)	293	128	6,4	7	2,5	-0,5	-0,5	1	10
la nuit dans un parc (de votre quartier)	262	159	5	5	2,9	0	-1,2	1	10

\*Les données manquantes représentent les répondants qui ont inscrit qu'ils « ne savaient pas » ou encore que la situation ne s'appliquait pas (par exemple lorsque ceux-ci n'utilisent pas le transport en commun ou ne fréquentent pas les parcs).

Dans l'ensemble de l'arrondissement, les répondants se sentent relativement en sécurité lorsqu'ils sont seuls et à pied le jour dans leur immeuble ou à proximité immédiate (moyenne de 8,95 sur 10). De jour, d'un secteur à l'autre, il semble y avoir peu de différences. Seul, l'item « la journée dans votre quartier en général » est significativement associé au secteur ( $P=,005$ ;  $N=417$ ), l'êta carré est faible ( $,025$ )<sup>107</sup>, les résidants du secteur Peter Mc Gill se sentent plus en sécurité avec une moyenne de 9,07 en comparaison de ceux de Saint-Jacques (8,47) et Sainte-Marie (8,61). On notera également que par exception, c'est dans le secteur Peter Mc Gill, que de jour dans le métro, les résidants se sentent le moins en sécurité.

D'abord, le sentiment de sécurité est toujours plus faible, en moyenne, à la tombée de la nuit, quelque soit l'item. Ensuite, le moment où les citoyens se sentent le plus en insécurité est à l'échelle de l'arrondissement, la nuit dans les parcs (moyenne de 5 sur 10 comparativement à 8,4 sur 10 le jour). Finalement, notons que l'écart-type pour chacune des questions est plus élevé lorsqu'on se rapporte aux questions durant la nuit. Ceci indique une plus grande disparité entre les réponses des personnes. Lorsqu'il s'agit du jour, une aussi grande variation entre les réponses existe seulement dans le secteur Saint-Jacques et ce, lorsqu'il s'agit d'être seul et à pied dans un parc du quartier.

Seul, l'item « la nuit dans une station de métro » n'est pas significativement associé aux secteurs de résidence car autrement, la nuit, le sentiment de sécurité varie significativement en fonction de ceux-ci. Dans l'immeuble d'habitation ou à proximité immédiate, dans le secteur Peter Mc Gill, la moyenne est la plus élevée sur l'échelle de la sécurité (8,01) au regard du secteur Sainte-Marie (6,87) et de celui de Saint-Jacques (6,75) ( $P=,000$ ;  $N=409$ )<sup>108</sup>. Dans le quartier en général ( $P=,000$ ;  $N=385$ ), l'êta carré est de  $,069$ <sup>109</sup>; A un

---

<sup>107</sup> Test de Levene non significatif ( $,378$ ).

<sup>108</sup> Test de Levene significatif ( $,042$ ) ; Test de Kruskal-Wallis significatif :  $,001$ .

<sup>109</sup> Test de Levene non significatif ( $,124$ ).

arrêt d'autobus ( $P=,001$ ;  $N=267$ ), l'êta carré est de ,055<sup>110</sup>; Dans un parc de son quartier ( $P=,040$ ;  $N=262$ ), l'êta carré est de ,025<sup>111</sup>; le secteur de Peter Mc Gill obtenant une moyenne toujours largement plus élevée que les secteurs de l'est.

## **IX- La probabilité estimée d'être victime**

Pour connaître la probabilité estimée d'être victime d'un acte criminel ou d'une incivilité, les personnes sondées devaient répondre à cinq questions touchant différentes formes de délits. Ainsi, elles devaient juger, sur une échelle de 1 (pas du tout probable) à 10 (très probable), quelle était la probabilité qu'elles puissent être victime d'un acte d'incivilité ou d'un délit, dans leur quartier, au cours des 6 prochains mois. Elles devaient juger de la probabilité d'être victime d'une agression physique, d'un vol, d'une incivilité sociale (tels que des insultes, crachats à terre, gestes d'irrespect...), d'une incivilité physique (par exemple des graffitis, vitres cassées, destruction de boîte aux lettres, présence de condoms, de seringues) et finalement d'être victime de discrimination.

---

<sup>110</sup> Test de Levene non significatif (,177).

<sup>111</sup> Test de Levene non significatif (,185).

Tableau XXII (annexe 1) : Probabilité estimée d'être victime

<b>Peter Mc Gill</b>	<b>N</b>	<b>Manquant*</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
être victime d'une agression	146	5	2,5	2	1,8	1,6	2,7	1	10
être victime d'un vol	147	4	3,9	3	2,3	0,7	0,0	1	10
être victime d'incivilités sociales	146	5	4,1	4	2,7	0,7	-0,3	1	10
être victime d'incivilités physiques	148	3	4,3	4	2,8	0,4	-1,1	1	10
être victime de discrimination	146	5	2,7	1	2,5	1,6	1,7	1	10
<b>Saint-Jacques</b>									
	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
être victime d'une agression	125	3	3,3	3	2,5	1,2	0,7	1	10
être victime d'un vol	127	1	5,0	5	2,7	0,3	-0,7	1	10
être victime d'incivilités sociales	126	2	5,3	5	3,0	0,1	-1,2	1	10
être victime d'incivilités physiques	128	0	6,5	7	3,1	-0,4	-1,2	1	10
être victime de discrimination	127	1	3,0	2	2,7	1,4	1,0	1	10
<b>Sainte-Marie</b>									
	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
être victime d'une agression	136	6	3,7	3	2,5	0,7	-0,5	1	10
être victime d'un vol	136	6	5,0	5	2,6	0,2	-0,6	1	10
être victime d'incivilités sociales	137	5	5,3	5	3,1	0,1	-1,2	1	10
être victime d'incivilités physiques	136	6	6,0	6	3,0	-0,2	-1,1	1	10
être victime de discrimination	136	6	3,1	2	2,7	1,2	0,4	1	10
<b>Arrondissement</b>									
	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
être victime d'une agression	407	14	3,1	2	2,3	1,2	0,7	1	10
être victime d'un vol	410	11	4,6	5	2,6	0,4	-0,5	1	10
être victime d'incivilités sociales	409	12	4,9	5	3,0	0,3	-1,1	1	10
être victime d'incivilités physiques	412	9	5,6	5	3,1	0,0	-1,3	1	10
être victime de discrimination	409	12	2,9	2	2,6	1,4	0,9	0	10

Dans l'arrondissement comme pour chacun des secteurs, la probabilité d'être victime diminue lorsque la gravité pénale de l'acte augmente. Plutôt peu probable pour une agression, elle devient de plus en plus probable pour le vol, puis pour les incivilités sociales (insultes, crachats à terre, gestes d'irrespect) et enfin pour les incivilités physiques (graffitis, vitres cassées, destruction de boîtes aux lettres, présence de condoms, de seringues). La probabilité estimée d'être victime de discrimination est relativement faible (au regard nous semble-t-il d'abord de la faible mixité raciale sur le territoire à l'étude, du fait ensuite que si un acte de discrimination ne renvoie pas uniquement à cette dimension, elle apparaît y être associée par les répondants, qu'enfin l'incivilité sociale accapare une discrimination qui pourrait s'exprimer au travers d'insultes verbales).

La probabilité d'être victime dans le secteur Peter Mc-Gill est toujours plus faible, qu'elle que soit l'acte (y compris un acte de discrimination), que dans les deux autres secteurs. Dans le secteur Saint-Jacques, la probabilité d'être victime d'une incivilité physique est la plus forte des secteurs. Les tests de moyenne effectués entre le secteur de résidence et la probabilité estimée d'être victime sont tous significatifs, exception faite d'un « acte de discrimination ». Concernant la probabilité d'être victime d'une agression, la relation est significative ( $P=,000$  ;  $N=407$ )<sup>112</sup>, c'est dans le secteur Peter Mc Gill que la probabilité moyenne est la moins élevée (2,46) en comparaison de Saint-Jacques (3,30) et Saint-Marie (3,71). Pour la probabilité d'être victime d'un vol, la relation est significative ( $P=,000$  ;  $N=410$ ) et indique là encore une probabilité moindre dans Peter Mc Gill que dans les secteurs de l'est. L'éta carré est de ,041<sup>113</sup>. Concernant la probabilité d'être victime d'une incivilité sociale, la relation est significative ( $P=,001$  ;  $N=409$ )<sup>114</sup>, Peter Mc Gill (4,12) ayant la probabilité la plus faible devant Saint-Jacques (5,29) puis Sainte-Marie (5,31). Au sujet de la probabilité d'être victime d'une incivilité physique, la relation est significative

---

<sup>112</sup> Test de Levene significatif (,000) ; Test de Kruskal-Wallis significatif (,000).

<sup>113</sup> Test de Levene non significatif (,566).

<sup>114</sup> Test de Levene significatif (,029 <,05) ; Test de Kruskal-Wallis significatif (,001).

( $P=,000$  ;  $N=412$ ), l'êta carré est de ,097<sup>115</sup>, le secteur Peter Mc Gill (4,3) étant toujours le secteur où les personnes se sentent les moins exposés, les résidants de Saint-Jacques (6,55) l'étant, cette fois, plus que ceux demeurant dans le secteur Sainte-Marie (5,99).

Finalement, les répondants pouvaient nous dire s'il existe un endroit dans leur quartier où ils se sentent particulièrement en danger ou exposés à ces risques et qu'ils évitent de fréquenter pour ces raisons.

**Tableau XXIII (annexe 1) : Y a-t-il un endroit où vous vous sentez particulièrement exposé, en danger et que vous évitez pour ces raisons ?**

Y a-t-il un endroit où vous vous sentez particulièrement exposé, en danger et que vous évitez pour ces raisons?	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Non	70	46,4	58	45,3	60	42,3	188	44,7
Oui	70	46,4	64	50	77	54,2	211	50,1
Ne sais pas	8	5,3	5	3,9	5	3,5	18	4,3
Non-indiqué	3	2	1	0,8			4	1
Total	151	100	128	100	142	100	421	100

Dans l'ensemble de l'arrondissement, les répondants, dans leur majorité, se sentent particulièrement en danger dans un ou plusieurs endroits précis de leur quartier, qu'ils évitent pour ces raisons.

D'ouest en est, les réponses négatives diminuent et celles positives augmentent (environ 8% de plus dans Sainte-Marie que dans Peter Mc Gill). La relation n'est cependant pas significative ( $P=,582$  ;  $N=417$ ).

<sup>115</sup> Test de Levene non significatif (,412).

## **X- Comportements d'autoprotection**

Afin d'étudier la réaction à la peur et aux probabilités estimées d'être victime, nous avons demandé aux répondants de nous dire si, au cours des six derniers mois, ils avaient modifié leurs habitudes, leurs comportements, ou mis en place un dispositif physique ou social pour protéger leur personne, l'un des membres de leur famille, leurs biens, autrement dit, pour améliorer leur sécurité. Les questions étaient les suivantes : avez-vous modifié vos horaires de sortie, évité de sortir non accompagné, modifié vos trajets lors de déplacements, ou modifié vos moyens de transport ? ; installé ou renforcé un dispositif de sécurité, emporté quelque chose pour vous défendre ? ; évité complètement certains endroits ou certaines activités ? ; décidé de vous impliquer dans une association, ou développé des relations sociales plus nombreuses (par ex. avec vos voisins) ? Avez-vous fait autre chose pour vous protéger ? Précisez.

Tableau XXIV (annexe 1) : Dispositifs d'autoprotection

Lors des six derniers mois, avez-vous modifié quelque chose pour vous protéger personnellement ou un membre de votre famille, ou pour protéger vos biens... Autrement dit pour améliorer votre sécurité? Par exemple, avez-vous		Peter Gill		Mc Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
Changé vos horaires de sortie, évité de sortir non accompagné, modifié vos trajets lors de déplacements, ou modifié vos moyens de transport ?	Non	127	84,1	90	70,3	109	76,8	326	77,4
	Oui	22	14,6	36	28,1	33	23,2	91	21,6
	Ne sais pas	2	1,3	2	1,6	-	-	4	1
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
Installé ou renforcé un dispositif de sécurité, emporté quelque chose pour vous défendre ?	Non	126	83,4	82	64,1	111	78,2	319	75,8
	Oui	24	15,9	46	35,9	30	21,1	100	23,8
	Ne sais pas	1	0,7	-	-	1	0,7	2	0,5
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
Évité complètement certains endroits ou certaines activités.	Non	121	80,1	92	71,9	103	72,5	316	75,1
	Oui	28	18,5	33	25,8	39	27,5	100	23,8
	Ne sais pas	2	1,3	3	2,3	-	-	5	1,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
Décidé de vous impliquer dans une association, ou développé des relations sociales plus nombreuses (par exemple avec vos voisins) ?	Non	131	86,8	98	76,6	118	83,1	347	82,4
	Oui	20	13,2	28	21,9	22	15,5	70	16,6
	Ne sais pas	-	-	2	1,6	2	1,4	4	1
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100

Dans l'ensemble de l'arrondissement, environ une personne sur cinq, voire sur quatre, a adopté des comportements d'autoprotection. Au sein de ceux qui ont adopté un comportement d'autoprotection, il existe d'abord une nette césure. Dans le secteur Peter Mc Gill, la proportion est toujours plus faible que dans les deux autres secteurs. Ensuite, la tendance à l'adoption de comportements d'autoprotection est généralement plus élevée dans le secteur Saint-Jacques que dans celui de Sainte-Marie (sauf pour le fait « d'éviter complètement certains endroits ou activités »).

« Changer les horaires de sortie, éviter de sortir non accompagné, modifier les trajets ou les moyens de transport » est significativement associé aux secteurs de résidence ( $P=,019<,05$ ;  $N=417$ ). Le  $V$  de Cramer indique une relation faible ( $,137$ ). « L'installation ou le renforcement d'un dispositif de sécurité ou le fait d'emporter quelque chose pour se défendre » est associé significativement avec le secteur de résidence ( $P=,000$ ;  $N=419$ ). Le  $V$  de Cramer( $= ,191$ ) indique une relation faible à modérer pouvant restituer l'impact de programme spécifique (comme cocon) dans les secteurs Saint-Jacques et Sainte-Marie (v/s Peter Mc Gill).

Lorsque les répondants ont spécifié un autre moyen de protection, plusieurs réponses différentes ont été obtenues. Parmi les plus intéressantes, notons que certains se sont procurés un téléphone cellulaire ou un chien et que d'autres sont dorénavant plus méfiants.

## XI- Victimation antérieure

Pour connaître le niveau de victimisation antérieure des résidents de Ville-Marie, nous avons demandé à nos répondants une série de questions sur les crimes dont ils ont été victime au cours des six derniers mois. Ainsi, nous leur avons demandé s'ils avaient été personnellement victime, dans leur quartier : d'une agression physique, d'un cambriolage, d'un vol de véhicule, d'une autre sorte de vol, de vandalisme, de fraude ou d'extorsion, d'un accident, de discrimination ou encore d'un autre acte criminel.

**Tableau XXV (annexe 1) : Au cours des six derniers mois, avez vous été personnellement victime dans votre quartier.**

Au cours des six derniers mois, avez-vous été personnellement victime dans votre quartier		Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
<b>D'une agression physique</b>	Non	149	98,7	120	93,8	136	95,8	405	96,2
	Oui (1 fois)	1	0,7	5	3,9	4	2,8	10	2,4
	Oui, (2 fois et plus)	1	0,7	2	1,6	2	1,4	5	1,2
	Ne sais pas / NVPR	-	-	1	0,8	-	-	1	0,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>D'un cambriolage</b>	Non	147	97,4	118	92,2	134	94,4	399	94,8
	Oui (1 fois)	3	2	10	7,8	8	5,6	21	5
	Oui, (2 fois et plus)	1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>D'un vol de véhicule</b>	Non	151	100	117	91,4	136	95,8	404	96
	Oui (1 fois)	-	-	7	5,5	4	2,8	11	2,6
	Ne sais pas / NVPR	-	-	4	3,1	2	1,4	6	1,4
	Total	-	-	128	100	142	100	421	100
<b>D'une autre sorte de vol</b>	Non	145	96	114	89,1	132	93	391	92,9
	Oui (1 fois)	4	2,6	10	7,8	7	4,9	21	5
	Oui, (2 fois et plus)	1	0,7	4	3,1	3	2,1	8	1,9
	Non-indiqué	1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100

Tableau XXV, SUITE		Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
		N	%	N	%	N	%	N	%
<b>De vandalisme</b>	Non	133	88,1	106	82,8	118	83,1	357	84,8
	Oui (1 fois)	10	6,6	13	10,2	12	8,5	35	8,3
	Oui, (2 fois et plus)	8	5,3	9	7	12	8,5	29	6,9
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>De fraude ou d'extorsion</b>	Non	147	97,4	121	94,5	138	97,2	406	96,4
	Oui (1 fois)	3	2	7	5,5	2	1,4	12	2,9
	Oui, (2 fois et plus)	-	-	-	-	2	1,4	2	0,5
	Ne sais pas / NVPR	1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>D'un accident</b>	Non	141	93,4	120	93,8	131	92,3	392	93,1
	Oui (1 fois)	7	4,6	4	3,1	9	6,3	20	4,8
	Oui, (2 fois et plus)	2	1,3	3	2,3	2	1,4	7	1,7
	Non-indiqué	1	0,7	1	0,8	-	-	2	0,5
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>De discrimination</b>	Non	138	91,4	110	85,9	126	88,7	374	88,8
	Oui (1 fois)	6	4	7	5,5	7	4,9	20	4,8
	Oui, (2 fois et plus)	6	4	11	8,6	9	6,3	26	6,2
	Non-indiqué	1	0,7	-	-	-	-	1	0,2
	Total	151	100	128	100	142	100	421	100
<b>D'un autre acte criminel</b>	Non	151	100	122	95,3	135	95,1	408	96,9
	Oui (1 fois)	-	-	1	0,8	2	1,4	3	0,7
	Oui, (2 fois et plus)	-	-	5	3,9	4	2,8	9	2,1
	Ne sais pas / NVPR	-	-	-	-	1	0,7	1	0,2
	Total	-	-	128	100	142	100	421	100

Notons d'abord que pour la majorité des formes d'actes énoncées, très peu de répondants ont été victime (généralement entre 90% et 95%). Pour certaines formes particulières de crimes, le taux de victimisation est plus élevé. C'est le cas notamment du vandalisme et de la discrimination (respectivement 15,2% et 11% des répondants en ont été victime au moins une fois dans les six derniers mois). Spécifiquement au niveau des secteurs, c'est dans Saint-Jacques et Sainte-Marie que les répondants ont été généralement davantage victimes (toutes formes de délits confondus). Il n'existe pourtant pas de relation statistiquement significative entre les secteurs d'habitation et aucun des items, exception faite d'une victimation suite à « un vol de véhicule » ( $P=,015<,05$ ) dont la force est faible (Coefficient de contingence =,141)<sup>116</sup>.

Tableau XXVI (annexe 1) : Victimation des proches

Au cours des six derniers mois, y a-t-il un proche avec qui vous vivez, qui a été victime dans votre quartier d'un des actes cités précédemment?	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Non	116	76,8	81	63,3	79	55,6	276	65,6
Oui (1 fois)	14	9,3	12	9,4	23	16,2	49	11,6
Oui, (2 fois et plus)	10	6,6	12	9,4	13	9,2	35	8,3
Ne s'applique pas	1	0,7	3	2,3	1	0,7	5	1,2
Ne sais pas / NVPR	10	6,6	20	15,6	26	18,3	56	13,3
Total	151	100	128	100	142	100	421	100

Le tableau XXVI indique que dans l'ensemble, les proches des répondants du sondage ont été davantage victimes que les répondants eux-mêmes (dans l'ensemble, près d'un répondant sur cinq a un proche, au moins, qui a été victime au cours des 6 derniers mois, et ce, au regard de toutes les formes de délits énoncées précédemment). Cependant, puisqu'un

<sup>116</sup> Ces résultats doivent être interprétés avec précautions au regard du faible nombre de personnes ayant été victimes.

répondant est susceptible d'habiter avec plusieurs personnes, il est normal que ce pourcentage soit plus élevé que chez les répondants.

D'ouest en est, la fréquence d'une réponse négative diminue, et parallèlement donc, du secteur Peter Mc Gill (15,9%) à Sainte-Marie (25,4%), en passant par celui de Saint-Jacques (18,8%) le nombre de personnes, ayant des proches qui ont été victimes des actes précités, augmente. La relation n'est pas significative ( $P=,099$ ).

## **XII- Perception et gravité des actes**

Nous avons proposé aux résidants trois groupes contenant une série de trois ou quatre événements hypothétiques. Nous leur demandions d'attribuer un score de gravité pour chaque acte et pour chaque groupe, sur une échelle allant de 0 (gravité très faible, nulle) à 100 (une très forte gravité). Il s'agissait après avoir présenté un groupe composé d'une série d'actes pris un à un (groupe 1), de faire varier leur fréquence et la proximité du lieu de leur commission (dans le quartier/ dans l'immeuble d'habitation ou à proximité immédiate) (groupes 2 et 3). Le tableau suivant représente les réponses obtenues pour le groupe 1, secteur par secteur et au sein de l'arrondissement.

Tableau XXVII-1 (annexe 1) : Score de gravité des items et du groupe 1 sur une échelle de 0 à 100 par secteurs et pour l'arrondissement.

Groupe 1 : (quartier/ acte unitaire)

<b>Peter Mc Gill</b>	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy Md</b>		<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
Dans votre quartier, une personne vous agresse physiquement, vous n'avez aucune blessure :	149	2	73,2	80	25,6	-1	0,3	0	100
Dans votre quartier, une personne, en votre absence, vous vole votre vélo attaché :	148	3	64,2	70	26	-0,5	-0,5	0	100
Dans votre quartier, une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement :	150	1	52,4	50	28	-0,1	-0,9	0	100
Dans votre quartier une personne jette un déchet par terre :	147	4	55,9	50	28,9	0	-1	0	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 4 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 1 :	150	1	79,5	82,5	21,4	-1,2	0,9	0	100
<b>Saint-Jacques</b>	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy Md</b>		<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
Dans votre quartier, une personne vous agresse physiquement, vous n'avez aucune blessure :	122	6	75,8	80	25,5	-1,1	0,6	0	100
Dans votre quartier, une personne, en votre absence, vous vole votre vélo attaché :	121	7	71,6	75	23,1	-0,4	-0,7	20	100
Dans votre quartier, une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement :	122	6	60,1	60	29,5	-0,3	-0,9	0	100
Dans votre quartier une personne jette un déchet par terre :	122	6	58,7	60	29,4	-0,2	-0,9	0	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 4 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 1 :	121	7	83,1	89	18,5	-1	0	30	100
Dans votre quartier, une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement :	406	15	56,9	60	29,8	-0,2	-1,0	0	100
Dans votre quartier une personne jette un déchet par terre :	403	18	57,5	60	29,7	-0,1	-1,0	0	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 4 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 1 :	405	16	81	85	20,6	-1,2	-0,8	10	100

## Groupe 1 : (quartier/ acte unitaire) SUITE

<b>Sainte-Marie</b>	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart- type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
Dans votre quartier, une personne vous agresse physiquement, vous n'avez aucune blessure :	134	8	72,8	80	27	-1	0,4	0	100
Dans votre quartier, une personne, en votre absence, vous vole votre vélo attaché :	134	8	71,3	77,5	26,3	-0,7	-0,4	0	100
Dans votre quartier, une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement :	134	8	58,9	60	31,6	-0,4	-1	0	100
Dans votre quartier une personne jette un déchet par terre :	134	8	58,3	60	31	-0,1	-1,1	0	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 4 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 1 :	134	8	80,9	90	21,4	-1,2	0,9	10	100
<b>Arrondissement</b>	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart- type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
Dans votre quartier, une personne vous agresse physiquement, vous n'avez aucune blessure :	405	16	73,9	80	26,0	-1,0	0,4	0	100
Dans votre quartier, une personne, en votre absence, vous vole votre vélo attaché :	403	18	68,8	75	25,5	-0,5	-0,5	0	100
Dans votre quartier, une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement :	406	15	56,9	60	29,8	-0,2	-1,0	0	100
Dans votre quartier une personne jette un déchet par terre :	403	18	57,5	60	29,7	-0,1	-1,0	0	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 4 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 1 :	405	16	81	85	20,6	-1,2	-0,8	10	100

Au sein de l'arrondissement, la hiérarchisation de la gravité de chaque acte pris de manière unitaire, correspond à celle classiquement attendue. À savoir une agression physique

(moyenne=80) est côtée plus qu'un vol de vélo (moyenne= 75) qui est lui-même côté plus qu'une insulte verbale ou que le fait qu'une personne jette un papier à terre (moyenne= 60). Cette hiérarchisation est respectée au sein de chaque secteur. Les valeurs fortes ont une fréquence plus élevée (la courbe est asymétrique positive). Les valeurs sont relativement dispersées comme l'indiquent les coefficients d'aplatissement et un écart-type dont la valeur oscille entre 20,6 et 30,6. La médiane, indicateur alors intéressant, est extrêmement stable d'un secteur à l'autre, exception faite concernant le score des actes d'incivilités (insulte verbale, jet de déchet à terre) pour lesquels le secteur Peter Mc Gill attribue un score de 10 points de moins que les autres secteurs. Enfin, seul l'item « dans votre quartier, une personne, en votre absence, vous vole votre vélo attaché » est significativement associé aux secteurs de résidence ( $P=,022$ ;  $\eta^2=,019$ )<sup>117</sup> indiquant un score de gravité légèrement plus élevé dans les secteurs de l'est que dans celui de Peter Mc Gill.

---

<sup>117</sup> Test de Levene=0,190 (Non Significatif).

**Tableau XXVII-2 (annexe 1) : Score de gravité des items et du groupe 2 sur une échelle de 0 à 100 par secteurs et pour l'arrondissement.**

**Groupe 2 : (proximité immédiate/ tous les**

**jours et unitaire)**

<b>Peter Mc Gill</b>	<b>N</b>	<b>Manquant*</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, tous les jours, une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement :	148	3	76,8	85	27	-1,2	0,6	0	100
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne en votre absence vous vole votre vélo attaché :	146	5	73,5	80	26,6	-0,9	0	0	100
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, tous les jours, une personne jette un déchet par terre :	148	3	72,2	77,5	25,3	-0,6	-0,7	10	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 3 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 2 :	146	5	84,9	90	19	-1,5	2,1	10	100
<b>Saint-Jacques</b>	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, tous les jours, une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement :	118	10	79	90	24,3	-1,2	0,8	0	100
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne en votre absence vous vole votre vélo attaché :	117	11	78,3	80	22,7	-1	0,5	0	100
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, tous les jours, une personne jette un déchet par terre :	119	9	70,9	80	27,3	-0,7	-0,5	0	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 3 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 2 :	119	9	86,1	90	16,9	-1,2	0,7	30	100

**Groupe 2 : (proximité immédiate/ tous les jours et unitaire)- SUITE**

<b>Sainte-Marie</b>	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, tous les jours, une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement :	132	10	75,4	82,5	28	-1,2	0,4	0	100
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne en votre absence vous vole votre vélo attaché :	132	10	77,3	80	24,4	-1,2	0,4	0	100
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, tous les jours, une personne jette un déchet par terre :	132	10	71,5	80	28	-0,8	0,4	0	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 3 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 2 :	132	10	83,9	90	20,7	-1,7	0,4	0	100
<b>Arrondissement</b>	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, tous les jours, une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement :	398	23	77,0	85	26,6	-1,2	0,7	0	100
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne en votre absence vous vole votre vélo attaché :	385	26	76,2	80	24,8	-1,0	0,3	0	100
Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, tous les jours, une personne jette un déchet par terre :	399	22	71,6	80	26,8	-0,7	-0,5	0	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 3 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 2 :	397	24	84,9	90	19,0	-1,5	2,3	0	100

Au sein de l'arrondissement, la variation de la fréquence et de la proximité du lieu de commission des différents actes proposés dans le groupe 1 influence le score de gravité obtenu dans le groupe 2 pour chacun de ces items. Si l'item de « l'agression physique » est absent du groupe 2, le score de gravité total du groupe 2 est cependant plus haut que celui

du groupe 1 (3,9 points de plus sur la moyenne). L'insulte verbale, répétée tous les jours pendant une période de 6 mois et commise à proximité ou dans l'immeuble d'habitation obtient ainsi une moyenne supérieure de 20,1 points, la médiane gagne 25 points, tandis que l'écart type diminue de 3,2 points. Le jet d'un déchet par terre, répété tous les jours pendant une période de 6 mois et commis à proximité ou dans l'immeuble d'habitation obtient également une moyenne supérieure de 14,1 points et une médiane de 20 points au dessus (80 v/s 60). L'écart-type est réduit de 2,9 points. Le vol de vélo, réalisé à proximité mais une seule fois au cours des 6 mois ne gagne que 7,4 points en moyenne et 5 points en médiane. L'écart-type est réduit de 0,7 points.

Au sein de chaque secteur, il est observé une progression semblable. La seule exception se produit dans le secteur Sainte-Marie pour lequel, contrairement aux autres secteurs, le vol de vélo obtient un score plus élevé (de 1,9 points) que les insultes verbales. Le jet de déchet à terre obtient, quelque soit les secteurs, le score de gravité le plus faible. Enfin, aucun item n'est associé significativement avec le secteur de résidence.

**Tableau XXVII-3 (annexe 1) : Score de gravité des items et du groupe 3 sur une échelle de 0 à 100 par secteurs et pour l'arrondissement.**

**Groupe 3 : (proximité immédiate et quartier/ tous les jours)**

Peter Mc Gill	N		Moy Md		Écart-type	Symétrie Applat.		Min	Max
		Manquant*							
Tous les jours, dans votre quartier, une personne en votre absence, vous vole votre vélo attaché :	146	3	81,8	95	25,5	-1,6	1,7	0	100
Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne sans aucune raison apparente, vous insulte verbalement :	148	3	81,9	90	2	-1,6	1,8	0	100
Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne jette un déchet par terre :	148	3	78,6	87,5	23,5	-0,9	-0,3	20	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 3 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 3 :	148	3	90,4	100	15,3	-2,1	5,3	10	100
Saint-Jacques	N		Moy Md		Écart-type	Symétrie Applat.		Min	Max
		Manquant							
Tous les jours, dans votre quartier, une personne en votre absence, vous vole votre vélo attaché :	115	13	93,7	100	13,2	-2,9	9,8	20	100
Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne sans aucune raison apparente, vous insulte verbalement :	117	11	90,8	100	16,8	-2,6	8,1	0	100
Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne jette un déchet par terre :	117	11	82,1	90	23,1	-1,4	1,5	0	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 3 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 3 :	117	11	95,1	100	9,5	-2,6	9,6	40	100

**Groupe 3 : (proximité immédiate et quartier/ tous les jours)-SUITE**

<b>Sainte-Marie</b>	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
Tous les jours, dans votre quartier, une personne en votre absence, vous vole votre vélo attaché :	131	11	90,5	100	16,7	-2,1	4,2	30	100
Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne sans aucune raison apparente, vous insulte verbalement :	131	11	86,1	100	22,4	-1,9	3,1	2	100
Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne jette un déchet par terre :	131	11	77,6	85	26	-1	0	0	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 3 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 3 :	131	11	93,8	100	12,1	-3	10,8	30	100
<b>Arrondissement</b>	<b>N</b>	<b>Manquant</b>	<b>Moy</b>	<b>Md</b>	<b>Écart-type</b>	<b>Symétrie</b>	<b>Applat.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
Tous les jours, dans votre quartier, une personne en votre absence, vous vole votre vélo attaché :	392	29	88,2	100	20,3	-2,2	4,5	0	100
Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne sans aucune raison apparente, vous insulte verbalement :	396	25	85,9	100	21,8	-1,9	3,3	0	100
Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne jette un déchet par terre :	396	25	79,3	100	24,2	-1,1	0,2	0	100
Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez victime dans votre quartier de ces 3 situations. Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 3 :	396	25	92,9	100	12,9	-2,6	8,3	0	100

Concernant le groupe 3, le vol de vélo se produit cette fois tous les jours mais non plus à proximité ou dans l'immeuble d'habitation. L'insulte verbale et le jet de déchet par terre se font dans les mêmes conditions que pour le groupe 2 (chaque jour et à proximité ou dans

l'immeuble d'habitation). Le score total du groupe augmente encore (à 92,9 points de moyenne). La médiane est de 100 atteignant une saturation sur l'échelle de gravité allant de 0 à 100. Le vol de vélo gagne en moyenne 12 points par rapport à sa cote dans le groupe 2 et 19,4 points de moyenne au regard du score obtenu dans le groupe 1. L'insulte verbale gagne en comparaison de son score dans le groupe 2 : 8,9 points tandis que le score d'un jet de déchet à terre augmente lui de 7,7 points.

Le même mouvement est observé au sein de chaque secteur. Les résidants de Peter Mc Gill jugent néanmoins des scores de gravité plus faibles que les résidants des secteurs de l'est. Les résidants du secteur Saint-Jacques attribuent les scores de gravité les plus élevés. Le score de l'item « Tous les jours, dans votre quartier, une personne en votre absence, vous vole votre vélo attaché » est ainsi significativement associé aux secteurs de résidence ( $P=,000$  ;  $N=392$ )<sup>118</sup>. Le score de l'item « Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne sans aucune raison apparente, vous insulte verbalement » est associé aux secteurs de résidence ( $P=,004$  ;  $N=396$ )<sup>119</sup>. Le score globale du groupe 3 est enfin également associé aux secteurs de résidence ( $P=,007$  ;  $N=396$ )<sup>120</sup>.

---

<sup>118</sup> Test de Levene significatif ; Test de Kruskal-Wallis significatif ( $P=,000$ ).

<sup>119</sup> Test de Levene significatif ; Test de Kruskal-Wallis significatif ( $P=,001$ ).

<sup>120</sup> Test de Levene significatif ; Test de Kruskal-Wallis significatif ( $P=,018 < 0,05$ ).

### XIII- Image de la police

Nous avons demandé à nos répondants comment ils jugeaient, en général, la qualité des services de police offerts dans leur quartier. Les réponses sont présentées au tableau XXVIII. Tout d'abord, il convient de préciser que la grande majorité des répondants de l'arrondissement (62,4%) se dit satisfait des services de police. Seule une minorité (2,9%) considère que les services offerts ne sont pas du tout satisfaisants. Finalement, on constate que c'est dans Peter Mc Gill que le sentiment général envers la police est le plus favorable (14,6% jugent les services très satisfaisants, contre 10,9% dans Saint-Jacques et 12,7% dans Sainte-Marie). La relation est significative et faible ( $P < ,05$ ).

(N=359)	Valeur	ddl	Signification
-----			
Khi-deux de Pearson	15,097 <sup>121</sup>	6	,020
V de Cramer	,145		

Tableau XXVIII (annexe 1) : Image de la police

Comment jugez-vous, en général, la qualité des services de police offerts dans votre quartier. Diriez-vous qu'elle est :	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Pas du tout satisfaisante	1	0,7	8	6,3	3	2,1	12	2,9
Peu satisfaisante	23	15,2	32	25	29	20,4	84	20
Satisfaisante	89	58,9	56	43,8	64	45,1	209	49,6
Très satisfaisante	22	14,6	14	10,9	18	12,7	54	12,8
Ne sais pas	16	10,6	17	13,3	27	19	60	14,3
Non-indiqué			1	0,8	1	0,7	2	0,5
Total	151	100	128	100	142	100	421	100

<sup>121</sup> 3 cellules (25,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 3,68.

## XIV- Information et sensibilisation

Finalement, nous avons interrogé les répondants sur leur niveau d'information et de sensibilisation quant aux actualités provenant autant des journaux d'informations, des journaux télévisés ou radiophoniques, ou encore d'autres sources d'informations.

Tableau XXIX (annexe 1) : Temps d'exposition aux médias d'information

Combien de temps par jour, en moyenne, regardez-vous les actualités télévisées, écoutez-vous les informations radiophoniques ou lisez-vous les journaux d'informations?	Peter Mc Gill		Saint-Jacques		Sainte-Marie		Arrondissement	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Aucune	3	2	6	4,7	9	6,3	18	4,3
Entre 1 et 30 min	27	17,9	15	11,7	23	16,2	65	15,4
Plus de 30 min et 1h	41	27,2	35	27,3	46	32,4	122	29
De plus d'une heure à 2h	42	27,8	34	26,6	37	26,1	113	26,8
De plus de 2h à 4 h	26	17,2	27	21,1	18	12,7	71	16,9
Plus de 4 h	11	7,3	11	8,6	8	5,6	30	7,1
Ne sais pas	1	0,7	-	-	1	0,7	2	0,5
Total	151	100	128	100	142	100	421	100

De manière générale, la population de l'arrondissement Ville-Marie se tient assez au courant de l'information quotidienne véhiculée par les médias d'informations. À ce titre, près de 30% des résidants consomment entre 30 minutes et une heure d'informations par jour, 26,8 % entre une heure et 2 heures, et 24% plus de 2 heures. C'est cependant dans Saint-Jacques que les répondants sont les plus « informés » avec une proportion de 29,7% (plus de 2 heures par jour), contre 24,5% dans Peter Mc Gill et 18,3% dans Sainte-Marie. La relation entre le temps d'exposition aux médias d'information et le secteur n'est pas statistiquement significative ( $P=,465$ ;  $N=419$ ).

## En premières conclusions :

Au terme de cette analyse, quelques lignes de force sont identifiées.

I) La langue (,579\*\*<sup>122</sup> V de Cramer), l'âge (,244\*\* V de Cramer), la scolarité (,190\*\* V de Cramer) et le revenu (,236\*\* V de Cramer) des répondants sont ainsi statistiquement associés aux secteurs de résidence.

II) La qualité de propriétaire, locataire ou chambreur (,229\*\* Coef. de contingence), la présence ou non d'un concierge (,415\*\* V de Cramer), l'intention de déménager au cours des 6 prochains mois (,147\* V de Cramer), le nombre de mois dans le quartier (,027\*\* éta carré) et dans le logement sont statistiquement associés aux secteurs de résidence indiquant une mobilité résidentielle grandissante de l'ouest vers l'est.

III) Le mode de vie au sein du quartier est différent entre les secteurs, **durant la journée**, concernant :

L'utilisation des autobus (dans l'ordre décroissant de la fréquence d'utilisation: Sainte-Marie, Peter Mc Gill, Saint-Jacques) (V. de Cramer=,151\*\*).

La fréquentation des restaurants (dans l'ordre décroissant : Peter Mc Gill, Saint-Jacques, Sainte-Marie) (V. de Cramer=,242\*\*).

### En soirée :

La fréquentation des bars est sensiblement plus élevée dans Peter Mc Gill que dans Saint-Jacques et que dans Sainte-Marie (V. de Cramer=,146\*\*).

La fréquentation des restaurants suit ce même mouvement qui semble fondé sur un pouvoir d'achat décroissant d'ouest en est (V. de Cramer=,199\*\*).

---

<sup>122</sup> \*\* Relation statistiquement significative (P<,01); \* Relation statistiquement significative (P<,05).

## IV) La qualité de l'environnement physique :

Il n'y a pas de relation statistiquement discriminante entre le secteur de résidence et les variables du bruit, de l'accessibilité aux services et de l'éclairage (pour chacune des catégories proposées).

En revanche, la propreté des trottoirs (V. de Cramer=,152\*\*) et des ruelles (V. de Cramer=,146\*) est jugée de moins en moins satisfaisante d'ouest en est

La propreté des stations de métro est jugée moins satisfaisante dans Peter Mc Gill que dans les quartiers de l'est (V. de Cramer=,143\*).

## V) Les incivilités :

La fréquence de chaque type d'incivilité est significativement associée aux secteurs de résidence. Une césure apparaît clairement entre les secteurs de l'est (Saint-Jacques et Sainte-Marie) et celui de l'ouest (Peter Mc Gill) qui connaît comparativement aux premiers moins d'incivilités de tout type (V. de Cramer oscillant entre ,153\* à ,378\*\*).

Exception doit être faite concernant la présence d'itinérants ou de mendiants dont la présence est plus fréquente dans les secteurs de Saint-Jacques et Peter Mc Gill que dans le secteur de Sainte-Marie (V. de Cramer=,168\*\*).

Il n'existe aucune relation significative pour quelque type d'incivilité que ce soit concernant la nature du sentiment ressenti et le secteur de résidence.

La fréquence de l'acte est reliée à la nature du sentiment ressenti concernant uniquement :

La présence de graffitis, de vitres cassées ou de boîtes aux lettres dégradées (V. de Cramer=,224\*\*).

La présence d'itinérants ou de mendiants (V. de Cramer=,166\*\*).

La présence de condoms et de seringues ; d'insultes verbales ; d'odeur d'urine, d'excrément animal et de crachats ; ou enfin celle de vendeurs de drogues, de gangs de rue et de prostitué(e)s génèrent un sentiment invariable au regard de la fréquence. Cela semble dès lors indiquer que la nature d'un seul acte suffit à asseoir la nature du sentiment ressenti.

L'existence de lieux où les incivilités sont fortement concentrées (tous types confondus) est relevée davantage dans les secteurs de l'est que de l'ouest (Peter Mc Gill).

L'augmentation ou non du sentiment d'insécurité au regard de lieux dans lesquels les incivilités sont jugées comme concentrées, ne varie pas statistiquement en fonction du secteur de résidence.

L'appréciation de l'efficacité de la police à prévenir ou résoudre les incivilités est significativement associée aux secteurs de résidence. La relation est faible mais indique une césure entre le secteur Peter Mc Gill et les quartiers de l'est (V. de Cramer=,152\*).

VI) Le réseau de sociabilité composé de la surveillance informelle avec les voisins et du nombre de personnes auxquelles les résidants peuvent s'adresser en cas de problème, n'est pas significativement associé aux secteurs.

VII) La perception du caractère sécuritaire du quartier comme la place qu'occupe la criminalité en général sur l'échelle des préoccupations de chacun, varient significativement selon le secteur d'habitation. La relation, faible à modérée, indique d'ouest en est un quartier moins sécuritaire (V. de Cramer=,146\*\*) et une place de la criminalité plus élevée sur l'échelle de préoccupations des résidants (V. de Cramer=,200\*\*).

VIII) La journée, le sentiment de sécurité ne varie pas significativement d'un secteur à l'autre, excepté pour l'item « la journée dans votre quartier en général » pour lequel les résidants des quartiers de l'est se sentent moins en sécurité que ceux de Peter Mc Gill (éta carré=,025\*\*).

La nuit, mis à part le sentiment de sécurité dans les stations de métro, le sentiment d'insécurité est plus fort dans les secteurs de l'est que dans celui de Peter Mc Gill (éta carré oscillant entre ,025\*\* à ,069\*\*).

IX) La probabilité d'être victime est, quelque soit l'acte concerné (agression, vol, incivilités physique ou sociale), plus forte dans les quartiers de l'est que dans celui de Peter Mc Gill (éta carré oscillant de ,041\*\* à 0,97\*\*). Il n'y a pas en revanche de relation statistiquement significative entre le secteur de résidence et le fait d'identifier un endroit où les individus se sentent particulièrement exposés, en danger et qu'ils évitent pour ces raisons.

X) Seuls les faits d'« installer ou renforcer un dispositif de sécurité, emporter quelque chose pour se défendre » (V. de Cramer=,191\*\*) et celui de « changer les horaires, éviter de sortir non accompagné, modifier les trajets ou les moyens de transports » (V. de Cramer=, 137\*). Ces relations statistiquement significatives, au regard des différents secteurs, indiquent que ces types de comportements sont plus fréquents dans les secteurs de l'est que dans celui de Peter Mc Gill.

XI) En prenant en compte le faible pourcentage de personnes ayant été victime d'un acte criminel au cours des 6 derniers mois, le secteur d'habitation n'apparaît pas discriminant. Seul, concernant les vols de véhicule, le secteur Saint-Jacques, puis celui de Sainte-Marie semblent plus touchés que celui de Peter Mc Gill (Coefficient de contingence=,141\*). Les proches ne sont pas plus, ni moins, touchés en fonction du secteur de résidence.

XII) Le jugement sur la gravité d'un vol, d'une insulte verbale ou d'un jet de déchet à terre varie en fonction de la fréquence d'une part et, semble t-il dans une moindre mesure, de la proximité du lieu de commission de l'acte, d'autre part. Les variations sont, dans l'ensemble, semblables d'un secteur à l'autre.

XIII) Le jugement général sur la qualité des services de police diffère statistiquement entre le secteur Peter Mc Gill et les secteurs de l'est (V. de Cramer=,145\*).

XIV) Le temps d'exposition aux médias d'information n'est pas statistiquement discriminant d'un secteur de résidence à l'autre.

**Annexe 1-1 : Questionnaire d'enquête sur le sentiment de  
sécurité des résidants de l'arrondissement de Ville-Marie du 22  
avril 2005**

Bonjour Mme/ M.,

Je m'appelle \_\_\_\_\_, je travaille pour le programme TANDEM Montréal Ville-Marie, (l'organisme de prévention de la criminalité), nous n'avons rien à vous vendre, nous aimerions juste pouvoir obtenir votre coopération afin de mieux comprendre et analyser le sentiment de sécurité des résidants du quartier.

Vous avez été sélectionné pour faire partie de notre échantillon. Seriez-vous disponible pour répondre à un questionnaire d'une vingtaine de minutes ? Vos réponses seront strictement confidentielles. Elles seront recueillies à des fins d'analyses statistiques.

- *[Si la réponse est oui :]* « Je vous remercie. Afin de pouvoir prendre en compte vos réponses, vous devez être âgé de plus de 16 ans, l'êtes-vous ? »

*[Si la réponse est oui j'ai plus de 16 ans, alors passez à remplir le questionnaire.]*

- *[Si la réponse est non :]* « Seriez-vous d'accord pour fixer un rendez-vous téléphonique lorsque vous seriez plus disponible ? »

*[Si la réponse est oui, notez :]*

Heures : \_\_\_\_\_ ; date(s) : \_\_\_\_\_

- *[si la réponse est non :]* « Je vous remercie du temps que vous avez bien voulu m'accorder, au revoir Mme M.».

[A remplir par la personne en charge de passer le questionnaire].

n° du questionnaire : \_\_\_\_\_

Secteur : \_\_\_\_\_

Personne en charge du questionnaire : \_\_\_\_\_

Date 2005 (jour/mois): année \_\_\_\_\_ /jour \_\_\_\_\_ /mois \_\_\_\_\_

Heure de début d'appel téléphone (heure/minutes): \_\_\_\_\_ hh :mm \_\_\_\_\_

Durée : \_\_\_\_\_ min

Langue : FR=1/ ANG= 2

Sexe du répondant : M=0 / F=1.

Code postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : (514)- \_\_\_\_\_

Adresse postale : n° \_\_\_\_\_ rue : \_\_\_\_\_

[Dans les questions suivantes, ce qui est en italique et inclus entre crochets ne doit pas être lu. Cela s'adresse à l'interviewer. En fonction de la réponse donnée, celui ci doit entourer la réponse 1, 2, 3, 4, 99....]

**[I- Localisation - type de logement - composition du ménage]****(Q1)** – Êtes-vous :

- 1) Propriétaire
- 2) Locataire
- 3) Chambreur
- 99) NSP

**(Q2)** - Depuis combien de temps habitez-vous votre logement ? \_\_\_\_\_ années et/ou \_\_\_\_\_ mois.**(Q3)** - Depuis combien de temps habitez-vous ce quartier? \_\_\_\_\_ années et/ou \_\_\_\_\_ mois.**(Q4)** - Combien de personnes (en vous excluant) occupent votre logement ? \_\_\_\_\_*[Si la réponse est 0 alors passer à I-6]***(Q5)** - Ces personnes sont de quel âge et de quel sexe ?*[Encercler soit : M (Masculin) F (Féminin) pour chacun].*

n° Q5.1: \_a)\_\_\_ / b) M= 0 F=1

n° 5: \_\_\_\_\_ M F

n° Q5.2: \_a)\_\_\_ / b) M F

n° 6: \_\_\_\_\_ M F

n° Q5. 3: \_\_\_\_\_ M F

n° 7: \_\_\_\_\_ M F

n° Q5.4 : \_\_\_\_\_ M F

n°8 : \_\_\_\_\_ M F

**(Q6)** - Y a-t-il un concierge dans votre lieu d'habitation :

- 1) Oui
- 0) Non
- 99) (Je) Ne sais pas

**III- Relations avec les gestionnaires de l'habitation/ volonté de déménager ou non, pourquoi**

**(Q7)** – Diriez-vous que la ou les personnes qui gèrent votre immeuble (ex. assemblée de locataires, propriétaire...) sont, concernant vos attentes :

- 3) Très attentives
- 2) Attentives
- 1) Peu attentives
- 0) Pas du tout attentives
- 88) Ne s'applique pas
- 99) Ne sais pas

**(Q8)** – Avez-vous l'intention de déménager de votre logement d'ici les 6 prochains mois ?

- 1) Oui
- 0) Non
- 99) Ne sais pas

**[III- mode de vie au sein du quartier]***[Entourez le numéro correspondant à la réponse]***Maintenant en ce qui à trait à votre mode de vie au sein du quartier :****(Q9) – Durant la journée :**

	Souvent	Moyennement	Un peu	Pas du tout	NSP
1) Fréquentez-vous les parcs	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
2) Fréquentez-vous le métro	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
3) Fréquentez-vous l'autobus	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
4) Fréquentez-vous les bars	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
5) Fréquentez-vous les restaurants	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
6) Fréquentez-vous votre quartier à pied (3)	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)

**(Q10) – Le soir :**

	Souvent	Moyennement	Un peu	Pas du tout	NSP
1) Fréquentez-vous les parcs	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
2) Fréquentez-vous le métro	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
3) Fréquentez-vous l'autobus	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
4) Fréquentez-vous les bars	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
5) Fréquentez-vous les restaurants	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
6) Fréquentez-vous votre quartier à pied (3)	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)

**IV- Qualité de vie**

**(Q11)** – Par rapport au bruit environnant en général, diriez-vous que votre quartier est :

- 3) Très bruyant
- 2) Bruyant
- 1) Peu bruyant
- 0) Pas du tout bruyant
- 99) NSP

**(Q12)**-Comment jugez-vous l'accessibilité des services dans votre quartier comme par exemple les services postaux, commerces, parcs, piscines, bibliothèques, garderies, etc. Diriez-vous qu'ils sont :

- 3) Très satisfaisants
- 2) Satisfaisants
- 1) Peu satisfaisants
- 0) Pas du tout satisfaisants
- 99) Ne sais pas

**(Q13)** – Comment jugez-vous l'éclairage dans votre quartier :

très satisfaisant/ satisfaisant/ peu satisfaisant/ Pas du tout satisf./ NSP

1) L'éclairage des trottoirs :	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
2) L'éclairage des ruelles :	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
3) L'éclairage des parcs :	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
4) ... des arrêts d'autobus :	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
5) ... des stations de métro :	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)

**(Q14)** – Comment jugez-vous la propreté dans votre quartier :

Très satisfaisante/ satisfaisante/ peu satisfaisant/ Pas du tout satisf./ NSP

1) La propreté des trottoirs :	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
2) La propreté des ruelles :	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
3) La propreté des parcs :	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
4) ...des arrêts d'autobus :	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)
5) ...des stations de métro :	(3)	(2)	(1)	(0)	(99)

**[V- Sur les incivilités]****Au plan des actes d'incivilités :**

(Q15) Au cours des 6 derniers mois, combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier des actes suivants ?

[si la réponse est 0 alors passez immédiatement aux événements suivants, sans remplir la case sentiment ni celle réaction]

**1a)** Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier de la présence de graffitis, de vitres cassées, de boites aux lettres dégradées ?

**(0) aucune (passer à la question 2)**

**(1) 1 fois**

**(2) 2 à 4 fois**

**(3) + de 4 fois**

**(4) 10 fois ou plus**

**(99) NSP (passer à la question 2)**

**1b)** Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes ?

**[une seule réponse]**

**(1) un sentiment d'insécurité**

**(2) un certain malaise**

**(3) un sentiment de désordre**

**(4) une indifférence**

**(5) autres, précisez :**

\_\_\_\_\_ **Q15.1c**

**(99) Ne Sais Pas**

**Q15-2a)** Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier de présence de condoms, de seringues ?

- (0) aucune***(passer à la question 3)*
- (1) 1 fois**
- (2) 2 à 4 fois**
- (3) + de 4 fois**
- (4) 10 fois ou plus**
- (99) NSP***(passer à la question 3)*

**Q15-2b)** Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes ?

*[une seule réponse]*

- (1) un sentiment d'insécurité**
- (2) un certain malaise**
- (3) un sentiment de désordre**
- (4) une indifférence**
- (5) autres, précisez :** \_\_\_\_\_ **Q15-2c**
- (99) Ne Sais Pas**

**Q15.3a)** Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier d'insultes verbales ?

- (0) aucune***(passer à la question 4)*
- (1) 1 fois**
- (2) 2 à 4 fois**
- (3) + de 4 fois**
- (4) 10 fois ou plus**
- (99) NSP***(passer à la question 4)*

**Q15.3b)** Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes ?

*[une seule réponse]*

- (1) un sentiment d'insécurité**
- (2) un certain malaise**
- (3) un sentiment de désordre**

(4) une indifférence

(5) autres, précisez : \_\_\_\_\_ Q15.3c

(99) Ne Sais Pas

**Q15.4a)** Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier d'odeur d'urine ou d'excrément animal, de présence de crachats ?

(0) aucune(*passer à la question e*)

(1) 1 fois

(2) 2 à 4 fois

(3) + 4 de fois

(4) 10 fois ou plus

(99) NSP(*passer à la question e*)

**Q15.4b)** Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes ?

*[une seule réponse]*

(1) un sentiment d'insécurité

(2) un certain malaise

(3) un sentiment de désordre

(4) une indifférence

(5) autres, précisez : \_\_\_\_\_ Q15.4c

(99) Ne Sais Pas

**Q15.5a)** Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier de présence d'itinérants ou de mendiants ?

(0) aucune(*passer à la question 15.6*)

(1) 1 fois

(2) 2 à 4 fois

(3) + de 4 fois

(4) 10 fois de plus

(99) NSP(*passer à la question 15.6f*)

**Q15.5b)** Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes ?

*[une seule réponse]*

- (1) un sentiment d'insécurité
- (2) un certain malaise
- (3) un sentiment de désordre
- (4) une indifférence
- (5) autres, précisez : \_\_\_\_\_ Q15.5c
- (6) Ne Sais Pas

**Q15.6a)** Combien de fois avez-vous été victime ou témoin direct dans votre quartier de la présence de vendeurs de drogues, de gangs de rues, de prostitué(e)s

- (0) aucune
- (1) 1 fois
- (2) 2 à 4 fois
- (3) + 4 de fois
- (4) 10 fois ou plus
- (99) NSP

**Q15.6b)** Quel a été le principal sentiment que vous avez ressenti face à ces actes ?

*[une seule réponse]*

- (1) un sentiment d'insécurité
- (2) un certain malaise
- (3) un sentiment de désordre
- (4) une indifférence
- (5) autres, précisez : \_\_\_\_\_ Q15.6c)
- (99) Ne Sais Pas

**(Q16.1)** - Y a-t-il des endroits dans votre quartier où vous trouvez que des actes comme ceux énoncés précédemment, c'est-à-dire : la présence de graffitis, de condoms, de seringues, de vendeurs de drogues, de prostitué(e)s ou autres sont particulièrement nombreux ou concentrés :

1) oui

0) non [ *passez à la question VI-1*]

99) NSP

**(Q16.2)** Y a t-il un endroit en particulier : \_\_\_\_\_

**(Q17)** - Diriez-vous que dans ces endroits où vous trouvez que ces actes sont particulièrement concentrés, votre sentiment d'insécurité est, par rapport à celui que vous pouvez ressentir en général :

2) plus fort

0) moins fort

1) identique

99) NSP

**(Q18)** – Comment jugez-vous l'efficacité de la police à prévenir ou résoudre les **incivilités** (*graffitis, vitres cassées, destruction de boîte aux lettres, présence de condoms, de seringues ; insultes, crachats à terre, gestes d'irrespect...*). Vous diriez qu'elle est :

3) Très efficace

2) Efficace

1) Peu efficace

0) Pas du tout efficace

99) Ne sais pas

**[VI- Réseau de sociabilité - efficacité collective]**

**(Q19)** - Diriez-vous qu'avec vos voisins immédiats, vous exercez une surveillance de ce qui se passe à proximité de votre lieu d'habitation et que vous agissez, même de manière informelle, pour lutter contre un acte qui vous paraît suspect :

3) Oui, tout à fait

2) Moyennement

1) Plutôt non

0) Pas du tout

99) Ne sais pas

**(Q20)** - Diriez-vous qu'en cas de problèmes, vous pouvez vous adresser à :

3) de nombreuses personnes

2) quelques personnes

1) peu de personnes

0) aucune personnes

99) NSP

**[VII- Questions générales sur la perception de la sécurité dans le quartier/comparaison]**

**(Q21)** - D'après vous, votre quartier est, en général :

- 3) Très sécuritaire
- 2) Sécuritaire
- 1) Peu sécuritaire
- 0) Pas du tout sécuritaire
- 99) Ne sais pas

**(Q22)** - Où se situe la criminalité en général sur l'échelle de vos préoccupations?

- 3) Au sommet
- 2) A un niveau élevé
- 1) A un niveau moyen
- 0) Au bas de l'échelle
- 99) Ne sais pas

[VIII- Sur le sentiment d'insécurité]

*[L'interviewer doit entourer le chiffre indiqué (ou NSP) par le répondant dans la case correspondante].*

**Sur le plan du sentiment de sécurité :**

**(Q23)** – Pour les 5 questions suivantes, comment jugeriez-vous votre sentiment de **sécurité** sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) :

*[NAP= Ne s'applique pas, ex. la personne ne prend pas l'autobus ou ne fréquente pas les stations de métro, ou encore les parcs]*

**Q23.1.** quand vous êtes seul (et à pied) durant la journée dans votre immeuble ou à proximité immédiate :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) NSP

**Q23.2.** quand vous êtes seul (et à pied) durant la journée dans votre quartier, en général :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) NSP

**Q23.3.** quand vous êtes seul (et à pied) durant la journée à un arrêt d'autobus (de votre quartier) :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (NSP) (NAP)

**Q23.4.** quand vous êtes seul (et à pied) durant la journée dans une station de métro (de votre quartier) :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (NSP) (NAP)

**Q23.5.** quand vous êtes seul (et à pied) durant la journée dans un parc (de votre quartier) :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (NSP) (NAP)

Encore une fois, pour les 5 questions suivantes, comment jugeriez-vous votre sentiment de **sécurité** sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) :

**Q23.6.** quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit dans votre immeuble ou à proximité immédiate :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) NSP

**Q23.7.** quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit dans votre quartier, en général :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) NSP

**Q23.8.** quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit à un arrêt d'autobus (de votre quartier) :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (NSP) (NAP)

**Q23.9.** quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit dans une station de métro (de votre quartier)

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (NSP) (NAP)

**Q23.10.** quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit dans un parc (de votre quartier) :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (NSP) (NAP)

*[IX- Sur la probabilité estimée d'être victime]*

**(Q24)** - Sur une échelle de 1 (pas du tout probable) à 10 (très probable), quelle est, selon vous, la **probabilité** que les risques suivants puissent vous arriver personnellement, dans votre quartier, au cours **des 6 prochains mois**:

**(Q24-1)** d'être victime d'une agression physique :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) NSP

**(Q24-2)** d'être victime d'un vol :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) NSP

**(Q24-3)** d'être victime d'incivilités sociales (insultes, crachats à terre, gestes d'irrespect...) :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) NSP

**(Q24-4)** d'être victime d'incivilités physiques (graffitis, vitres cassée, destruction de boîte aux lettres, présence de condoms, de seringues) :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) NSP

**(Q24-5)** d'être victime de discrimination :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) NSP

**(Q25)** - Y a-t-il un endroit où vous vous sentez particulièrement exposé, en danger et que vous évitez pour ces raisons:

1) Oui

0) Non

99) NSP

*[X- sur les réactions à la peur et à la probabilité estimée d'être victime]*

**(Q26)** Lors des 6 derniers mois, avez-vous modifié quelque chose pour vous protéger personnellement ou un membre de votre famille, ou pour protéger vos biens... Autrement dit pour améliorer votre sécurité ? par exemple, avez-vous :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>NSP</b>
1 changé vos horaires de sortie, évité de sortir non accompagné, modifié vos trajets lors de déplacements, ou modifié vos moyens de transport.	(1)	(0)	(99)

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>NSP</b>
2 installé ou renforcé un dispositif de sécurité, emporté quelque chose pour vous défendre.	(1)	(0)	(99)

3 évité complètement certains endroits ou certaines activités.	(1)	(0)	(99)
--	-----	-----	------

4 décidé de vous impliquer dans une association, ou développé des relations sociales plus nombreuses (par ex. avec vos voisins).	(1)	(0)	(99)
--	-----	-----	------

5 Avez-vous faits autre choses pour vous protéger, précisez : \_\_\_\_\_

[XI- victimation antérieure]

(Q27) Au cours des 6 derniers mois, avez vous été **personnellement victime** dans votre quartier:

	Oui=1	Oui=2	Non=0	NSP/NVPR=99
	(1 fois) (2 fois et +)			
1 d'une agression physique :	(1)	(2)	(0)	(99)
2 d'un cambriolage :	(1)	(2)	(0)	(99)
3 d'un vol de véhicule :	(1)	(2)	(0)	(99)
4 d'une autre sorte de vol :	(1)	(2)	(0)	(99)
5 de vandalisme :	(1)	(2)	(0)	(99)
6 de fraude ou d'extorsion :	(1)	(2)	(0)	(99)
7 d'un accident :	(1)	(2)	(0)	(99)
8 de discrimination :	(1)	(2)	(0)	(99)
9 d'un autre acte criminel :	(1)	(2)	(0)	(99)

(Q28)- Au cours des 6 derniers mois, y a t-il un **proche avec qui vous vivez**, qui a été victime dans votre quartier d'un des actes cités précédemment ?

- 1) Oui, une fois
- 2) Oui, deux fois et plus
- 0) Non
- 99) NSP

[XII- perception et gravité des actes]

(Q29) Nous allons maintenant vous lire 3 groupes contenant une série de 3 ou 4 évènements hypothétiques. Nous vous demandons d'attribuer un score de gravité à chaque événement puis à chacun des groupes, sur une échelle allant de 0 (une gravité très faible, nulle) à 100 (une très forte gravité).

	<b>Groupe 1 :</b>	Score de Gravité de 0 à 100
1.a	Dans votre quartier une personne vous agresse physiquement, vous n'avez aucune blessure :	/100
1.b	Dans votre quartier, une personne en votre absence, vous vole votre vélo attaché	/100
1.c	Dans votre quartier une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement.	/100
1.d	Dans votre quartier une personne jette un déchet par terre.	/100
1.e	<b>Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez été victime dans votre quartier de ces 4 situations</b> (une personne vous agresse physiquement, vous n'avez aucune blessure, une personne en votre absence, vous vole votre vélo attaché, une personne, sans raison apparente, vous insulte verbalement et finalement une personne jette un déchet par terre.) <b>Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 1.</b>	/100

	<b>Groupe 2 :</b>	Score de Gravité de 0 à 100
2.a	Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, tous les jours une personne, sans aucune raison apparente, vous insulte verbalement.	/100
2.b	Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne en votre absence vous vole votre vélo attaché	/100
2.c	Dans votre immeuble ou à proximité immédiate, tous les jours, une personne jette un déchet à terre.	/100
2.d	<b>Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez été victime dans votre immeuble ou à proximité immédiate de ces 3 situations (une personne, sans aucune raison apparente, vous insulte verbalement, une personne en votre absence vous vole votre vélo attaché et finalement une personne jette un déchet à terre). Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 2.</b>	/100
	<b>Groupe 3 :</b>	Score de Gravité de 0 à 100
3.a	Tous les jours, dans votre quartier, une personne en votre absence, vous vole votre vélo attaché.	/100
3.b	Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne, sans aucune raison apparente, vous insulte verbalement.	/100
3.c	Tous les jours, dans votre immeuble ou à proximité immédiate, une personne jette un déchet à terre.	/100
3.d	<b>Maintenant, imaginez sur une période de 6 mois que vous ayez été victime <u>tous les jours</u> de ces 3 situations (une personne en votre absence, vous vole votre vélo attaché, une personne, sans aucune raison apparente, vous insulte verbalement, une personne jette un déchet à terre.) Indiquez le score de gravité de l'ensemble des événements du groupe 3.</b>	/100

[XIII- image de la police]

**(Q30.1)** – Comment jugez-vous, **en général**, la qualité des services de police offerts dans votre quartier. Vous diriez qu'elle est :

- 3) Très satisfaisante
- 2) Satisfaisante
- 1) Peu satisfaisante
- 0) Pas du tout satisfaisante
- 99) Ne sais pas

Raison(s) : \_\_\_\_\_ **Q30.2**

**Pour terminer, nous voudrions vous poser quelques questions à propos de vous :**

**(Q31)** Combien de temps par jour, en moyenne, regardez-vous les actualités télévisées, écoutez-vous les informations radiophoniques ou encore lisez-vous les journaux d'informations ?

- 0) aucune
- 1) entre une et 30 min
- 2) plus de 30 min et 1h
- 3) de plus d'une heure à 2h
- 4) de plus de 2heure à 4 h
- 5) plus de 4 h
- 99) Ne sais pas

[XVI- variables personnelles]

**(Q32)** – Pourriez-vous indiquer, à des fins statistiques, dans quelle tranche d'âge vous vous situez :

- 1) entre 16 et 20 ans.
- 2) de 21 à 30 ans
- 3) de 31 à 50 ans
- 4) de 51 à 65 ans
- 5) de 65 ans et plus
- 99) NSP/ Ne veut pas répondre

**(Q33)** - Quel est votre niveau de scolarité?

- 1) Étude secondaires non complétées
- 2) Diplôme d'études secondaires
- 3) Diplôme collégial ou professionnel
- 4) Diplôme universitaire
- 99) NSP

**(Q34)** Etes-vous né au Canada ou arrivé au Canada depuis plus de 5 ans ?

- 1) Oui
- 0) Non
- 99) NSP/NVPR

**(Q35)** Parmi les groupes suivants, quel est celui qui vous décrit le mieux :

- 1) Blanc
- 2) Noir ( africains, haïtiens, jamaïcains...)
- 3) Oriental ou sud asiatiques (chinois, japonais, indiens, pakistanais...)
- 4) Latino-américains (mexicains, cubains, colombiens...)
- 5) Arabes
- 6) Autres
- 99) NSP/NVPR



**(Q36)** - Quel est le niveau de revenus annuels de votre ménage ?

- 1) 0 \$ à 15 000 \$
- 2) plus de 15 000 \$ à 30 000 \$
- 3) plus de 30 000 \$ à 45 000 \$
- 4) plus de 45 000 \$ à 60 000 \$
- 5) 60 000 \$ et plus
- 99) NSP/NVPR

MERCI D'AVOIR BIEN VOULU NOUS CONSACRER DE VOTRE TEMPS, VOS  
REponses NOUS SONT PRECIEUSES. MERCI ENCORE, AU REVOIR Mme/ M.

***[HEURE DE FIN : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min. ;***

***DUREE pour remplir le questionnaire : \_\_\_\_\_ minutes].***

**Annexe 1-2 : Indication des lieux où les répondants trouvent les incivilités (présence de graffitis, de condoms, de seringues, de vendeurs de drogues, prostitué(e)s...) particulièrement nombreuses ou concentrées**

<b>Peter McGill</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
2144 Tupper et ruelle Cabot, devant chez Doris sur Chomedey, Parking Lambert-Closse	1	1,3%
Alleway between Hope and Pepper, Pepper / Sussex	1	1,3%
Alleways - fort Street	1	1,3%
Atwater	1	1,3%
Atwater / Ste-Catherine	2	2,7%
Atwater jusqu'à Bishop	1	1,3%
Berri-UQAM	1	1,3%
Between Atwater - Guy, and between Sherbrooke - Dorchester	1	1,3%
Buildings where there is empty lots - Argyle	1	1,3%
Cabot-Square	1	1,3%
Cabot Square Park (atwater)	1	1,3%
Canal Lachine	1	1,3%
CDN, Pine (graffiti)	1	1,3%
Centre-ville	1	1,3%
Centre-ville, parc Atwater / Ste-Catherine	1	1,3%
Chabot park	1	1,3%
Coin guy et Maisonneuve, métro Guy-Concordia	1	1,3%
Dawson College (park nearby)	1	1,3%
Doorway	1	1,3%
En face du Centre Eaton	1	1,3%
Entre place Ontario et Richelieu (ruelle)	1	1,3%
Entrée des métros...	1	1,3%
Entrées de métro	1	1,3%
General Hospital	1	1,3%
Guy et Sherbrooke	1	1,3%
incompréhensible	1	1,3%
L'est de MH	1	1,3%
Les parcs	2	2,7%
Lincoln Street	1	1,3%
Mandiants sur Ste-Catherine et Maisonneuve	1	1,3%
Metro	1	1,3%
Metro Atwater	1	1,3%
Métro Atwater	1	1,3%
Métro Atwater et parc Atwater	1	1,3%
Métro Côtes-des-neiges	1	1,3%
Métro Georges-Vanier, petite-Bourgogne où il y a des HLM	1	1,3%
Near St-Marc and Tupper	1	1,3%
Panhandlers on Crescent, Ste-Catherine and sherbrooke	1	1,3%
Parc Cabot	1	1,3%
Petit parc près Atwatr (pédophile)	1	1,3%
Petite Bourgone, Métro Georges-Vanier et Lucien-L'Allier	1	1,3%
Près du quartier chinois, métro St-Laurent	1	1,3%
rue Dufort	1	1,3%

Rue Guy en dessous de l'overpass	1	1,3%
ruelles et entre St-Marc et Atwater, Rene-Levesque et Sherbrooke	1	1,3%
Ruelles, groupe	1	1,3%
Sherbrooke - Atwater	1	1,3%
Sherbrooke	2	2,7%
Sherbrooke, Maisonneuve, Ste-Catherine	1	1,3%
Sortie St-Mathieu du metro Guy, St-Marc / Ste-Catherine	1	1,3%
St-Denis et St-Laurent	1	1,3%
St-Marc to Atwater (between Rene Levesque and Ste-Catherine)	1	1,3%
St-Mathieu, Guy, Atwater, McKay, Ste-Catherine	1	1,3%
Ste-Catherine	11	14,7%
Ste-Catherine / Atwater	1	1,3%
Ste-Catherine, Atwater, St-Mathieu, Guy, Tupper	1	1,3%
Ste-Catherine, St-Jacques (canal Lachine)	1	1,3%
Théâtre Paramount, rue Ste-Catherine	1	1,3%
Tunnel George Vanier, St-Antoine vers Duffort	1	1,3%
Tunnel Georges-Vanier	1	1,3%
tupper entre Atwater et St-Marc	1	1,3%
Tupper Street / Atwater	1	1,3%
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>100</b>

<b>St-Jacques</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Berri-UQAM	2	1,9%
Ste-Catherine	2	1,9%
Alexandre de Sève - Logan - Lafontaine - Plessis - Panet - Ontario	1	0,9%
Autour du centre-ville, parcs, ruelles	1	0,9%
Beaudry / Ontario Ontario entre Beaudry et Papineau	1	0,9%
Beaudry, Maisonneuve	1	0,9%
berri-UQAM et carré St-Louis pour drogues, Ontario / St-Hubert pour putes	1	0,9%
Berri, Ontario / Frontenac	1	0,9%
Cartier / Sherbrooke	1	0,9%
Centre-sud	1	0,9%
Champlain / Ste-Catherine	1	0,9%
Champlain Ontario, Frontenac	1	0,9%
Champlain, Amherst	1	0,9%
Club Sandwich (village)	1	0,9%
coin Beaudry / Robin, parc des Joyeux-Vikings	1	0,9%
Coin Bleury / Président-Kenedy et St-Urbain / Président Kenedy	1	0,9%
Coin Logan / Panet, Lafontaine	1	0,9%
Coin Ste-Catherine (près du dépanneur Tina)	1	0,9%
Dans les rues	1	0,9%
De Papineau 'a Bercy, Ontario	1	0,9%
Des Seigneurs, Atwater et Guy	1	0,9%

Entre René-Levesque et Bullion, Charlotte.	1	0,9%
his alley	1	0,9%
Les coins ontario, centre sportif, Larivière / Visitation, Sherbrooke / Visitation	1	0,9%
Logan, LaFontaine (dépanneur)	1	0,9%
Maisonneuve / Ontario	1	0,9%
Maisonneuve / St-Denis, St-Hubert / St-Denis, St-Andr/, Ontario	1	0,9%
Méto Beaudry	1	0,9%
Méto Berri-UQAM	2	1,9%
Méto Berri-UQAM, St-Denis / Maisnneuve	1	0,9%
Metro Berri	1	0,9%
Méto Papineau, Parc Émilie-Gamelin, Carré Viger	1	0,9%
Montcalm / Berri, Beaudry / Robin	1	0,9%
Montcalm, robin	1	0,9%
Ontario	3	2,8%
ontario / de Champlain (City Bar)	1	0,9%
Ontario / Panet	1	0,9%
Ontario / St-Hubert (prostitués)	1	0,9%
Ontario / Ste-Catherine	1	0,9%
Ontario => prostitution, Papineau / Berri condoms qui trainent	1	0,9%
Ontario et Ste-Catherine	1	0,9%
Ontario et Ste-Catherine, entre St-Laurent et Frontenac	1	0,9%
Ontario ouest (parc), Ste-Catherine (Radio-Canada), Ste-Rose (piétons), Ste-Catherine / Papineau	1	0,9%
Ontario, Beaudry	1	0,9%
Ontario, métrro Berri et Beaudry	1	0,9%
Ontario, Montcalm	1	0,9%
ontario, Montcalm, Robin (aréna)	1	0,9%
Ontario, rue Robin	1	0,9%
Ontario, St-andré, parc Claude Melanconm Parc Simon chartrand	1	0,9%
Ontario, Ste-Catherine	1	0,9%
Ontatio, près méto Frontenac (guichet)	1	0,9%
Panet / Logan	2	1,9%
Parc à coté du méto Beaudry	1	0,9%
Parc Berthier	1	0,9%
Parc de la rue Berthier, Panet, De la Visitation	1	0,9%
Parc de la rue Panet (parc Raymond)	1	0,9%
Parc Émilie-Gamelin	1	0,9%
Parc Émilie-Gamelin, Champlain / Ste-Catherine	1	0,9%
Parc Émilie-Gamelin, parc de l'espoir	1	0,9%
Parc Hector-Charland	1	0,9%
Parc Hector-charland, Parc Lafontaine coin Sherbrooke / Beaudry	1	0,9%
Parc jardin comm., ruelle Panet / Plessis, Ontario E, Dépanneur Panet / Lafontaine, Ste-Catherine E.	1	0,9%
Parc Viger rue St-andré, parc coin Rouiller (?) et St-André	1	0,9%

Parc Vigier (coin St-Hubert) de St-Denis à St-Andr. (les parcs)	1	0,9%
Parcs	1	0,9%
Plessis / Lafontaine la nuit	1	0,9%
Plessis / Maisonneuve, Lafontaine entre Panet et Logan	1	0,9%
Près du pont	1	0,9%
Quadrilatère Dufresne Ontario Fullum	1	0,9%
rès des habitations Jeanne-Mance, métro Berri, dans sa ruele (sanguinet/St-Denis), près Ontario	1	0,9%
Rue Ontario	3	2,8%
rue Ontario (parcs), Plessis	1	0,9%
rue Ontario entre Amherst et Papineau	1	0,9%
Rue Ontario, Champlain	1	0,9%
Rue Panet entre Logan et Lafontaine	1	0,9%
Rue St-Denis, petites ruelles (en bas de la Gauchetière, entre St-Adné et St-Hubert)	1	0,9%
Ruelle de la rue Plessis	1	0,9%
Ruelle St-christophe / St-andré, entre Maisonneuve et Lafayette	1	0,9%
Sherbrooke à René-Levesque, St-Denis à Bleury	1	0,9%
St-André / Maisonneuve, Métro Berri, à coté de place Dupuy	1	0,9%
St-andré et St-Christophe, Station Berri, Parc Émilie-Gamelin	1	0,9%
St-Catherine, Champlain	1	0,9%
St-Denis / Berri, St-Antoine and Viger	1	0,9%
St-Hubert, près du bar quartier Français, coin Ste-Catherine	1	0,9%
St-Laurent / Ste-Catherine	1	0,9%
Station Berri-UQAM	1	0,9%
Stationnement au centre des condos, proches des meétros	1	0,9%
Ste-Catherine entre St-Laurent et Amherst, dans le coin d'Ontario (papineau / amherst)	1	0,9%
Ste-Catherine Est	1	0,9%
Ste-Catherine et ruelles	1	0,9%
Ste-Catherine et Ste-Elizabeth pour les prostitué, Berri-UQAM pour la drogue	1	0,9%
Ste-Catherine, cours du Comité Social	1	0,9%
Ste-Catherine, Ontario	1	0,9%
Sur Montcaim	1	0,9%
Sur St-thimothé parc entre Ontario et Robin (coté Ouest), consommation, sale, sent mauvais, ...	1	0,9%
Village = a Fontaine / De la Visitation	1	0,9%
Village ontario	1	0,9%
Visitation	1	0,9%
Visitation / Panet / De la Fontaine, ruelles et parcs.	1	0,9%
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>100</b>

<u>Sainte-Marie</u>	Fréquence	Pourcentage
Berri-UQAM	1	1,0%
Les parcs	1	1,0%
Ste-Catherine	1	1,0%
Ontario	3	3,0%
Rue Ontario	1	1,0%
Au métro, au pac (trottoirs)	1	1,0%
Ch. de fer entre Moreau et l'Espérance, rue Ontario	1	1,0%
CLINIQUE DU PERE POP	1	1,0%
COIN DE CHAMPLAIN SAINTE CATHERINE ET PAPINEAU ET SAINTE CATHERINE	1	1,0%
Coin du métro	1	1,0%
Coin Dufresne / Ontario	1	1,0%
Coin hochelaga- Montgomery (cabine téléphonique)	1	1,0%
Coin rue ? trottoirs	1	1,0%
Coin Ste-Catherine / de la Visitation	1	1,0%
Dans ruelles	1	1,0%
DU / ONTARIO	1	1,0%
Dufresne / Ontario	2	2,0%
En arrière des épiceries, stationnements commerciaux	1	1,0%
en dessous du pont	1	1,0%
Entre Cartier (Berry) Ste-Catherine, Ontario	1	1,0%
Entre métro Frontenac et Florian	1	1,0%
Entre Papineau et vers l'est (sur Ontario)	1	1,0%
Entre Ste-Catherine et René-Levesque	1	1,0%
Florian Ontario (parc)	1	1,0%
Frontenac / Sherbrooke	1	1,0%
FULLUM / ONTARIO	1	1,0%
FULLUM / ONTARIO /DUFRESNE	1	1,0%
FULLUM ONTARIO / METRO FRONTENAC / RUELLE / CHAPLEAU SHEPPARD	1	1,0%
Fullum, Logan	1	1,0%
IBERVILLE/SAINTE CATHERINE LE LOUD HOUSE	1	1,0%
Lafontaine / Iberville	1	1,0%
Les Parcs	1	1,0%
Maisonneuve / Fullum	1	1,0%
Metro Frontenac, ouest Ontario	1	1,0%
Métro Frontenac, pave Fullum	1	1,0%
ONTARIO	5	5,0%
Ontario (Chez pop's)	1	1,0%
Ontario (métro Frontenac)	1	1,0%
ONTARIO / ALEXANDRE DE SEVE / DE LA VISITATION / CHAMPLAIN	1	1,0%
Ontario / Dufresne, De Rouen / Dufresne	1	1,0%
Ontario / Frontenac	1	1,0%
Ontario / Iberville	1	1,0%
Ontario / Papineau	1	1,0%

ONTARIO A L EST FRONTENAC METRO RUE DE ROUEN	1	1,0%
Ontario coin Fullum	1	1,0%
ONTARIO COIN POPARTHENAIE	1	1,0%
ONTARIO PAPINEAU HARPER	1	1,0%
Ontario, Iberville / Fullum	1	1,0%
ONTARIO/FRONTENAC	1	1,0%
Papineau	1	1,0%
Papineau / Ontario, Papineau / Ste-Catherine	1	1,0%
Papineau à Frontenac, sur Ontario	1	1,0%
PAPINEAU DORION	1	1,0%
Papineau, Ontario, Cartier à De Lorimier	1	1,0%
PARC BERTHIER	1	1,0%
Parc de Rouen	1	1,0%
Parc dorion / Logan	1	1,0%
Parc en face de la rue Magnan, abords d'Ontario	1	1,0%
Parc Malleau, Papineau, Dorion, entrée du pont	1	1,0%
PARC STEWART QUI APPARTIENT A LA FABRIQUE DE TABAC	1	1,0%
PARE PRES DU PONT	1	1,0%
Pont de l'Av. Ontario, rue Rouen	1	1,0%
Près d'Hochelaga, Près de Ste-Catherine	1	1,0%
Près de l'école au coin de Logan, près de Fullum	1	1,0%
Près des parcs, ruelles, quartier gai, rue Ontario	1	1,0%
Près des stations Papineau et Frontenac	1	1,0%
Près du parc Cooper (coin Dufresne / Ontario)	1	1,0%
Prostitué sur Ontario entre Papineau et Amherst, Drogue au métro Berri	1	1,0%
Rouen, Hochelaga (overpass) underpass	1	1,0%
Rue Adam entre Pie-IX et Bourbonnière, Ontario entre de Lorimier et Pie-IX	1	1,0%
rue Bercy près du viaduc, sur Ontario, Ste-Catherine et Centre-Ville	1	1,0%
Rue Logan	1	1,0%
rue Ontario	1	1,0%
Rue Ontario pour prostituées	1	1,0%
Rue Ontario, Métro Fonctenac, Papineau	1	1,0%
Rue Ontario, métro Frontenac. entre Papineau et Frontenac	1	1,0%
Ruelle entre Wurtelle et Montgomery	1	1,0%
Ruelles	1	1,0%
Ruelles / Ontario	1	1,0%
SAINTE CATHERINE CHAMPLAIN	1	1,0%
Sous le viaduc sur Yoy (entre l'espérance...) près désiré.	1	1,0%
St-Laurent / Berri	1	1,0%
St-Timothé	1	1,0%
Station de métro, parcs	1	1,0%
Ste-Catherine / Iberville	1	1,0%
Ste-Catherine et St-Laurent	1	1,0%
Ste-Catherine, east of Berry	1	1,0%

Sud d'Ontario entre De Lorimier et Frontenac	1	1,0%
Sur Ontario	2	2,0%
TELEPHONES PUBLIQUES	1	1,0%
Vers l'est de De Lorimier	1	1,0%
Wurtelle et Ontario	1	1,0%
Total	100	100

## Annexe 2 : Tableau du profil des répondants et sentiment de sécurité de nuit

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général													
Caractéristiques des répondants	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement			
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	
Langue	Français	65	2,395	7,12	117	2,534	5,74	126	2,817	5,67	308	2,68	6,00
	Anglais	70	1,926	7,17	3	3,512	4,67	4	1,258	7,75	77	2,00	7,10
	Total	135	2,156	7,15	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	385	2,60	6,22
	Tests et significat.	Levene=,072 (P=,897) NS			NS			NS			Levene=,000 M-Whitney=,001**		
Sexe	Homme	60	1,582	7,85	61	2,464	6,21	63	2,479	6,83	184	2,31	6,96
	Femme	75	2,389	6,59	59	2,549	5,19	67	2,714	4,70	201	2,67	5,55
	Total	135	2,156	7,15	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	385	2,60	6,22
	Tests et significat.	Levene=,016 Mann-Whitney=,003**			Levene=,807 (P=,027) ; éta <sup>2</sup> =,041*			Levene=,210 (P=,000) ; Eta <sup>2</sup> =,145**			Levene=,004 Mann-Whitney=,000**		
Âge	Entre 16 et 20 ans	4	2,082	5,50	4	2,500	7,25	8	2,925	5,63	16	2,58	6,00
	De 21 à 30 ans	22	1,699	7,14	45	2,668	5,51	52	2,931	5,87	119	2,69	5,97
	De 31 à 50 ans	34	2,171	7,21	40	2,259	5,98	45	2,570	6,18	119	2,39	6,40
	De 51 à 65 ans	45	2,056	7,04	22	2,689	5,91	20	2,798	4,60	87	2,58	6,20
	De 65 ans et+	28	2,629	7,39	9	2,693	4,33	5	3,082	5,00	42	2,96	6,45
	Total	133	2,158	7,13	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	383	2,60	6,21
	Tests et significat.	Levene=,290 (P=,596) NS			Levene=,483 (P=,297) NS			Levene=,650 (P=,303) NS			Levene=,197 (P=,704) NS		

## Annexe 2, suite 1 :

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général													
Caractéristiques des répondants (suite)	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement			
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	
Éducation	Étude sec. Non compl.	3	1,155	5,67	8	2,563	4,50	14	3,138	4,00	25	2,77	4,36
	Études second. Collégial ou prof.	11	2,857	7,18	17	2,710	5,71	24	3,035	6,08	52	2,89	6,19
	Université	28	2,186	6,50	34	2,839	5,62	39	2,600	5,77	101	2,58	5,92
	Total	91	1,951	7,44	61	2,340	5,92	51	2,648	6,10	203	2,36	6,65
	Tests et significat.	Levene=,167 (P=,116) NS			Levene=,238 (P=,526) NS			Levene=,240 (P=,085) NS			Levene=,018 Kruskal Wallis=,001**		
		133	2,099	7,18	120	2,548	5,71	128	2,805	5,77	381	2,58	6,24
Né ou arrivé au Canada depuis plus de 5 ans	Non	13	2,976	6,77	6	3,764	5,83	5	1,581	8,00	24	2,949	6,79
	Oui	120	2,077	7,20	114	2,492	5,70	125	2,807	5,64	359	2,578	6,18
	Total	133	2,170	7,16	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	383	2,603	6,22
Tests et significat.	NS			NS			NS			Levene=,450 (P=,266) NS			
Ethnies	Blanc	119	2,147	7,13	109	2,529	5,70	121	2,811	5,79	349	2,59	6,22
	Autres	14	2,320	7,00	8	2,973	5,63	7	2,878	5,43	29	2,65	6,24
	Total	133	2,157	7,12	117	2,548	5,69	128	2,805	5,77	378	2,59	6,22
Tests et significat.	NS			NS			NS			Levene=,954 (P=,962) NS			

## Annexe 2, suite 2 :

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général												
Caractéristiques des répondants (suite-2)	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.
Revenu												
0\$ à 15 000\$	15	3,044	6,13	15	2,503	6,47	32	3,113	5,72	62	2,93	6,00
+ de 15 000\$ à 30 000\$	10	2,658	6,80	27	2,814	4,93	29	2,666	6,03	66	2,77	5,70
+ de 30 000\$ à 45 000\$	18	2,074	6,78	18	1,886	5,17	24	2,364	5,75	60	2,20	5,88
+ de 45 000\$ à 60 000\$	15	1,668	7,73	18	2,654	6,89	11	2,806	6,55	44	2,40	7,09
60 000\$ et plus	45	1,912	7,27	21	2,128	5,86	17	3,107	5,82	83	2,34	6,61
Total	103	2,191	7,04	99	2,516	5,76	113	2,784	5,90	315	2,57	6,23
Tests et significat.	Levene=,083 (P=,297) NS			Levene=,145 (P=,062) NS			Levene=,327 (P=,931) NS			Levene=,007 Kruskal Wallis=,027*		
Taille des ménages												
1 personne	39	2,258	7,46	40	2,412	6,03	34	2,714	5,71	113	2,55	6,42
2 personnes	58	2,202	6,83	40	2,757	5,88	46	2,496	6,35	144	2,47	6,41
3 personnes	15	1,767	6,87	25	2,345	5,00	28	3,237	4,96	68	2,73	5,40
4 pers. et plus	16	1,784	7,63	15	2,667	5,60	22	2,857	5,45	53	2,66	6,15
Total	128	2,130	7,13	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	378	2,59	6,20
Tests et significat	Levene=,695 (P=,364) NS			Levene=,419 (P=,437) NS			Levene=,186 (P=,210) NS			Levene=,621 (P=,039)*		

### Annexe 3 : Tableau du profil des répondants de l'arrondissement et sentiment de sécurité de jour

		Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la journée, dans votre quartier, en général			
Caractéristiques des répondants		N	Ecart-type		Test et signification
				Moyenne	
Langue	Français	332	1,74	8,64	Levene=,000 Mann-Whitney (,088) NS
	Anglais	85	1,14	9,12	
	Total	417	1,64	8,73	
Sexe	Homme	186	1,63	8,82	Levene=,739 (P=,354) NS
	Femme	231	1,65	8,67	
	Total	417	1,64	8,73	
Âge	Entre 16 et 20 ans	16	1,96	8,63	Levene=,974 (P=,859) NS
	De 21 à 30 ans	119	1,61	8,78	
	De 31 à 50 ans	123	1,57	8,84	
	De 51 à 65 ans	97	1,66	8,61	
	De 65 ans et plus	60	1,78	8,67	
	Total	415	1,64	8,73	
Éducation	Étude sec. non complétées	37	2,157	8,11	Levene=,132 (P=,074) NS
	Études secondaires	60	1,79	8,75	
	Collégial ou professionnel	106	1,57	8,93	
	Universitaire	209	1,52	8,73	
	Total	412	1,65	8,73	
Né ou arrivé au Canada depuis plus de 5 ans	Non	25	1,281	9,16	Levene=,144 (P=,186) NS
	Oui	390	1,666	8,71	
	Total	415	1,648	8,74	

## Annexe 3, suite :

<b>Sentiment de sécurité de jour, « quand vous êtes seul (et à pied) durant la journée, dans votre quartier, en général » de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité)</b>					
Caractéristiques des répondants (suite)		N	Ecart- type	Moyenne	Test et signification
Appartenance ethnique	Blanc	379	1,64	8,76	Levene=,983 (P=,195) NS
	Autres	29	1,76	8,34	
	Total	408	1,65	8,73	
Revenu	0\$ à 15 000\$	68	1,55	8,74	Levene=,186 (P=,555) NS
	Plus de 15 000\$ à 30 000\$	73	1,66	8,73	
	Plus de 30 000\$ à 45 000\$	63	1,63	8,62	
	Plus de 45 000\$ à 60 000\$	45	1,64	9,11	
	60 000\$ et plus	87	1,35	8,85	
	Total	336	1,55	8,79	
Taille des ménages	1 personne	127	1,73	8,68	Levene=,023 Kruskal Wallis (P=,865) NS
	2 personnes	157	1,53	8,80	
	3 personnes	73	1,90	8,52	
	4 personnes et plus	53	1,44	8,92	
	Total	410	1,65	8,73	

## Annexe 4 : Tableau des conditions d'habitation et sentiment de sécurité

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général													
Conditions d'habitation	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement			
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	
Mode d'occupation du logement	Prop.	61	1,978	7,23	32	2,540	5,47	27	2,665	5,11	120	2,481	6,28
	Locat.	71	2,324	7,03	86	2,502	5,90	99	2,797	5,95	256	2,612	6,23
	Chamb.	2	1,414	9,00	2	,707	1,50	4	3,697	4,50	8	3,796	4,88
	Total	134	2,164	7,15	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	384	2,599	6,22
	Tests et Sign.		Lev.=,630 (P=,416) NS			Lev.=,258 (P=,044*)			Lev.=,661 (P=,262) NS			Lev.=,032 M- Whitney (P,634) NS	
Y a-t-il un concierge?	Non	84	2,044	7,23	109	2,509	5,76	122	2,764	5,81	315	2,573	6,17
	Oui	51	2,345	7,02	10	2,860	4,80	6	2,875	3,33	67	2,729	6,36
	Total	135	2,156	7,15	119	2,541	5,68	128	2,808	5,70	382	2,598	6,20
	Tests et Sign.		Lev.=,466 (P=,591) NS			Lev.=,742 (P=,254) NS			Lev.=,971 (P=,0340) Êta²=,035			Lev.=,533 (P=,594) NS	
Satisfaction par rapport à leurs attentes face aux gestionnaires de l'immeuble qui sont :	Pas du tout	6	3,430	6,83	5	3,362	6,40	9	2,261	6,11	20	2,780	6,40
	Peu	6	3,430	5,17	22	2,472	5,73	22	2,918	5,32	50	2,742	5,48
	Attentifs	37	1,723	7,41	32	2,484	5,66	41	2,785	5,46	110	2,523	6,17
	Très	36	2,122	7,31	33	2,619	6,21	25	2,894	6,28	94	2,547	6,65
	Total	85	2,208	7,16	92	2,549	5,91	97	2,788	5,70	274	2,609	6,23
Tests et Sign.		Lev.=,130 (P=,078) NS			Lev.=,953 (P=,788) NS			Lev.=,499 (P=,582) NS			Lev.=,503 (P=,082) NS		

## Annexe 4, suite :

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général													
Conditions d'habitation (suite)		Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
		N	Ecart-type	Moy.									
Intention de déménager d'ici les 6 prochains mois ?	Non	120	2,224	7,12	89	2,435	5,84	103	2,812	5,61	312	2,576	6,26
	Oui	12	1,505	7,42	24	2,761	5,67	22	2,810	6,23	58	2,618	6,24
	Total	132	2,165	7,14	113	2,496	5,81	125	2,810	5,72	370	2,579	6,25
	Tests et Sign.	Lev.=,170 (P=,649) NS			Lev.=,761 (P=,341) NS			Lev.=,807 (P=,353) NS			Lev.=,828 (P=,968) NS		
Nombre de mois dans logement	Tests et Sign.	(N=135) Rho de Spearman (P=,875) NS			(N=120) Rho de Spearman (P=,834) NS			(N=130) Rho de Spearman (P=,105) NS			(N=385) Rho de Spearman (P=,974) NS		
Nombre de mois dans quartier	Tests et Sign.	(N=134) Rho de Spearman (P=,536) NS			(N=120) Rho de Spearman (P=,869) NS			(N=129) Rho de Spearman (P=,068) NS			(N=382) Rho de Spearman (P=,660) NS		

## Annexe 5 : Tableau de la fréquentation le soir des répondants de leur quartier et sentiment de sécurité

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général													
Le soir, fréquentez-vous...	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement			
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	
Les parcs	Pas du tout	86	2,285	6,98	84	2,573	5,36	83	2,890	5,29	253	2,697	5,89
	Un peu	24	1,692	7,58	20	2,460	6,50	25	1,981	6,44	69	2,081	6,86
	Moyen...	14	2,143	6,86	10	1,700	7,00	13	3,119	6,69	37	2,375	6,84
	Souvent	7	2,082	8,00	6	2,927	5,83	8	2,673	7,00	21	2,588	7,00
	Total	131	2,164	7,13	120	2,548	5,71	129	2,794	5,76	380	2,593	6,22
	Tests Sign.	Levene=,629 (P=,421) NS			Levene=,208 (P=,105) NS			Levene=,022 Kruskal Wallis=,085			Levene=,007 Kruskal Wallis=,011*		
Les stations de métro	Pas du tout	57	2,508	7,32	46	2,629	5,39	45	2,902	4,82	148	2,871	5,96
	Un peu	28	2,186	6,46	29	2,582	6,10	28	2,994	6,32	85	2,581	6,29
	Moyen...	28	1,401	7,50	16	1,693	5,75	24	2,545	6,29	68	2,049	6,66
	Souvent	22	1,833	7,14	29	2,821	5,79	33	2,461	6,06	84	2,483	6,25
	Total	135	2,156	7,15	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	385	2,596	6,22
	Tests Sign.	Levene=,020 K. Wallis=,255 NS			Levene=,105 (P=,123) NS			Levene=,204 (P=,059) NS			Levene=,009 K. Wallis=,481 NS		
Les arrêts d'auto-bus ?	Pas du tout	68	2,317	7,37	74	2,611	5,41	55	2,961	5,42	197	2,768	6,09
	Un peu	23	2,017	6,39	19	2,283	6,11	23	2,801	6,13	65	2,362	6,22
	Moyen...	24	1,560	7,50	12	1,826	6,33	27	2,661	6,19	63	2,203	6,71
	Souvent	20	2,254	6,85	15	3,005	6,20	25	2,647	5,56	60	2,635	6,15
	Total	135	2,156	7,15	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	385	2,596	6,22
	Tests Sign.	Levene=,468 (P=,208) NS			Levene=,235 (P=,430) NS			Levene=,367 (P=,587) NS			Levene=,042 Kruskal Wallis=,598 NS		

## Annexe 5, suite :

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général												
Le soir, fréquentez-vous (suite)...	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.
Pas du tout	84	2,341	7,19	57	2,815	5,58	82	2,967	5,20	223	2,842	6,04
Un peu	12	2,353	6,08	25	2,273	5,20	21	2,528	6,10	58	2,384	5,71
Les bars Moyen...	26	1,524	7,19	26	2,118	6,38	12	2,195	6,50	64	1,921	6,73
Souvent	11	1,489	7,73	12	2,575	5,92	14	1,651	7,43	37	2,061	7,03
Total	133	2,156	7,14	120	2,548	5,71	129	2,799	5,71	382	2,595	6,20
Tests Sign.	Levene=,122 (P=,291) NS			Levene=,145 (P=,387) NS			Levene=,007 Kruskal Wallis=,037*			Levene=,000 Kruskal Wallis=,042*		
Pas du tout	15	2,957	6,80	24	2,377	6,50	39	3,072	4,67	78	2,985	5,64
Un peu	26	2,160	7,12	34	2,739	5,21	47	2,771	5,87	107	2,698	5,96
Les restau-rants Moyen...	56	1,796	7,39	40	2,460	5,50	27	2,607	6,22	123	2,355	6,52
Souvent	38	2,324	6,95	22	2,507	6,00	17	1,696	7,00	77	2,273	6,69
Total	135	2,156	7,15	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	385	2,596	6,22
Tests Sign.	Levene=,175 (P=,699) NS			Levene=,310 (P=,243) NS			Levene=,010 Kruskal Wallis=,044*			Levene=,003 Kruskal Wallis=,095 NS		

## Annexe 6 : Tableau du jugement sur le bruit environnant et sentiment de sécurité

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général												
Par rapport au bruit environnant en général, diriez-vous que votre quartier est :	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	Ecart-type			Ecart-type			Ecart-type			Ecart-type		
	N	type	Moy.	N	type	Moy.	N	type	Moy.	N	type	Moy.
Pas du tout bruyant	13	2,287	7,31	8	4,071	6,00	15	3,127	6,27	36	3,055	6,58
Peu bruyant	55	2,046	7,67	48	2,547	6,02	55	2,645	5,96	158	2,537	6,58
Bruyant	37	1,949	6,76	45	2,418	5,47	36	2,666	4,58	118	2,498	5,60
Très bruyant	29	2,400	6,52	19	2,166	5,37	24	2,781	6,58	72	2,498	6,24
Total	134	2,158	7,13	120	2,548	5,71	130	2,803	5,73	384	2,596	6,21
Tests et Sign.	Levene=,606 (P=,070) NS			Levene=,020 Kruskal Wallis=,515 NS			Levene=,715 (P=,025*)			Levene=,279 (P=,015*)		

## Annexe 7 : Tableau du réseau d'aide sociale et sentiment de sécurité

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général												
Diriez-vous qu'en cas de problèmes, vous pouvez vous adresser à...	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.	N	Ecart-type	Moy.
Aucune	7	2,610	3,86	4	4,031	4,25	3	2,517	7,33	14	3,148	4,71
Peu de personnes	36	1,761	7,61	38	2,740	5,18	37	2,765	5,51	111	2,677	6,08
Quelques	49	1,769	7,49	45	2,220	5,93	52	2,729	6,08	146	2,376	6,51
De nombreuses	40	2,359	6,85	30	2,526	6,37	36	2,980	5,25	106	2,696	6,17
Total	132	2,157	7,14	117	2,564	5,74	128	2,809	5,71	377	2,602	6,22
Tests Sign.	Levene=,267 (P=,000**)			Levene=,184 (P=,158) NS			Levene=,805 (P=,390) NS			Levene=,300 (P=,077) NS		

## Annexe 8 : Tableau du temps d'exposition aux médias d'informations et sentiment de sécurité

Comment jugeriez-vous votre sentiment de sécurité sur une échelle de 1 (je ne me sens pas du tout en sécurité) à 10 (je me sens totalement en sécurité) quand vous êtes seul (et à pied) durant la nuit, dans votre quartier, en général												
Combien de temps par jour, en moyenne regardez-vous les actualités télévisées, écoutez-vous les informations radiophoniques, lisez-vous les journaux d'informations?	Peter Mc Gill			Saint-Jacques			Sainte-Marie			Arrondissement		
	Ecart-			Ecart-			Ecart-			Ecart-		
	N	type	Moy.	N	type	Moy.	N	type	Moy.	N	type	Moy.
0	2	,707	4,50	6	2,137	4,17	7	2,138	6,71	15	2,293	5,40
1 à 30 min.	25	1,463	7,84	15	2,640	5,60	23	3,380	5,83	63	2,746	6,57
+ de 30 min à 1h	39	1,938	7,08	35	2,442	5,74	43	2,693	5,81	117	2,445	6,21
+ d'1h à 2h	37	2,371	7,14	30	2,592	5,80	35	2,485	6,00	102	2,524	6,35
+ de 2h à 4h	23	2,387	7,17	25	2,304	6,32	16	2,845	4,69	64	2,621	6,22
+de 4h	8	2,252	6,75	9	3,456	4,78	5	3,391	4,00	22	3,123	5,32
Total	134	2,097	7,19	120	2,548	5,71	129	2,799	5,71	383	2,585	6,23
Tests Sign.	Levene=,345 (P=,290)			Levene=,432 (P=,433) NS			Levene=,094 (P=,376) NS			Levene=,279 (P=,346) NS		

## Annexe 9 : Corrélations des probabilités estimées d'être victime et sentiment de sécurité (arrondissement)

	échelle de probabilité globale (1- pas du tout probable à 10- très probable	Probabilité d'être victime d'une agression	Probabilité d'être victime d'un vol	Probabilité d'être victime d'incivilités sociales	Probabilité d'être victime d'incivilités physiques	Probabilité d'être victime de discrimination
Échelle du sentiment de sécurité (1- pas du tout en sécurité à 10): C. de Pearson	-,393(**)	-,309(**)	-,277(**)	-,238(**)	-,272(**)	-,294(**)
Sig. (bilatérale)	,000	,000	,000	,000	,000	,000
N	369	374	376	377	379	377
Échelle de probabilité globale... : C. de Pearson		,692(**)	,690(**)	,758(**)	,767(**)	,650(**)
Sig. (bilatérale)		,000	,000	,000	,000	,000
N		398	398	398	398	398
Probabilité d'être victime d'une agression C. de Pearson			,453(**)	,352(**)	,405(**)	,374(**)
Sig. (bilatérale)			,000	,000	,000	,000
N			404	404	405	404
Probabilité d'être victime d'un vol : C. de Pearson				,391(**)	,420(**)	,247(**)
Sig. (bilatérale)				,000	,000	,000
N				405	408	407
Probabilité d'être victime d'incivilités sociales C. de Pearson					,503(**)	,381(**)
Sig. (bilatérale)					,000	,000
N					407	405
Probabilité d'être victime d'incivilités physiques C. de Pearson						,325(**)
Sig. (bilatérale)						,000
N						408

\* La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).<sup>123</sup>

<sup>123</sup> Les variables sont des échelles. Les variables sont considérées normalement distribuées. Le diagramme de dispersion n'indique pas de relation de type non linéaire.